هكذا من الإمن

Le Monde

LE MONDE ÉCONOMIE

■ Le FMI contre la corruption
■ Immobilier : 2 pages d'annonces

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16401 – 7,50 F

MARDI 21 OCTOBRE 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Coup de pouce aux 35 heures

Les entreprises qui réduiront le temps de travail et augmenteront leurs effectifs bénéficieront d'un abattement de charges de 9 000 francs par salarié en 1998. p. 7

■ Offre de paix en Algérie

Dans un entretien accordé au *Monde*, un dirigeant du FIS renouvelle son offre de négociations avec le pouvoir et son appel à la trêve des combats. p. 2

■ France Télécom à 215 francs

L'action France Télécom cotait, lundi, 215 francs (+ 18,13 %) à l'ouverture de la Bourse de Paris, qui a enregistré plus de 1,5 milliard de francs de transactions. p. 21

■ Une mode en constellations



STEPHEN DUPONT

Aquarelles de Christian Lacroix, épures de Yamamoto... Week-end irréel, à Paris, pour la suite de la présentation des collections de l'été 1998. p. 27

■ Nouveau président au Monténégro

Milo Djukanovic, un réformateur de trente-cinq ans, a battu, dimanche, le chef de l'Etat sortant. p. 4

■ L'an I de la « marche blanche »

Les Belges, un an après la révélation des errements dans les enquêtes judiciaires sur des crimes commis par des pédophiles, manifestent leur déception. Enquête. p. 4 et 14

■ Hépatite C : comment indemniser ?

Après plusieurs décisions de justice ayant fixé à 2 millions de francs le montant des réparations, la question de l'indemnisation des personnes infectées tourne au casse-tête. p. 10

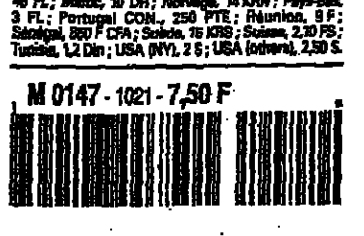
■ Les livres de Francfort

La 49e *Foire du livre de Francfort* ferme ses portes, lundi, en consacrant la puissance des Anglo-Saxons. Siegfried Unseld, le plus prestigieux des éditeurs allemands, s'explique. p. 18 et 29

■ Grand art à Bâle

Le collectionneur Ernst Beyeler offre à la Suisse une nouvelle fondation, abritant 160 des plus beaux tableaux du monde, installée dans un édifice créé par l'architecte Renzo Piano. p. 28

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 1021 - 7,50 F

Philippe Séguin refuse que le procès Papon soit celui « du gaullisme et de la France »

Le président du RPR dénonce un « climat d'expiation collective et d'autoflagellation »

LE PROCÈS de Maurice Papon, qui entre dans sa troisième semaine, à la cour d'assises de Bordeaux, donne lieu à un intense débat politique autour de Vichy, de la Résistance et du gaullisme. Après la déposition d'Olivier Guichard, qui, le 17 octobre, avait mis en cause l'appartenance des trois premiers ministres du général de Gaulle – Michel Debré, Georges Pompidou et Maurice Couve de Murville – à la fonction publique pendant l'Occupation pour critiquer le procès fait à M. Papon, Jean-Marie Le Pen a ironisé sur l'attitude gaulliste et affirmé qu'il était *« plus confortable de résister à Londres qu'à Paris »*.

A cette attaque du chef de l'extrême droite, Philippe Séguin a répondu, dimanche 19 octobre, sur France 2, en rappelant l'action du général de Gaulle. Le président du RPR a dénoncé un *« climat d'expiation collective et d'autoflagellation permanente »* créé par la mise en cause de l'attitude des Français durant l'Occupation. *« Le procès Papon (...) est devenu*, a continué M. Séguin, *le prétexte à deux procès (...) : le procès du général de Gaulle et du gaullisme, et le procès de la France. »* Le député des Vosges s'est inscrit en faux – sans le citer – contre le discours prononcé en juillet 1995 par Jacques Chirac, qui avait déclaré, au sujet de la rafle du Vel'd'Hiv, en juillet 1942 : *« La France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. »* Le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a rejeté explicitement, sur France 3, dimanche, la mise en cause de *« la France »* par M. Chirac

Maurice Papon, *qui s'était* très peu exprimé au cours des seize années d'instruction, s'est montré combatif au cours de la première semaine d'audience. *« Compte tenu des conditions juridiques, psychologiques normales qui m'entouraient, j'ai pu dire* [à propos du procès] *que les jeux étaient faits. Depuis que je suis devant la cour et les jurés, j'estime au contraire que les jeux ne sont pas faits »*, a-t-il déclaré la semaine dernière.



Lire page 6

La résistance de 3 147 « Indiens » dans la vallée d'Aspe

PAU
de notre correspondante

Dans la mairie de Bedous (Pyrénées-Atlantiques), sur une table, à côté du plan de déviation de la route nationale 134, qui, dans la vallée d'Aspe, conduit au tunnel du Somport, s'étale un volumineux dossier. Il contient des listes interminables de noms – 3 147 exactement – d'acheteurs qui ont acquis *« indivisiblement et solidairement »* des lopins de terre, tous situés sur une bande de 300 mètres de largeur. Ces propriétaires sont allemands, belges, suisses ou français et refusent obstinément de céder leur terrain à la direction départementale de l'équipement (DDE), qui vient de lancer l'enquête parcellaire, préalable aux travaux de déviation.

Ces travaux sont rendus nécessaires par l'augmentation considérable du trafic de camions que va provoquer la communication directe entre l'Espagne et la France grâce au tunnel du Somport. Malgré des années de guérilla, menée en particulier par Eric Pététin, dit l'« Indien », grand chef écologiste, le percement du tunnel du Somport est achevé. Il sera ouvert à la circulation dans quelques mois. Les écolos ont donc perdu. Reste à élargir l'étroite route de la vallée qui, sur le versant français, y conduit. C'est là que les écolos cherchent une revanche. Discrètement mais massivement, ils ont acheté de petits arpents de terre pour retarder la procédure administrative. Ils ont concentré leur offensive sur les 6,5 kilomètres de la déviation du vallon de Bedous.

Cette forme de lutte a été imaginée par quelques membres du Comité d'habitants en vallée d'Aspe, animé par Gérard Darsonville, un médecin bordelais qui, voici une vingtaine d'années, s'est définitivement installé à Bedous après avoir effectué un remplacement professionnel dans la vallée. Trois agriculteurs ont accepté de céder des parcelles à Gérard Darsonville et ses amis, qui se sont chargés de les revendre par l'intermédiaire de Greenpeace et du WWF (Fonds mondial pour la nature). L'objectif était de trouver un maximum d'acquéreurs à l'étranger pour compliquer la procédure d'expropriation prévisible. Et de vendre des parcelles assez petites pour que la Safer ne puisse pas exercer son droit de préemption. Les Verts ont soutenu le mouvement, et Dominique Voynet a même acheté un petit arpent. Chaque propriétaire a payé 265 francs.

Un arrangement à l'amiable étant tout à fait improbable, une mesure d'expropriation devra donc être prise. La complexité de la procédure – les propriétaires ayant acheté en indivision, aucun d'entre eux ne peut se passer du consentement des autres pour céder sa parcelle à l'Etat – va forcément retarder les travaux, même si ceux-ci pourront être entrepris, en amont et en aval des 6,5 kilomètres de la déviation, sans attendre l'expropriation des trois mille personnes.

Dans la vallée d'Aspe, le maire socialiste, Robert Balangué, et les opposants ne sont pas hostiles à la déviation de Bedous, dont l'étroite rue centrale est asphyxiée par le passage des camions. Mais ils contestent l'aménagement global d'un axe routier destiné à favoriser le passage dans la « vallée des ours » d'au moins deux mille camions par jour, ce qui, inévitablement, condamnera une vallée qui passe pour l'une des plus belles de France.

Marie-Claude Aristegui

POINT DE VUE

Adresse à mes compagnons *par Charles Pasqua*

PARCE qu'il se confond exactement avec la politique d'indépendance et de grandeur de la France, qu'il en a incarné la Résistance, puis le renouveau, qu'il a symbolisé au XXe siècle la permanence de sa vocation universelle, le gaullisme est toujours apparu comme une singularité nationale et donc, pour beaucoup, comme une anomalie politique, condamnée à disparaître tôt ou tard.

Et cependant, à chaque tournant de son histoire, notre mouvement a su redéfinir l'enjeu autour duquel il a convié victorieusement les Français à se rassembler. Ce fut le cas en 1958, en 1968, en 1976 et pour la dernière fois en 1995, avec Jacques Chirac, pour la défense de notre pacte républicain et national.

Tel est bien, cette fois encore, le défi que Philippe Séguin nous appelle à relever non tant en conséquence d'une défaite électorale, mais parce que s'ouvre une nouvelle époque dont les Français attendent qu'elle s'affranchisse des avatars technocratiques, pour retrouver tout l'espace de la politique.

Et cette fois encore, il s'agit pour nous de répondre à l'interrogation lancinante qui, à travers la question de notre identité, pose tout simplement celle de l'avenir de la France, en tant que nation et en tant que République.

Depuis 1992, ne nous le cachons pas, la construction européenne est au cœur de cette interrogation. D'ici quelques mois, sans doute, la France aura définitivement abandonné un attribut millénaire de sa souveraineté : le droit de battre monnaie. Le budget de la nation pour 1998 est le dernier établi librement par notre Parlement : dès l'an prochain, le « pacte de stabilité », s'il est ratifié, encadrera strictement les Etats participant à l'euro.

Lire la suite page 16

***Charles Pasqua** est sénateur (RPR) des Hauts-de-Seine, ancien ministre.*

M. Ben Ali à Paris : polémique sur les droits de l'homme en Tunisie

L'ARRIVÉE à Paris, lundi 20 octobre, du chef de l'Etat tunisien, Zine El Abidine Ben Ali, donne lieu à une polémique entre défenseurs des droits de l'homme et partisans de la ligne élyséenne à l'égard de la Tunisie. Amnesty International et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme ont interpellé les dirigeants français pour qu'ils fassent preuve de *« fermeté »* envers le président tunisien et abordent avec lui *« en toute transparence »* les atteintes aux libertés dans son pays. L'Elysée et le Quai d'Orsay estiment qu'il faut encourager l'évolution de la Tunisie en favorisant le resserrement de ses liens avec l'Europe, et non en lui *« donnant des leçons »* sur les droits de l'homme.

Lire page 2, un point de vue page 17 et notre éditorial page 19

Mercenaires du football

EN ATTENDANT le rendez-vous du Mondial 1998, le football français poursuit son chemin en coupe d'Europe. Huit clubs sont encore en lice dans la Coupe de l'UEFA (Auxerre, Bastia, Lyon, Metz, Strasbourg), la Ligue des champions (Monaco, Paris-SG) et la *Coupe des coupes* (Nice). Sur leur route, de grandes formations et leurs phalanges d'étrangers, auxquels elles doivent une partie de leur renommée.

Pourtant, depuis quelque temps, en Italie, en Espagne et en Grèce, un mouvement « anti-mercenaires » s'affirme. On reproche aux joueurs étrangers de ne pas aimer le maillot sous lequel ils jouent et, surtout, de retarder l'éclosion de talents nationaux.

Lire page 24

Fission nucléaire



DOMINIQUE VIGNON

PRÉSIDENT de Framatome depuis décembre 1996, Dominique Vignon est confronté à un renversement d'alliance. L'allemand Siemens, partenaire traditionnel du fabricant français de chaudières nucléaires, a choisi de s'allier avec le britannique BNFL pour le concurrencer sur le marché français.

Lire page 20

ALGÉRIE Seize *millions* d'Algériens sont appelés à voter, jeudi 23 octobre, pour renouveler tous les conseils municipaux du pays. Ce scrutin, qui intervient après la présidentielle et les législatives, est le premier à ce niveau depuis les élections locales de juin 1990, qui virent la victoire du Front islamique du salut (FIS). ● PLUS DE TRENTE PARTIS doivent participer au scrutin, dont le Rassemblement démocratique national du président Liamine Zeroual. ● Le FIS a appelé au boycottage, mais, dans un entretien accordé à l'envoyé spécial du *Monde*, il renouvelle sa demande d'une négociation politique avec le pouvoir et réaffirme sa volonté d'une trêve dans les combats. ● L'ARMÉE, mise sur la sellette pour son impuissance lors des récents massacres, paraît handicapée par une hiérarchie lourde et hésitant à engager des troupes essentiellement composées d'appelés.

Les islamistes du FIS renouvellent leur appel à la trêve et à la négociation

Alors que les électeurs s'apprêtent à aller aux urnes, jeudi 23 octobre, pour élire des conseils municipaux dans l'ensemble du pays, un dirigeant du Front islamique du salut confirme la volonté de ce parti d'entamer des pourparlers avec le pouvoir

ALGER
de notre envoyé spécial

« Le pouvoir algérien est opposé à toute solution politique. Ce qu'il veut obtenir, c'est une reddition militaire pure et simple des groupes armés. Cette stratégie est vouée à l'échec. Le régime doit négocier un compromis politique avec la direction du FIS. La balle est dans son camp. » Celui qui parle ainsi, d'une voix mesurée, dans un appartement anonyme de la capitale, est l'homme qui, à l'occasion des élections législatives de décembre 1991 – alors qu'Abassi Madani et Ali Benhadj étaient incarcérés –, a conduit le FIS aux portes du pouvoir, avant que les militaires n'interrompent le scrutin. Récemment, il a lui-même été libéré de prison après y avoir passé plus de cinq années, sans jugement, dans des conditions précaires. Il sait que rencontrer un journaliste – ce qu'il fait pour la première fois depuis sa remise en liberté – peut lui valoir d'y retourner demain.

Le FIS, dit-il, a appelé, le 21 septembre (*Le Monde* du 25 septembre), *« toute l'opposition armée »* à observer une trêve. *« Elle est respectée et elle a pris de l'ampleur. Outre l'AIS* [l'Armée islamique du salut, la branche militaire du FIS], *des groupes catalogués comme faisant partie du GIA* [Groupe islamique armé], *mais qui n'ont rien à voir avec les dernières tueries, y adhèrent »*, affirme-t-il.

Pour transformer la trêve en *« paix durable »*, il faut que le pouvoir prenne des dispositions apaisantes : *« amnistie générale et libération des prisonniers, possibilité pour les opposants réfugiés à l'étranger de retourner dans leur pays, ouverture du champ politique et médiatique, levée de l'état d'urgence et prise en charge financière des victimes par l'Etat »*.

Le responsable du FIS ne se berce pas d'illusions. *« Il y a*, observe-t-il, *une volonté manifeste des militaires de faire échouer le processus de paix. Ils ne veulent pas d'une solution politique. Ils n'accepteront jamais de lâcher le pouvoir. »* La meilleure preuve en est, selon lui, le placement en résidence surveillée (notre interlocuteur préfère parler de *« remise en prison »*), le mois dernier, d'Abassi Madani, alors que le dirigeant historique du FIS négociait un appel à la trêve qu'il devait lancer à la télévision.

« Tout était prêt, mais le pouvoir s'est ingénié à faire trainer les choses de jour en jour tandis que les tueries inexpliquées se multipliaient aux portes d'Alger. Il devenait urgent de lancer l'appel. Abassi Madani s'est alors adressé publiquement à Kofi Annan [le secrétaire général de l'ONU]. *C'était une façon pour lui de faire pression sur le pouvoir et d'accélérer les choses. Les militaires ont riposté en le remettant en prison »*, dit le dirigeant du Front.

Et d'ajouter : *« J'aurais pu lancer moi-même l'appel à la trêve. Le pouvoir algérien a préféré se tourner vers l'AIS et, ce faisant, privilégier une lecture sécuritaire de la crise, plutôt que politique. »* De fait, à compter du 1er octobre, la branche armée du FIS a décrété une trêve unilatérale des opérations. Qu'a obtenu en contrepartie son « émir national », Madani Mezrag, surtout implanté dans l'est de l'Algérie ? Quelques concessions matérielles, la possibilité de regrouper ses maigres troupes (quelques milliers d'hommes au maximum), mais aucun engagement politique, selon différentes sources concordantes.

Le responsable du FIS martèle : *« Il y a un accord entre nous pour que le politique prime sur le militaire et sur la représentation du Front à l'étranger. »* L'accord du 1er octobre met à mal cette prééminence du Front sur l'AIS. Plusieurs reponsables du FIS, à l'évidence, voient d'un mauvais oeil ce qu'ils considèrent comme une *« reddition »* de l'AIS face aux militaires. Le FIS n'a d'ailleurs pas été associé aux tractations entamées dès 1995 entre les services de sécurité algériens et des proches de Madani Mezrag. Invité par ce dernier à cosigner l'annonce de la trêve, le principal dirigeant du FIS, affirme l'un de ses intimes, aurait refusé de le faire.

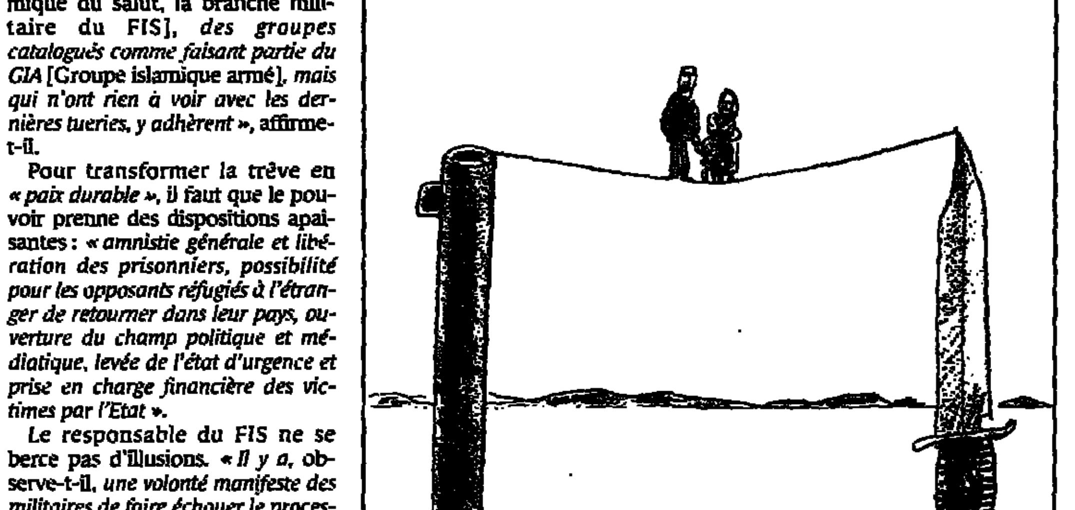
Les négociations menées en parallèle au cours de l'été par le régime algérien avec Abassi Madani se sont également faites en marge de la direction collégiale du FIS. Le « numéro un » du Front était l'unique interlocuteur du pouvoir, le seul admis à discuter avec les militaires. Les autres responsables n'étaient associés qu'indirectement aux discussions par un Madani le plus souvent cloîtré dans son appartement (au-dessus d'un commissariat), dans un immeuble fatigué de Belcourt, un quartier populaire de la capitale. *« Nos conversations avec Abassi étaient écoutées et son téléphone placé sur écoute*, raconte notre interlocuteur. *Toutes nos allées-venues étaient surveillées par la police. »*

Conscient de la faiblesse du FIS, son principal responsable mise sur *« la pression de la communauté internationale »* pour amener le régime algérien à négocier avec ceux qui, en 1991, ont manqué conquérir légalement le pouvoir. S'il agite la menace d'une suspension de la trêve, c'est sans trop de conviction. *« La trêve est limitée dans le temps*, rappelle-t-il, *et il appartiendra aux groupes armés de décider si elle doit être maintenue ou pas. »*

Les idées défendues par le FIS doivent triompher « par le suffrage universel »

A long terme, il ne doute pas de la victoire des idées défendues par le FIS. Mais si elles doivent triompher, insiste-t-il, ce sera *« par le suffrage universel »*. *« Chaque parti défend un programme. Le nôtre est connu. Le peuple tranchera »*, dit-il, avant de lancer un appel à la France pour *« qu'elle cesse d'appuyer, contre son intérêt à long terme, un pouvoir militaire qui n'a pas d'avenir »*.

Jean-Pierre Tuquoi



Début des élections locales

Les nomades du Sud algérien et les populations des régions où la sécurité est la plus menacée ont commencé, lundi 20 octobre, à voter pour des élections locales, auxquelles la majorité des électeurs devront participer jeudi. Ces élections municipales, organisées dans plus de 1 500 villes et dans les 48 capitales régionales du pays, sont les premières à ce niveau depuis celles de juin 1990, qui avaient vu le FIS prendre par les urnes le contrôle de la plupart des conseils élus. Près de 16 millions d'électeurs sont appelés à choisir, à la proportionnelle, parmi plus de 83 000 candidats inscrits sur 5 741 listes. Ce scrutin est le dernier d'une série d'élections entamées avec la présidentielle de novembre 1995, poursuivies avec le référendum constitutionnel de novembre 1996 et les législatives du 5 juin. Tous les partis figurant au Parlement présentent des candidats. Le FIS a appelé au boycottage du scrutin.

Une armée d'appelés, une hiérarchie militaire pesante

ALGER
de notre envoyé spécial

Au cours d'un conclave secret qui réunissait, le 5 septembre, les principaux chefs militaires autour du président Liamine Zeroual, le chef de l'Etat s'en est pris en termes vifs à l'impuissance de l'armée. Une semaine auparavant, à Raïs, un village au sud-ouest d'Alger, plus de 300 personnes avaient été égorgées en toute impunité par des groupes armés. Le conclave à peine terminé, un nouveau massacre (200 morts, selon certaines sources) intervenait à proximité de Beni Messous et de ses installations militaires. Un officier confiait en privé au lendemain d'une énième tuerie (à Bentalha, non loin de la capitale, le 22 septembre) qu'effectivement, il avait vu passer au petit matin un groupe d'hommes flanqué de femmes et d'enfants. Réfugiés chassés de leurs terres à la recherche d'un havre ou « terroristes » ? Ne sachant pas, l'officier n'est pas intervenu. Les auteurs du massacre ont pu continuer leur chemin...

C'est peu dire que l'image de marque de l'armée algérienne n'est pas sortie grandie des dernières tueries. Elle avancerait plusieurs justifications. La principale tiendrait à la faiblesse de ses effectifs. Lorsque les premiers affrontements importants ont éclaté, au début des années 90, l'armée algérienne a été incapable d'aligner plus d'hommes que n'en avaient déployé les Marocains dans le seul Sahara occidental. Les services de sécurité étaient en jachère, les forces blindées mécanisées stationnaient le long de la frontière marocaine et les brigades de gendarmerie étaient rares – aujourd'hui encore, elles ne couvrent que les trois quarts du territoire.

MANQUE DE COORDINATION

Depuis, les effectifs ont crû. Entre les militaires, les gendarmes, les miliciens, quelque 325 000 hommes sont mobilisés. La lourdeur de la chaîne de commandement entrave l'efficacité des troupes. Effrayée par les fausses alertes qui se transformaient en autant de traquenards pour une armée composée d'appelés, la hiérarchie militaire a mis en place des règles trop pesantes lorsqu'il faut intervenir dans l'instant. Autre obstacle de taille : le manque de coordination entre l'armée, la gendarmerie et les différentes milices.

Au total, les unités aguerries sont peu nombreuses. Leurs effectifs ne dépassent pas quelques milliers d'hommes, dont ceux du 18e régiment de commandos de parachutistes qui est intervenu ces dernières semaines à Ouled Allel, une petite ville de 5 000 habitants vidée de sa population et transformée en base des GIA (Groupes islamiques armés). On avait également fait appel à ce même 18e régiment pour réduire des maquis dans la région de Chréa.

Sur les 251 communes recensées dans la région de l'Algérois, 210 étaient passées aux mains du FIS lors des élections municipales de 1990. C'est dire que, aux yeux des militaires, il est acquis que les GIA disposent dans la région de plusieurs autres bastions comparables à celui d'Ouled Alled.

J.-P. T.

Paris doit demander des comptes au président tunisien, selon les défenseurs des droits de l'homme

La signature d'un accord de partenariat avec la France devrait constituer le moment fort de la visite de Zine El Abidine Ben Ali

LES ORGANISATIONS de défense des droits de l'homme se sont mobilisées à l'approche de la venue à Paris du président tunisien, Zine El Abidine Ben Ali, lundi 20 octobre, pour une visite officielle de deux jours. Sans contester le principe de cette visite, Amnesty International et la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) demandent aux autorités françaises de *« soulever en toute légitimité et en toute transparence les préoccupations qu'il y a lieu de nourrir quant à la situation des droits de l'homme en Tunisie »* et de *« rappeler fermement »* le chef de l'Etat tunisien à ses engagements en la matière.

Les deux organisations dénoncent notamment la négation ou les entorses graves faites par le régime tunisien aux libertés d'association, de presse, d'opinion. Selon elles, le pays compte 2 300 prisonniers politiques et d'opinion, en majorité des personnes accusées de soutenir le groupe islamiste interdit Ennahda. *« La torture reste une pratique avérée dont sont notamment victimes de façon systématique les islamistes et les personnes suspectées de sympathie avec eux »*, affirment les deux organisations, qui relèvent aussi les entraves mises par les autorités tunisiennes à la liberté d'action des ONG internationales.

UN SUJET NON ÉVOQUÉ EN PUBLIC

« Ce n'est pas en faisant mine d'être convaincu par la langue de bois des autorités tunisiennes et en faisant preuve de complaisance, au nom d'impératifs économiques ou géostratégiques, que la communauté internationale, et en son sein la France, rendra service au peuple tunisien », déclarent Amnesty International et la FIDH dans leur texte commun.

Dans une conférence de presse à la fin de la semaine dernière, plusieurs ONG ont demandé aux autorités françaises de prendre position sur le problème des droits de l'homme en Tunisie. Me Henri Leclerc, président de la Ligue française des Droits de l'Homme (LDH), a indiqué que son organisation ainsi que d'autres avaient fait une demande d'audience par écrit, il y a deux semaines, au ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, et qu'elles n'avaient pas reçu de réponse.

Les dirigeants français ont eu pour règle jusqu'à présent de ne pas évoquer, publiquement en tout cas, la question des atteintes aux droits de l'homme et aux libertés publiques en Tunisie. Hubert Védrine ne l'avait pas fait lors de son passage dans ce pays, il y a quelques semaines, pas plus que ne l'avait fait Jacques Chirac lors de sa visite officielle en 1995. Un haut responsable du Quai d'Orsay expliquait récemment cette attitude française de la façon suivante : *« Pour tous les Tunisiens qui sont tournés vers l'Occident – et qui vivent entre l'Algérie et la Libye –, le problème numéro un, c'est l'intégrisme. Ils sont prêts à supporter que la lutte contre l'intégrisme soit menée de manière musclée. Ce qu'ils attendent de nous, ce n'est pas que nous leur donnions des leçons sur les droits de l'homme. C'est que nous les aidions à s'arrimer à l'Europe économiquement et politiquement, d'une façon qui garantisse une évolution régulière de leur pays dans les années à venir, et une démocratisation progressive. »*

Allant dans le même sens, le porte-parole du Quai d'Orsay, Jacques Rummelhardt, a indiqué que la France voulait encourager la Tunisie à *« aller de l'avant »* sur la voie de la démocratisation. Il a souligné le *« contexte régional dont on ne saurait méconnaître les difficultés, et donc les contraintes »*.

Le président socialiste de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée, Jack Lang, a aussi souligné *« le contexte géographique particulier »* de la Tunisie. *« Ce pays a œuvré pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Aucun autre pays en terre d'islam n'a réalisé de réformes aussi importantes. L'intégrisme y est réduit à la portion congrue. Tout cela mérite d'être pris en considération »*, a déclaré l'ancien ministre, tout en annoncant qu'il ne se rendrait à aucune des *manifestations auxquelles il était* convié à l'occasion de la visite à Paris du président Ben Ali.

Le chef de l'Etat tunisien devait être reçu lundi à l'Elysée et mardi à l'hôtel Matignon. Contrairement à ce qu'il avait souhaité, il n'aura pas droit à la tribune de l'Assemblée nationale, comme le roi Hassan II du Maroc, mais seulement à une réception à l'hôtel de Lassay. Le moment fort sera la signature d'un accord de partenariat, qui devrait constituer, selon Paris, un geste *« politique »* pour signifier que la France, premier partenaire commercial et premier investisseur dans ce pays, entend s'engager davantage aux côtés de la Tunisie. Il portera notamment sur l'aide de la France à la *« mise à niveau »* des entreprises tunisiennes pour les aider à se rapprocher des standards européens afin de leur permettre de faire face à la concurrence. Le coût de cette modernisation est estimé à 2,5 milliards de dinars (plus de 13 milliards de francs).

Le second volet de l'accord portera sur les concours français à l'aménagement de zones industrielles et la formation professionnelle, où l'on s'attend à un investissement de près de 500 millions de dinars, partiellement financé par l'UE, durant les cinq prochaines années. Le troisième volet concerne les investissements français en Tunisie et les moyens de les favoriser davantage.

Tunis a, de son côté, multiplié les gestes en direction de la France. Tunis Air a passé une commande ferme de sept Airbus et pris une option sur un huitième. Alcatel, déjà bien implanté en Tunisie, a remporté le contrat pour l'installation d'un réseau GSM face à une rude concurrence. La Banque Rothschild a été selectionnée pour conduire la privatisation de cimenteries tunisiennes, qui intéresseraient le groupe français Lafarge, selon les milieux d'affaires tunisiens. – *(AFP, Reuter.)*

Lire notre éditorial page 19

« Le Monde » censuré

Pendant près d'un an (du 17 mars 1994 au 8 mars 1995), *Le Monde* a été interdit de vente en Tunisie. La levée de cette interdiction avait été présentée à Jean-Marie Colombani par Abdelwahad Abdallah, ministre, conseiller et porte-parole officiel de la présidence de la République, comme une décision personnelle du président Zine El Abidine Ben Ali à l'occasion de l'Année internationale de la tolérance. Toute assurance avait alors été donnée pour une diffusion sans entrave du *Monde*. Ces garanties n'ont jamais été respectées : douze numéros ont ainsi été censurés en 1995, cinquante-six en 1996, dont celui annonçant le décès de François Mitterrand, et vingt-neuf numéros depuis le 1er janvier 1997. A ces censures s'ajoutent une série de mesures visant à pénaliser la diffusion du *Monde*, comme le retard systématique de la mise en vente. Cette situation montre le fossé entre la *« vocation d'ouverture et de tolérance »* affirmée par le pouvoir tunisien et la réalité.

L'Iran et l'Union européenne veulent mettre un terme à la « crise des ambassadeurs »

Un feuilleton diplomatique qui dure depuis six mois

Depuis le verdict prononcé à Berlin, le 10 avril, qui mettait en cause les plus hautes autorités de l'Etat iranien dans le meurtre d'opposants politiques, les relations diplomatiques entre l'Union européenne (UE) et l'Iran sont au point mort. L'UE ne souhaite pas que le retour des ambassadeurs européens rappelés dans leurs pays respectifs après l'affaire se fasse aux conditions dictées par l'Iran.

EN APPARENCE, la situation est totalement bloquée sur le plan diplomatique entre l'Iran et l'Union européenne (UE), mais en réalité, les deux parties s'emploient à trouver une solution à une situation dont toutes deux n'avaient pas anticipé l'évolution : cela fait un peu plus de six mois que les ambassadeurs des pays membres de l'UE sont rentrés dans leurs capitales respectives et que leurs homologues iraniens auprès des quinze Etats membres de l'UE attendent à Téhéran. Jeudi 16 octobre encore, le porte-parole du ministère iranien des affaires étrangères, Mahmoud Mohamadi, affirmait que son pays exigeait que l'ambassadeur d'Allemagne ne revienne à Téhéran qu'après ses homologues des quatorze autre pays de l'UE. Ce que ces derniers refusent.

Cette situation est consécutive au verdict prononcé le 10 avril par un tribunal de Berlin, accusant *« les plus hautes autorités de l'Etat iranien »* d'être les commanditaires du meurtre de quatre opposants kurdes, en 1992, dans cette même ville. Les Quinze avaient alors décidé de geler le *« dialogue critique »* instauré en 1992 avec l'Iran et de rappeler leurs ambassadeurs pour consultations. L'Iran avait riposté en rappelant les siens.

Trois semaines plus tard, le 29 avril, l'UE décidait de renvoyer ses ambassadeurs. C'est alors qu'Ali Khamenei, le Guide de la révolution islamique, c'est-à-dire l'autorité *religieuse et politique* suprême, dont nul n'ose contester les décisions, annonça que l'ambassadeur d'Allemagne était indésirable pendant un certain temps. Téhéran se jugeait offensé par le verdict de Berlin, qu'il tient pour un acte *« politique »*. Ali Akbar Hachémi Rafsandjani, alors président de la République, tenta bien ensuite de calmer le jeu en demandant que l'ambassadeur d'Allemagne soit le dernier à revenir. Ce sera tous ensemble ou personne, a répliqué l'UE.

UN RETOUR EN DEUX TEMPS

Depuis, des projets de solution n'en ont pas moins circulé entre les deux parties, indique un spécialiste. Les Européens ont suggéré, par exemple, que leurs ambassadeurs rentrent à Téhéran en deux temps, l'Allemand faisant partie du second groupe. L'Iran, de son côté, a proposé, entre autres, que Bonn et Téhéran désignent de nouveaux ambassadeurs, ou encore que les ambassadeurs européens retournent en Iran en deux fournées, l'Allemand arrivant en dernier, à bord d'un avion privé qui prendrait du retard en vol... Mais aucune proposition n'a, à ce stade, été acceptée par les Européens.

L'Iran et les Quinze n'avaient pas prévu un tel blocage. Téhéran était persuadé que les Européens céderaient les premiers. D'abord parce que les autorités iraniennes sont convaincues que leur pays est incontournable et que l'UE a autant, sinon davantage, besoin de lui que l'inverse. Et puis, il y avait eu un précédent : en 1989, les pays européens qui avaient rappelé leurs ambassadeurs – pour protester contre la fatwa condamnant à mort l'écrivain britannique Salman Rushdie, auteur des *Versets sataniques* – avaient fini par les renvoyer à Téhéran sans autre forme de procès, le décès et les funérailles de l'imam Khomeiny leur donnant en quelque sorte un bon prétexte.

Aussi les Iraniens affirment-ils aujourd'hui ne pas comprendre comment un problème avec l'Allemagne a dégénéré en contentieux avec l'UE. Et puis, même si cette crise n'a pas empêché les affaires de continuer – la récente conclusion par l'Iran d'un accord gazier avec un consortium pétrolier conduit par la société française Total en est l'exemple le plus spectaculaire –, le régime iranien est soucieux de maintenir de bonnes relations avec l'Europe, en contrepoids de l'ostracisme dans lequel les Etats-Unis veulent le maintenir.

L'UE pour sa part, pensait que Téhéran saisirait l'occasion de l'investiture, le 4 août, du nouveau président Mohamad Khatami pour inviter les ambassadeurs européens accrédités à Téhéran. Elle en fut pour ses frais, puisque seuls les ambassadeurs présents à Téhéran au moment de l'investiture y furent invités.

Or les Quinze, dont la quasi-unanimité de vue à propos de l'Iran est l'un des rares succès de politique étrangère commune, sont aujourd'hui majoritairement en faveur d'un retour des ambassadeurs. Ils sont conscients que cette crise est à contretemps, puisqu'elle intervient à un moment où l'Iran semble bouger vers davantage de modération et d'ouverture, avec l'accession à la présidence de M. Khatami.

Mouna Naïm

Téhéran est accusé de discrimination à l'égard de ses minorités

LES MINORITÉS ethniques et religieuses de la République islamique d'Iran, très majoritairement chiite, sont victimes de discriminations légales et pratiques, accuse l'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch (HRW) dans un rapport consacré à ces communautés, dont certaines sont à la fois religieusement et ethniquement minoritaires.

A des degrés divers, indique un rapport de HRW, les bahaïs, les protestants, les sunnites – pour ce qui est de l'appartenance spirituelle –, les Kurdes, les Azéris, les Baloutches, les Arabes – pour les groupes ethniques –, subissent des traitements discriminatoires.

De tous les groupes religieux, les bahaïs sont les plus visés. La Constitution les exclut de la liste des religions reconnues – le zoroastrisme, le judaïsme et le christianisme. Ils sont en outre une cible de choix pour avoir été bien traités par le shah et le régime impérial, et sont accusés d'être des agents de l'étranger, notamment d'Israël.

Le fait que le quartier général des bahaïs soit à Haïfa *« ne fait que renforcer la suspicion qui pèse sur eux »*. Selon HRW, qui cite de nombreux exemples à l'appui, ils font l'objet de discrimination, voire de persécutions, dans les domaines religieux, de l'éducation, professionnel, économique, et au regard de la loi.

Parce qu'ils puisent leurs origines dans les activités des missionnaires au XIXe siècle, qu'ils maintiennent des liens avec leurs coreligionnaires aux Etats-Unis et en Europe, et qu'ils font du prosélytisme, les protestants iraniens suscitent la suspicion et l'hostilité des autorités. Leur persécution est allée crescendo depuis l'avènement de la République islamique. Plusieurs pasteurs convertis de l'islam ont été arrêtés ou retrouvés morts – pour certains après avoir été libérés – dans des circonstances obscures, indique HRW.

Les sunnites, qui sont la minorité religieuse la plus importante d'Iran, appartiennent par ailleurs, dans leur grande majorité, à des groupes ethniquement minoritaires : kurdes, baloutches ou turkmènes. Les Kurdes sunnites se sont vu refuser le droit à *« une plus grande autonomie et aux libertés religieuses »*. *« Les prédicateurs du vendredi, même dans les mosquées sunnites, sont désignés par le pouvoir central. Plusieurs dirigeants sunnites, dont des Kurdes et des Baloutches, ont été tués au cours des dernières années dans les circonstances qui suggèrent une implication des autorités. Les récentes arrestations et meurtres de responsables religieux baloutches semblent correspondre à une campagne concertée »* [d'intimidation].

S'ils ne font pas l'objet de discrimination dans les domaines économique, professionnel ou de l'éducation, les Azéris, qui sont de confession chiite, ont des revendications d'ordre essentiellement culturel. Le nationalisme azéri s'exacerbant, le pouvoir s'emploie à le contrecarrer. Les chantres des droits azéris sont traités de *« séparatistes »* ou d'*« espions »*.

ÉQUILIBRE ETHNIQUE MENACÉ

Les Baloutches se plaignent de discrimination économique, culturelle et dans le domaine de l'éducation. Leur tentative de mettre sur pied des organisations politiques pour défendre leurs intérêts a été bloquée par les autorités. Ils se plaignent de ce qu'ils affirment être un plan visant à modifier l'équilibre ethnique dans les principales villes du Baloutchistan, telles que Zahedan, Iranashahr, Chabahar et Khash.

Les Arabes iraniens se plaignent eux aussi des restrictions politiques, linguistiques et culturelles qui leur sont imposées et du déni de leur droit à participer à la prise des décisions concernant leur région.

HRW demande au gouvernement iranien de faire en sorte que soit mis fin à ces discriminations, dans les textes législatifs et dans la pratique, et d'autoriser les organisations de défense des droits de l'homme indépendantes et de l'ONU à se rendre en Iran.

M. Na.

Les soldats de M. Sassou Nguesso poursuivent leurs opérations au Congo

Pascal Lissouba aurait fui son fief

LA SITUATION à Brazzaville reste confuse, rythmée par les pillages des « cobras », les miliciens victorieux de Denis Sassou Nguesso. Toute la journée, dimanche 19 octobre, une centaine de voitures ont sillonné la ville, chargées de marchandises volées dans les villas et les entrepôts. A la cité de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les expatriés ont souffert des pillages. Leurs six cents voitures ont disparu.

A l'aéroport de la capitale congolaise, les militaires présents sont angolais. Ils affirment avoir été informés qu'ils resteraient deux mois au Congo. La piste de l'aéroport est intacte, alors que les bâtiments ont été très abîmés par les combats. La tour de contrôle a été percée par des roquettes.

Dans certaines régions du Congo, les opérations militaires se poursuivent contre les forces du président déchu Pascal Lissouba. Willy Matsanga, un des commandants de M. Sassou Nguesso, a déclaré qu'il avait supervisé, samedi, une *« opération de nettoyage »* dans la région de Matoumbou, à l'ouest de Brazzaville. Selon M. Matsanga, d'autres combattants de Lissouba se seraient rassemblés à Kindamba, au nord de la capitale. *« Nous sommes déterminés à les pourchasser jusqu'aux derniers »*, a-t-il dit.

On a appris, dimanche à Kinshasa, que Pascal Lissouba aurait fui son fief de Dolisie, dans le sud du pays. Selon des diplomates occidentaux, M. Lissouba a franchi la frontière pour gagner une zone contrôlée par les anciens rebelles angolais de l'Unita. Son départ aurait pris de court certains pays occidentaux qui négociaient sa sortie du Congo. L'accord en cours de discussion avec M. Sassou Nguesso et l'Angola prévoyait que M. Lissouba renonce à la présidence congolaise. Car le chef de l'Etat déchu se considère toujours comme le président légitime. *« Je ne peux pas ne pas me considérer comme président car je n'ai pas devant moi mon successeur élu démocratiquement comme je l'ai été »*, a-t-il déclaré jeudi.

UNE CAMPAGNE DE M. KOLELAS

Par ailleurs, le premier ministre, Bernard Kolelas, qui s'est réfugié à Kinshasa avec des membres du gouvernement et des commandants de sa milice, est déterminé à renverser M. Sassou Nguesso, selon un de ses collaborateurs, qui a assuré que les « ninjas » de M. Kolelas se trouvent toujours au Congo. Il a ajouté que Bernard Kolelas a engagé une campagne diplomatique tout en préparant ses forces à une guérilla contre M. Sassou Nguesso. *« Nous disposons d'une force de 3 000 à 4 000 miliciens*, a-t-il dit. *Sassou ne pourra jamais contrôler le pays. Nous avons l'intention de lui rendre la vie infernale. Sassou aura besoin de chars dans la rue pour tenir le pays. »*

Le collaborateur de Bernard Kolelas a accusé l'Angola, le Gabon, la Libye et la compagnie pétrolière Elf d'avoir aidé M. Sassou Nguesso à remporter la guerre. *« Cette guerre porte sur des intérêts pétroliers et régionaux. Cela n'a rien à voir avec du tribalisme ou du régionalisme au Congo »*, a-t-il dit. M. Sassou Nguesso avait déclaré que les problèmes du pays avaient pour origine le tribalisme, le régionalisme, l'intolérance et la violence politique. – *(AFP, Reuters.)*

La « résistance pacifique » des irréductibles Blancs sud-africains

JOHANNESBURG
de notre correspondant

« La République boer est en marche. » C'est ce que proclame Fritz Meyer, l'instigateur du projet de territoire afrikaner indépendant, lancé à une centaine de kilomètres au nord-est de Johannesburg. Descendant direct des premiers colons européens et agitateur patenté de l'extrême droite blanche sud-africaine, ce colosse barbu d'une trentaine d'années exhibe avec fierté le bulletin d'adhésion qu'ont déjà signé plus de 150 personnes. Moyennant 1 500 francs, le document, frappé du drapeau de l'ancienne République du Transvaal, donne droit à une parcelle des 200 hectares vendus par des fermiers sympathisants de la cause afrikaner.

Ce genre de projet n'est pas nouveau. Avant les élections de 1994, une poignée d'irréductibles, redoutant l'arrivée au pouvoir de la majorité noire, avaient acheté le village d'Orania, dans le sud-ouest du pays, pour l'ériger en territoire réservé aux Blancs. Trois ans après l'accession de Nelson Mandela à la tête du pays, le lancement d'une initiative similaire souligne le rejet persistant de l'Afrique du Sud multiraciale chez les Afrikaners les plus radicaux.

« Nous ne reconnaissons pas le gouvernement actuel. Nelson Mandela n'est pas notre président, c'est un criminel », affirme M. Meyer, qui a rodé son discours provocateur au sein des partis les plus extrémistes, y compris l'AWB, le mouvement néonazi d'Eugène Terre-Blanche. Dénonçant la montée de la criminalité, la politique de l'emploi favorable aux Noirs et la baisse d'influence de la culture afrikaner, M. Meyer justifie la création d'une « République boer » par la *« discrimination »* dont sont victimes, selon lui, les siens. *« C'est une question de survie pour la nation afrikaner. Notre pays est entre les mains d'un régime communiste qui l'a plongé dans l'anarchie et qui cherche à nous éliminer »*, affirme M. Meyer, qui dissimule mal la difficulté à accepter la perte des privilèges du passé.

Conçue comme un havre de paix et de prospérité permettant de recréer les conditions de vie du temps de l'apartheid, la « République boer » est située dans une zone choisie pour son isolement et son caractère symbolique. Pour l'instant, elle se compose de terrains en friche au bord de l'autoroute et d'un cimetière des victimes afrikaners de la guerre anglo-boer, élément fondateur de l'identité afrikaner avec la conquête du pays contre les populations noires.

Simple propriété agricole officiellement rachetée par une société coopérative, le territoire, avant de demander son indépendance, a pour ambition de s'agrandir et de se transformer en zone autonome d'habitat et d'industrie agroalimentaire. Si le projet ressemble à une cause perdue d'un groupuscule de fanatiques, M. Meyer a quand même pu réunir les 800 000 francs nécessaires à l'achat des terrains. En attendant la construction des maisons, Andries Campher, un des premiers occupants, veille sur les lieux et résume la philosophie du projet : *« C'est un acte de résistance pacifique. Les Noirs ne nous dérangent pas. Qu'ils nous laissent en paix et, nous aussi, nous les laisserons en paix. »*

Frédéric Chambon

هكذا من الأصل

Le premier ministre Milo Djukanovic remporte l'élection présidentielle au Monténégro

La victoire de ce réformateur est une amère défaite pour Slobodan Milosevic

Le premier ministre monténégrin, Milo Djukanovic, a remporté, dimanche 19 octobre, le second tour de l'élection présidentielle qui l'opposait au président sortant, Momir Bulatovic. Cette victoire d'un réformateur violemment opposé au régime de Belgrade représente une amère défaite pour Slobodan Milosevic, le président de la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro).

LES ÉLECTEURS monténégrins ont infligé, dimanche 19 octobre, un sérieux camouflet à Slobodan Milosevic, le président de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). En préférant, au second tour de l'élection présidentielle, le premier ministre, Milo Djukanovic, au président sortant, Momir Bulatovic, ils ont porté à la tête de leur République un homme qui s'est, depuis près d'un an, toujours opposé à « l'homme fort » de l'ex-Yougoslavie. Le résultat, non confirmé par la commission électorale, a été reconnu, lundi matin, par le chef de cabinet de M. Bulatovic.

Les deux candidats, issus du même Parti démocratique des socialistes (DPS, ex-communiste) qui s'est divisé au mois de juillet, s'opposaient principalement sur les relations entre les deux Républiques qui forment la RFY, et sur la politique économique. Ardent défenseur du libéralisme, Milo Djukanovic a fait toute sa campagne sur la nécessité d'amplifier les réformes économiques et les privatisations qu'il a mises en œuvre depuis son accession, en 1991, au poste de premier ministre. Et il a fait de l'autonomie du Monténégro, et de la démocratisation du pays, l'une de ses priorités en ne ménageant pas ses critiques à l'égard de la politique, à ses yeux rétrograde, menée en la matière par Belgrade.

Au point que le régime serbe, lors de la dernière semaine de campagne électorale, n'a pas hésité à utiliser tous ses moyens de propagande officiels pour tenter de décourager les électeurs monténégrins de choisir le clan des réformateurs, qu'il accuse de *« visées séparatistes »*, et dont Belgrade et Momir Bulatovic dénonçaient de concert les liens avec la nouvelle classe d'hommes d'affaires enrichie par les divers trafics qui ont fleuri à l'époque des sanctions économiques contre la RFY.

SOUTIEN DE L'OPPOSITION SERBE

Si cette élection présidentielle dans la petite République de 650 000 habitants (10 millions en Serbie) apparaissait en fait comme un véritable test pour Slobodan Milosevic, c'est que l'avenir de la RFY et de son président sont largement conditionnés par la coopération entre Podgorica (la capitale monténégrine) et Belgrade. Slobodan Milosevic, élu à la tête de la RFY par son Parlement au mois de juillet, souhaite modifier la Constitution pour instituer une élection du président de la RFY au suffrage universel, et renforcer ainsi des pouvoirs aujourd'hui largement protocolaires. La victoire de Milo Djukanovic rend très improbable une telle modification, à laquelle le nouveau président monténégrin s'est toujours publiquement opposé.

Un autre élément d'inquiétude pour Slobodan Milosevic provient du soutien affiché et réciproque de l'opposition démocratique serbe au nouveau président monténégrin. Le second tour de l'élection présidentielle en Serbie, dimanche 5 octobre, avait été annulé en raison d'une participation inférieure à 50 %. Et le candidat du président de la RFY, Zoran Lilic, n'était arrivé qu'en seconde position derrière le candidat d'extrême droite, Vojislav Seselj. La victoire de Milo Djukanovic au Monténégro risque maintenant de « doper » l'opposition démocratique en Serbie, avant le nouveau scrutin qui doit être organisé dans les prochains mois.

Autant de signes très défavorables pour Slobodan Milosevic, qui avait tenté, après les longues manifestations qui avaient suivi l'annulation des résultats des élections municipales de novembre 1996, de rétablir sa situation politique au sein de la République fédérale de Yougoslavie. Un recentrage aujourd'hui largement hypothéqué par les défaites électorales en cascade que subit depuis quelques semaines « l'homme fort » de l'ex-Yougoslavie et au moment où la pression de la communauté internationale à son encontre ne fait, elle aussi, que s'amplifier, principalement à propos de la situation dans la province serbe du Kosovo, peuplée à 90 % d'Albanais.

Denis Hautin-Guiraut

PROFIL

LA BÊTE NOIRE DE BELGRADE

Milo Djukanovic, 35 ans, est un réformateur honni par Belgrade, qui l'accuse de menées « séparatistes ». Cet économiste, d'un dynamisme à toute épreuve, a été formé à l'école communiste. Il est apparu sur le devant de la scène politique à la fin des années 80 en renversant, avec le président monténégrin Momir Bulatovic, l'ancienne équipe dirigeante communiste à la faveur de manifestations baptisées *« révolution anti-bureaucratique »*.

A vingt-neuf ans, en février 1991, il devient premier ministre du Monténégro. Au fil des années, ce jeune loup au verbe franc a abandonné l'idéologie communiste au profit du pragmatisme, devenant la bête noire de *l'homme fort de la Yougoslavie*, Slobodan Milosevic. *C'est lui qui est à l'origine de la privatisation* de 80 % des entreprises du Monténégro. *« Milosevic est un homme politique dépassé, incapable d'élaborer une stratégie »*, déclarait-il au printemps pour dire son hostilité à l'élection du président serbe au poste de président de la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro).

Ses partisans voient en lui le seul homme de la nomenklatura yougoslave *capable de se mesurer à* M. Milosevic, *qu'il rend responsable de l'isolement dans lequel la communauté internationale main*tient les deux Républiques pour leur implication dans la guerre en Croatie et en Bosnie. M. Djukanovic est accusé par Belgrade de se livrer à des transactions commerciales *illicites, de saper l'unité de* la Yougoslavie *en visant à la « sécession »* du Monténégro.

« La Yougoslavie est notre choix », riposte M. Djukanovic, mais il avertit que le Monténégro *« n'attendra plus longtemps »* de pouvoir exercer les *« droits souverains »* que lui confère la Constitution. Dans son bras de fer avec M. Bulatovic, qui a tenté sans succès de l'évincer, M. Djukanovic a vu sa cote de popularité grimper ces derniers mois. Ses partisans *louent sa politique sociale qui permet de verser régulièrement des allocations* diverses à 60 % de la population *monténégrine*. – *(AFP.)*

Le Haut-Karabakh rejette un plan de règlement proposé par l'OSCE

MOSCOU
de notre correspondante

La République autoproclamée du Haut-Karabakh est prête à discuter avec l'Azerbaïdjan de *« limitations pouvant être imposées à son indépendance »*, a déclaré au *Monde* son président, Arkadi Goukassian. Mais elle ne veut pas reporter la discussion de son statut à une étape ultérieure du règlement du conflit, comme le proposent les médiateurs américano-russo-français de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a-t-il précisé, samedi 18 octobre, lors d'une visite à Moscou.

Elu à une large majorité il y a un mois et demi, M. Goukassian affirme que les Arméniens du Haut-Karabakh sont devenus conscients, dix ans après le début d'un conflit ayant abouti à leur indépendance de fait, que celle-ci ne sera pas reconnue par la communauté internationale. Il se dit donc prêt à un compromis, mais pas à celui de l'OSCE, qui propose un plan en deux étapes : une solution sur le terrain d'abord (restitution des territoires, petite force d'interposition de l'OSCE, retour des réfugiés et fin du blocus), une discussion du statut ensuite. L'Azerbaïdjan, qui refuse de parler avec le Haut-Karabakh de son statut, a donné son accord. De même que l'Arménie, dont le président a indiqué accepter *« les principes de la première étape comme base de discussion »* en attendant la réaction du Haut-Karabakh (*Le Monde* du 16 octobre). Formulée par M. Goukassian, la réponse est réservée : il réclame un règlement, non pas par étapes, mais global, comportant *« au moins les contours généraux d'un statut définitif »*, ou *« un statut transitoire assorti de garanties internationales que l'Azerbaïdjan ne renoncera pas au processus de paix une fois qu'il aura récupéré ses territoires »*.

Comme garanties d'un règlement, le Haut-Karabakh veut le maintien de sa propre armée, une démilitarisation des territoires qu'il va évacuer, des sanctions internationales en cas de violation du statu quo, ainsi que le droit, dans ce cas, au soutien de l'Arménie. En échange, M. Goukassian se dit prêt à *« sacrifier une partie de l'indépendance »* du Haut-Karabakh, excluant toutefois toute *« dépendance verticale »* de Bakou. Il accepterait *« une sorte de confédération, avec des accords financiers, douaniers, et, pourquoi pas, à terme, de défense »*, mais le Haut-Karabakh doit être *« sujet du droit international »*.

M. Goukassian estime que la position de l'OSCE a évolué en faveur de l'Azerbaïdjan, dont l'intégrité territoriale est reconnue comme préalable. A l'heure des négociations autour du pétrole de la Caspienne, le temps ne joue plus en faveur des Arméniens. Ceux du Haut-Karabakh, désormais, le savent. Cependant, s'ils devaient être à nouveau soumis à Bakou, *« une partie d'entre eux (...) ira dans les montagnes mener une guerre de partisans »*, affirme M. Goukassian.

Sophie Shihab

Un an après la « marche blanche », les Belges manifestent leur déception

BRUXELLES
de notre correspondant

Le 20 octobre 1996, plusieurs centaines de milliers de personnes défilaient dans les rues de Bruxelles pour manifester leur solidarité avec les parents des enfants victimes du criminel pédophile Marc Dutroux, et demander au pouvoir que les enquêtes établissent au plus vite la vérité. Un an plus tard, pour célébrer l'anniversaire de cette « marche blanche », couleur emblématique de la pureté violée des petites victimes, trois mille personnes, selon la police, avaient répondu à l'appel des « comités blancs » de se rassembler devant le palais de justice de Neufchâteau, siège de l'enquête conduite par le procureur Michel Bourlet et les juges d'instruction, Jacques Langlois et Dominique Gérard. Une mobilisation relativement faible, qui traduit bien le désenchantement d'une grande partie de l'opinion publique belge, qui avait cru, au lendemain de la « marche blanche », que le « système » à l'origine des erreurs tragiques de la police et de la justice allait rapidement être réformé.

Le premier ministre, Jean-Luc Dehaene, a beau répéter que les promesses faites, en 1996, aux parents des victimes ont été tenues, ou sont en voie de l'être, le sentiment d'insatisfaction est général, et accroît la méfiance des citoyens envers les institutions politiques, judiciaires et mêmes religieuses du pays, comme le montre une enquête sociologique en profondeur de la partie francophone du pays réalisée par le quotidien *Le Soir*.

Seule la commission parlementaire d'enquête sur l'« affaire Dutroux, Nihoul et consorts » échappe au désaveu général de l'opinion, et son président, le libéral flamand Marc Verwilghen est devenu, fait exceptionnel en Belgique, l'homme politique le plus populaire du pays, en Flandre comme en Wallonie et à Bruxelles.

Les manifestants de Neufchâteau et leurs porte-parole se sont insurgés, dimanche 19 octobre, devant le peu de suites données au premier rapport de la commission d'enquête, publié au printemps, et qui désignait nommément les responsables des erreurs et des négligences à tous les niveaux de l'enquête. Très peu de sanctions ont été pour l'instant prononcées, les procédures mises en route au niveau des hiérarchies policières et judiciaires se heurtant à une forte résistance corporatiste.

Les ministres concernés par l'« affaire Dutroux » n'ont pas été invités à quitter leur poste

Le monde politique avait, une fois de plus, donné le *la* et démontré qu'il n'existe pas de « culture de la démission » dans la tradition politique belge. Les ministres directement concernés, Stefaan De Clerck pour la justice et Johan Van De Lanotte pour l'intérieur n'ont, à aucun moment, été invités à quitter leur poste. Un de leur prédécesseurs, Melchior Wathelet, directement mis en cause par la commission pour avoir avalisé, lorsqu'il était ministre de la justice, la libération conditionnelle de Marc Dutroux, condamné pour viol et séquestration de mineures, a vu son mandat de juge à la Cour européenne de Luxembourg renouvelé avec le soutien du gouvernement belge. Gino Russo, le père de la petite Mélissa, une victime de Dutroux et de ses complices, résumait la déception de ceux qui avaient beaucoup espéré du « mouvement blanc » en déclarant, dimanche, lors d'un débat télévisé : *« Il faudrait un système judiciaire qui fonctionne mieux. Hélas, en tenant compte de la politique belge avec la particratie et les clivages qui mènent à tous les compromis, il n'y a rien à espérer... »*

Luc Rosenzweig

Lire aussi notre enquête page 14.

Nouvelle mission de Dennis Ross au Proche-Orient

JÉRUSALEM. Le coordonateur spécial américain pour le Proche-Orient, Dennis Ross, a affirmé dimanche 19 octobre que Palestiniens et Israéliens voulaient tous deux *« aller de l'avant »*, à l'issue d'une rencontre à Ramallah avec le président palestinien Yasser Arafat, précédée d'un entretien à Jérusalem avec le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou. M. Ross veut donner une nouvelle impulsion aux négociations israélo-palestiniennes. M. Nétanyahou a réaffirmé, à cette occasion, qu'Israël n'accepterait aucun redéploiement militaire en Cisjordanie, contrairement aux engagements pris, aussi longtemps que l'Autorité palestinienne n'aura pas prouvé sa ferme volonté de *« lutter contre le terrorisme »*. Pour leur part, les Palestiniens ont reproché à Israël de bloquer toute perspective de progrès. – *(AFP.)*

Espagne : victoire de la droite et poussée indépendantiste aux élections régionales en Galice

SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE (Espagne). Les conservateurs du Parti populaire (PP) ont gardé, dimanche 19 octobre, la majorité absolue aux élections régionales en Galice (nord-ouest). Selon des résultats officiels portant sur 98,2 % des suffrages, le PP a remporté 51,6 % des voix et 41 sièges sur 75 au Parlement régional galicien. Ce premier test électoral important pour le PP depuis son arrivée au pouvoir en mai 1996 assure la troisième élection consécutive, à la présidence du gouvernement de Galice, de Manuel Fraga Iribarne, 74 ans, seul homme politique espagnol qui a exercé d'importantes responsabilités sous la dictature franquiste puis pendant la démocratie. La principale surprise a été le score obtenu par le Bloc nationaliste galicien (BNG, indépendantiste modéré), qui devient le deuxième parti de Galice avec 19 députés et 25,5 % des voix. Grand perdant de ce scrutin, le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), allié à des écologistes et à des dissidents communistes, n'a obtenu que 15 sièges et 19,3 % des voix, soit 4,17 points de moins que lors des précédentes régionales en 1993. – *(AFP.)*

Plus de cent morts dans un affrontement entre marins sri-lankais et Tigres tamouls

COLOMBO. Au moins cent séparatistes tamouls et neuf membres de la marine sri-lankaise ont été tués, dimanche 19 octobre, lors d'une violente bataille navale au nord-est du Sri Lanka, ont annoncé des responsables du ministère de la défense à Colombo. L'affrontement, qui a duré cinq heures, a été déclenché quand deux embarcations de la marine ont repéré dimanche soir une flottille de bateaux des séparatistes de l'organisation des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) près de Pulmoddai. Le ministère de la défense a déclaré dans un communiqué que l'une des embarcations sri-lankaises avait coulé après que des séparatistes l'eurent percutée à bord d'un de leurs bateaux rempli d'explosifs. Neuf marins ont été tués et cinq blessés, ainsi que de nombreux guérilleros tamouls, ajoute-t-on de même source. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **BIÉLORUSSIE : un millier de personnes** ont manifesté dimanche 19 octobre dans le centre de Minsk, la capitale biélorusse, pour protester contre de nouvelles restrictions sur la presse. Les manifestants se sont réunis à l'initiative d'une cinquantaine de journalistes, dont Pavel Cheremet, un correspondant de la télévision russe récemment emprisonné pendant deux mois par le régime du président Alexandre Loukachenko. Selon les nouvelles mesures adoptées par le Parlement biélorusse, la fermeture d'un média peut être ordonnée par des hauts-fonctionnaires s'il porte atteinte aux intérêts économiques ou politiques du pays, ou s'il diffuse des informations diffamatoires pour l'honneur du président. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le général Lev Rokhline**, président de la commission de la défense de la Douma (chambre basse), a appelé dimanche 19 octobre, lors d'une réunion de son Mouvement de soutien à l'armée, à *« renverser le régime haï »* de Boris Eltsine, ajoutant qu'il comptait utiliser la fête de l'Armée russe du 23 février comme une *« répétition »* pour parvenir à cet objectif. Démissionnaire du parti gouvernemental Notre Maison la Russie, Lev Rokhline a lancé son mouvement politique le 20 septembre dans le but de lutter contre les projets de réforme militaire de Boris Eltsine. – *(AFP, Reuter.)*

■ **BOSNIE : le Parti démocratique serbe (SDS, ultranationaliste)** a annoncé, dimanche 19 octobre, un remaniement de sa direction qui traduit une perte d'influence de son numéro un, Aleksa Buha, au profit de Momcilo Krajisnik, l'élu serbe à la présidence collégiale bosniaque. M. Buha exerçait la fonction de président par intérim du SDS depuis la mise à l'écart du chef politique des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, en juillet 1996. M. Krajisnik devient membre de la nouvelle présidence du SDS. – *(AFP.)*

■ **CROATIE : l'ONU** a entamé officiellement samedi 18 octobre la seconde phase du retrait de ses troupes de Slavonie orientale, dernière région de Croatie encore partiellement contrôlée par des séparatistes serbes. Dans les prochaines semaines, quelque 1 700 « casques bleus » venus de six pays (Russie, Belgique, Ukraine, République tchèque, Slovaquie, Pologne) quitteront la Slavonie orientale, laissant derrière eux 720 hommes chargés de garder les installations de l'ONU dans la région. – *(AFP.)*

La France veut relancer sa coopération scientifique avec l'Inde

NEW DELHI. *« Le nouveau gouvernement souhaite concentrer sa coopération scientifique et technique sur les grands pays dont l'Inde fait partie »*, a affirmé, samedi 18 octobre à New Delhi, le ministre français de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, M. Claude Allègre. A l'issue d'une visite de trois jours en Inde, M. Allègre a souligné sa volonté de relancer la coopération scientifique franco-indienne, en particulier dans les domaines des technologies de l'information, de la biotechnologie et de celui de l'environnement, spécialement sur les problèmes d'érosion, importants en Inde. M. Allègre a annoncé la possibilité d'ouverture d'un laboratoire de recherche, où scientifiques français et indiens travailleraient ensemble dans le domaine des communications. Ce laboratoire, qui dans l'esprit de M. Allègre combinerait recherche et débouché industriel, pourrait s'implanter près de celui que la compagnie Schlumberger s'apprête à ouvrir pour le développement en Inde des cartes à puce. M. Allègre a, en outre, exprimé son désir d'agir dans le domaine du traitement des eaux, un problème crucial en Inde où la pollution des eaux est une question de santé majeure. – *(Corresp.)*

Un sous-marin français part six mois en Asie en mission-exportation

L'odyssée du « La Praya » en Asie du Sud-Est

DE BREST À BREST, avec entre-temps six mois de croisière en mer et des escales, le sous-marin français *La Praya* va parcourir le monde pour « vendre » la technologie nationale à l'exportation et lui servir, en quelque sorte, de vitrine flottante en touchant une série de ports judicieusement choisis à l'étranger. Avec soixante hommes à son bord, le *La Praya* a quitté Brest le 13 octobre et il doit y revenir le 4 avril 1998 à l'issue d'une odyssée commerciale qui l'aura conduit auprès d'une demi-douzaine de pays, en Asie du Sud-Est, dont les marines de guerre sont susceptibles d'acquérir des bateaux de cette classe.

Mis en service il y a moins de dix ans, le *La Praya* est un sous-marin océanique à propulsion diesel/électrique de la famille des *Agosta*. Il a été choisi de préférence à des sous-marins nucléaires d'attaque, comme le *Rubis*, qui sont interdits à l'exportation du fait de leur mode de propulsion.

Le *La Praya* déplace en plongée plus de 1 700 tonnes et il est armé de torpilles et de missiles anti-navires SM. 39 à changement de milieu, c'est-à-dire un missile tiré en immersion depuis le tube lance-torpilles mais capable de voler au ras des flots pour se diriger ensuite, de façon autonome, vers des bâtiments adverses croisant à 50 kilomètres de là.

Après le canal de Suez et Djibouti, le sous-marin sera successivement à Goa (Inde) ; Lumut et Langkawi (Malaisie), qui est une île du détroit de Malaka où se tient un Salon naval ; Djakarta (Indonésie) ; Sattahip, près de Bangkok (Thaïlande), et Karachi (Pakistan). Au retour, le *La Praya* s'arrêtera, en mars 1998, à Alexandrie, sur la demande des Egyptiens.

Faisant suite à une mission antérieure, dans toute la zone, de Bruno Durieux, ancien ministre et aujourd'hui chargé de promouvoir les ventes d'armes, la croisière du *La Praya* ne cache pas ses objectifs commerciaux. C'est même, à vrai dire, une « première » en France. Le *La Praya* est en mission « prospection-exportation » auprès de pays qui ont déjà acheté des sous-marins à la France et qui peuvent vouloir moderniser leur flotte – c'est le cas du Pakistan qui en a acquis cinq, de la classe des *Agosta* – ou auprès de futurs clients – comme la Malaisie, l'Indonésie ou la Thaïlande – qui estiment avoir besoin de sous-marins et qui cherchent à la mettre en compétition avec des chantiers néerlandais, suédois, russes ou allemands.

UN MARCHÉ EN EXPANSION

D'une manière générale, est-il noté dans le rapport annuel 1997 de l'Institut international de recherche sur la paix (Sipri), à Stockholm, les dépenses d'armement sont montées en flèche dans les pays du Sud-Est asiatique, et plus spécialement en Thaïlande, en Malaisie et à Singapour, où les budgets d'équipement militaire ont enregistré une hausse respectivement de 23 %, 15 % et 7 %, par rapport à 1995.

Dans cette expédition, la marine nationale donne donc un coup de main à la direction des constructions navales (DCN), qui regroupe les arsenaux français et qui a créé en 1991 son *« bras commercial »* à l'exportation.

Société nationale de droit privé, DCN International commercialise, en effet, les produits de la DCN pour compenser la chute des activités dans les arsenaux liée au déclin des commandes proprement françaises. Depuis cette date, DCN International a constitué un carnet de commandes-export de 24 milliards de francs, grâce à des contrats navals notamment avec le Pakistan (pour les sous-marins et des chasseurs de mines), l'Arabie saoudite (pour des frégates et des pétroliers-ravitailleurs) et le Koweït (pour des patrouilleurs rapides). Actuellement, DCN International discute avec le Chili de l'achat de deux sous-marins à grande vitesse en plongée, de la classe du *Scorpène*, que la France et l'Espagne co-développent.

Jacques Isnard

L'armée de l'air américaine au secours de l'Indonésie

L'US AIR FORCE étudiait, dimanche 19 octobre, la possibilité de larguer des milliers de tonnes d'eau sur les gigantesques incendies de forêt qui ravagent l'île indonésienne de Java et asphyxient depuis des semaines une bonne partie de l'Asie du Sud-Est. Trois C-130 de l'armée américaine, dont deux sont équipés d'un système de lutte contre le feu, sont arrivés samedi dans la région.

Un diplomate de l'ambassade des Etats-Unis à Djakarta a annoncé que leurs équipages consacreraient leur premier jour à des vols de reconnaissance pour déterminer leur mode d'action. *« Ils vont dans un premier temps inspecter le centre et l'est de Java, où les feux menacent par endroit des zones habitées »*, a-t-il dit. *« Si ces lieux se révélaient inadaptés à leur action, ils se concentreraient alors probablement sur Djogjakarta et entameraient leurs missions demain soir* [lundi] *ou le lendemain. »*

MÉTÉO DÉFAVORABLE

Selon les dernières données recueillies par l'Agence de surveillance de l'environnement (Bappedal), les foyers se concentrent sur les provinces du centre et de l'est de Kalimantan (Bornéo), ainsi que sur le sud de Sumatra, Jambi et Riau. L'agence ne dispose pas de données concernant l'île de Java, où vivent 60 % des 200 millions d'Indonésiens.

Les trois appareils de l'US Air Force étaient lundi sur la base aérienne de Halim Perdana Kusuma, à Djakarta. De sources indonésiennes, on précisait qu'ils pourraient passer jusqu'à soixante jours en Indonésie. Les deux C-130 équipés du système de lutte aérienne contre les flammes peuvent larguer simultanément 12 000 tonnes d'eau chacun. Leur rôle sera limité aux foyers les plus virulents menaçant des zones de population et repérés par les satellites d'observation.

« Je ne crois pas que qui ce soit pense que ces avions vont éteindre tous les incendies en Indonésie », a prévenu un diplomate américain. D'autant que les dernières prévisions météorologiques ne sont pas favorables. Le ministre indonésien de la coordination de la protection publique, Azwar Anas, a déclaré que l'arrivée de la mousson, annoncée fin octobre, serait probablement plus tardive.

« J'ai reçu hier un rapport selon lequel cette chaleur, liée au phénomène météorologique El Niño, durera plus longtemps. La pluie n'arrivera peut-être qu'en décembre », a-t-il dit à la presse lors de l'atterrissage des avions de l'US Air Force. La pollution atmosphérique due aux fumées d'incendies s'est aggravée dans Djakarta au cours du week-end, en raison des vents dominants soufflant en direction du nord-ouest.

Près de 90 000 personnes sont menacées par les conséquences de la sécheresse qui sévit dans la province indonésienne de l'Irian Jaya, où 416 habitants ont déjà succombé. En six mois, la pluie n'est tombée qu'à trois reprises dans cette région isolée de l'île de la Nouvelle-Guinée, et la situation a été qualifiée de *« lugubre »* par un coordonnateur des autorités régionales. – *(Reuter.)*

Le voyage d'Elizabeth II en Inde a exacerbé les susceptibilités des deux pays

Plutôt bien accueillie par le peuple, la visite de la reine a été marquée par nombre de polémiques

Le séjour d'Elizabeth II en Inde pour fêter le cinquantième anniversaire de l'indépendance de l'ancien *« joyau de la Couronne »* a été marqué par de multiples controverses. La Grande-Bretagne a été accusée de partialité sur la question du Cachemire – douloureux litige territorial entre l'Inde et le Pakistan. La « couverture » de presse très critique de cette visite ne doit pourtant pas faire oublier que les liens entre Londres et New Delhi restent étroits.

NEW DELHI
de notre correspondante

La reine Elizabeth II repartie, dimanche 19 octobre, les passions retombées, la presse indienne a retrouvé un minimum de sérénité pour dresser le bilan d'une visite royale marquée quotidiennement par une nouvelle controverse. Effectué, à l'invitation du gouvernement indien, pour célébrer les cinquante ans d'indépendance, ce déplacement royal dans *« l'ancien joyau de la Couronne »* a certes exarcerbé les susceptibilités réciproques des deux parties, mais il a aussi souligné les liens particuliers qui continuent d'unir New Delhi et Londres.

« La Grande-Bretagne demeure un acteur majeur du développement industriel de l'Inde, et ceci doit donc conduire les deux pays à étendre leur domaine de coopération », écrivait déjà le quotidien de Madras *The Hindu*, au lendemain des premiers incidents. Largement retransmise par la télévision locale, la tournée de la reine a été plutôt bien accueillie au niveau populaire, même si les mesures de sécurité n'ont pas permis à de véritables foules de l'applaudir. Pour les nouvelles générations indiennes, la reine est un chef d'Etat comme un autre et ne fait plus autant recette que lors de ses deux précédents séjours, en particulier en 1961.

En décidant de se rendre d'abord au Pakistan, où le sujet du Cachemire, pomme de discorde entre Delhi et Islamabad depuis l'indépendance, ne pouvait être occulté, la reine prenait le risque de froisser les Indiens. Ce qui n'a pas manqué. Le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, a dû démentir que Londres offrait sa *« médiation »* (immédiatement qualifiée d'*« ingérence »* par les Indiens), ce qui avait amené le premier ministre, I. K. Gujral, à qualifier la Grande-Bretagne de *« puissance de troisième ordre »*. En dépit de démentis de part et d'autre, le mal était fait. Le moindre incident a ensuite donné lieu à des exagérations et des déformations des deux côtés. Accablant le prince Philip, qui aurait contesté le nombre des victimes tombées en 1919 sous les balles britanniques au Jalianwallabagh, à Amritsar, la presse indienne s'est gardé de préciser que le guide indien avait mentionné au prince le chiffre de 2 000 morts et non l'officiel de 379...

« SENSIBILITÉ INFANTILE »

A l'heure du bilan, plusieurs éditorialistes ne craignent pas de dénoncer l'hypersensibilité de New Delhi sur la question du Cachemire. Relatant les critiques de la presse britannique à l'encontre de M. Cook et la satisfaction manifeste de la presse indienne à ce sujet, le très sérieux *Statesman* écrit : *« Le bilan de toute cette controverse est l'infantile sensibilité indienne à propos du Cachemire. » « Il y a une différence entre le patriotisme et le chauvinisme »*, renchérit Saeed Naqvi dans le *Pioneer* : *« Une déclaration invérifiée sur le Cachemire et nous sortons de nos gongs. Cette obsession avec le Cachemire-Pakistan comme seul point de notre politique étrangère est un exemple des limites de notre vision des choses. »*

Les entretiens politiques de Robin Cook avec M. Gujral ont sans doute permis une franche explication, et le premier ministre indien, qui se rend cette semaine à Edimbourg pour le sommet du Commonwealth, présidé par la reine, aura l'occasion de réaffirmer son point de vue, en présence de son homologue pakistanais, M. Nawaz Sharif.

La reine a, durant son séjour, inauguré la plus grande exposition sur le partenariat indo-britannique, engageant cent trente compagnies. Derrière les Etats-Unis, la Grande-Bretagne est le deuxième investisseur en Inde et le cinquième plus grand partenaire commercial de New Delhi. S'il est vrai qu'aujourd'hui les jeunes Indiens regardent plus vers les Etats-Unis que vers la Grande-Bretagne, celle-ci reste un interlocuteur important du fait des innombrables liens historiques qui unissent les deux pays et qui expliquent les passions qui ont entouré cette tournée.

Françoise Chipaux

VICHY Le procès de Maurice Papon, qui entre dans sa troisième semaine à Bordeaux, déchire la droite. Philippe Séguin, président du RPR, s'est démarqué du chef de l'Etat, à propos de la reconnaissance de la responsabilité de la France dans la déportation des juifs pendant la période de Vichy. Il a dénoncé un *« climat d'expiation collective et d'autoflagellation permanente »* aggravé par le procès de l'ancien secrétaire général de la préfecture de Gironde. ● JEAN-MARIE LE PEN : le président du Front national a estimé, dimanche à Nice, qu'*« il était plus confortable de résister à Londres que de résister à Paris »* après la défaite de 1940. ● PROCÈS : A Bordeaux, Maurice Papon, qui s'était très peu exprimé pendant les seize années de l'instruction, s'est révélé un accusé attentif et pugnace au cours des derniers jours.

Philippe Séguin se distingue de Jacques Chirac au sujet de Vichy

Le président du RPR a exprimé, sans nommer le chef de l'Etat, une position opposée à la sienne sur la responsabilité de « la France » dans les crimes commis sur son territoire durant l'Occupation. Il a défendu la thèse gaulliste du caractère « nul et non avenu » du régime de Pétain

AMORCÉE depuis plusieurs semaines, la déchirure s'est produite, dimanche 19 octobre. Et elle n'a sans doute pas fini d'écorcher la droite française. Plus que toutes les polémiques politiques de ces derniers mois, plus encore que la préparation des échéances électorales à venir, c'est le procès Papon et le débat qu'il relance sur le passé national qui est venu tourmenter l'union difficile des troupes de l'opposition et, surtout, leur cohésion derrière le président de la République. La brèche avait été ouverte, la semaine précédente, par le témoignage à la barre du tribunal de Bordeaux, de l'un des vieux barons du gaullisme, Olivier Guichard (*Le Monde* daté 19-20 octobre). Dans une intervention mûrement réfléchie, le président du RPR, Philippe Séguin a, à son tour, publiquement exprimé, dimanche sur France 2, son opposition aux propos que Jacques Chirac avait tenus, le 16 juillet 1995, lors de la commémoration de la rafle du Vel'd'Hiv', sur la responsabilité de la France pendant la période de Vichy.

« Le procès Papon, a-t-il observé, *est le prétexte à deux procès : le procès du général de Gaulle et du gaullisme, et le procès de la France ».* Dénonçant le *« climat d'expiation collective et d'autoflagellation permanente dont un certain nombre de Français commencent à éprouver de la lassitude »*, M. Séguin s'est radicalement démarqué du chef de l'Etat, qui avait reconnu *« les fautes commises par l'Etat »* et la *« dette imprescriptible »* de la France face à la déportation des juifs, en reprenant la thèse défendue par le général de Gaulle, puis par François Mitterrand, selon laquelle *« la République n'a jamais cessé. Vichy est nul et non avenu ».*

DANGER POLITIQUE

M. Séguin n'a jamais caché son désaccord sur ce sujet avec M. Chirac, mais il s'était gardé, jusqu'à ces dernières semaines, de l'exprimer avec une telle véhémence. L'ancien président de l'Assemblée nationale observait volontiers devant ses interlocuteurs que cette reconnaissance de dette était une *« erreur »* au moment où l'Allemagne, elle, sortait de ses années de culpabilité, en découvrant, parmi les siens, des héros de la résistance anti-hitlérienne. Le 5 octobre, il avait déjà observé : *« Si la France était à Vichy, il fallait dire à ceux qui allaient se faire tuer de rester chez eux (...) des gens sont morts pour qu'on puisse avoir l'impression d'avoir gagné la guerre. J'en sais quelque chose »* avait ajouté M. Séguin, dont le père a été tué dans les combats de la Libération.



Cette fois, ce sont les propos de Jean-Marie Le Pen, prononcés dimanche, à l'occasion de la journée de clôture d'un colloque des élus régionaux Front national à Nice, qui ont décidé M. Séguin à revenir à la charge. Devant ses troupes, M. Le Pen avait observé qu'il était *« plus confortable de résister à Londres que de résister à Paris »* après la défaite de 1940. Il ne faudrait pas *« que s'impose dans ce pays, y compris par la coercition judiciaire et politique, une vision de l'histoire qui ne correspond pas à la réalité ».*

En qualité de président de parti confronté quodidiennement à l'influence grandissante du Front national, M. Séguin a perçu le danger politique de ces propos, au-delà de leur enjeu historique. *« Cela fait un certain temps qu'on a observé en France, qu'entre la gauche et le Front national, il ne doit plus rien exister et que tout doit être fait pour favoriser le développement du Front national »* a-t-il déclaré sur France 2, en évoquant des *« manipulations »* visant à éliminer la droite républicaine de l'échiquier politique.

Les propos de M. Le Pen ont, bien sûr, été dénoncés par les autres dirigeants de la droite. Du côté de l'UDF, François Bayrou a jugé *« honteuse »* la déclaration de M. Le Pen sur le général de Gaulle, et il a défendu, sur TF 1, la mémoire d'*« un homme qui a été le sauveur de la patrie, le sauveur de la réalité de la conscience et de l'esprit français »*. Quant à Alain Madelin, il a reproché *« une curée médiatique indécente »* autour du procès de Maurice Papon. *« Je vois un acharnement et des propos que je n'ai pas vus sur M. Bousquet ou sur M. Mitterrand »* a-t-il observé.

« PRÉSERVER L'AVENIR »

Interrogé sur le sujet quelques instants auparavant, à l'occasion du « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », Nicolas Sarkozy, porte-parole du RPR, avait, pour sa part, estimé que le procès Papon était *« une occasion pour que la France regarde son histoire en face afin que, plus jamais, cela ne se reproduise ». « La force d'une nation,* avait-il ajouté, *est de regarder les zones d'ombre de son histoire sans rougir avec lucidité pour comprendre et préserver l'avenir ».*

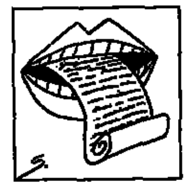
Paradoxalement, le soutien le plus clair à M. Séguin est venu de la gauche de l'échiquier politique, en la personne de Jean-Pierre Chevènement. Ce n'est pas la première fois que les deux adversaires de la signature du traité de Maastricht se retrouvent sur le sujet. Le ministre de l'intérieur avait déjà mis en garde le pays contre ce *« climat de masochisme national »*, à l'ouverture du procès Papon. Il a été encore plus clair cette fois. *« Le président de la République peut très bien se tromper,* a-t-il observé sur France 3. *Il m'est arrivé de contester ce que disait François Mitterrand et je peux contester ce que dit Jacques Chirac. Je ne sais pas s'il a bien mesuré ce qu'il a dit, le jour* [de juillet 1995] *où il a dit que la France – je dis bien la France – avait commis l'irréparable, le jour de la rafle du Vel'd'Hiv' ». « On ne peut pas reprendre l'idée que Vichy était la France, parce que si on accepte cette idée-là, on chante la même chanson que Le Pen, à savoir que Pétain, aussi, était la France »*, a poursuivi le président du Mouvement des citoyens en *« mettant en garde ceux qui ne mesurent pas ce que signifie le fait que Vichy a été, dès le départ, un Etat illégitime ».*

A l'Elysée, on n'a pas souhaité commenter davantage cette polémique qui, plus que bien d'autres sujets, témoigne aujourd'hui d'un vrai clivage entre M. Chirac et une fraction du RPR.

Pascale Robert-Diard

« La France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable »

A L'OCCASION de la cérémonie célébrant le cinquantième-troisième anniversaire de la rafle du Vel'd'Hiv', Jacques Chirac avait évoqué, le 16 juillet 1995, *« ces heures noires* [qui] *souillent à jamais notre histoire et* [qui] *sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été, chacun le sait, secondée par les Français, secondée par l'Etat français. La France, patrie des des Lumières, patrie des droits de l'homme, terre d'accueil, terre d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux (...). Nous conservons à l'égard* [des déportés juifs de France] *une dette impres. riptible. »*



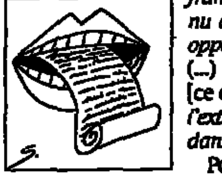
VERBATIM

Le chef de l'Etat avait poursuivi : *« Reconnaître les fautes du passé, reconnaître les fautes commises par l'Etat. Ne rien occulter des heures sombres de notre histoire, c'est, tout simplement, défendre une idée de l'homme, de sa liberté, de sa dignité. C'est lutter contre les forces obscures, sans cesse à l'œuvre. Cet incessant combat, c'est le mien autant que le vôtre. »*

« Certes, a reconnu M. Chirac, *il y a les erreurs, il y a les fautes, il y a, c'est indiscutable, une faute collective, mais il y a aussi la France, une certaine idée de la France, droite, généreuse, fidèle à ses traditions, à son génie. Et cette France n'a jamais été à Vichy. Elle n'est plus alors, et depuis longtemps, à Paris. Elle est dans les sables de Libye et partout où se battent les Français libres. Elle est à Londres, incarnée par le général de Gaulle. Elle est présente, une et indivisible, dans le cœur des Français, ces "justes parmi les nations" qui, au plus noir de la tourmente, en sauvant au péril de leur vie, comme l'écrit Serge Klarsfeld, les trois quarts de la communauté juive résidant en France, ont donné vie à ce qu'elle a de meilleur, cette France : les valeurs humanistes, les valeurs de liberté, de justice, de tolérance qui fondent l'identité française et qui nous obligent pour l'avenir. »*

Un « climat d'expiation collective et d'autoflagellation »

« IL Y A entre le général de Gaulle et l'extrême droite un très lourd contentieux, a rappelé M. Séguin, dimanche 19 octobre, sur France 2, au sujet des déclarations de Jean-Marie Le Pen. *Le général de Gaulle est entré dans la carrière publique contre l'extrême droite, allemande et française. En 1958, quand il est revenu au pouvoir, l'extrême droite s'est opposée à lui. Elle a même cherché (...) à l'éliminer physiquement. Alors,* [ce que dit aujourd'hui] *l'héritier de l'extrême droite française (...), c'est dans la nature des choses. »*



VERBATIM

Pour le président du RPR, *« cela fait un certain temps qu'en France, des gens pensent qu'entre la gauche et le Front national, il ne doit plus rien exister, mais que tout doit être fait pour favoriser le développement du Front national ». « M. Mitterrand était devenu très expert dans ce genre de manipulations,* a dit M. Séguin. *A la veille de toutes les élections, il annonçait qu'on envisageait le droit de vote pour les immigrés, et hop ! le Front national progressait. »*

« Le procès Papon (...) est devenu, a continué M. Séguin, *le prétexte à deux procès (...) : le procès du général de Gaulle et du gaullisme, et le procès de la France. Les premiers sont coupables de ne pas avoir révoqué tous les hauts fonctionnaires de Vichy ; coupables aussi d'avoir liquidé ou d'avoir donné l'ordre de liquider des centaines d'Algériens. Et la France* [est] *coupable collectivement, solidairement, de tous les crimes de Vichy et, au-delà, des abominations allemandes. »*

Le président du RPR a dénoncé un *« climat d'expiation collective et d'autoflagellation permanente, dont un certain nombre de Français commencent à éprouver la lassitude ». « Le mérite historique du général de Gaulle est d'avoir incarné la continuité républicaine, d'avoir mis la France dans le camp des vainqueurs, d'avoir sauvé l'honneur de notre pays, d'avoir évité une deuxième occupation* [anglo-américaine] *à la France »*, a ajouté M. Séguin. Il a critiqué le *« climat morbide, délétère »*, créé par le procès Papon, où *« un jury politico-médiatique donne jour après jour son verdict, juge tout et tout le monde ».*

A Bordeaux, un accusé attentif et pugnace succède au malade des premiers jours

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

« Je ne tergiverserai pas à l'exemple de Cicéron pour attendre d'être égorgé par les sbires de Marc-Antoine. » Le propos, formulé dans un communiqué en janvier, était passé presque inaperçu. Sa teneur « guerrière » aurait pu néanmoins alerter : Maurice Papon, s'il est demeuré quasi silencieux pendant les seize années de son affaire – hormis une déposition lors d'un procès en diffamation qu'il avait intenté contre *Le Nouvel Observateur* en 1990, une lettre ouverte au président François Mitterrand en 1991, un entretien à *Libération* et un autre à TF 1 plus récemment –, n'en est pas moins un accusé qui se défend.

ANALYSE

Sa remise en liberté a profondément rasséréné Maurice Papon

Comme un deuxième choc, illustrant la deuxième semaine de son procès, la pugnacité du vieillard de quatre-vingt-sept ans a de peu succédé au séisme provoqué, dès le troisième jour d'audience, par sa remise en liberté. Exprimée secrètement par nombre d'avocats au soir de son premier long interrogatoire, mercredi 15 octobre, cette nouvelle surprise a fragilisé un peu plus, chez les parties civiles, une unité d'action encore mal définie. Irrité, Michel Slitinsky, l'un des premiers plaignants, entendait d'ailleurs, dans la semaine à venir, y mettre bon ordre.

Les deux événements – liberté et combativité de l'accusé – ne sont pas totalement étrangers l'un à l'autre. La réitération, par la cour d'assises, de l'énoncé du principe de la présomption d'innocence – qui *« ne saurait céder dans l'esprit des juges aux emballements médiatiques »* – a manifestement rasséréné Maurice Papon. *« Compte tenu des conditions juridiques, psychologiques, normales qui m'entouraient,* a ainsi indiqué l'accusé à l'audience, *J'ai pu dire* [à propos du procès] *que les jeux étaient faits. Depuis que je suis devant la cour et les jurés, j'estime au contraire que les jeux ne sont pas faits. »*

Loin d'un Paul Touvier fuyant ou d'un Klaus Barbie absent ou ricanant, Maurice Papon fait donc corps avec son procès. Ignorant définitivement la rumeur médiatique – *« Si des journaux devaient rendre des verdicts, je ne serai pas là aujourd'hui »* –, l'ancien ministre du budget de Valéry Giscard d'Estaing s'en remet désormais à ses seuls juges : magistrats et jurés. Et entend se défendre. A sa manière : attentif et impassible, cherchant à maîtriser sa défense, différant au besoin délibérément ses réactions, s'il estime mal venu – au regard des auditions de témoins – le moment de s'expliquer.

Ainsi en est-il, par exemple, pour la répression de la manifestation du 17 octobre 1961, dont la cour d'assises, par la voix de son président Jean-Louis Castagnède, a rappelé qu'elle n'était pas saisie. Maurice Papon a indiqué qu'il ne répondrait à la déposition-réquisitoire de Jean-Luc Einaudi, l'auteur de *la Bataille de Paris*, qui le tient pour responsable d'une véritable *« chasse à l'homme »* ayant abouti au massacre de centaines d'Algériens , qu'après l'audition, mardi 21, de son ancien collaborateur à la préfecture de police, Roger Chaix.

LES ARMES DE LA DÉFENSE

Face au manque de concertation des avocats de partie civile, la défense a, dès le début du procès, rapidement affûté ses premières armes. Dans un procès où la vérité d'un homme semble se confondre par de nombreux raccourcis avec celle d'un régime (Vichy), l'accusé et son avocat se sont naturellement partagé les tâches pour dissocier de ces deux vérités ce qui leur paraissait dissociable.

Alors qu'il ne l'avait jamais fait auparavant publiquement, Maurice Papon, face à ses juges, a ainsi, dès son premier interrogatoire de personnalité, dénoncé *« l'inhumanité des sentiments qu'on* [lui] *prête »* et *« l'infamie »* que constitue à ses yeux l'imputation d'une *« absence de sentiments »* vis-à-vis des *« malheurs qui se sont abattus sur la communauté juive »*. Alors qu'il n'a jamais voulu, jusqu'à présent, exprimer de regrets – considérant que ce serait avouer par là même une quelconque responsabilité ou culpabilité –, il a, sans attendre, assuré qu'il *« n'avait jamais cessé de porter dans* [son] *cœur le deuil de* [ses] *compatriotes juifs et des juifs étrangers ».*

Mᵉ Varaut, lui, s'est attaché, dès les premiers témoignages, à pointer la complexité de la période de l'Occupation. Avide de souvenirs, la cour d'assises, qui n'abordera le contexte historique des faits qu'à partir du jeudi 23, ne s'est d'ailleurs pas fait prier pour saisir, dès qu'elle le pouvait, les témoignages de ceux qui ont vécu et étaient en âge de comprendre la période. Ainsi, au fil des dépositions suscitées par la défense, trois thèmes sont d'ores et déjà apparus en filigrane, sur lesquels celle-ci semble vouloir travailler.

● **Le niveau de responsabilité de l'accusé.** En tant qu'ancien préfet, Philippe Mestre, ancien directeur de cabinet de Raymond Barre à Matignon, ancien ministre des anciens combattants du gouvernement Balladur, cité par la défense, s'est interrogé, vendredi 17, sur le niveau de responsabilité d'un secrétaire général de préfecture. Il a relevé que le préfet régional d'alors, Maurice Sabatier, décédé en 1989, *« avait exprimé publiquement* (en 1981) *qu'il assumait la responsabilité »* des décisions prises entre 1942 et 1944.

● **La connaissance de la solution finale.** Soumis aux questions des parties civiles, le même Philippe Mestre, entré dans la Résistance à seize ans, a affirmé qu'*« aucun Français, aucune Française, n'avait connaissance de l'horreur de ce qui s'était passé »* dans les camps d'extermination et que *« la solution finale était un secret d'Etat »* qui ne devait sûrement pas être partagé par *« le relativement modeste secrétaire général de la préfecture de la Gironde ». « N'était-ce pas une horreur en soi déjà que de déporter des juifs ? »*, s'est cependant interrogé un avocat de la partie civile, sans qu'il lui fût apporté de réponse.

● **Les faits de résistance.** Ancien chef de cabinet du général de Gaulle, Olivier Guichard a rapporté le mot du fondateur de la cinquième République. *« Ah ! Papon... C'était un préfet de Vichy qui (...) a rendu de grands services à Cusin* [premier commissaire de la République à la Libération] ». Les parties civiles n'ont pu se faire préciser la nature des *« grands services »*.

Clôturant une déposition sévère à l'égard de ceux qui avaient choisi de servir le régime de Vichy, Pierre Messmer, qui n'a pas eu un regard pour l'accusé, a ainsi indiqué qu'il lui semblait que, *« cinquante-cinq ans après, le temps* [était] *venu où les Français pourraient cesser de se haïr et commencer de se pardonner »*. Cité par la défense, le Père Michel Lelong a abondé en ce sens. Mais, sur ce point, Mᵉ Michel Zaoui, avocat de plusieurs associations de déportés juifs, a posé sans attendre un jalon. *« Le pardon et la réconciliation sont-ils possibles avant la reconnaissance des fautes ? »*

Jean-Michel Dumay



La « niche fiscale » de la loi Pons est largement rognée

Le coût du dispositif va être divisé par deux

LA LOI PONS sort bien écornée du vote de la première partie du budget 1998. L'amendement de Didier Migaud (PS, Isère), rapporteur général du budget, voté vendredi 17 octobre, divisera tout simplement par deux le coût fiscal du dispositif..., donc l'intérêt qu'il présente pour les contribuables. Supprimant la possibilité pour les investisseurs d'imputer des déficits industriels et commerciaux sur leur revenu imposable, il fera gagner à terme plus de 2,4 milliards de francs au budget, peut-être beaucoup plus si la « niche fiscale », devenue nettement moins attractive, est délaissée par les contribuables.

La loi de défiscalisation de 1986, dite loi Pons, permettait aux contribuables investissant dans les DOM-TOM, via une société, de déduire de leurs revenus, dès la première année, la totalité de l'investissement. Le coût fiscal de cette mesure a atteint 2,4 milliards de francs en 1996. De plus, contrairement à ce qui se passe en métropole, lesdits contribuables avaient, jusqu'ici, le droit de déduire de leurs revenus pendant les cinq années suivantes les déficits industriels et commerciaux résultant de l'investissement, même lorsque leur activité (médecins, artistes, etc.) n'avait rien à voir.

L'investissement était donc déduit deux fois. S'il était imposable à 54 %, le contribuable bénéficiait *in fine* d'une économie d'impôt supérieure à son investissement. Cette seconde disposition a été supprimée. Son coût fiscal est au moins égal à celui de la loi Pons *stricto sensu*, soit 2,4 milliards, sans tenir compte de ses effets sur l'impôt sur la fortune.

Principale source d'évasion fiscale légale, la loi Pons bénéficie surtout aux plus fortunés : 5 000 contribuables, dont les revenus, estime le ministère des DOM-TOM, vont de 1 à 4 millions de francs par an. Elle a été largement utilisée non seulement pour échapper à l'impôt sur le revenu (2 000 foyers parviennent ainsi à se rendre non imposables), mais aussi pour réduire l'impôt sur la fortune. Ce sera désormais impossible, grâce à une nouvelle disposition interdisant de réduire le revenu de référence pour l'ISF en déduisant ses investissements outre-mer.

Deux nouvelles mesures devraient limiter l'impact de la loi. La première exclut les subventions publiques des déductions fiscales. La seconde affine le champ d'application : dans les secteurs dits « sensibles » (hôtellerie, plaisance, transports, audiovisuel et concessions de services publics), seuls les projets permettant de créer ou de maintenir des emplois devraient être désormais agréés.

L'ensemble des dispositions constitue plus qu'un toilettage. Sans heurter ses élus dans les DOM-TOM, le gouvernement a largement rogné la plus grosse « niche fiscale » du droit français. Depuis 1992 et l'institution d'un agrément préalable, personne n'avait été aussi loin. Certes, l'impact budgétaire de cette réforme sera progressif : les opérations agréées jusqu'au 15 septembre continuant à bénéficier du régime précédent, ce n'est qu'à partir de l'an prochain, et surtout au bout de cinq ans, que l'économie pour l'Etat atteindra son plein effet. Certes, le cœur de la loi – la déduction de l'investissement des revenus dès la première année – n'est pas touché.

TRI DES INVESTISSEMENTS

Ainsi réformée, la loi Pons permettra de trier sévèrement les investissements aidés outre-mer. Les projets sains, créateurs d'emplois durables, n'ont pas de raison d'être touchés. Mais les « bonnes affaires » plus ou moins farfelues – bateaux de pêche dans les îles où il n'y a pas de pêche organisée, par exemple – perdront de leur intérêt. Les investisseurs se souciaient peu jusque-là de la rentabilité des projets. A la limite, pouvant déduire leurs déficits industriels et commerciaux, ils avaient intérêt à accumuler des pertes avant de sortir de l'opération après cinq ans. Désormais, ils seront incités à la prudence.

Contraints de laisser leur mise au moins cinq ans dans les DOM-TOM, ils ne pourront déduire que l'apport initial et, en cas de pertes, ils devront assumer celles-ci sans compensation. Longtemps « machine à faire des déficits », la loi devrait en sortir nettement plus efficace. Jusqu'ici, un emploi Pons coûtait en moyenne 2,7 millions. Mécaniquement, les nouvelles dispositions couperont ce coût de moitié : 1,35 million.

Ne risque-t-on pas ainsi de « tuer » la loi ? Cela prouverait *a contrario* qu'elle ne reposait que sur l'appât de la « niche fiscale ». D'ici l'an prochain, une mission d'information, confiée à un parlementaire ou à un organisme public, sera chargée d'évaluer l'impact réel de la loi, notamment en termes d'emplois durables. La loi Pons n'est pas morte, mais elle est clairement en sursis.

Véronique Maurus

Claude Bartolone (PS) propose un compromis sur l'AGED

DANS SON PROJET de loi sur le financement de la Sécurité sociale, le gouvernement a prévu de réduire de moitié l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED). Cette mesure, qui devait lui permettre d'économiser 900 millions de francs, a provoqué de nombreuses réactions négatives chez les associations familiales mais aussi au sein du Parti socialiste, François Hollande, premier secrétaire délégué du PS, annonçant même, il y a quelques jours, que le gouvernement allait *« rétablir cette allocation »*.

Il semble plutôt que l'on se dirige vers un compromis. Claude Bartolone, président (PS) de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, a annoncé, dimanche 19 octobre sur Radio J, qu'il déposera mardi un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale, que les députés examineront à partir du lundi 27 octobre : pour les familles disposant de 250 000 francs de revenus (annuels), avec au moins deux enfants qui ne sont pas scolarisés, l'AGED serait réduite, pour un an, de 25 % au lieu des 50 % envisagés par le gouvernement.

Actuellement, les cotisations sociales des ménages concernés (65 000 familles) sont prises en charge, soit 12 836 francs par trimestre pour un enfant de moins de trois ans. Si l'amendement Bartolone est accepté, la déduction de cotisations sociales serait maintenue aux alentours de 9 000 francs par trimestre.

« Nous sommes obligés de tenir compte » de *« la situation particulière »* des zones urbaines, a précisé M. Bartolone, *« des zones où il n'y a pas assez de crèches, pas assez d'assistantes maternelles, de tenir compte du fait qu'un certain nombre de familles s'étaient déjà organisées »*. Le président de la commission des affaires sociales a rappelé que 1998 sera *« une année transitoire pour la politique familiale »*.

Depuis que le débat sur l'AGED agite la majorité, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, s'est, à plusieurs reprises, déclarée disposée à examiner les propositions des parlementaires. Si le gouvernement veut maintenir le plan d'économie des allocations familiales, il lui faudra compenser les conséquences financières de l'amendement sur l'AGED.

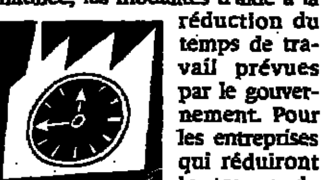
Bruno Caussé

Martine Aubry explique les modalités d'aide à la réduction du temps de travail

Un « abattement de charges forfaitaire » de 9 000 francs dégressif

Ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry a précisé, lundi 20 octobre, au cours d'une conférence de presse, les modalités de l'aide qu'apportera l'Etat aux entreprises, sous la forme d'un « abattement de charges forfaitaire », pour les inciter à réduire la durée du travail et à augmenter leurs effectifs d'ici à 2002, avant que la loi ne fixe à 35 heures par semaine, à partir du 1er janvier 2000, la durée légale du travail.

MARTINE AUBRY, ministre de l'emploi et de la solidarité, a précisé, lundi 20 octobre en fin de matinée, les modalités d'aide à la réduction du temps de travail prévues par le gouvernement. Pour les entreprises qui réduiront le temps de travail de 10 % et qui augmenteront leurs effectifs de 6 %, l'« abattement de charges forfaitaire » sera de 9 000 francs par salarié en 1998, dégressif de 1 000 francs chaque année pour atteindre 5 000 francs en 2002. Pour éviter les effets d'aubaine en 1999, année précédant le passage à une durée légale du travail de 35 heures par semaine, l'aide sera de 7 000 francs pour les entreprises qui entreront dans le dispositif au second semestre 1999.



L'abattement de charges sera majoré de 4 000 francs par salarié et par an pour les entreprises qui réduiront le temps de travail de 15 % et augmenteront leurs effectifs de 9 %. La taille des entreprises concernées par la réduction du temps de travail n'a pas été précisée par Mme Aubry, qui a parlé seulement d'entreprises comptant *« dix salariés, voire plus »*.

Les syndicats et le gouvernement parient sur un assouplissement des positions patronales. Ainsi Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, déclare-t-il, dans un entretien publié lundi par *Les Echos* : *« Le patronat serait bien inspiré de prendre en compte le fait qu'il a face à lui un front syndical qui n'a pas l'intention de faiblir. Ce n'est pas nous qui bloquons, c'est lui : nous sommes ouverts à des négociations, y compris dans les entreprises. »*

M. Viannet souligne les contradictions du patronat, qui *« demande toujours plus de souplesse, de flexibilité, de dérégulation »* et qui refuse, *« en même temps, de négocier des conventions collectives modernes »*. Il juge que *« le coup de gueule du CNPF est sans avenir »*, car *« il s'est mis lui-même en position d'accusé devant l'opinion publique »*.

Dans le même sens, Marc Vilbenoît, président de la CFE-CGC, *« va tout faire pour que le front uni du patronat éclate »*, selon ses déclarations du 18 octobre. Il estime qu'un *« certain nombre de revendications ont été prises en considération »*, notamment la demande de relèvement de dix à vingt salariés du seuil en deçà duquel les entreprises pourront n'appliquer les 35 heures qu'en 2002. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, avait approuvé la veille ce projet d'assouplissement.

« NETTOYER LES PLACARDS »

Face à cette pression, le président démissionnaire du CNPF, Jean Gandois, a expliqué sur France 2 *« sa colère à la sortie de Matignon »* par le fait qu'*« on nous a dit : "Venez, vous êtes partenaires", et à la fin, vous voyez cinq syndicats triomphants et un gouvernement qui disent : On vous impose ceci et cela" »*. Il a décidé de donner sa démission parce qu'il a raté son pari, celui de *« l'explication et de la conviction »*. *« J'ai tenté de convaincre, j'ai échoué, je démissionne »*, a-t-il expliqué.

M. Gandois a répété que le patronat doit maintenant *« passer à une attitude beaucoup plus dure »* que celle qu'il avait lui-même adoptée. Il a nuancé ses déclarations qui l'avaient amené à souhaiter que son successeur ait un profil de *« tueur »* et a parlé *« d'un homme plus dur »* qui sache *« nettoyer les placards »*.

La perspective de ce durcissement inquiète Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, qui a expliqué, samedi, sur LCI : *« J'ai peur qu'on ne nous mette au réfrigérateur toutes les négociations »*. Si le CNPF choisit un *« dur ultralibéral »*, a-t-il dit, *« ce sera plus que le réfrigérateur, ce sera le congélateur »*. Et *« s'il n'y a plus de négociations permanentes avec les employeurs, on sera obligé de se retourner vers le gouvernement et tout va se faire par la législation »*, a ajouté M. Blondel, qui déplorerait cette évolution, selon lui synonyme de *« politisation du mouvement syndical »* et qui *« mettrait en cause la démocratie sociale »*.

L'opposition accuse le gouvernement de faire le jeu du Front national

Alain Madelin invite la droite parlementaire à préparer « une alternance libérale » tandis que François Bayrou veut construire « une droite forte » et « un centre fort »

Les responsables de la droite parlementaire ont accusé, dimanche 19 octobre, le gouvernement de faire le jeu du Front national, notamment en légiférant une nouvelle fois sur l'immigration et le droit de la nationalité. Pour Philippe Séguin, président du RPR, certains, à gauche, estiment *« qu'entre la gauche et le Front national, il ne doit plus rien exister »*, tandis que Nicolas Sarkozy a demandé au gouvernement d'arrêter *« de tendre systématiquement une perche directe ou indirecte au Front national »*. Alain Madelin, président de Démocratie libérale, souhaite pour sa part fédérer la majorité de la droite parlementaire autour des idées libérales afin de préparer *« une alternance libérale »*. François Bayrou, président de Force démocrate, entend au contraire que l'opposition se reconstruise autour d'une *« droite forte »*, capable d'être une *« digue »* par rapport à l'extrême droite, et d'un centre chargé de rassembler *« les aspirations légitimes »* aujourd'hui dispersées à droite et à gauche.

LA DROITE n'en finit pas d'essayer de se remettre de sa défaite aux élections législatives. Les cantonales partielles ancrent chaque semaine ses élus dans la conviction qu'elle n'est pas encore entrée en convalescence. Dimanche 19 octobre, plusieurs de ses dirigeants ont essayé de dessiner ce que, prise en tenaille entre la majorité de gauche et le Front national, la droite parlementaire doit tenter d'incarner.

Alain Madelin, président de Démocratie libérale, qui était l'invité du Club de la presse d'Europe 1, dimanche, voit, dans la perplexité de son camp, l'occasion tant attendue de préparer *« une majorité libérale pour une alternance libérale »* qui, à ses yeux, n'a encore jamais été mise en œuvre. Pour y parvenir, encore doit-il gagner à la cause libérale la majorité du RPR et de l'UDF, ce qui, admet-il, ne semble pas encore être le cas. Mais l'ancien ministre de l'économie fait valoir qu'au RPR, Nicolas Sarkozy et Edouard Balladur sont proches de ses thèses, même si, dans le cas de Philippe Séguin et d'Alain Juppé, *« c'est moins évident »*. A terme, le député d'Ille-et-Vilaine n'exclut pas *« un grand regroupement de l'opposition »*, à condition que cela se fasse autour d'un projet libéral.

« ASPIRATIONS LÉGITIMES »

Le projet de François Bayrou est radicalement différent. Le président de Force démocrate, invité de « Public » sur TF 1, dimanche, a assigné à l'opposition la mission d'avoir à la fois *« une droite forte et un centre fort »*, centre qu'il entend incarner. Construire le centre, selon sa définition, consiste à *« faire en sorte que les aspirations légitimes qui sont à droite et les aspirations légitimes qui sont à gauche se rassemblent »*. La droite forte, a-t-il ajouté en donnant en exemple Charles Pasqua, a, elle, pour mission, d'édifier *« une digue »* contre le Front national.

Pas plus que M. Madelin, qui ne prévoit pas d'embellie avant les élections régionales et cantonales de mars 1998, Nicolas Sarkozy ne se fait d'*« illusion »* sur la durée du processus de reconstruction de l'opposition. En attendant, les dirigeants de l'opposition ont vivement accusé le gouvernement de favoriser la progression du Front national, en particulier en légiférant sur l'immigration. Philippe Séguin, président du RPR, invité du journal de 20 heures de France 2, dimanche, a ainsi affirmé que, depuis plusieurs années, il se trouve des responsables pour estimer *« qu'entre la gauche et le Front national, il ne doit plus rien exister et que tout doit être fait pour favoriser »* le parti d'extrême droite. *« C'était le cas de François Mitterrand »*, a insisté M. Séguin, ajoutant que l'ancien président de la République avait trouvé, dans ce domaine, des successeurs.

« MAILLON FAIBLE »

Nicolas Sarkozy a défendu la même thèse, dimanche, au cours du « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI ». Le porte-parole du RPR, qui a rejeté l'idée d'une alliance avec le Front national, a demandé au gouvernement d'arrêter *« de tendre systématiquement une perche directe ou indirecte au Front national »*, que ce soit en légiférant sur l'immigration ou en faisant interdir le journal *Présent* à la Bibliothèque nationale. M. Bayrou a vivement critiqué la supression de la manifestation de volonté pour l'attribution de la nationalité française aux enfants nés en France de parents étrangers, proposée par le projet de loi de la ministre de la justice, Elisabeth Guigou : *« Je ne vois pas de moyen de faire flamber le FN plus grand que cela »*, a déclaré M. Bayrou, pour qui *« on n'écoute pas assez »* ce type de réaction dans l'électorat.

Quant à M. Madelin, il s'est déclaré *« effaré »* par le projet de loi du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement. Il a estimé qu'avec ce texte, *« la France devient le maillon faible de* [l'espace de] *Schengen »*. Le président de Démocratie libérale a même sollicité Jacques Chirac à ce sujet : *« Je ne pense pas que le président de la République puisse laisser passer cela (...). Dans la fonction qui est la sienne, il faudra vérifier que* [ces textes] *sont conformes à Schengen »*, a-t-il déclaré. Dénonçant le *« formidable appel d'air à l'immigration »* que constituerait le projet de M. Chevènement, il a en outre mis au défi le gouvernement, *« si ce projet est le projet de consensus qu'on présente »*, de le soumettre à référendum. L'ancien ministre de l'économie s'est cependant distingué de ses amis en estimant que *« on verrait l'immigration autrement »* si la croissance économique était plus forte et les créations d'emplois nombreuses puisque, dans ce cas, il y aurait une *« immigration du travail »* et non pas une *« immigration d'ayants-droit »*.

Même Gilles de Robien, député (UDF-DL) et maire d'Amiens, qui, dans le *Journal du Dimanche*, a jugé *« équilibrés »* le projet de loi sur la nationalité et celui sur l'immigration, qui, selon lui, répond à la double nécessité *« de l'humanité et de l'efficacité »*, a estimé que Lionel Jospin *« commet une faute majeure, politicienne, en légiférant à nouveau sur l'immigration, qui n'a plus besoin d'aucun texte de loi. Chaque fois que l'on aborde le sujet, on renforce le FN. Mitterrand le faisait régulièrement. Jospin fait du Mitterrand »*.

Parallèlement, les dirigeants de l'opposition se sont refusés à *« diaboliser »* les électeurs du Front national. Le porte-parole du RPR a estimé que ce n'est pas en désignant *« à la vindicte »* les anciens électeurs de l'opposition séduits aujourd'hui par le parti de Jean-Marie Le Pen que l'opposition les récupérerait. *« Il ne suffit pas de condamner, il faut aussi essayer de comprendre »* les motivations de ces électeurs, a abondé M. Bayrou. Le président de Force démocrate a en outre assuré qu'il n'existe, à l'UDF, *« aucune tentation d'aucune mouvance »* favorable à un dialogue avec le parti d'extrême droite. Reste à l'opposition à faire un *« travail de reconstruction et de reconquête »* qui *« sera plus long qu'on ne l'imagine »*, selon les termes de M. Sarkozy.

Cécile Chambraud

M. Sarkozy dénonce « un socialisme idéologique, sectaire et archaïque »

*INVITÉ du « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », dimanche 19 octobre, le porte-parole du RPR, Nicolas Sarkozy estime que* « l'opposition a une double mission : celle de s'opposer, c'est son devoir, car dans une démocratie, quand il n'y a pas une opposition et une majorité, ce sont les extrêmes qui en profitent, et celle de proposer ». *Pour M. Sarkozy,* « on ne peut pas rester silencieux lorsque l'on propose aux jeunes un avenir dans la fonction publique, alors que de tous les pays européens, nous sommes déjà celui qui a le plus d'emplois publics ». « On ne peut pas rester silencieux quand partout dans le monde l'on renonce aux trente-cinq heures, alors qu'on propose aux Français de travailler moins (...). On ne peut pas se taire quand on voit les dépenses publiques s'enflammer, les impôts augmenter. »



VERBATIM

Le député RPR des Hauts-de Seine a estimé que la politique menée par le gouvernement de Lionel Jospin relevait « d'un socialisme idéologique, sectaire et archaïque ». « C'est l'un des paradoxes de la France que de croire que les Français sont malheureux d'un libéralisme qu'ils n'ont jamais connu », *a-t-il déclaré. Selon M. Sarkozy,* « les Français n'ont pas voté pour le socialisme de M. Jospin, ils ont voulu très largement sanctionner la majorité sortante ».

Le porte-parole du RPR a assuré que « nous ne serons pas au rendez-vous des 3 % » *de déficits publics par rapport au PIB, un des critères exigés pour passer à l'euro.* « Les socialistes n'ont rien appris. Ils créent des dépenses explosives pour l'avenir sans mettre en place le moindre financement », *a-t-il affirmé, citant* « les emplois Aubry » *qui, selon lui,* « coûteront 8 milliards l'année prochaine, 29 milliards l'année suivante et celle d'après 35 ». « Nous le paierons de nombreux impôts supplémentaires (...) et de dizaines de milliers de chômeurs en plus », *a-t-il déclaré.*

M. Sarkozy a considéré « qu'il n'y a pas d'autre choix que de ne pas renouveler tous les départs à la retraite des fonctionnaires », *estimant* « qu'il y a 10 000 à 15 000 départs à la retraite qui devraient ne pas être remplacés » *et* « pas d'autre choix que la réduction des dépenses publiques ». « Je ne crois pas que la croissance soit inscrite dans le marbre, *a-t-il poursuivi, affirmant craindre* « que les 3 % *[NDLR : la prévision de croissance du gouvernement]* ne soient pas au rendez-vous ».

Se déclarant hostile à la réduction généralisée du temps de travail hebdomadaire à trente-cinq heures, M. Sarkozy a mis en garde contre « les effets de seuil considérables » *entre les entreprises de plus de 20 salariés et les autres.*

M. Sarkozy a qualifié la candidature d'Edouard Balladur comme tête de liste de la droite en Ile-de-France pour les régionales de « décision courageuse car le combat sera très difficile ». « Il a mûrement réfléchi », *a t-il précisé, estimant que* « la décision de Philippe Séguin de solliciter Edouard Balladur était un geste de réconciliation spectaculaire ». *M. Sarkozy a jugé que ce serait* « une grave erreur de considérer que l'on peut résoudre les problèmes de la droite en faisant alliance avec le Front national ». *Estimant* « utile » *le procès Papon, il y a vu l'*« occasion pour que la France regarde son histoire en face afin que plus jamais cela ne se reproduise ».

M. Le Pen concentre son tir sur la droite

NICE
de notre correspondant

Le Front national espère compter plus de trois cents conseillers régionaux après les élections du 15 mars 1998, soit soixante-trois de plus qu'actuellement. C'est l'objectif qu'a fixé Jean-Marie Le Pen à son mouvement dans son discours de conclusion de trois journées de travail avec les élus régionaux du parti, organisées à Nice du 17 au 19 octobre.

Les listes du FN ne sont pas toutes complètes mais, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le parti d'extrême droite est en ordre de bataille. M. Le Pen conduira la liste dans les Alpes-Maritimes, dont il est conseiller régional sortant. Les maires sont têtes de liste dans deux départements : Jean-Marie Le Chevallier (Toulon) dans le Var et Jacques Bompard (Orange) dans le Vaucluse. Dans les Bouches-du-Rhône, le numéro un n'est pas Catherine Mégret, maire de Vitrolles, ni Daniel Simonpieri, maire de Marignane, mais Bruno Mégret, époux de Mme Mégret.

La région PACA présente un enjeu particulier pour M. Le Pen, qui en brigue la présidence. Le FN, qui détient trente-quatre sièges sur cent vingt-huit dans l'assemblée régionale sortante, espère atteindre la majorité relative en dépassant la barre des quarante élus. Le président du parti d'extrême droite a lancé la campagne sur le thème du pourrissement de la vie politique dans la région. Les accusations contenues dans le livre sur l'« affaire Piat » nourrissent ses attaques contre François Léotard. M. Le Pen a égrené une longue litanie de noms d'élus de la région impliqués dans des affaires judiciaires, puis dressé la liste, sur les trente dernières années, des assassinats non élucidés et des suicides qu'il considère comme suspects.

« LE MARIGOT RPR-UDF »

« Entre les socialo-communistes et nous, a-t-il répété, *il n'y a plus que le marigot RPR-UDF. L'opposition parlementaire, sans foi ni loi, n'est plus capable de s'opposer au gouvernement marxiste. Il n'y a plus qu'une force d'opposition moralement et politiquement cohérente, c'est le Front national. »* Dans les Alpes-Maritimes, M. Le Pen cherche toujours sa revanche personnelle sur le maire de Nice, Jacques Peyrat (RPR), ancien membre du FN. Cependant, il ne pourra pas l'affronter, car M. Peyrat a dû laisser à Christian Estrosi (RPR), vice-président du conseil régional, la candidature à la tête de liste commune RPR-UDF.

Dans le Var, M. Le Chevallier pronostique une dizaine d'élus pour son parti, au lieu de sept actuellement. *« Il y aura,* dit-il, *un effondrement RPR-UDF, une poussée PS, si l'embellie Jospin continue, et une percée Front national. »* M. Le Chevallier reste discret sur les « affaires » varoises. Il préfère axer sa campagne sur l'exemple de la gestion de sa ville. *« Entre mon élection à la mairie et les législatives, j'ai gagné seize points. C'est la preuve que les électeurs sont contents de la gestion du Front national »*, explique-t-il. Quant à M. Mégret, il observe : *« Si nous gagnons la région PACA, notre enracinement territorial atteindra une dimension nouvelle,* déclare-t-il. *Confortés par les quatre villes acquises à la gestion du Front national, nous aurions une concentration de pouvoirs locaux entrant en synergie les uns avec les autres. »*

Jean-Pierre Laborde

La droite de la droite tente de s'organiser

LAS DE JOUER les entremetteurs entre la droite et l'extrême droite, le Club de l'horloge rêve aujourd'hui de passer aux fiançailles. Clôturant l'université annuelle du club, organisée du 17 au 19 octobre à Aix-en-Provence, son président, le villiériste Henry de Lesquen, a prôné une *« union de la droite, en faisant entrer le Front national dans une alliance de gouvernement »*. Mais, pour ce faire, M. de Lesquen envisage un scénario à l'italienne avec *« des forces nouvelles qui se détacheraient de la droite classique et s'associeraient au Front national pour battre la gauche »*, car, ajoute-t-il, *« il n'y a pas d'autre voie pour le salut de la France »*.

Le thème de l'université a permis de préparer le terrain. Il posait, faussement naïf, la question « Droite-gauche : un clivage dépassé ? ». Faussement naïf car, pour les orateurs, d'Alain Griotteray, ancien député UDF-DL, maire de Charenton-le-Pont (Val-de-Marne), à François-Georges Dreyfus, militant RPR, président de la commission de doctrine du Club 89 (néogaulliste), en passant par Jean-Gilles Malliarakis, ancien dirigeant du Mouvement nationaliste révolutionnaire (extrême droite), aujourd'hui ultra-libéral proche d'Alain Madelin et responsable du *Légitime*, l'organe de la CDCA-Européenne (Confédération de défense des commerçants et artisans), ou encore Jacques Garello, économiste madeliniste, président de l'Aleps (Association pour la liberté économique et le progrès social) et Yvan Blot, député européen du Front national, président d'honneur du Club de l'horloge, il existe bien une droite et une gauche. *« C'est une question de structure mentale »*, a, entre autres, affirmé Jacques Garello, qui est psychiatre.

« MYSTIFICATION »

A la gauche est niée toute valeur. *« Le discours de gauche sur la morale n'est qu'une mystification. lorsqu'elle parle de justice, c'est pour la confondre avec la réduction des inégalités ou le refus de l'exclusion »*, a expliqué M. de Lesquen. Voilà ce qui constitue le pire des défauts pour ceux qui se réclament de *« la droite nationale »* et pensent qu'il *« ne peut y avoir de société sans inégalité, ni sans exclusions »*. Mais si chacun a dénoncé *« la droite molle »*, autrement dit le RPR et l'UDF, *« qui est à la remorque de la gauche »* au point de miner sa politique, des divergences se sont dessinées sur la façon d'envisager le futur proche. Pour M. Griotteray, il faut avant tout que la droite retrouve *« ses valeurs de droite »* et opte pour le libéralisme, sans toutefois diaboliser le Front national où *« il y a des gens honorables »*. Selon Jacques Garello, pour qui l'ultralibéralisme est la seule voie à explorer, il n'y a pas d'alliance envisageable avec un Front national sulfureux et qui demande un rétablissement des frontières.

Pour M. de Lesquen, il existe *« un électorat d'environ 15 % qui attend quelque chose. Un électorat plus bourgeois, moins populaire, moins focalisé sur l'immigration, plus attaché aux libertés économiques que celui du Front national »*, mais il lui manque un chef de file. Reste que l'alliance préconisée par M. de Lesquen ne pourra se faire que si le Front national abandonne la voie prise par M. Le Pen avec son *« ni droite, ni gauche, Français »*.

Christiane Chombeau

Mme Guigou évoque l'actualité du mendésisme et fustige l'extrême droite

GRENOBLE
de notre envoyé spécial

« Honnêteté et intégrité » : parmi beaucoup d'autres qualités d'homme d'Etat attachées au nom de Pierre Mendès France – sincérité, clairvoyance, rigueur, sens de l'écoute, respect de l'adversaire, etc. –, ces deux vertus cardinales sont revenues en leitmotiv tout au long du colloque « Ethique et démocratie : l'exemple de Pierre Mendès France », organisé, vendredi 17 et samedi 18 octobre, par l'Institut Pierre Mendès France, l'Université des sciences sociales de Grenoble et la municipalité grenobloise. C'est dire la résonance du thème choisi pour revisiter la trajectoire de l'ancien président du conseil, quinze ans après son décès, le 18 octobre 1982, et trente ans après son élection, en mars 1967, dans la 2e circonscription de l'Isère, pour un mandat éphémère puisqu'il fut battu en juin 1968.

Après Robert Badinter, qui donna la hauteur du ton en introduisant les débats, Marie-Claire Mendès France, Jean-Denis Bredin, Claude Cheysson et une vingtaine d'autres témoins mirent en lumière les conceptions, la méthode et le credo mendésiens s'appuyant sur l'intelligence supposée des « nouveaux citoyens », le rapport direct et « pédagogique » à l'opinion, le parlementarisme, le recours au Plan, le pragmatisme, la confiance dans la jeunesse. Des invités italien, allemand et japonais évoquèrent la dimension internationale de son action. Pour célébrer « l'homme de la paix » – rétablie en Indochine, préservée en Tunisie –, Leïla Shahid, déléguée générale de la Palestine en France, évoqua les premiers et très clandestins contacts entre représentants du gouvernement israélien et militants de l'OLP, organisés par « PMF » au milieu des années soixante-dix. Pour évoquer l'homme qui *« réconcilia la gauche et l'économie »*, le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, décrivit, lui, un *« rigoureux précurseur »* qui put, hélas rarement, appliquer sa vision *« dynamique et internationale »* d'une économie primant sur la finance.

Auparavant, Olivier Duhamel, jouant les empêcheurs de canoniser en rond, avait enfoncé le coin de l'humour dans la noble austérité des propos en se demandant ce qu'il fallait regretter le plus : *« Que Mendès France ait gouverné si peu de temps ou que Mitterrand ait régné si longtemps ? »* M. Duhamel faisait observer aussi que le discours basé sur le moralisme extrême est *« souvent le "cache-sexe" de la corruption, comme ce fut le cas à Grenoble, à Lyon ou dans telle ville du Var... »*.

« MORALEMENT IRRÉPROCHABLE »

Mais c'est à travers le discours final d'Elisabeth Guigou que s'illustrèrent avec le plus d'acuité la permanence et la modernité des valeurs du mendésisme. En se déclarant *« frappée par la dégradation du climat moral du pays au cours de ces dernières années »*, Mme Guigou énonça des principes simples, clairs et inusables : *« Pour que la démocratie soit le gouvernement du peuple (...), il faut qu'aucun cumul de mandats, ni aucun mode de scrutin, ni aucun artifice de procédure, ne donnent le sentiment que la démocratie est confisquée par quelques-uns. »*

« L'extrême droite refait surface, comme si l'histoire vécue de nos parents et des générations qui les ont précédés ne nous avait pas définitivement appris que l'extrême droite ne porte toujours en elle qu'un seul destin : le malheur », a affirmé le garde des sceaux, qui a estimé qu'*« il y a deux périls pour la démocratie : l'un est de s'entendre dire que ses représentants sont* "tous pourris" *selon l'expression véhiculée par l'extrême droite ; l'autre est de s'entendre dire* "tous des bonimenteurs" ».

Pour Mme Guigou, *« tout homme politique, des plus hauts responsables de l'Etat aux plus modestes représentants d'une commune voire aux militants de base d'un parti, doit être moralement irréprochable dans tous les aspects de sa vie publique »*. La ministre de la justice a conclu par un sobre constat à propos de « PMF » : *« Personne ne soutient qu'il ne s'est jamais trompé ; mais personne ne pourrait soutenir qu'il a un instant trahi la confiance qu'il avait reçue du peuple. »*

Robert Belleret

Dans les Bouches-du-Rhône, le PCF gagne ses duels face au FN

A cinq mois des élections régionales, le Parti communiste se place en position de force face au PS en Provence-Alpes-Côte d'Azur

LE PARTI COMMUNISTE, qui a eu l'heureuse idée d'anticiper les cantonales de 2001 en faisant démissionner ses titulaires, pour profiter du vent législatif, a eu la main heureuse : il garde ses deux sièges de Martigues-Ouest et Gardanne contre le FN. En outre, il en reconquiert un, au détriment du PS, à Arles-Ouest, où Michel Vauzelle était frappé par le cumul des mandats. M. Vauzelle, maire d'Arles qui cède son siège de conseiller général à un adjoint communiste, s'est félicité de cette triple victoire de la gauche.

A Gardanne, Michel Ré (PCF), assistant parlementaire de Roger Meï, le maire de la ville réélu député en juin, l'emporte avec 64,3 % des voix devant Damien Bariller (FN) qui, en un an, essuie sa troisième défaite. La mobilisation légèrement supérieure d'un tour à l'autre a réussi au candidat du PCF, qui capte 1 350 voix de plus que le total des voix de gauche du premier tour. M. Bariller gagne onze points entre les deux tours mais, sur le canton, l'extrême droite perd 2 % des voix par rapport aux législatives.

A Martigues-Ouest, Evelyne Santoru (PCF) est facilement élue avec trois quarts des voix contre Alain Cardamone (FN). Les deux candidats ont augmenté leurs scores de premier tour en valeur absolue, en raison d'une meilleure mobilisation du corps électoral.

A Arles-Ouest, Hervé Schiavetti (PCF), seul candidat en lice après le retrait du socialiste Paolo Toeschi, est élu avec 100 % des voix et 23 % des suffrages exprimés. Si une forte proportion d'électeurs a voté blanc ou nul (17 %), le nouveau conseiller général recueille cependant 1 153 voix de plus qu'au premier tour ; des électeurs socialistes ont certainement voulu faire savoir qu'ils tenaient à l'union.

BOUCHES-DU-RHÔNE

Canton de Gardanne (second tour).

I., 26 721 ; V., 11 024 ; A., 58,74 % ; E., 10 410.

Michel Ré, PC, 6 695 (64,31 %)... *ÉLU*

Damien Bariller, FN, c. r., 3 715 (35,68 %).

[12 octobre 1997 : I., 26 719 ; V., 10 202 ; A., 61,81 % ; E., 9 973 ; Michel Ré, PC, 3 336 (33,45 %) ; Damien Bariller, FN, c. r., 2 396 (24,02 %) ; Richard Mallié, UDF-DL, m., 2 024 (20,29 %) ; Odile Petri, PS, 1 466 (14,70 %) ; Francis Dominati, PC diss., 526 (5,27 %) ; Bruno de Monsabert, écol., 225 (2,25 %).

27 mars 1994 : I., 25 482 ; V., 15 234 ; A., 40,09 % ; E., 14 198 ; Roger Meï, PC, m., 8 065 (56,80 %) ; Richard Mallié, UDF-PR, m., 6 133 (43,19 %).]

Canton de Martigues-Ouest (second tour)

I., 17 053 ; V., 6 819 ; A., 60,01 % ; E., 6 515.

Evelyne Santoru, PC, 4 896 (75,15 %)... *ÉLUE*

Alain Cardamone, FN, 1 619 (24,85 %).

[12 octobre 1997 : I., 17 053 ; V., 5 995 ; A., 64,84 % ; E., 5 810 ; Evelyne Santoru, PC, 3 459 (59,53 %) ; Alain Cardamone, FN, 1 062 (18,27 %) ; Hélène Polydoros, UDF, 771 (13,27 %) ; Jean-Pierre Régis, PS, 518 (8,91 %).]

Canton d'Arles-Ouest (second tour)

I., 15 384 ; V., 4 291 ; A., 72,10 % ; E., 3 547.

Hervé Schiavetti, PC, adj. m., 3 547 (100 %)... *ÉLU*

[12 octobre 1997 : I., 15 384 ; V., 5 832 ; A., 62,09 % ; E., 5,642 ; Hervé Schiavetti, PC, adj. m., 2 394 (42,43 %) ; Paolo Toeschi, PS, adj. m., 1 392 (24,67 %) ; David Gérard, FN, 1 104 (19,56 %) ; Louis Sayn-Urpar, RPR, 691 (12,24 %) ; Bernard Pignolo, div., 61 (1,08 %).

29 mars 1992 : I., 15 326 ; V., 9 540 ; A., 37,75 % ; E., 8 858 ; Michel Vauzelle, PS, 4 140 (46.73 %) ; Evelyne Barlat-Lasserre, RPR, 3 385 (38,21 %) ; Michel Berthier, FN, 1 333 (15,04 %) ; Jacques Perrot, PC, 0.]

HÉRAULT

Canton de Sète-2 (second tour)

I., 15 320 ; V., 7 561 ; A., 50,64 % ; E., 6 996.

Raymond Felices, PC, 4 446 (63,55 %)... *ÉLU*

Jean-Claude Martinez, FN, d.e., 2 550 (36,44 %).

[Raymond Félices (PCF) succède à François Liberti, maire communiste de Sète qui était placé en situation de cumul de mandats. Marqué par une participation, ce second tour montre que les reports de voix ont fonctionné autant à gauche qu'à droite, une grande partie de l'électorat de la droite modérée s'étant reportée sur Jean-Claude Martinez (FN). M. Félices devra remettre son mandat en jeu en mars 1998, ce canton étant renouvelable l'an prochain.

12 octobre 1997 : I., 15 327 ; V., 6 693 ; A., 56,33 % ; E., 6 476 ; Raymond Felices, PC, 2 223 (34,32 %) ; Jean-Claude Martinez, FN, d.e., 1 456 (22,48 %) ; Philippe Fougère, RPR, 816 (12,60 %) ; Bernard Pastor, PS, 795 (12,27 %) ; Nicolas Gabino, div. d., 512 (7,90 %) ; Jean-Claude Reilles, PC diss., 223 (3,44 %) ; Françoise Marty, Verts, 190 (2,93 %) ; François Cazes, div. d., 105 (1,62 %) ; Malika Dilmi, PRS, 95 (1,46 %) ; Jean-Hugues Silberman, MDC, 61 (0,94 %).

29 mars 1992 : I., 14 686 ; V., 9 457 ; A., 35,60 % ; E., 8 759 ; François Liberti, PC, 4 407 (50,31 %) ; Hélène Le Vin, RPR, 4 352 (49,68 %).]

SEINE-ET-MARNE

Canton de Noisiel (second tour)

I., 13 193 ; V., 2 765 ; A., 79,04 % ; E., 2 645.

Vincent Eblé, PS, adj. m., 1 788 (67,59 %)... *ÉLU*

Jean-Pierre Classe, RPR, 857 (32,40 %).

[Le candidat du PS, Vincent Eblé, a facilement remporté cette cantonale partielle provoquée par la démission du député socialiste et maire de Noisiel, Daniel Vachez, que la loi n'obligeait pas à abandonner son mandat de conseiller général. Avec un taux d'abstention frisant 80 %, M. Eblé a fait le plein des voix communistes, alors que son adversaire, Jean-Pierre Classe (RPR), n'a réuni sur son nom que les deux tiers des voix qui s'étaient portées sur le candidat du FN au premier tour.

12 octobre 1997 : I., 13 193 ; V., 2 783 ; A., 78,90 % ; E., 2 727 ; Vincent Eblé, PS, adj. m., 1 335 (48,95 %) ; Jean-Pierre Classe, RPR, 542 (19,87 %) ; Vincent Reb, FN, 461 (16,90 %) ; Claudette Spire, PC, 389 (14,26 %) ; Marcel Imbembo, div. d., 0 ; Lionel Martinez, MDC, 0.

27 mars 1994 : I., 12 237 ; V., 5 970 ; A., 51,21 % ; E., 5 659 ; Daniel Vachez, PS, m., 3 382 (59,76 %) ; Joël-Erick Tarrida, UDF, 2 277 (40,23 %).]

EURE

Canton de Thiberville (second tour)

I., 4 941 ; V., 1 733 ; A., 64,92 % ; E., 1 378.

Guy Paris, div. d., m., 1 378 (100 %)... *ÉLU*

[Seul candidat en lice après le retrait de Pierre Estaldet, div., Guy Paris, div.d., maire de Thiberville, l'emporte donc. Les candidats de gauche (PS et PCF), d'extrême droite et divers droite avaient été éliminés. M. Paris remplace François-Gaud Courraye du Parc, UDF-rad., décédé en août. L'élection de M. Paris ne modifie pas l'équilibre du conseil général, présidé par l'UDF Henri Collard.

12 octobre 1997 : I., 4 940 ; V., 2 484 ; A., 49,71 % ; E., 2 445 ; Guy Paris, div. d., m., 1 141 (46,66 %) ; Pierre Espaldet, div. d., m., 525 (21,47 %) ; Max Coquin, PS, 244 (9,98 %) ; Gérard Beaufilz, FN, 198 (8,09 %) ; Michel Fischer, div. d., 168 (6,87 %) ; Jean-Pierre Brizard, div. d., 108 (4,41 %) ; Monique Thiriet, PC, 38 (1,55 %) ; Emmanuel Camoin, MPF, 23 (0,94 %).]

MAYENNE

Canton de Bais (second tour)

I., 4 078 ; V., 2 335 ; A., 42,74 % ; E., 2 117.

Marie-Cécile Morice, UDF-DL, 1 146 (54,13 %)... *ÉLUE*

Philippe Grunwald, RPR, 971 (45,86 %).

L'UDF l'emporte sur le RPR dans ce duel à droite pour la succession du député François d'Aubert touché par de cumul de mandats. Marie-Cécile Morice (UDF-DL) a bénéficié du report des voix qui s'étaient portées au premier tour sur le candidat UDF-FD. Sans candidat, l'électorat de gauche a porté le taux de bulletins blancs et nuls à plus de 9 %. Mme Morice est la quatrième femme à entrer au conseil général de la Mayenne. Son élection ne change pas l'équilibre politique du département.

12 octobre 1997 : I., 4 079 ; V., 2 227 ; A., 45,40 % ; E., 2 103 ; Marie-Cécile Morice, UDF-DL, 803 (38,18 %) ; Philippe Grunwald, RPR, 530 (25,20 %) ; Pierrick Tranchevent, UDF-FD, m., 283 (13,45 %) ; Joël Coenraert, div., 172 (8,17 %) ; Emile Rouault, div. d., 131 (6,22 %) ; Manuel Douneau, PS, 114 (5,42 %) ; Daniel Danjou, FN, 46 (2,18 %) ; Roger Beauvais, PC, 24 (1,14 %).]

Près de 1,6 million de contribuables déclarent une cotisation syndicale

Ce chiffre donne une idée du nombre réel de salariés syndiqués

Dans un « bleu » budgétaire annexé au projet de loi de finances pour 1998, le coût pour l'Etat de la réduction d'impôt pour cotisation syndicale est évalué à 270 millions de francs, ce qui correspond à 1,6 million de contribuables bénéficiaires de cette mesure. Même si les déclarations de revenus ne constituent pas une source parfaitement fiable, cette statistique confirme la chute de la syndicalisation au cours des deux dernières décennies.

QUAND le législateur avait instauré, en 1989, une réduction d'impôt au titre des cotisations versées aux organisations syndicales, plusieurs confédérations, dont FO et la CGT, ne s'y étaient guère montrées favorables. Loin d'y voir une aide au syndicalisme, elles craignaient que cette mesure ne représente une menace pour leur indépendance et, accessoirement, un moyen de percer certains de leurs secrets, à commencer par le plus jalousement gardé d'entre eux : le nombre de leurs adhérents. Avec le recul, il faut reconnaître que cette crainte n'était pas totalement injustifiée, car on dispose désormais d'une statistique fiscale précieuse qui confirme ce que l'on pressentait : la syndicalisation, en France, est vraisemblablement très en deçà de ce que les syndicats prétendent.

Joint en annexe du projet de loi de finances pour 1998, le « bleu » budgétaire sur l'« évaluation des voies et moyens » donne un premier chiffre : le coût de cette réduction d'impôt, pour les finances publiques, a approché 260 millions de francs en 1996 et 270 millions de francs en 1997. Cette réduction, qui profite à tous les salariés, actifs ou retraités, du secteur public ou du secteur privé, est égale à 30 % du montant de la cotisation syndicale, dans la limite de 1 % du salaire brut.

Pour faire ce genre de calcul, le service de la législation fiscale (SLF) du ministère des finances a recours à des simulations informatiques consistant à calculer le rendement fictif de l'impôt sur le revenu, sans prise en compte des différentes réductions d'impôt, à partir d'un échantillon représentatif de déclarations de revenus. Dans le cas présent, l'échantillon représentatif a porté sur 40 000 déclarations. Il a fait apparaître que près de 1,6 million de contribuables (imposables et non imposables) ont déclaré, au titre de leurs revenus de 1995, avoir versé une cotisation syndicale. Sur ce montant, 1,35 million de contribuables ont été imposables et ont effectivement bénéficié de cette aide fiscale.

Faut-il en conclure que les personnes syndiquées figurent essentiellement dans les 50 % de la population qui bénéficie des revenus les plus élevés et qui, à ce titre, est imposable ? En fait, il faut manier cette statistique avec prudence, car certains contribuables imposables peuvent ne pas vouloir afficher leur appartenance syndicale. D'autres, sachant qu'en tout état de cause ils ne seront pas imposables compte tenu de la modicité de leurs revenus, peuvent ne pas juger utile de faire figurer leur cotisation syndicale sur leur déclaration de revenus.

ÉVALUATION MINORÉE

Au total, le dépouillement des fichiers fiscaux donne donc une évaluation du nombre de syndiqués en France qui est sans doute légèrement minorée par rapport à la réalité. Cette évaluation corrobore cependant les grandes tendances connues. Dans une étude récente sur la syndicalisation en France (*Le Monde* du 6 février 1996), Dominique Labbé, chercheur au Cerap (Centre de recherche sur le politique, l'administration et le territoire, laboratoire associé au CNRS), estimait à 2 120 000 le nombre des syndiqués en France, soit moins de 11 % de la population active, contre près de 4 millions vingt-cinq ans auparavant, soit près de 25 % des salariés. Cette enquête estimait donc que les grandes confédérations syndicales françaises ont perdu près d'un adhérent sur deux depuis le début des années 70.

Si l'on se fie aux déclarations de revenus, le taux de syndicalisation serait tombé encore plus bas : il serait désormais à peine supérieur à 7 %. En tout état de cause, ces différentes sources statistiques suggèrent toutes la même conclusion : les organisations syndicales enjolivent sensiblement les choses. Aussi bien la CFDT, qui revendique 700 000 adhérents (chiffre 1996), que la CGT (648 000 en 1995), la CFTC (250 000 en 1995), la CGC (183 000 en 1996) ou encore FO (à qui l'on prête 300 000 cartes)...

Laurent Mauduit

هكذا من الإهمال

SANTÉ PUBLIQUE Comment indemniser les dizaines, voire les centaines, de milliers de personnes contaminées par le virus de l'hépatite virale C à la suite d'une transfusion sanguine ? Plusieurs décisions de justice ayant fixé à plus de 2 millions de francs le montant de l'indemnisation des victimes, le gouvernement et les compagnies d'assurance se trouvent devant un véritable casse-tête : comment répondre au souci de justice des victimes sans mettre en cause le système d'assurance-maladie ? ● LES SERVICES JURIDIQUES de l'Agence française du sang affirment que plus d'un millier de plaintes ont été aujourd'hui déposées en France par des personnes contaminées par le virus de l'hépatite C. ● BERNARD KOUCHNER, secrétaire d'Etat à la santé, revient, dans un entretien au *Monde*, sur son projet de création d'un fonds spécifique d'indemnisation.

L'insoluble casse-tête de l'indemnisation des victimes de l'hépatite C

Plusieurs centaines de milliers de personnes infectées à la suite d'une transfusion sanguine au cours de la période 1983-1986 ; des tribunaux qui fixent à plus de 2 millions de francs le montant des réparations financières : qui paiera et selon quelles modalités ?

C'EST à un formidable défi de santé publique doublé d'un gigantesque casse-tête financier qu'est *aujourd'hui confronté* le gouvernement. Les termes de l'équation résument l'ampleur du dossier : plusieurs centaines de milliers de personnes – entre 100 000 et 500 000 – sont contaminées par le *virus de l'hépatite virale de type C à la suite d'une transfusion sanguine* effectuée il y a cinq, dix ou ving ans ; les décisions de justice se multiplient visant à indemniser – pour des montants atteignant 2,5 millions de francs – les victimes. On peut, dès lors, chiffrer à plusieurs centaines de *milliards de francs les sommes en jeu, et ce alors que les sociétés d'assurances* des centres de transfusion sanguine font valoir que leur responsabilité ne peut, ici, être engagée. Comment, dès lors, sortira-t-on de l'impasse, sachant que, selon les services juridiques de l'Agence française du sang, *plus d'un millier de plaintes ont été déposées* aujourd'hui, en France, pour contamination post-tranfusionnelle par le virus de l'hépatite C ?

Une forte progression des plaintes se rapportant à l'hépatite C

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES CONTENTIEUX NOTIFIÉS À L'AGENCE FRANÇAISE DU SANG (AFS)

	NOVEMBRE 1993	AOÛT 1994	DECEMBRE 1995	SEPTEMBRE 1996
HCV (virus de l'hépatite C)	34 %	48 %	57 %	67 %
HCV + HIV	4 %	3 %	4 %	3 %

HCV (virus de l'hépatite C) – HIV (virus du sida) – HCV + HIV

Source : AFS

Il y a un an, on comptait officiellement près de six cents contentieux opposant des centres de transfusion et leurs assureurs à des victimes de contaminations post-transfusionnelles par le virus de l'hépatite C. Ce nombre a aujourd'hui dépassé le millier.

La dernière décision de justice dans ce domaine a été rendue le 13 octobre par la cour d'appel de Montpellier (*Le Monde* du 15 octobre). Cette cour avait déjà, le 27 juillet 1994, condamné le Centre régional de transfusion sanguine (CRTS) de cette ville et l'UAP, son assureur, à indemniser deux frères hémophiles contaminés par le virus de l'hépatite C et, pour l'un d'entre eux, par le VIH (*virus de l'immunodéficience* humaine). Cet arrêt confirmait un premier jugement rendu le 2 juin 1993 par la seconde chambre civile du tribunal de grande instance de Montpellier. L'origine transfusionnelle de ces contaminations virales était acquise. Le Centre régional de transfusion sanguine devant, selon les magistrats, « *délivrer des produits sûrs, sains et exempts de vice* », cet établissement et son assureur furent alors condamnés à verser solidairement 2,75 millions de francs au total.

PLAFOND GLOBAL

Cette affaire fut portée devant la Cour de cassation, qui, en 1996, devait casser l'arrêt de la cour d'appel de Montpellier en invoquant les dispositions contractuelles liant, depuis un arrêté du 28 juin 1980, les établissements de transfusion sanguine français à leurs assureurs. Ces dispositions prévoyaient un plafonnement des sommes que les compagnies pouvaient être amenées à verser, au titre du risque transfusionnel, et ce à hauteur de 2,5 *millions de francs par an par établissement* et par type de pathologie infectieuse. En d'autres termes, pour prendre l'exemple de l'hépatite C, un assureur ne pouvait être, chaque année, condamné à verser plus que cette somme, et ce quel que soit le nombre des plaintes ou des procédures. Il y a quelques jours, pourtant, en seconde instance, la cour *d'appel de Montpellier, saisie du* même dossier, condamnait à nouveau le Centre régional de transfusion sanguine (CRTS) de cette ville et l'UAP à verser, cette fois, 2,5 millions de francs à chacune des deux victimes. En d'autres termes, les *magistrats décidaient d'individualiser ici une somme qui, aux termes du* contrat de 1980, constituait un plafond global pour un seul type de sinistre.

A l'UAP, qui a, une nouvelle fois, saisi la Cour de cassation, on se dit « *confiant* ». On rappelle que ladite Cour a, ces dernières années, rendu *plusieurs décisions fondées sur le ca*ractère global et annuel du « crédit » de 2,5 millions de francs par an et par pathologie. Si la jurisprudence devait évoluer dans le sens d'une plus grande cohérence et d'une égalité de chaque victime devant la loi, on peut, *sans exagération, prévoir un réel séisme dans le monde de* l'assurance. En termes de prise en charge du risque sanitaire, la situation est d'autant plus complexe que l'année 1996 a été marquée par la résiliation de la police collective qui, depuis le 1er janvier 1990, couvrait la responsabilité civile des établissements français de transfusion sanguine *vis-à-vis des receveurs.*

Cette police collective avait été passée par l'ex-Centre national de transfusion sanguine avec une cinquantaine de compagnies d'assurances françaises auxquelles s'étaient joints sept des plus importants réassureurs européens. Ce *montage faisait lui-même suite* au refus de quelques compagnies françaises d'assurances de continuer à garantir, sur une base individuelle, une activité comme la transfusion sanguine dont on commençait à pressentir – avec l'affaire du sang contaminé, notamment – qu'*elle pouvait être à très haut risque financier.*

PREMIERS SYMPTÔMES

Le développement des contentieux relatifs aux contaminations par voie sanguine par le virus du sida, à partir de 1991, devait conduire à une *réduction considérable* du champ *couvert par cette police collective* puis, en définitive, à la récente résiliation de cette même police. La nouvelle situation ainsi créée fait que c'est désormais l'Etat qui doit – et devra – faire face aux sinistres infectieux pouvant résulter de l'activité de la transfusion sanguine.

Pour autant, le problème des contaminations transfusionnelles par le virus de l'hépatice C continue de toucher directement les assurances dans la mesure où ces contaminations se sont produites, pour la grande majorité d'entre elles, avant 1990, année de l'introduction d'un test de dépistage systématique des *donneurs de sang. La longue* période pouvant exister entre l'infection initiale, la découverte de la contamination et l'apparition des premiers symptômes fait que la dimension judiciaire de l'affaire n'est apparue que progressivement.

Selon les contentieux notifiés par *les établissements transfusionnels* à l'Agence française du sang, les affaires en cours trouvent pour l'essentiel leur origine dans les années 1983-1986, période dont on sait qu'elle a correspondu à une multiplication coupable de collectes de sang en milieu carcéral, et ce alors *même qu'une proportion* importante des *détenus étaient contaminés* par le VIH ou par le virus de l'hépatite C.

J.-Y. N.

Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé

« Il nous faut dès maintenant réfléchir à la création d'un fonds spécifique »

« Quelle analyse faites-vous de la situation actuelle concernant l'hépatite virale de type C ?

– Il est clair qu'il s'agit là d'un problème majeur de santé publique. Les différentes études épidémiologiques qui ont, ces dernières années, été conduites sur ce thème permettent d'en situer l'ampleur et on peut estimer à plus de 500 000 le nombre de personnes qui sont *aujourd'hui infectées* par ce *virus. On peut être impressionné par le* nombre de personnes infectées, mais ce qui me préoccupe le plus, c'est le nombre de celles qui ne connaissent pas leur séropositivité. C'est pourquoi j'ai décidé de lancer de nouvelles campagnes d'incitation au dépistage avec le concours des centres de dépistage anonymes et gratuits.

» *Il importe également de ne pas oublier* les règles de prévention de cette infection qui, on le sait, peut être transmise lors de certains gestes à visée diagnostique et thérapeutique. Ces règles doivent être connues et respectées. Nous nous y emploierons. L'attention ne doit pas non plus être relâchée sur *la sécurité transfusionelle. Les progrès de la science nous permettront, dans les pro*chaines années, de mettre en évidence les dangers de virus inconnus ou de nouveaux prions. Afin d'assurer au mieux leur détection, afin de réagir de façon rapide et efficace, la « traçabilité » des produits sanguins doit être parfaite, comme l'impose la loi de sécurité sanitaire. *Nous serons ainsi préparés si un risque, aujourd'hui théorique*, devait devenir réel demain. J'estime, d'autre part, qu'il serait nécessaire de renverser la charge de la preuve : aux centres de transfusion de prouver qu'il ne sont pour rien dans l'infection du patient.

– L'une des questions majeures qui se pose aujourd'hui est celle de l'indemnisation des personnes contaminées par ce virus après un geste transfusionnel tout comme s'était posée, il y quelques années, celle de l'indemnisation des personnes contaminées dans les mêmes conditions par le VIH (virus de l'immunodéficience humaine). Estimez-vous nécessaire ici la création d'un fonds spécifique d'indemnisation ?

– Il est clair que les différentes décisions de justice rendues sur ce thème nous impose de traiter de cette question essentielle dont nos prédécesseurs avaient fait l'économie. Il nous faut, dès maintenant, réfléchir à la création d'un fonds spécifique en sachant que les sommes en jeu sont considérables. *Mais il nous faut dans le même temps faire rapide*ment progresser vers l'adoption d'un texte de loi traitant de l'indemnisation du risque thérapeutique et, plus largement, de la responsabilité médicale. J'avais déjà communiqué, il y a quatre ans, sur ce thème en conseil des ministres et tenté, sans succès, de faire adopter *un tel texte. Je vais à nouveau m'y employer.*

– L'une des difficultés rencontrées tient à la provenance des sommes nécessaires pour assurer de telles indemnisations. On voit ici s'opposer ceux qui estiment que c'est aux assurances de traiter de cette question et ceux qui au contraire souhaiteraient voir agir la sécurité sociale et le mutuelles ? Comment trancher ?

– Le jugement de la cour d'appel de Montpellier, s'il devait être confirmé, démontre que l'indemnisation des patients contaminés se fait, et ce même en l'absence de loi sur l'aléa thérapeutique. Actuellement l'indemnisation est l'aboutissement d'une procédure longue, pénible et parfois humiliante pour *les patients, et ce sans que cela coûte moins* cher à l'Etat. C'est pourquoi j'estime indispensable une loi sur le risque thérapeutique.

» Une transparence est de toutes manières nécessaire, y compris pour les assurances qui s'alarment devant de tels coûts : potentiellement plusieurs centaines de milliards de francs ! *Mais il faut aussi que cette loi sur le risque thérapeutique ne constitue pas un* brèche dans notre système d'assurance maladie. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

Les anciens élèves de l'école des arts et métiers entrent en conflit avec la direction

Ils dénoncent la décision de fermeture de deux centres à la suite de bizutages

L'association des anciens élèves de l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers (Ensam) a vivement protesté, le 17 octobre, contre la fermeture des centres de Lille et de Cluny, à la suite de violents bizutages. Criant à *« une entreprise de déstabilisation »*, elle a choisi de mettre sur la place publique un conflit plus large qui l'oppose à la direction de l'école sur les missions de l'établissement.

LE 17 OCTOBRE 1997 pourrait bien être une date historique pour la Société des ingénieurs des arts et métiers. Au nom des 27 000 « gadz'arts », membres de cette association héritière d'une *« culture et d'une tradition »* de cent cinquante ans, ses responsables ont pris le parti, vendredi, de dénoncer devant la presse une décision du directeur général de l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers (Ensam), « leur » école. Entouré du bureau de la Société au grand complet, Jean Truffy, son président, a qualifié d'*« arbitraire »* la fermeture par la direction, le 14 octobre, des deux centres de Lille (Nord) et de Cluny (Saône-et-Loire). Un rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale avait détaillé les nombreuses violences intervenues lors de séances de bizutage (*Le Monde* du 16 octobre).

Durant deux heures, Jean Truffy s'est attaché à *« rétablir la vérité et à dénoncer des manœuvres à caractère inavouable qui visent essentiellement à remettre en cause les valeurs que défend notre communauté »*. Tout aussi fermement, il a condamné *« l'amalgame développé et entretenu dans l'opinion, l'exploitation de la délation invérifiable et des lettres anonymes ayant pour objectif de jeter la suspicion sur les activités d'intégration des élèves »*. Autrement dit par un des vice-présidents de l'association : *« D'une certaine façon, il s'agit d'une entreprise de déstabilisation. »*

PRESTIGE

L'accusation vise Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, et n'est pas nouvelle. Elle est cette fois reprise avec d'autant plus de force qu'elle concerne *« le respect des traditions »*, érigé en valeur fondamentale par cette société d'entraide, reconnue d'utilité publique, où ne sont admis directement que les jeunes ingénieurs ayant satisfait à l'ensemble des règles d'initiation et de vie collective (*Le Monde* du 12 septembre).

Il y a deux ans déjà, les centres de Cluny et de Châlons-sur-Marne avaient été fermés à la suite de dérapages. La leçon n'a pas porté. Cette année, la sanction, prise avec le soutien du ministre de l'éducation, pourrait bien produire d'autres effets. Révélateur d'un malaise plus profond, elle s'inscrit dans le conflit qui oppose le directeur général, Guy Gautherin, à la Société des anciens, dont les responsables s'étaient, en 1996, opposés au renouvellement de son mandat. A terme, c'est bel et bien l'exercice de l'autorité et du pouvoir au sein de l'Ensam qui est en jeu.

« Vous allez me réveiller cette Belle au bois dormant. » Telle est, au début des années 90, la mission qu'assigne Claude Allègre, alors conseiller spécial du ministre de l'éducation, Lionel Jospin, à M. Gautherin, un « gadz'arts » passé par l'université d'Orsay. A cette époque, l'Ensam reste un bastion auréolé de son prestige de première école de France, avec mille diplômés par an. Derrière la façade, la réalité est moins reluisante.

A l'ombre des « grandes écoles » (Polytechnique, les Mines, Centrale...), les Arts et Métiers ont continué de cultiver leur originalité d'une solide formation *« technologique et pratique »* pour des ingénieurs de terrain et de production. De leur passé bicentenaire, ils ont aussi gardé l'image d'un creuset de la promotion sociale où les fils d'ouvriers ont accédé aux fonctions de contremaître, puis à celles d'ingénieur. De l'ancien statut militaire, jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, ont survécu des rites et traditions destinés à renforcer l'esprit de corps et la solidarité.

« Il y a trente ans, l'Ensam produisait 25 % des ingénieurs diplômés. Elle n'en forme plus que 4 % », relève M. Gautherin, chargé dans un premier temps d'installer une coordonnation nationale pour des centres autonomes (Aix-en-Provence, Angers, Bordeaux, Cluny, Châlons-sur-Marne, Lille et Metz depuis cette année). Puisant autrefois dans le vivier des lycées techniques, l'Ensam recrute désormais dans les classes préparatoires scientifiques. Ses promotions se sont banalisées, même si les filles ne représentent guère plus de 7 % des effectifs.

« Après avoir vécu dans un climat de compétition, les élèves continuent de trouver ici une seconde famille, avec des anciens pour parrains. Il n'est donc pas étonnant qu'ils s'accrochent aux traditions », note Guy Gautherin. Ce sentiment est renforcé par l'isolement de centres comme Cluny ou Châlons, coupés de toute vie universitaire.

En 1995, un rapport du Comité national d'évaluation provoque une forte secousse. Certes, les experts notent tout ce que les Arts doivent à leurs origines. Ils consacrent un chapitre à la culture des traditions, dont ils relèvent néanmoins que ses *« abus peuvent nuire à l'image de l'école, à son recrutement, et compromettre son ouverture internationale »*. Plus fondamentalement, le jugement est sévère sur les pratiques pédagogiques, *« dont la réforme est d'une importance vitale »*. Ils insistent sur les *« carences »* en matériel, dans les ateliers et les laboratoires, même si depuis, note M. Gautherin, *« les scandales les plus criants sont en passe d'être résolus »*. Ils préconisent enfin une réflexion sur le *« moule »* des Arts et Métiers.

RÉNOVATION

Dépositaire des tables de la loi, la Société des anciens renâcle. Elle affirme alors sa préférence en faveur d'un industriel pour succéder à M. Gautherin, dont le mandat arrive à échéance. Sans succès. Conforté dans ses orientations, ce dernier poursuit son entreprise de rénovation. *« Nous ne sommes pas dans un système de cogestion avec la Société des ingénieurs*, affirme-t-il. *Je souhaite qu'elle fasse de la rénovation des traditions son cheval de bataille. »*

Aux élèves, le directeur général tient à peu près le même discours : *« Je ne cherche pas à supprimer les traditions. Je veux seulement faire accepter aux élèves qu'il est possible d'innover dans ce domaine comme on innove dans l'industrie. »*

Michel Delberghe

Des étudiants occupent le centre de Lille

Fermé depuis le mardi 14 octobre, le centre lillois de l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers (Ensam) était encore occupé, lundi matin 20 octobre, par une centaine d'étudiants qui contestent cette décision. *« On ne quittera pas les lieux tant qu'on ne nous donnera pas la raison exacte de la fermeture »*, expliquait un élève de deuxième année. *« Les élèves sont attachés à leurs valeurs et à leurs traditions »*, explique le directeur du centre, Jean-Paul Frachet, qui reconnaît que *« des microdébordements »* ont pu se produire. *« Il faut qu'ils abandonnent l'occupation et s'engagent clairement à arrêter certaines de ces pratiques »*.

Guy Gautherin, directeur général de l'Ensam, attend des étudiants la rédaction d'une charte de bonne conduite, au bas de laquelle chacun d'entre eux devra apposer sa signature. Renvoyés dans leurs foyers, certains étudiants espèrent de la direction un geste d'ouverture pour engager la négociation. – (*Corresp.*)

Plainte pour « injure à caractère raciste » d'une lycéenne à Vitrolles

UNE LYCÉENNE de dix-huit ans a déposé plainte devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence pour injure à caractère raciste, estimant avoir été victime de propos injurieux de la part de la secrétaire du proviseur du lycée Pierre-Mendès-France à Vitrolles (Bouches-du-Rhône). A la fin du mois de juin, Sofia Touzaline, dont les parents déménagent, se rend au lycée de Vitrolles pour s'inscrire en classe de terminale. La secrétaire du proviseur lui aurait alors répondu sèchement : *« Avec la tête que tu as, ça m'étonnerait que tu ailles en terminale »* et l'aurait renvoyée sans ménagement, selon le récit *de la jeune fille et d'une mère de famille qui confirme avoir entendu* les propos.

Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) a annoncé son intention de se constituer partie civile à l'occasion de l'audience de consignation, fixée au 5 novembre.

Faible mobilisation à la manifestation de la FSU à Paris

A PEINE 5 000 personnes ont participé, dimanche 19 octobre à Paris, à la manifestation nationale de la Fédération syndicale unitaire (FSU), la principale organisation dans l'éducation nationale. Avec pour thème *« l'emploi des jeunes »* et la *« la défense et la transformation du service public d'éducation »*, cette journée devait traduire l'inquiétude des enseignants face aux *« provocations »* du ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, sur l'absentéisme et les congés formation.

Sans cacher leur difficulté à mobiliser, les dirigeants de la FSU ont indiqué qu'il s'agissait *« d'un premier pas, un avertissement sans frais »* pour être entendu du gouvernement.

« Ce n'est pas une manifestation contre une décision gouvernementale quelconque mais le lancement d'une action en profondeur pour changer l'école », a notamment déclaré Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : l'avocat de Xavier Dugoin, sénateur RPR et président du conseil général de l'Essonne, a protesté, dimanche** 19 octobre, contre la demande de levée de l'immunité parlementaire de son client effectuée par un juge de Créteil (Val-de-Marne) dans une affaire de trafic d'influence (*Le Monde* daté 19-20 octobre). M[e] Alexandre Varaut affirme que son client s'estime victime d'une opération de *« déstabilisation politique à la veille d'une consultation électorale »*.

■ **ÉDUCATION : l'université Paris-X à Nanterre, qui avait fermé ses portes jeudi 16 octobre,** après l'occupation par une quinzaine d'étudiants de la centrale informatique, devait rouvrir, lundi 20 octobre. Les occupants, qui manifestaient contre des refus d'inscriptions, ont obtenu la nomination, par le ministère de l'éducation nationale, d'un médiateur.

Jean Paul II oppose Thérèse de Lisieux à la « culture rationaliste »

ROME
de notre correspondant

Un portrait de Thérèse de Lisieux (1873-1897) est accroché à la façade de la basilique Saint-Pierre. Dimanche 19 octobre à Rome, la sainte normande, disparue il y a juste cent ans, est à l'honneur. Son rayonnement international lui vaut d'accéder au titre de « docteur de l'Eglise ». Une foule estimée à 40 000 personnes assiste à l'événement sur le parvis de la basilique. Dans l'assemblée figurent de nombreux jeunes venus du monde entier, puisque ce dimanche est également la Journée mondiale des missions et que *« la vie et l'enseignement de Thérèse soulignent le lien étroit qui existe entre mission et contemplation »*, selon Jean Paul II, dont c'est la première proclamation de « doctorat » après dix-neuf années de pontificat.

Patronne des missions, Thérèse a donc été montrée en exemple à la jeunesse parce que, face à *« une culture rationaliste et trop souvent envahie par un matérialisme pratique, elle oppose, avec une désarmante simplicité, la "petite voie" qui, en revenant à l'essentiel, conduit au secret de toute existence »*, affirme le pape. Pour lui, le nouveau docteur de l'Eglise, symbole de l'humilité et du renoncement, est *« une sainte qui reste jeune (...). Elle se propose comme un modèle éminent et un guide sur la route des chrétiens à la veille du troisième millénaire »*.

« CRITÈRES TRADITIONNELS » BOUSCULÉS

Morte de tuberculose à vingt-quatre ans, Thérèse Martin a connu une trajectoire fulgurante puisqu'elle a été canonisée dès 1925, soit seulement vingt-huit ans après son décès. Aujourd'hui, *« la grande petite Thérèse »*, comme l'avait appelé le théologien Hans Urs von Balthasar, reste pour l'Eglise un témoignage actuel et *« une voie à la portée de tous »*, comme le dit encore Jean Paul II. Cette *« petite voie »*, qui a conduit au doctorat celle qui était venue à Rome supplier le pape Léon XIII, à l'âge de quatorze ans, de pouvoir entrer au carmel, est *« une voie qui rend léger même l'engagement spirituel le plus rigoureux »*.

Cette percée dans les plus hautes sphères de l'Eglise d'une sainte exceptionnelle va bouleverser les concepts de l'institution. La décision d'ouvrir le doctorat aux femmes avait été prise par Paul VI en 1970.

Comme le souligne Mgr Guy Gaucher, évêque auxiliaire de Bayeux-Lisieux, dans un texte diffusé par la conférence épiscopale française, *« l'introduction des "rudes", femmes qui n'avaient pas accès au "savoir" »* (qui n'ont pas écrit de traités) dans un monde *« jusqu'ici réservé aux hommes, bouscule les critères traditionnels du doctorat »*. *« Il faudra que la théologie tire les conséquences de ces faits »*, ajoute Mgr Gaucher.

Quant à savoir si le titre de « docteur » peut ouvrir la voie au sacerdoce des femmes, la réponse est négative, parce qu'il ne faut pas confondre « docteur de l'Eglise » et « Père de l'Eglise », *« dénomination fondée sur l'usage et réservée à des écrivains, des théologiens des premiers siècles chrétiens, et qui n'est pas décernée par une autorité »*.

Michel Bôle-Richard



Marseille veut devenir la métropole européenne de la Méditerranée

Entre le port de la Joliette et la gare Saint-Charles, l'Etat, à travers l'établissement public Euroméditerranée, a pris en charge une vaste opération de remodelage de la ville. L'opération a commencé samedi malgré les inquiétudes et les critiques

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Samedi 18 octobre, le hangar J3, à l'entrée du port de Marseille, était foudroyé. Dans un instant d'éternité explosif s'effondrait cet immense bâtiment contre lequel, depuis 1939, venaient s'aligner les navires : l'onde de choc de cette destruction n'a pas fini de résonner dans Marseille. En signant avec autant d'éclat sa première action visible, l'établissement public d'aménagement (EPA) Euroméditerranée a mis la barre très haut. Car cet organisme, qui doit coordonner des actions aussi différentes que le réaménagement d'un port, la transformation d'une gare et de son quartier pour l'arrivée prochaine du TGV, la réhabilitation d'habitations et la réactivation du tissu économique, a déjà fait naître autant d'espoirs que d'inquiétudes.

Au départ, l'idée, issue des réflexions de la chambre de commerce et d'industrie, portée par le maire précédent Robert Vigouroux, relayée par le premier ministre Edouard Balladur et poursuivie depuis, est simple : cet espace de 300 hectares au cœur de la ville, entre port et gare, est malade. Et sans une opération d'ampleur pour le réactiver, il risque de s'enfoncer encore plus. Les raisons de cette décadence ? L'outil portuaire de la Joliette est obsolète, l'urbanisme industriel n'est plus adapté et les habitations vétustes constituent un handicap de plus.

UN CHOIX STRATÉGIQUE

L'effort nécessaire à la réactivation de l'ensemble ne pourrait être supporté par la ville seule : Euroméditerranée est donc imaginé puis créé afin de porter cette transformation. L'Etat s'y investit d'autant plus volontiers qu'il a longtemps délaissé Marseille et que le projet repose sur un choix stratégique : la cité phocéenne doit devenir la métropole européenne de la Méditerranée.

La tâche est colossale et ses dirigeants en sont conscients. Dominique Becker, directeur d'Euroméditerranée, énumère volontiers le travail exécuté depuis l'installation officielle de son établissement : entre le premier conseil d'administration d'installation, le 22 décembre 1995, et aujourd'hui, l'entreprise s'est installée aux docks, devenus en quelques années le quartier de bureaux les plus modernes et les plus chics de la région. Elle s'est donnée tous les moyens d'études et juridiques et peut d'ores et déjà annoncer l'arrivée de sept entreprises. Surtout, elle a institué des concertations quotidiennes entre la ville, le port, la SNCF et les collectivités locales, dont l'absence empêchait tout développement. Le président du conseil d'administration, Renaud Muselier, premier adjoint (RPR) de Marseille, estime qu'il y a deux ans encore, l'idée même de toucher aux hangars provoquait des bagarres (physiques) dans la communauté portuaire. Or, c'est dans le consensus que le foudroiement du J3 a eu lieu samedi 18 octobre. Selon lui encore, qui peste d'avoir raté « d'un cheveu » la venue du siège d'Eurocars et de ses centaines d'emplois, Marseille est en train d'entrer dans la « short list » des grands sites d'implantation.

Pourtant, les débats autour d'Euromed' – on ne l'appelle ainsi qu'ici – sont en train de prendre de l'ampleur et les critiques, feutrées au sein du conseil d'administration, sont plus bruyamment relayées dans les autres enceintes. Sylvie Andrieux, députée socialiste et élue du secteur municipal, administratrice de l'établissement, les a résumées lors du dernier conseil municipal. S'inquiétant des frais de personnel et d'études, elle s'étonnait que les dépenses d'investissements aient été différées et s'indignait de voir « trois tractopelles sur le J3. comme symbole de la réalité d'Euroméditerranée ». Elle s'interrogeait ensuite sur ce qu'il en serait des populations résidant sur les lieux et lançait : « Y a-t-il un pilote dans l'avion ? »

Mais les critiques et impatiences ne sont pas le seul fait des rivaux politiques de la majorité marseillaise. Henri Roux-Alezais, président de la chambre de commerce qui siège au conseil d'administration en qualité de dirigeant du Port autonome, souligne depuis des mois que les logiques urbanistiques et industrielles ne fontionnent pas au même rythme : il est pressé et demande à l'établissement de se préoccuper plus de la seconde. « Les études n'ont jamais remplacé une décision », lance-t-il.

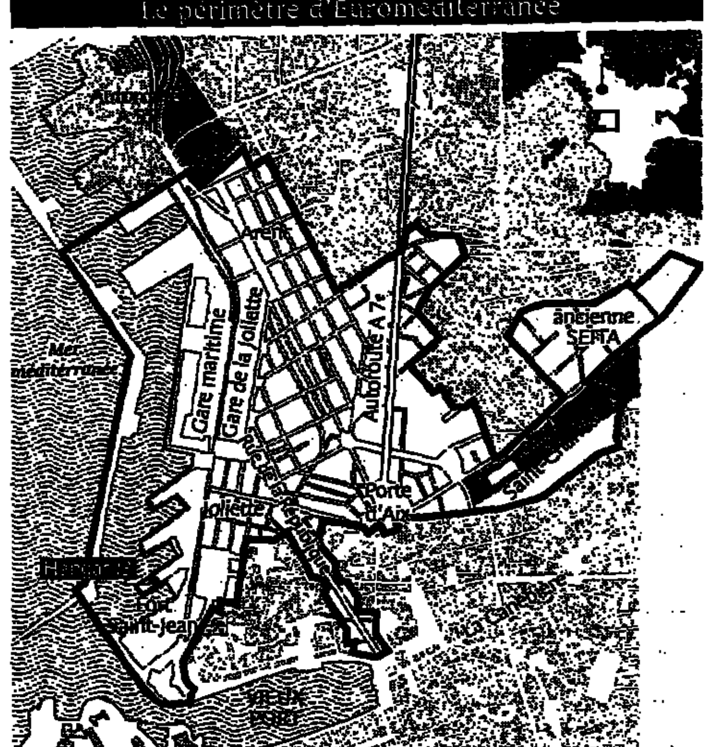
En termes très consensuels, et bien sûr approuvés par tous, le préfet de région, Jean-Paul Proust, a néanmoins fait une intervention qui mettait aussi en avant ces problèmes lors de la réunion du conseil de juillet. En substance, il demandait qu'« un programme soit présenté à l'automne, c'est-à-dire qu'on définisse ce que l'on veut faire en termes d'habitat, d'activités, de grands équipements, d'animation ». « Il faut, résume-t-il aujourd'hui, que ce programme soit entériné par la ville et par l'Etat ».

PAS DE PROJETS CLAIRS

D'autres disent plus crûment les choses et continuent de s'interroger sur ce qu'il adviendra de cette entrée du port qui devra être la signature du renouveau de la métropole. Renaud Muselier exhibe un magnifique projet en forme d'œuf qui devrait faire autant d'effet que l'opéra de Sydney, devenu le mythe marseillais à la mode, et parle de « cité de la mer ». Mais rien de précis n'est encore acté sur ce plan, et cela en agace beaucoup qu'on détruise des hangars sans afficher de projet clair. La disparition du J3 servira d'abord à réaménager des quais pour le trafic passagers vers la Corse et celui des croisières, en plein développement. Mais cela n'offre pas une perspective stratégique pour l'établissement.

Le malaise qui entoure le travail en cours a été souligné ces derniers jours par l'arrivée d'une mission de contrôle de l'Etat. A Euroméditerranée, on assure que cette mission est la bienvenue : dans la mesure où on entre en phase opérationnelle – et donc de dépenses croissantes – il est normal que l'Etat vienne vérifier que tout est en place pour engager des fonds importants, dit-on aux docks. D'autres sources estiment que la mission, dont les membres restent évidemment muets, a été mandée car l'Etat est plus inquiet qu'il ne l'avoue sur la capacité actuelle de l'établissement à maîtriser son grand dessein. Quoi qu'il en soit, le conseil d'administration, qui devait se tenir en octobre, a été repoussé jusqu'à ce que les travaux de la mission soient connus.

Michel Samson



Euromed' en chiffres

Euroméditerranée est un établissement public d'aménagement, juridiquement et financièrement autonome depuis le 1er avril 1996.

● **Composition** : il est dirigé par un conseil d'administration de 20 membres (9 représentants de l'Etat, 9 représentants des collectivités territoriales – ville de Marseille : 4, région PACA : 2, département des Bouches-du-Rhône : 2, communauté de communes Marseille Provence Métropole : 1 –, 1 représentant du port et 1 personnalité qualifiée).

● **Présidence** : Euroméditerranée est présidé par le premier adjoint de la ville de Marseille, Renaud Muselier (RPR). Lucien Weygand, président (PS) du conseil général des Bouches-du-Rhône, en est le vice-président.

● **Budget** : la première enveloppe publique est de 1,15 milliard de francs (Etat : 50 %, ville : 25 %, conseil général : 10 %, conseil régional : 10 %, communauté de communes : 5 %).

● **Effectif** : il emploi 45 personnes.

Deux opérations conjointes de réhabilitation

Euroméditerranée traite le centre-nord de la ville de Marseille, en particulier le port et la gare Saint-Charles. L'espace sur lequel porte son action est longé au sud par les deux périmètres de réhabilitation immobilière (PRI) des quartiers du Panier et de Belsunce, qui couvrent 41 hectares près du Vieux Port et sur lesquels la municipalité a lancé une importante opération de rénovation urbaine *(Le Monde du 3 septembre). Si on ajoute à ces* deux morceaux du puzzle les deux PRI à venir sur les quartiers du Chapitre et de Noailles, c'est tout le centre de la ville qui devrait être *redessiné ou réhabilité au cours des deux prochaines* décennies.

Le jardin extraordinaire va faire école sur le plateau d'Albion

AVIGNON
de notre correspondante

« Bienvenue au jardin d'un curieux... Le jardinier *jardine... Le catalogue de graines est épuisé. Le prochain sera disponible à la fin de l'année contre quatre timbres à 3 francs à La Molière, Saignon.* » Ainsi vous accueille le répondeur de Jean-Luc Danneyrolles, jardinier par passion depuis dix ans. Ce Lyonnais a pris racine à Saignon, dans le Vaucluse, où il multiplie les expériences, toujours à la recherche de « la » plante oubliée depuis des lustres. C'est ainsi qu'il cultive amoureusement, tel un collectionneur, quelque quatre cents espèces, dont quarante variétés de tomates de toutes formes et de toutes couleurs. Jean-Luc courbe l'échine, mais cela n'empêche pas ses idées de vagabonder : « *Je pense que c'est un privilège de jardiner devant toute cette diversité de formes, de goûts, d'odeurs qui s'harmonisent, qui vivent ensemble sans trop de contrariétés. Ça laisse imaginer une diversité culturelle également chez les hommes.* »

Le jardinier, que l'on retrouve tous les samedis sur le marché d'Apt avec ses bouquets et ses légumes extraordinaires, possède un bac agricole. Après une année en fac de biologie, il a travaillé pendant deux ans comme clerc d'huissier et comme barman à Lyon, avant de débroussailler trois à quatre hectares des *contreforts du Luberon et de se lancer dans la* production légumière. Inutile de préciser que le jardinier n'utilise aucun produit chimique : il laisse faire la nature.

PROJET D'UNE ÉCOLE DU JARDINIER

« *Le principe de diversité génère une force de résistance à l'ensemble du jardin.* » Amoureux du beau et du bon, Jean-Luc Danneyrolles a créé deux jardins potagers pour des grands chefs, Alain Ducasse et Reine Samut, qui *peuvent cueillir, dès le printemps, fleurs de* courgettes ou salades de mesclun.

Mais son grand projet est la création d'une école du Jardinier à Saignon, *dans un domaine* aujourd'hui en déshérence. Un projet qui pourrait entrer dans le cadre de la reconversion civile du plateau d'Albion après le départ du premier GMS. Jean-Luc Danneyrolles espère y sensibiliser les scolaires à la germination, mais aussi, pourquoi pas, à la création d'un carré d'herbes comme les moines du Moyen Age. Le jardin-école sera également *ouvert aux élèves des lycées agricoles, à la pra*tique. Car, si le jardinage est bien inscrit au programme officiel, il n'est que rarement enseigné. *Il espère également séduire des adultes* avec un programme de formation de dix-huit mois. Le jardinage ne s'apprend pas dans les livres mais sur le terrain, par la transmission de l'accumulation d'expériences.

« *Il y a une certaine humilité dans la pratique du jardinage car c'est un peu contre nature. Il ne faut pas s'étonner que quelques escargots viennent consommer les salades pommées puisque, en quelque sorte, le jardinier leur constitue un garde-manger.* »

Monique Glasberg

La mobilisation se poursuit contre l'extension de l'aéroport de Roissy

CE NE FUT PAS un baroud d'honneur, mais la volonté de prouver que la mobilisation contre l'extension de l'aéroport de Roissy se poursuit. Certes, ils n'étaient pas 10 000, comme l'espéraient les organisateurs, entre la place de la République et la place du Colonel-Fabien, à Paris, samedi 18 octobre, mais largement plus que les 1 700 manifestants décomptés par la préfecture de police.

Ainsi, la décision de construire deux pistes supplémentaires à l'aéroport Charles-de-Gaulle, annoncée le 23 septembre par Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement, n'est toujours pas acceptée. Derrière les haut-parleurs qui diffusaient des enregistrements de décollages d'avions - « *comme cela, les Parisiens verront à quoi ressemble la vie au bout des pistes* » -, avec leurs banderoles à l'humour amer - « *B-747 : jours impairs. A-320 : jours pairs* » -, les militants d'associations et de nombreux élus de toutes tendances se voulaient les représentants des dizaines de milliers d'habitants du nord de la région parisienne dont la vie quotidienne est « *hachée* » par le vacarme des avions.

« ILS NOUS ONT TOUS BERNÉS »

Les organisateurs, en particulier l'Association de défense contre les nuisances aériennes (Advocnar), qui rassemble plus d'une centaine de regroupements de riverains, avaient écarté les politiques de la tête de la manifestation. « *De droite ou de gauche, ils nous ont tous bernés. Nous dénonçons la "trahison" de ceux qui avaient, comme les autres, promis que les choses allaient changer* », explique Claude Carpentier, président de l'Advocnar.

Rangés derrière la banderole de l'Association départementale des élus communistes et républicains du Val-d'Oise, les amis de Jean-Claude Gayssot sont cependant restés près de la tête de la manifestation... jusqu'aux discours virulents des organisateurs sous les fenêtres du siège du PC, place du Colonel-Fabien, où la manifestation s'est achevée. « *Nous n'avions pas réussi à faire changer d'avis le ministre quand il nous avait reçus,* explique Alain Lacombe, maire (PC) de Fosses (Val-d'Oise). *Cela prouve qu'il faut l'intervention permanente des citoyens dans les débats publics pour tenter de modifier le cours des choses.* »

Pris à partie par certains manifestants, Yves Cochet, député Vert du Val-d'Oise, fermait la marche sous la banderole de son mouvement. « *Les Verts restent opposés à l'extension de l'aéroport,* déclara-t-il. *Tant que les travaux de construction des pistes ne sont pas terminés, on peut espérer modifier les choses.* »

C. de C.

DÉPÊCHES

■ **HAUTE-GARONNE : quatre opposants au projet de barrage de Charlas** ont été condamnés, jeudi 16 octobre, à des amendes allant de 5 000 à 10 000 francs avec sursis par le tribunal correctionnel de Saint-Gaudens. Parmi eux figure le maire de l'une des cinq communes touchées par le projet, ainsi que la présidente de l'association locale de défense. La Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG), qui procédait à des forages géologiques quand les opposants lui ont dérobé des sacs de terre, a obtenu 25 000 francs de dommages et intérêts.– *(Corresp.)*

■ **VAR : opposés au projet de création d'une ligne à très haute tension** traversant le parc naturel régional du Verdon, un millier de personnes ainsi qu'une soixantaine de maires et d'élus locaux se sont rassemblés, dimanche 19 octobre, à Trigance. EDF juge ce projet indispensable pour assurer la sécurité de l'alimentation électrique de l'agglomération de Nice.

■ **HAUTS-DE-SEINE : une opération de réhabilitation de « l'axe majeur » reliant Boulogne-Billancourt à Meudon** par l'île Seguin, à travers deux ponts qui accueilleront un « *moyen de transport léger futuriste* », a été annoncée samedi 18 octobre par le maire de Boulogne-Billancourt, Jean-Pierre Fourcade (UDF), dans le cadre du projet d'aménagement du Val-de-Seine englobant les anciennes usines Renault.

■ **ALPES-MARITIMES : la radioactivité résiduelle décelée dans le parc national du Mercantour** ne présente pas de risque pour la santé publique, y compris pour les personnes qui vivraient et se nourriraient exclusivement dans cette zone, a affirmé la préfecture des Alpes-Maritimes.

هكذا من الأصل

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Robert FOREAU-FÉNIER
et
Mme, née Nicole DUQUESNE,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Marie,

le 19 août 1997,
chez Agnès et Daniel.

L'Alleu Hutin,
6, rue Joliot-Curie,
02200 Belleu.

Anniversaires de naissance

– 20 octobre 1927 - 20 octobre 1997.

Bon anniversaire,

Bon-Papa.

Romain, Emmanuelle, Yann, Aurélie, Pierre, Lucie, David, Sophie, Anna, Alice, Maël, Louis, Charles,
leurs parents et leur Bonne-Maman.

– *Dix-huit ans déjà !*

Bon anniversaire

Leslie,

Maman et papa.

M. et Mme VALAT,
Washington DC.

Décès

– Judith et Robert Cottave,
Jane de Sausmarez et Jim Myatt,
Sue et Sebastian Cruft,
ses enfants,
Gigi, Emma, Benedict, Daniel,
Mathieu, Rowan, Flora, Rufus,
ses petits-enfants,
Simon et Georges,
ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part de la mort, paisible, de

Reginald A. BOSWELL,

survenue le 10 octobre 1997, dans sa cent unième année.

La crémation aura lieu à Londres, le 24 octobre.

16, Leaside Avenue, Muswell Hill,
Londres N 10.
30, rue de Picquenard,
78630 Orgeval.

– La société SYNDEX
a la tristesse de faire part du décès de

Bernard FRÉVAQUE,

survenu le 16 octobre 1997.

Pendant de longues années, Bernard a contribué à affirmer l'identité de notre société et sa mission auprès des comités d'entreprise par son engagement personnel et social.

Il a animé plusieurs structures en faisant bénéficier l'ensemble du collectif de son expérience et de ses qualités de jugement.

Les plus anciens n'oublieront pas ses qualités de cœur, sa belle voix grave et sa gaieté quotidienne.
Les plus jeunes sont reconnaissants à cet aîné qui les a formés et motivés dans leur parcours professionnel.

SYNDEX présente ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

– Max Grosskopf.

Diane et Didier,
ses enfants,
Jonathan, Alexis, Adele, Laura, Jessica et Michael,
ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Anna Patricia GROSSKOPF,
née HANDKAN,

survenu la veille de Yom Kippur, le vendredi 10 octobre 1997.

Famille Grosskopf,
95, avenue Victor-Hugo,
75116 Paris.

– Dijon. Cussey-les-Forges (Côte-d'Or).

Françoise et Jean-Michel Limoujoux et leur fils,
Dominique Pelletier
et ses enfants,
Vincent Lalu
et ses enfants,
Adeline et Jean Fraisse
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Eva,
son arrière-petite-fille,
ont le chagrin de faire part du décès du

***docteur* Pierre LALU,**
chevalier de la Légion d'honneur TM,
croix de guerre 1939-1945,
médaille des épidémies,
officier du Ouissame allaouite,

survenu le 16 octobre 1997.

Les obsèques religieuses seront célébrées en l'église de Cussey-les-Forges, le lundi 20 octobre, à 15 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons pourront être recueillis au profit de Médecins sans frontières.

Tous les hommes étaient ses frères.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– *Le docteur* Jeanne-Claudie Larroche,
Daniel Larroche-Maurandy,
Yvette Chabassol,
ses enfants,

Mireille Larroche,
Jean-Pierre Larroche,
ses petits-enfants,
Blaise, Mathilde, Léo, Arthur, Marianne, Emile,
ses arrière-petits-enfants,

Les familles Larroche, Chabassol, Guienne, Michel, Papandréou, Billouard,

ont la tristesse de faire part du décès de

Yvonne LARROCHE,
institutrice en retraite,

survenu le 11 octobre 1997, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

128, rue Mouffetard,
75005 Paris.

– Notre

Vincent

nous a quittés pour rejoindre dans l'espérance sa sœur,

Maria-Frédérique.

Elisabeth et Pierre,
ses parents,
Catherine, Thierry et Marie-Jo,
Christophe et Patricia, Valérie et Eric, Jean-Paul,
ses sœurs, frères, beaux-frères et belles-sœurs,
Thomas, Sophie, Florence, Juliette, Zoé, Manon, Gabriel,
ses neveux et nièces,
L'ensemble de la famille,
Et son cousin, Xavier,
ont le chagrin de faire part du décès de

Vincent de MONTVALLON,

survenu le 14 octobre 1997, à la Noue.

La cérémonie religieuse sera célébrée, en l'église de Notre-Dame d'Oë (Indre-et-Loire), le mardi 21 octobre, à 15 heures.

– Mme Paul Peufaillit,
son épouse,
Mme Claude Peufaillit,
M. et Mme Alain Peufaillit-Chichet,
Franck et Marc,
M. et Mme Olivier Peufaillit-Talleux,
Jérôme et Stéphane,
Mme Odile Peufaillit
et M. Gérard Seibold,
Mathieu et Elise,
M. et Mme Patrick Peufaillit-Vilaseca,
Nicolas et Marie,
ses enfants et petits-enfants,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Paul PEUFAILLIT,
directeur honoraire
de la Société générale,

survenu le 9 octobre 1997, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

105, boulevard Haussmann,
75008 Paris.

– M. et Mme Italo Sola,
ses parents,
Mme Jeannine Jacquier,
sa tante,
M. et Mme Paul Jacquier-Augagneur,
son oncle et sa tante,
M. et Mme Stéphane Sola,
M. Pascal Sola,
ses frères et belle-sœur,
M. Pascal Lézin,
Mme Thi Nhài Doan,
ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Richard SOLA,
docteur en histoire
de l'Extrême-Orient,
professeur de relations internationales,

survenu le 10 octobre 1997.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

24, rue Sibuet,
75012 Paris.

– Saint-Maurice (Val-de-Marne). Poitiers. Paris.

Mme Paul Vernois,
son épouse,
M. et Mme Michel Vernois,
Mlle Solange Vernois,
Mlle Noëlle Vernois,
ses enfants,
Laure et Claire,
ses petites-filles,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul VERNOIS,
professeur émérite de l'université
des sciences humaines de Strasbourg,
chevalier dans l'ordre national
du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,

survenu à Strasbourg, le 16 octobre 1997, dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 21 octobre, à 8 h 30, en la cathédrale de Strasbourg et sera suivie de l'inhumation à Saint-Germain-des-Fossés (Allier).

20, rue des Pontonniers,
67000 Strasbourg.

Remerciements

– Votre chaleur, votre affection, votre présence à la fois intense et discrète nous ont été d'un grand secours en ces jours de peine.
Dans tous les lieux où nous lutterons pour les valeurs de l'humanisme passera un souffle de

Marc LAVILLE.

Bernadette Laville
et ses enfants,
Marie-Christine et Antoine Bolinchès,
Béatrice Laville
et Bernard Gastin,
Jean-François Laville.

Anniversaires de décès

– Il y a un an déjà,

Bernard ARTIGUES

nous quittait.

Toute sa famille,
Tous ceux qu'il a aimés, aidés et soutenus se réunissent aujourd'hui par la pensée et dans la fidélité de leur souvenir.

Communications diverses

ACADÉMIE DIPLOMATIQUE INTERNATIONALE
Organisation internationale
intergouvernementale
fondée en 1926

INSCRIPTIONS AUX CYCLES D'ÉTUDES
Année 1997-1998

Hautes études de politique internationale.
Perfectionnement au protocole.
Perfectionnement en français.

ADI :
4 *bis*, avenue Hoche,
75008 Paris.
Tél. : 01-42-27-66-18.
Fax : 01-46-22-09-18.

Conférences

– Après la création du Comité de sauvegarde des accords d'Oslo
Peut-on sauver les accords de paix d'Oslo ?
Conférence-débat avec
Alain Finkielkraut, Me Daniel Jacoby, Jacques Hassoun, Richard Marienstras, Me Anne-C. Jacobi, de retour d'Israël, mardi 21 octobre, à 20 h 30.
Mairie du 3e arrondissement de Paris, 2, rue Eugène-Spuller (métro Arts-et-Métiers), Centre juif laïque avec Centre Crémieux, Amiraiz et RPJ.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● **Conférence**
Jean-François Lyotard : « La confession d'Augustin ».
20 octobre, 18 h 30-20 h 30, amphi Poincaré, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

● **Séminaires**
Horacio Amigorena et Hélène Merlin : « L'école des sexes au XVIIe siècle ».
21 octobre, 20 heures-22 heures, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Marie-France Notz : « Marginalia : poétique et anthropologie du lieu au Moyen Âge ».
23 octobre, 20 h 30-22 h 30, salle RC3, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Geneviève Koubi et Isabelle Schulte-Tenckhoff : « Altérité et droit (I) ».
22 et 23 octobre, 18 heures-21 heures, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Jacob Rogozinski : « La question de l'Ego ».
22 octobre, 18 h 30-20 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Catherine Audard : « Citoyenneté et individualité morale ».
24 octobre, 18 heures-20 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

● **Colloques**
Logique du lieu et dépassement de la modernité,
sous la responsabilité d'Augustin Berque et Philippe Nys.
23, 24 et 25 octobre, 9 heures à 18 heures, Maison de la culture du Japon, 101 *bis*, quai Branly, Paris-15e avec A. Yôko, R. Elberfeld, A. Feenberg, D. Bourg, J. Van Waerbeke, I. Charrier, A. Gonon, I. Tsutomu, K. Kunio, P. Yuhui, A. Tôru, T. Tsunejirô, G. Girard, P. Nakimovitch, B. Stadelmann-Boutry, A. Liman, J. Tremblay, O. Ryôsuke, O. Masahiro, B. Stevens, S. Sadami, I. Hijiya-Kirschnereit, N. Yûjirô.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).
Renseignements sur les salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

CARNET DU MONDE
Fax : 01-42-17-21-36
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96

DISPARITIONS

Pilar Miro

Une personnalité de la culture espagnole

LA CINÉASTE et personnalité de la télévision espagnole Pilar Miro est morte dimanche 20 octobre, à Madrid, d'un accident cardiaque. Elle était âgée de cinquante-sept ans.

Née à Madrid le 20 avril 1940, Pilar Miro entre en 1960, après des études de droit et de journalisme, à TVE, la télévision publique espagnole, où elle devient la première femme réalisatrice d'œuvres dramatiques. En 1976, elle réalise son premier long-métrage, *La Demande en mariage*, adapté d'une nouvelle de Zola. Trois ans plus tard, elle tourne *Le Crime de Cuenca*, d'après une véritable histoire d'erreur judiciaire dans l'Espagne de 1910. Ce film, qui traduit ses engagements personnels autant que le solide académisme de son style, est interdit pendant plusieurs mois par la censure, en raison de scènes montrant des gardes civils torturant un détenu, et Pilar Miro est poursuivie devant la justice militaire.

Bénéficiant de l'évolution du régime espagnol, *Le Crime de Cuenca* représente l'Espagne au Festival de Berlin, avant d'être autorisé en 1981 après l'abandon des poursuites contre la réalisatrice. A l'arrivée au pouvoir des socialistes, en 1982, Pilar Miro, professionnelle reconnue et militante de gauche bien connue, devient directrice générale de la cinématographie, où elle mène une réforme vigoureuse mais contestée – notamment par le ministre de la culture d'alors, Jorge Semprun. Elle quitte ce poste en 1986 pour devenir directrice générale de TVE ; mais, en 1989, elle est contrainte à la démission en raison d'un scandale portant sur d'excessives notes de frais vestimentaires. Avec l'énergie qui marqua toutes ses interventions dans la politique audiovisuelle, elle y avait mené une réforme qui suscita elle aussi des polémiques mais contribua à la modernisation de la télévision espagnole en même temps qu'à son plus grand soutien au cinéma national.

Pour le cinéma, elle réalise ensuite *Gary Cooper que estas en los cielos* (« Notre Gary Cooper qui êtes aux cieux », 1981), une adaptation contemporaine de *Werther* (1986), *Beltenebros* (1991) d'après un roman d'Antonio Muñoz Molina, puis *El Pajaro de la felicidad* (1993), signant également des mises en scène de théâtre et d'opéra. Son dernier film, *El Perro del hortelano* (« Le Chien du jardinier », 1996), adapté d'une œuvre de Lope de Vega, a reçu en janvier sept Goyas, les plus hautes distinctions du cinéma espagnol, dont celui de la meilleure réalisation.

Jean-Michel Frodon

Roberto Goizueta

Le PDG de Coca-Cola depuis 1981

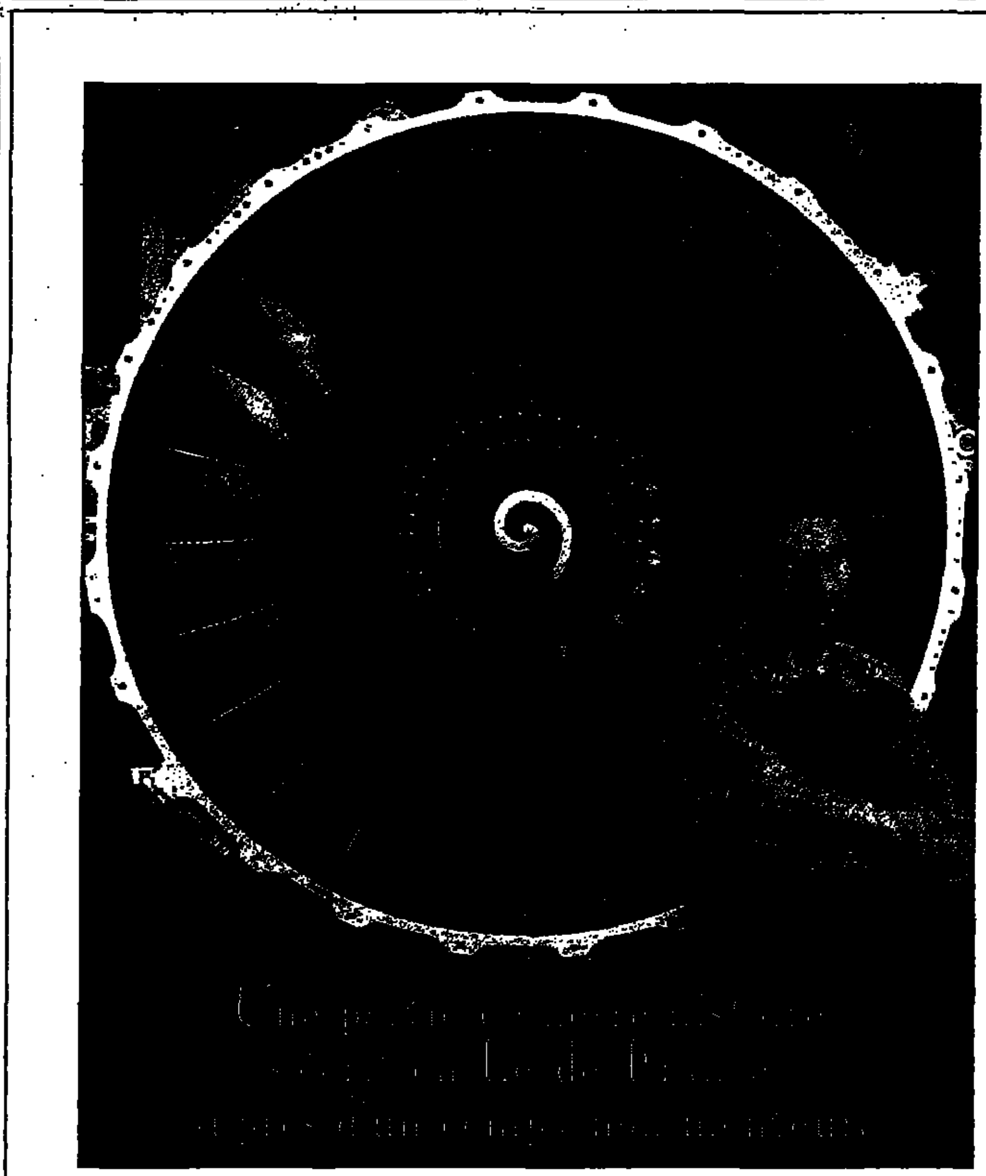
MARDI 21 octobre, l'ensemble des bureaux de Coca-Cola dans le monde seront fermés. La firme d'Atlanta a décrété une journée de deuil mondial pour l'enterrement de son PDG, Roberto Goizueta, mort samedi 18 octobre à l'âge de soixante-cinq ans, des suites d'un cancer du poumon. Nommé président de cette *world company* en 1981, Roberto Goizueta a fait de Coca-Cola, marque déjà planétaire par sa notoriété, une véritable entreprise « globale » et surtout une remarquable machine à profit. La valeur boursière de Coca-Cola en 1981 était de 4 milliards de dollars. La firme vaut aujourd'hui 145 milliards de dollars, pour un chiffre d'affaires de moins de 20 milliards. Clin d'œil du destin : Roberto Goizueta était né à... Cuba en 1931. Ingénieur chimiste formé à l'université de Yale, après des débuts chez Coca-Cola à La Havane en 1954, il quittera son île natale pour rester dans la compagnie en 1960, après l'arrivée de Fidel Castro au pouvoir, et rejoindra Atlanta en 1964.

Lorsqu'il accède à la présidence du groupe dix-sept ans plus tard, celui-ci est menacé, sur son marché intérieur, par la montée en puissance de son grand rival Pepsi-Cola, tandis qu'à l'exportation Coca-Coca subit de plein fouet l'image déclinante de l'Amérique.

Roberto Goizueta fera sien le slogan *« America is back »* cher à Ronald Reagan dans les années 80, imposant à Pepsi une véritable course à la puissance en investissant aux quatre coins du monde. En séparant habilement la production du célèbre breuvage de son embouteillage, il fait de Coca-Cola la marque la plus « chère » du monde, celle qui génère le plus de valeur. Le couronnement de la carrière du PDG sera les *Jeux olympiques* d'Atlanta, en 1996, dont Coca-Cola sera le grand sponsor.

Mais, sensible aux critiques émises à cette occasion, il cherchait ces dernières années à donner de l'entreprise une image plus « civique », multipliant les mécénats humanitaires.

Pascal Galinier



Les marécages de l'affaire Dutroux

Un an après l'émotion de la « marche blanche », qui avait rassemblé 300 000 personnes à Bruxelles, l'opinion publique belge reste désorientée par les dérapages de l'enquête. Hâtivement propagées par la police et la gendarmerie, et reprises par la presse, rumeurs et calomnies ont eu de graves conséquences pour des personnalités injustement mises en cause



« J'irai jusqu'au bout... si on me laisse faire ! » Cette phrase du procureur Michel Bourlet, prononcée le 16 août 1996, au lendemain de l'arrestation du pédophile criminel Marc Dutroux et de ses complices, est restée gravée dans la mémoire des Belges. « Si on me laisse faire... » Alors que l'émotion populaire est à son comble devant l'horreur des crimes, le magistrat chargé de l'enquête par le tribunal de Neufchâteau alimente le soupçon qui s'est d'emblée insinué dans une grande partie du public : cette affaire est trop énorme pour se résumer aux agissements pervers d'un petit malfrat de la région de Charleroi. Echaudé par une précédente mésaventure judiciaire, son désaisissement du dossier de l'assassinat, en 1991, de l'ancien ministre socialiste André Cools, Michel Bourlet entendait se prémunir contre toute entrave à une enquête qui pourrait le conduire, à entendre les rumeurs, dans les plus hautes sphères de l'Etat.

Tétanisé par l'ampleur de la mobilisation populaire suscitée par l'affaire, marquée par la « marche blanche » du 20 octobre 1996, la plus importante manifestation organisée en Belgique depuis la fin de la guerre, le pouvoir politique et judiciaire ne pouvait que « laisser faire » Michel Bourlet et les juges d'instruction Langlois et Gérard. Une instruction sous influence, où, en dépit du mutisme observé par les magistrats, des fuites, des manipulations, des dossiers montés parallèlement à l'enquête principale allaient, tout au long de l'année, transformer la Belgique en un marécage de rumeurs, d'insinuations, de mises en accusation sans preuves laissant quelques victimes sur le bord du chemin.

L'escouade de limiers mise à la disposition du parquet de Neufchâteau se met immédiatement à explorer toutes les pistes, notamment celles fournies par le téléphone vert mis en place par les juges pour recueillir tous les témoignages relatifs aux faits de pédophilie dont le public aurait pu avoir connaissance. Cette ligne se révèle un extraordinaire réceptacle de dénonciations calomnieuses faites sous le couvert de l'anonymat, dont quelques-unes vont avoir de graves conséquences pour les personnes mises en cause.

Les enquêteurs, gendarmes ou membres de la police judiciaire, n'ont, en effet, pas la même conception rigide de la préservation du secret de l'instruction que les juges. Dès la fin de l'été 1996, les rédactions des principaux journaux belges, francophones et flamands, sont alimentées par des documents en provenance des « milieux de l'enquête » qui laissent penser qu'on est à la veille de la découverte du pot au roses, ce fameux réseau pédophile impliquant des hautes personnalités. Des journalistes, y compris dans la presse réputée sérieuse, alimentent les rumeurs en laissant entendre dans leurs articles qu'ils sont en possession de documents explosifs, mais dont ils se sont engagés à ne pas révéler la teneur pour ne pas nuire à l'enquête...

La première victime de cette machine à broyer n'est pas un personnage particulièrement recommandable. Michel Nihoul, petit escroc bruxellois, organisateur de parties fines et, à l'occasion, agent électoral d'hommes politiques de la capitale, est d'emblée présenté comme le cerveau de l'affaire, l'homme qui fait le lien entre Dutroux et les milieux politico-mafieux de Bruxelles, le fournisseur de petites filles enlevées par Dutroux. On parle de « l'affaire Dutroux-Nihoul » – c'est d'ailleurs la dénomination officielle de la commission parlementaire d'enquête mise en place pour analyser les dysfonctionnements des enquêtes sur les enlèvements d'enfants.

Or, au fil de l'instruction, Michel Nihoul se révèle n'avoir eu avec Dutroux que des rapports concernant une voiture qu'il lui avait confiée pour être réparée. Si bien qu'au printemps 1997 le parquet décide sa mise en liberté dans le dossier Dutroux, faute d'éléments probants. Il reste cependant incarcéré pour purger une peine de trois ans de prison pour des escroqueries perpétrées dans le cadre d'une pseudo-organisation humanitaire, SOS-Sahel, qu'il avait fondée. La sévérité de la peine que lui avaient alors infligée les juges n'était pas sans lien avec son implication supposée dans l'affaire Dutroux. Michel Nihoul, qui a perdu cinquante kilos en prison, est fataliste : « Je sais qu'en sortant j'ai une chance sur deux de me faire flinguer », constate-t-il.

Pour la police et la gendarmerie, sévèrement mises en cause pour leur négligence et leur incompétence par la commission parlementaire d'enquête, il y a urgence à obtenir un « succès » qui aille dans le sens de ce que souhaite l'opinion publique. Il faut coincer du « gros », sans trop regarder sur les moyens. C'est ainsi que se met en place la machination qui va amener, au mois de novembre 1996, le vice-premier ministre socialiste Elio Di Rupo au bord de la démission, et obliger Jean-Pierre Grafé, ministre régional social-chrétien de l'éducation, à quitter ses fonctions.

Les deux hommes sont accusés par un jeune homosexuel incarcéré pour vol, Olivier Trugsnach, d'avoir eu des rapports avec lui lorsqu'il était mineur. Les noms des deux ministres sont lancés en pâture au public par le quotidien flamand *De Standaard*, réputé sérieux. Le dossier remonte jusqu'à la Cour de cassation, qui le transmet en l'état à la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Dutroux. On est au bord de l'affaire d'Etat. Il se révélera plus tard que les déclarations de Trugsnach avaient été « orientées » par un commissaire de la PJ de Bruxelles et des gendarmes de la Brigade spéciale de recherches détachés au parquet de Neufchâteau.

Elio Di Rupo, qui avait choisi de résister en revendiquant son droit à entretenir des rapports avec des adultes « responsables et consentants », sera totalement blanchi quelques mois plus tard. Jean-Pierre Grafé, qui appartient à une formation politique, le Parti social-chrétien, plus rigide en matière de morale privée, doit démissionner et s'efforce aujourd'hui, redevenu simple député wallon, d'obtenir justice. Cet échec n'empêche pas certains milieux policiers de persévérer dans le montage de « coups tordus », visant à déstabiliser des personnalités politiques qui mettent en cause leur action dans l'affaire Dutroux. Un « dossier » sera ainsi monté contre le député socialiste Serge Moureaux, membre de la commission parlementaire d'enquête, sur la base de témoignages pêchés dans les milieux de la prostitution masculine de Bruxelles, qui fera long feu, mais laissera tout de même des traces.

Pour la police et la gendarmerie, sévèrement mises en cause pour leur négligence et leur incompétence par la commission parlementaire d'enquête, il y a urgence à obtenir un « succès » qui aille dans le sens de ce que souhaite l'opinion publique

Les gendarmes de Neufchâteau avaient cru trouver enfin l'oiseau rare en la personne d'une jeune fille psychiquement fragile, aujourd'hui connue sous le prénom de Nathalie, venue spontanément témoigner du calvaire qu'elle avait subi depuis son enfance : violée par son père à l'âge de six ans, elle avait été ensuite contrainte par ses parents à participer à des orgies où se retrouvaient des notables du monde politique et économique belge. Tout cela « filtrait » dans la presse, donnant consistance à des rumeurs qui enflaient de plus en plus. Jusqu'à ce que l'on s'aperçoive que Nathalie était une parfaite affabulatrice, qui avait été jusqu'à subtiliser des radiographies dans des hôpitaux pour affirmer avoir été contrainte de se faire avorter après les viols subis !

Les milieux policiers n'ont pas été les seuls à pratiquer ce travail de désinformation systématique. Des avocats, propulsés brusquement sous les feux de l'actualité par l'importance de leur cause, dérapent, comme Me Victor Hissel, le défenseur des parents des petites Julie et Mélissa, qui accuse publiquement de « révisionnisme » les journalistes qui essaient de voir clair dans ce marécage, comme ceux de l'équipe d'*Au Nom de la loi*, une émission de la télévision publique RTBF. Des hommes politiques, comme le député socialiste Patrick Moriau, figure de proue de la commission parlementaire d'enquête, qui a publié au mois de juin un best-seller, *Les Carnets d'un commissaire*, où il n'hésite pas, sous forme interrogative certes, à évoquer les possibles protections dont auraient bénéficié Dutroux et ses complices qui pourraient, selon lui, remonter jusqu'au Palais royal.

Le choc de l'affaire Dutroux a également révélé les fragilités d'une presse, y compris celle réputée sérieuse, qui s'est laissé entraîner, concurrence oblige, à se faire le relais de manœuvres d'intoxication plus que douteuses.

Le Soir, par exemple, se lançait à la fin de l'été tête baissée sur la piste d'un institut de sciences occultes, Abrasax, accusé de pratiquer des rites sataniques. Tout cela parce qu'un enquêteur avait établi, pour l'instruction, un rapport mettant en cause cet institut, qui était en fait un démarquage d'un ouvrage français sur le satanisme rédigé par Dominique Cellura, le rédacteur en chef du magazine *Voici*. Cela valut à Abrasax une descente musclée de police qui fit naturellement chou blanc.

Une mention particulière doit être faite, dans toutes ces affaires, à Marie-France Botte, une jeune femme dont la réputation avait dépassé les limites de la petite Belgique. Cette infirmière bruxelloise, reconvertie dans l'action humanitaire, s'était consacrée depuis la fin des années 80 à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, notamment en Asie du Sud-Est. Elle est notamment l'auteur d'un livre, *Le Prix d'un enfant*, écrit en collaboration avec le journaliste français Jean-Paul Mari. Désignée comme « Femme de l'année » par le magazine *Elle* en 1991, elle est faite baronne par le roi Albert II, en juillet 1996, quelques semaines avant que n'éclate l'affaire Dutroux.

C'est à cette occasion que le personnage, sur lequel des opinions pour le moins réservées étalent émises par les organisations humanitaires auxquelles Marie-France Botte a collaboré – Médecins sans frontières et la fondation suisse François-Xavier Bagnoud –, va montrer une étonnante capacité de nuisance. Le 23 août, elle déclare devant les caméras de la télévision que Dutroux, à son avis, travaillait pour « un réseau international bien organisé de prostitution enfantine, qui peut compter, dans notre pays, sur des complices très influents ». Interrogée par le journaliste sur les preuves dont elle dispose pour étayer ses accusations, elle répond avec assurance : « Vous savez bien que je n'avance jamais rien sans avoir des preuves ! » Il semble bien pourtant qu'en fait de preuves Marie-France Botte ne dispose, à ce moment-là, que de « témoignages », souvent anonymes, qui parviennent au siège de son association « Opérations Marie-France Botte ». Et elle n'aura de cesse de faire en sorte que ses imprudentes déclarations télévisées soient confirmées, par tous les moyens.

L'ambassadeur de Belgique en Thaïlande a-t-il le front de s'inscrire en faux contre les analyses de Marie-France Botte en affirmant que le tourisme sexuel occidental n'entre que pour « 3 à 5 % » dans les chiffres d'affaires de la prostitution du pays ? Profitant de ses entrées au Palais royal, elle dénonce cet ambassadeur comme client des lupanars thaïlandais, ce qui aboutit à son rappel. Plus grave, son rôle dans le montage du dossier contre Elio Di Rupo est maintenant établi. Les premières accusations montées par la police étant en passe de s'écrouler, elle fait porter à la PJ par une de ses collaboratrices une lettre anonyme mettant en cause Elio Di Rupo. La remise de cette lettre étant attestée par un procès-verbal de police, Elio Di Rupo se demande aujourd'hui pourquoi Marie-France Botte a cru bon de publier, à cette époque, un communiqué niant toute implication dans l'affaire... C'est également Marie-France Botte qui s'occupera, au départ, de la mythomane Nathalie et l'orientera vers les juges de l'affaire Dutroux.

Pendant ce temps-là, les juges de Neufchâteau poursuivent avec constance leur enquête sur le « crime du siècle » en Belgique. Ils se sont séparés de l'équipe d'enquêteurs de la gendarmerie qui avait été à l'origine de bien des « coups tordus », et tentent, non sans mal, de faire se frayer un chemin à la vérité.

Luc Rosenzweig

Dessin : Philippe de Kemmeter

هكذا من الإمل

ire Dutroux

Un an après
l émotion de
la « marche blanc
qui avait rassem
300 000 personne
à Bruxelles, l'opin
publique belge
reste desorientée
par les dérapage
de l enquête.
Hativement
propagées par
et la gendarme
et reprises
par la presse
rumeurs et
calomnies ont
de graves cons
pour des pers
injustement
mises en cau

U

هكذا من الإصل

Adresse à mes compagnons

Suite de la première page

La rigueur de cet étau, monétaire et budgétaire, ne laissera de liberté aux nations que celle de répartir le travail disponible, partage pour les uns, précarité pour les autres, clivage qui semble devoir désormais dominer le débat politique.

Nous ne saurions nous satisfaire de ce dilemme. Il faut avoir le courage de le dire : la voie dans laquelle s'engage l'Europe conduit inexorablement à réserver aux nations, c'est-à-dire à la démocratie, les seules politiques sociales et les affrontements que cela suppose. Elles n'y résisteraient pas longtemps.

L'Europe doit changer de politique. Elle a besoin d'une politique généreuse qui incite les entreprises et les citoyens à se projeter dans l'avenir. Aussi les peuples européens ne sauraient-ils s'en remettre aveuglément à une banque pour décider de leur destin. Certes le principe de la monnaie unique a été ratifié par les Français du bout des lèvres. Mais les nouvelles conditions qui ont été fixées depuis en changent profondément la nature. Elles nécessiteront une nouvelle révision de notre Constitution. Elles devront être soumises directement au peuple français par la voie du référendum.

En toute hypothèse, l'horizon de la France ne saurait se fondre tout entier dans la seule perspective européenne. L'Europe est sans aucun doute la principale dimension de l'avenir de la France ; elle ne le résume pas pour autant. La mondialisation des échanges et des informations va en effet beaucoup plus vite que notre patiente construction. Elle exige que notre pays, nonobstant son engagement européen, retrouve une liberté de ton et une mobilité d'action à l'échelle de ce nouveau monde.

C'est autour des principes fondateurs de la communauté nationale – la souveraineté nationale, les valeurs de la République, l'autorité de l'Etat – que le mouvement gaulliste pourra de nouveau s'adresser à l'ensemble des Français

De ce point de vue, les principes définis par le général de Gaulle – la réalité des nations, le droit des peuples, le refus des hégémonies, la participation, les promesses de la francophonie – apparaissent de nouveau comme les plus modernes qui soient, dès lors que nous pressentons bien que le monde ne se résignera longtemps ni à la domination des marchés ni à la standardisation des modes de vie et de pensée, et que les nations, parce qu'elles seules offrent aux hommes identité, fierté et liberté, seront plus vivantes que jamais au XXIe siècle.

De même les valeurs de notre République sont-elles à même de nous fournir le cadre de la nécessaire adaptation de la société française aux enjeux du XXIe siècle. Mieux, elles nous paraissent pouvoir offrir un modèle plus attractif, à l'échelle de l'Europe, que celui que dessinent sans ménagement la concurrence sauvage, l'exacerbation des intérêts privés, la montée des communautarismes de toutes sortes.

La République n'est pas un simple cadre juridique, comme la démocratie. C'est un projet. Une politique. Une politique qui est au cœur du combat gaulliste depuis les origines.

Or la République est aujourd'hui sérieusement mise à mal. Son unité et son indivisibilité sont contestées ; des valeurs aussi cardinales que l'égalité et la laïcité sont ouvertement battues en brèche.

Au nom d'une équité prétendument moderne, également prêchée dans les rangs libéraux et socialistes, on fait éclater le cadre républicain et national, dont l'égalité des chances est le principal ciment. A la République des citoyens, on cherche à substituer une mosaïque d'intérêts particuliers, de communautés, de féodalités, contractant entre eux plutôt que de s'en remettre à la force générale de la loi.

Ainsi sacrifie-t-on la politique familiale, l'aménagement du territoire, le service public, politiques qui permettent de dépasser les inégalités naturelles par un volontarisme politique dont l'idée républicaine est le puissant ressort. Nous ne saurions concevoir notre pays comme un territoire de résidents choisissant à la carte les services qui les arrangent.

La France ne peut davantage affronter l'avenir si elle n'impose pas une même idée de l'homme, de ses droits comme de ses devoirs, à ceux qui vivent sur son sol. Sa laïcité n'est pas la neutralité, mais une conception exigeante de la vie en commun, en un lieu donné, à un moment donné. Y renoncer, c'est ouvrir la porte au tribalisme.

C'est pourquoi, aujourd'hui, l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat menace d'emporter la cohésion nationale et la République elle-même. Les banlieues en déshérence, l'insécurité des personnes et des biens, l'intérêt général soumis aux caprices des groupes de pression, la force de la loi bafouée par les faiblesses de l'administration, l'autorité du juge érigée en pouvoir sans contrôle, les autorités dites indépendantes prenant le pas sur les autorités légales, les reculades du pouvoir démocratiquement légitime face aux pressions des associations minoritaires mais agissantes et des médias : autant d'exemples, parmi d'autres, de l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat.

La soumission du pouvoir politique à l'égard de la technocratie, son incapacité à s'émanciper d'une pensée unique essentiellement budgétaire dans sa démarche et malthusienne dans son inspiration ne sont qu'une conséquence de ce renoncement nourri de mille attaques contre la primauté et la dignité de l'Etat.

Jamais, sans doute, les Français n'ont ressenti à ce point le besoin de trouver dans la communauté nationale, dans son histoire, dans sa continuité, la force d'affronter en toute sérénité leur avenir européen et mondial.

Voilà pourquoi c'est autour des principes fondateurs de cette communauté – la souveraineté nationale, les valeurs de la République, l'autorité de l'Etat – que le mouvement gaulliste pourra de nouveau s'adresser à l'ensemble des Français, et non à telle ou telle classe sociale, catégorie ou corporation. C'est ainsi qu'il reconquerra son assise populaire.

Devant le double danger d'une Europe sans âme et d'une France sans ressort, il nous appartient d'incarner de nouveau le rassemblement de toutes les énergies de la nation, non pour qu'elle se replie sur elle-même, mais pour qu'elle s'ouvre au monde en se hissant, cette fois encore, au-dessus de son destin.

Charles Pasqua

Quelques mises au point sur l'immigration

par Juliette Minces

FAUT-il régulariser tous les sans-papiers ? Pour ma part, je pense qu'une régularisation généralisée n'est pas une bonne chose. Mais il faut faire une distinction entre ceux que l'administration française, au travers des « *guichets* » a transformés en « *sans-papiers* » et les autres.

Nous savons tous – du moins ceux qui se sont intéressés aux questions liées à l'immigration – combien certains fonctionnaires qui sont chargés du renouvellement ou de la prolongation des titres de séjour des immigrés le font souvent « *à la tête du client* », outrepassant leurs pouvoirs, créant ainsi de nombreux « *sans-papiers* ». Ceux qui ont accompagné des immigrés dans ces lieux où se décide leur sort savent avec quel mépris on les traite trop souvent et avec quelle désinvolture.

Combien de fois avons-nous conseillé à des immigrés qui ont à se rendre à une préfecture, par exemple, de se faire accompagner afin qu'on ne puisse leur retirer leurs papiers arbitrairement. Car cela s'est produit plus fréquemment qu'on a bien voulu le reconnaître. Il y a toujours des fonctionnaires trop zélés quand le système répressif le permet, c'est-à-dire quand aucun contrôle réel ne s'exerce sur eux et à défaut de recours rapide pour les immigrés.

Cela ne signifie pas qu'un Etat ne peut avoir le droit de décider qui peut rester sur son territoire à l'expiration d'un permis de séjour, et qui doit partir. Mais alors il faut que ce soit clairement dit et défini afin que les personnes concernées puissent prendre leurs dispositions à temps. De même qu'il est normal qu'un Etat décide qui peut s'installer sur son territoire et qui ne le peut.

Voilà pour la catégorie des « *sans-papiers* » qu'il faudrait pouvoir régulariser. Quant à ceux qui sont entrés clandestinement, ils ont pris leurs responsabilités, ont tenté leur chance mais ils ont perdu. C'est certainement très regrettable, mais la plupart connaissaient les problèmes qu'ils allaient devoir affronter en France. Car la situation n'est pas la même aujourd'hui qu'aux temps des « trente glorieuses » où un étranger entré en France « par la montagne » était régularisé dès qu'il pouvait produire une promesse d'embauche.

Aujourd'hui, il n'y a que le risque de se retrouver sans travail. Et si le travail au noir ne concerne qu'une infime minorité d'immigrés en situation irrégulière, alors comment vivent et de quoi ceux qui ne peuvent même

Je regrette que la logique du projet de loi ne constitue pas une rupture avec celle des législations précédentes marquées essentiellement du sceau de la répression et de la suspicion

pas le pratiquer ? Peut-on accepter de les laisser entrer en France pour qu'ils soient surexploités au bénéfice d'un ultralibéralisme dont ils deviennent les victimes premières et les complices malgré eux ?

En revanche, l'accent doit être mis sur l'intégration de « *ceux qui ont vocation à vivre dans notre pays* » en menant une politique qui le permette, en brisant cette atmosphère délétère qui consiste à considérer l'immigration comme une nuisance et les personnes qui en font partie ou qui en sont issues comme des délinquants en puissance.

Mais il faut aussi se donner les moyens de cette intégration en cessant de ne souligner que les « *différences* » et en ne tolérant plus que les zones de non-droit que certains jeunes ont imposées empêchant tous les autres de vivre dans la pleine sécurité dans leurs quartiers. Cela aussi fait partie de notre liberté commune.

Pour le reste, je regrette que la logique du projet de loi du gouvernement ne constitue pas une rupture avec celle des législations précédentes marquées essentiellement du sceau de la répression et de la suspicion. L'immigration est un phénomène suffisamment important et grave sur les plans humain, social et économique, pour qu'on ne la traite pas seulement en fonction d'un parti politique aux électeurs duquel on veut plaire.

Si le gouvernement actuel avait davantage suivi les remarques et les propositions du Conseil consultatif des droits de l'homme, nous aurions sans doute évité la course aux pétitions et la polémique auxquelles nous assistons.

***Juliette Minces** est sociologue et écrivain.*



AU COURRIER DU « MONDE »

UNE DÉCISION JUSTE ET COURAGEUSE

La décision de la cour d'assises de Bordeaux de remettre Maurice Papon en liberté suscite émoi, controverses, voire indignation. C'est pourtant une décision juste et courageuse que vient de rendre la justice française. Le principe de la détention provisoire du prévenu, défendu par certains, se heurtait en l'espèce à de très sérieuses réserves. L'ancienneté des faits incriminés, la longueur et les difficultés de la procédure, l'âge du prévenu, son état de santé, l'absence de demande de placement en détention pendant la phase d'instruction, constituaient autant d'éléments qui (...) pouvaient difficilement justifier que l'usage jurisprudentiel voulant qu'en matière criminelle un prévenu comparaisse détenu s'applique au cas de Maurice Papon, compte tenu, au surplus, de la longueur annoncée des débats. Une décision de rejet de mise en liberté aurait pu être considérée dans ces conditions comme une mesure constitutive d'un pré-jugement de condamnation. L'horreur des faits reprochés à Maurice Papon (...) ne peut et ne doit faire oublier les principes fondamentaux de notre société démocratique.

Marc Forin
Paris

Les droits de l'homme bafoués en Tunisie

par Patrick Baudouin et Xavier Dhonte

AU moment où le président tunisien Zine El Abidine Ben Ali arrive en France, nos organisations doivent lui exprimer de nouveau leurs vives préoccupations quant à la dégradation des droits et libertés dans son pays. Un discours d'autosatisfaction proclamée ne saurait masquer la réalité d'un régime autoritaire et répressif.

Des milliers d'individus condamnés pour leurs seules opinions et à l'issue de procès manifestement inéquitables croupissent aujourd'hui dans les prisons de son pays. L'usage de la torture se poursuit et s'intensifie, souvent dans les locaux mêmes du ministère de l'intérieur. Les familles des prisonniers d'opinion sont victimes d'un harcèlement incessant. Les défenseurs des droits de l'homme et les opposants sont constamment intimidés, faisant l'objet de surveillance policière, de privations arbitraires de passeports, d'écoutes téléphoniques illégales.

Afin de mieux bâillonner encore les esprits critiques, le Parlement tunisien vient d'être saisi d'un projet de loi qualifiant de *« crime d'atteinte à la sûreté de l'Etat »* le fait pour ses compatriotes d'établir des relations avec les *« agents »* (sic) d'une instance étrangère *« ou internationale »* diffusant (bien évidemment) *« des informations erronées »*...

Aucune enquête indépendante n'a été menée sur les très nombreux cas de torture, de morts liées à la torture et sur les autres violations graves portées à l'attention de son gouvernement par nos deux organisations, et par d'autres, au cours de ces dernières années. L'impunité dont jouissent les responsables de ces violations est totale.

M. Ben Ali doit cesser de considérer comme des ennemis potentiels ceux qui combattent pour le respect des libertés et sont en fait l'honneur du peuple tunisien

Najib Hosni, avocat et militant des droits de l'homme : arrêté, torturé et condamné. Mohammed Mouada, président du Mouvement des démocrates socialistes (MDS) : arrêté et condamné. Khemaïs Chammari, député, ancien vice-président de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), titulaire du premier prix des droits de l'homme de la République française en 1990 et récemment du prix Nuremberg des droits de l'homme : arrêté et condamné. Khemaïs Ksila, vice-président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme : arrêté et actuellement détenu. Ils sont les plus connus de la longue liste de ceux qui payent de leur liberté et de leur intégrité physique le droit de s'exprimer en hommes libres.

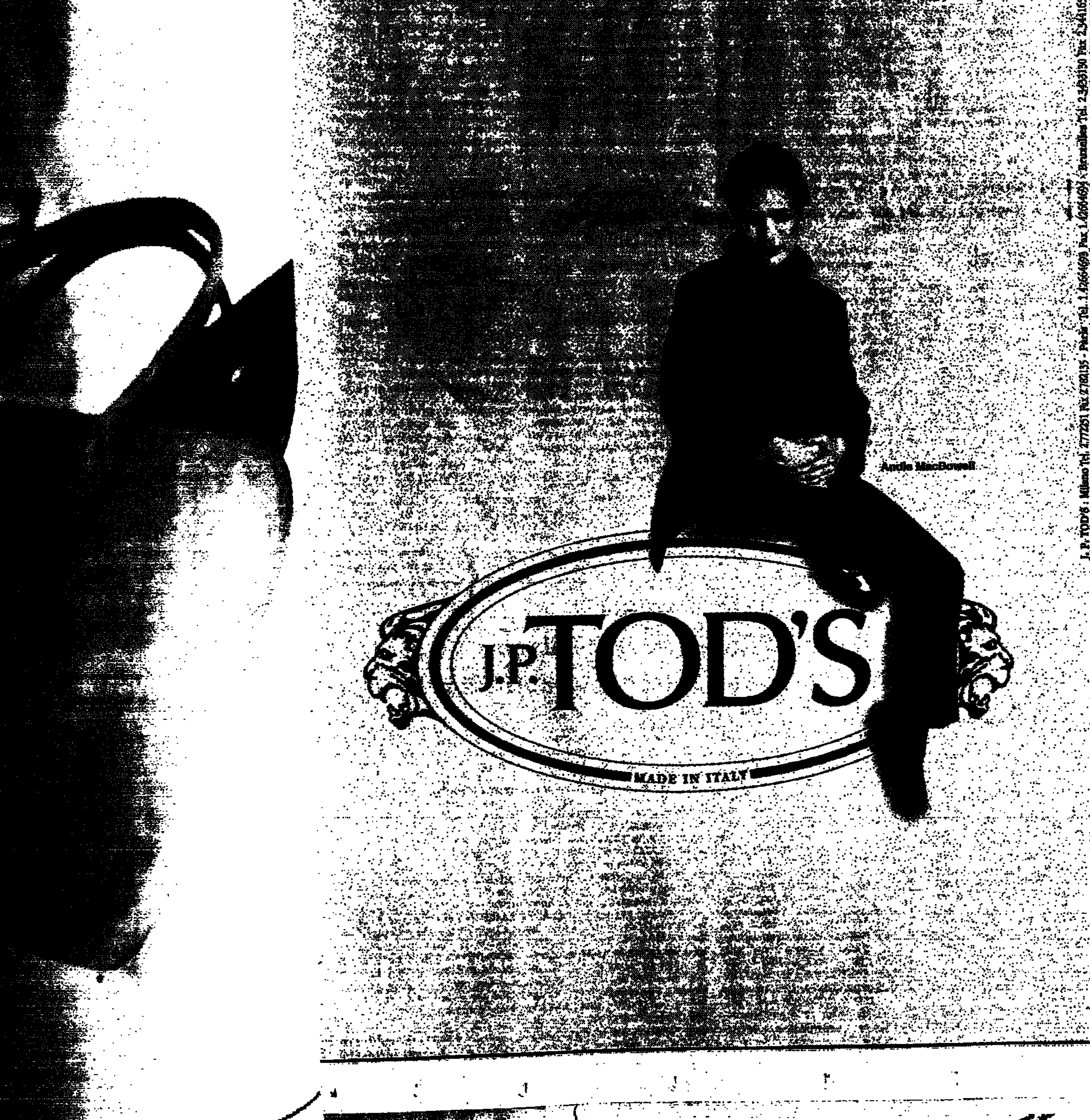
La Tunisie est le seul pays au monde à avoir refoulé le président de la FIDH, l'empêchant ainsi de rencontrer sur place les militants d'une Ligue nationale affiliée. La presse tunisienne, muselée, ne bénéficie d'aucune indépendance ; de nombreux journalistes sont la cible d'un harcèlement constant qui les empêche d'exercer librement leur métier. Nombre de leurs confrères étrangers ont été expulsés ou interdits d'accès.

Le Comité des droits de l'homme de l'ONU en 1994, le Parlement européen en mai 1996, la Commission nationale française des droits de l'homme en novembre 1996, ont chacun constaté le décalage considérable entre le discours du gouvernement tunisien en faveur des droits de l'homme et la triste et douloureuse réalité de la violation systématique des libertés les plus fondamentales.

M. Ben Ali doit cesser de considérer comme des ennemis potentiels ceux qui combattent pour le respect des libertés et sont en fait l'honneur du peuple tunisien. Un pouvoir qui s'autoproclame seul garant des droits de l'homme et qui ne tolère pas le libre exercice de contre-pouvoirs se place lui-même hors du champ démocratique.

Un régime ne peut longtemps assurer la pérennité de ses choix fondamentaux au mépris des droits de la personne humaine ni au prix du reniement de ses engagements internationaux, sauf à dévoiler son vrai visage.

***Patrick Baudouin** est président de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) **Xavier Dhonte** est président d'Amnesty International (section française).*



Tombeau de Mellba

par Gilbert Simon

LE point de vue de Léon Mazzella « Un homme n'est pas un ours » (*Le Monde* du 7 octobre) est confondant de contrevérités par omission et d'à-peu-près. Les causes de la nature sont toujours délicates et n'ont besoin ni de médiocres procureurs ni d'avocats larmoyants. La mort de l'ourse Mellba aurait dû être l'occasion de présenter au grand public des données objectives, passionnantes, et, si controverse il devait y avoir, de la fonder sur du solide.

Le lâcher de Mellba, comme celui de sa « consœur » Jiva et du mâle Pyros, fut le point d'aboutissement provisoire d'une grande aventure. Depuis des décennies, des passionnés de nature, de plus en plus nombreux, ne se résignaient pas devant la disparition d'espèces sauvages prestigieuses. L'ours, mais aussi le gypaète, la loutre, le saumon, l'esturgeon... Tous les spécialistes étaient d'accord sur une priorité absolue : la sauvegarde ou la reconstitution des habitats de ces espèces. Ce point reste l'alpha et l'oméga de toutes les politiques modernes de préservation de la biodiversité.

Dans les années 50 et 60, alors que s'opposaient une majorité d'ennemis de l'ours, bête nuisible, et ses premiers défenseurs en France, nul n'aurait eu l'idée saugrenue de proposer des lâchers d'ours ! On tenta de lui appliquer la recette cardinale : protection de l'espèce et de son habitat pour favoriser la recolonisation naturelle. Mais, après une longue période, force fut de constater que l'espèce continuait de fondre comme neige au soleil : une centaine d'ours dans les Pyrénées en 1960, une vingtaine en 1980, cinq aujourd'hui.

C'est que localement ni les forestiers qui voulaient équiper à toutes forces les forêts de montagne de routes modernes, ni les chasseurs qui s'opposaient à toute restriction, même limitée dans le temps et l'espace, de leurs battues aux sangliers avec chiens courants, n'acceptèrent la moindre protection en fait ou en droit de l'habitat des derniers ours. Le braconnage annuel (inévitable) par les bergers et les chasseurs ne fut plus compensé par les naissances d'oursons, faute pour les femelles de trouver des zones de tranquillité.

Dès 1983, le « plan ours » des pouvoirs publics envisageait, en toute dernière extrémité, des *« renforcements de populations d'ours »*. Ce point fut âprement discuté, pendant des années, par la communauté scientifique. Il fut mis entre parenthèses dans l'espoir que des protections territoriales enfin décidées (en 1989) porteraient leurs fruits. Mais quelques élus béarnais n'eurent de cesse que d'obtenir au premier changement de gouvernement l'abrogation de ces petits îlots de paix pour les ours.

Il ne restait plus, ces dernières années, aucun ours dans les Pyrénées centrales, et seulement quatre mâles et une femelle en Béarn. Aucun renfort du côté espagnol. Aussi, quand le maire de Melles, en Haute-Garonne, André Rigoni, proposa d'expérimenter sur sa commune et les communes voisines qui étaient d'accord une réintroduction d'ours, nombreux furent ceux qui lui firent bon accueil.

Lui-même peut témoigner qu'entre l'intention et l'action s'intercalèrent de nombreuses études préparatoires, avec débats scientifiques, techniques, consultation poussée des professionnels, des chasseurs sans lesquels la réintroduction n'aurait pas été possible. On a pesé le pour et le contre de l'opération au « groupe ours » de l'UICN (Union mondiale pour la nature), au Conseil national de protection de la nature, à Bruxelles qui cofinançait. Ces travaux pratiques avaient été précédés « à froid » de débats sur les réintroductions comme mode de gestion de la faune en danger.

Combien de lâchers de gibiers exotiques – sylvilagus, perdrix choukar, colin de virginie, cerf sika... – ont fait l'objet du centième de ces travaux préparatoires ? Comment justifier encore maintenant les lâchers « sous les fusils » de millions de faisans, canards et perdrix rouges chaque année ?

M. Mazzella mélange tout : ce sont surtout des chasseurs qui lâchent des animaux un peu vite ; les ours ne l'ont été qu'au compte-gouttes, et les loups pas du tout puisqu'ils sont revenus tout seuls d'Italie. Il omet aussi de dire qu'heureusement de nombreux chasseurs et dirigeants de la chasse ne voient pas les choses comme lui : le financement du « programme ours » fait largement appel à l'argent des chasseurs ; ils participent au réseau de fourniture de données. Et beaucoup pensent comme moi, qui suis aussi chasseur, qu'une partie de chasse dans une nature en équilibre, riche de toutes les espèces qu'elle abritait avant les destructions des temps modernes, est bien plus passionnante qu'un « carton » sur quelques gibiers artificiellement concentrés.

Non, Mellba n'était pas un animal qui *« mangeait dans la main de l'homme »*. La présence de l'ours ou du lynx dans nos montagnes n'est ni plus ni moins artificielle que celle des mouflons, des cerfs et des tétras lyre, gibiers que M. Mazzella doit juger plus authentiques, moins « Disney », mais qui ont aussi bien besoin de l'assistance humaine pour résister au ski, aux équipements forestiers et au braconnage. Non, l'ours n'est pas une vermine bouffeuse de troupeaux en Slovénie, et les Slovènes avec lesquels j'ai négocié pendant des années n'ont vendu (cher) leurs ours qu'avec réticence à la France qui n'avait pas très bonne réputation en matière de protection de sa nature.

Je fais partie de ceux qui considèrent les ours comme du patrimoine, au même titre que les monuments historiques, les paysages et les grands vins...

Il ne faut pas se réjouir que le chasseur ait pu se *« défendre »*, Mellba avait déjà rencontré plusieurs promeneurs sans que cela dégénère. Je n'étais pas sur place, mais je sais qu'avec une arme en main il faut être dix fois plus respectueux des animaux qu'on ne veut pas tuer, et éviter de se trouver en situation de tirer. On s'écarte au premier indice de présence d'un fauve, ou l'on signale sa présence en faisant grand bruit. J'ai toujours refusé de porter une arme en Alaska ou en Sibérie lorsque je fréquentais les ours de près, pour être sûr de ne pas avoir à invoquer la légitime défense. Sur ce point, il est probable que les autorités locales n'ont pas eu le temps de bien préparer les chasseurs.

Le seul vrai débat est entre la présence ou l'absence d'ours (de lynx et de loups, ailleurs en France). Je n'évoque même pas les lois et les traités qui nous engagent et répondent par l'affirmative. Je fais partie de ceux qui les considèrent comme du patrimoine, au même titre que les monuments historiques, les paysages et les grands vins... On répare les destructions des guerres ou du phylloxéra ; on peut reconstruire la nature : ce n'est ni plus ni moins artificiel. Mais je conçois qu'on pense autrement, car la France n'a pas besoin de ces animaux pour être prospère, et il est vrai que leur conservation, qui ne coûte pas bien cher, implique qu'on leur abandonne un peu d'espace, de tranquillité et de proies.

De nombreux pays très développés aident mieux que nous leurs populations d'ours à se multiplier (Suède, Norvège, Etats-Unis, Autriche) ou à se maintenir (Italie, Japon – il existe dix mille ours dans ce pays deux fois plus petit et deux fois plus peuplé que la France, qui n'est pas précisément un pays arriéré !), et il est impensable d'expliquer aux Africains ou aux Asiatiques combien il importe de sauver les lions et les tigres, si nous ne sommes même pas capables d'en faire autant pour nos ours alors que le public le réclame.

***Gilbert Simon** est ancien directeur de la nature et des paysages au ministère de l'environnement.*

Siegfried Unseld, PDG de la maison d'édition indépendante allemande Suhrkamp

« Moi, je ne publie pas des livres, je publie des auteurs »

A l'occasion de la Foire de Francfort, le plus prestigieux des éditeurs allemands réaffirme ses convictions sur son métier et sur l'avenir du livre

« Voilà presque quarante ans que vous avez succédé à Peter Suhrkamp, le fondateur, à la tête de la maison Suhrkamp. Vous avez un catalogue magnifique. Sept Prix Nobel, dont Samuel Beckett, Octavio Paz et Kenzaburo Oé ; les grands penseurs de l'école de Francfort, au premier rang desquels Adorno et Habermas ; beaucoup d'hispanophones ; presque tous les grands auteurs de langue allemande de la seconde moitié du siècle ; ceux qui ont fait bouger l'histoire et les sciences humaines en France Braudel, Lévi-Strauss, Foucault, Deleuze... Certains de vos auteurs disent que vous êtes l'un des derniers grands éditeurs vivants. Du moins si l'on considère qu'éditeur ne signifie pas seulement homme d'affaires, mais homme qui, comme le disait Kafka que vous citez dans votre livre *L'Auteur et son éditeur* (Gallimard, 1983), estime qu'*« un livre doit être la hache qui s'attaque à la banquise que nous portons en nous »* ? Qu'en pensez-vous ?

– Sur cette appréciation flatteuse, il faudrait plutôt interroger d'autres que moi, mais ce que je peux dire, c'est ce que représente cette maison, qui faisait 800 000 deutschemarks de chiffre d'affaires annuel quand je suis arrivé à sa tête, et qui en fait 100 millions aujourd'hui (335 millions de francs). Suhrkamp est une maison purement littéraire, au sens large du mot littérature, bien sûr, fiction et non-fiction. Elle publie trois cent cinquante nouveautés par an, et Insel, que nous avons rachetée en 1963, en sort deux cents. Je suis arrivé en 1952. Peter Suhrkamp avait créé son entreprise en 1950, avec le soutien de Hermann Hesse. Avant-guerre, Suhrkamp travaillait chez Fischer.

» En 1944, il a été arrêté et déporté. Il a survécu, mais dans les années d'après-guerre il a quitté Fischer. De nombreux auteurs souhaitant le suivre, il a fondé sa propre maison. Moi, je travaillais chez un éditeur le jour et je faisais mes études le soir – germanistique et philosophie principalement – à Tübingen. En préparant ma thèse sur Hermann Hesse, j'ai été amené à le rencontrer. Je lui ai fait part de mon désir de créer ma propre maison. Il a tenté de m'expliquer combien il était facile de devenir éditeur et difficile de le rester et m'a encouragé à aller voir son ami Suhrkamp. Je ne voulais rien entendre, je voulais voler de mes propres ailes. Mais Hesse avait parlé de moi à Suhrkamp. Celui-ci m'a demandé de venir le voir à Francfort. Je suis venu. Et je suis resté. J'ai travaillé avec Suhrkamp, éditeur très audacieux, éditeur de Proust, de Walter Benjamin quand personne ne le connaissait. A sa mort, en 1959, je lui ai succédé.

– Vous avez mentionné Samuel Fischer, auprès de qui Suhrkamp a débuté. Il disait : *« On est éditeur pour imposer au public des valeurs dont il ne veut pas. »*

– C'est très important, bien qu'il faille peut-être se montrer un peu plus nuancé. En effet, on n'est pas éditeur pour aller au-devant de ce qu'on pense être le désir du public, mais pour trouver un public pour les livres auxquels on croit et qu'on veut défendre. Chez Suhrkamp, dans la logique de Peter Suhrkamp, de la publication de Hesse et Brecht, les deux valeurs fondatrices en quelque sorte, notre noyau dur ce sont les auteurs de langue allemande. Je m'étais lié pendant mes études avec Martin Walser, nous avons constitué un petit groupe d'écrivains amis, et de proche en proche d'autres sont venus. Jusqu'aux plus jeunes aujourd'hui, comme Thomas Hettche et Marcel Beyer, qui vient d'être traduit en France. Etre ce vivier de littérature de langue allemande (qui comprend bien sûr des Suisses comme Max Frisch ou Gion Mathias Cavelty, des Autrichiens comme Thomas Bernhard et Peter Handke), c'est notre force et j'espère que cela continuera de l'être. Je juge essentiel d'avoir, non pas une école, mais un groupe, une " écurie " d'auteurs que l'on soutient. Pour moi, quand on a publié deux livres chez Suhrkamp, on est un auteur Suhrkamp. J'ai publié Handke quand il vendait mille exemplaires. C'est un engagement. Je mets l'accent sur cet engagement, sur les relations personnelles entre éditeur et auteur. Moi, je ne publie pas des livres, je publie des auteurs.



DESSIN LAURENT BLACHIER

– Est-ce pour cela que vous dites que les listes de best-sellers d'aujourd'hui sont souvent les stèles funéraires de demain ?

– Oui, mais il me faut reconnaître aussi que ce propos, qui se voulait définitif, était celui d'un homme jeune et audacieux. Je ne le renie pas car ma politique a toujours été d'avoir une production diversifiée et de ne pas dépendre des grosses ventes. Toutefois, je dois admettre que dans les quinze dernières années, la situation a changé, d'une part positivement parce que certains des auteurs que nous défendons sont devenus best-sellers, mais aussi négativement, parce que tous les coûts liés à la publication d'un livre ont augmenté, et on a besoin de titres qui se vendent bien. Elle est un peu révolue l'époque où je ne me préoccupais absolument pas de cela au moment du choix.

– La situation nouvelle née de la réunification de l'Allemagne a-t-elle changé quelque chose pour vous ?

– Aucunement. Je m'en réjouis à titre personnel mais c'est une autre affaire. Moi, j'ai toujours publié des auteurs de l'ancienne RDA. J'ai toujours entendu aussi, et je continue de l'entendre, qu'il était inadmissible de publier Brecht, « un communiste ». Par ailleurs, cette maison a été de tout temps libérale, au sens anglo-saxon du terme, et n'a pas craint non plus de publier la gauche radicale. Dans les années 60, Suhrkamp a abrité tous ceux qui ont nourri la contestation de 1968, y compris Herbert Marcuse. Nous avons été au cœur de l'effervescence intellectuelle du moment.

– Justement, l'hebdomadaire *Der Spiegel*, qui n'est pas tendre avec vous, dit que vous êtes aujourd'hui moins inventif et se demande si Suhrkamp n'est pas une maison un peu en voie d'extinction, au moins fatiguée ?

– Un éditeur publie, choisit, mais quand l'époque n'est pas à l'effervescence intellectuelle, on ne peut pas l'inventer. Mon désir de novation est intact, je viens de créer un nouvel espace pour les réflexions et recherches contemporaines, dirigé par Ulrich Beck. Deux titres sont sortis, dont un essai d'Anthony Giddens, le directeur de la London School of Economics, conseiller de Tony Blair.

> Je juge essentiel d'avoir, non pas une école, mais un groupe, une « écurie » d'auteurs que l'on soutient

– Malgré tout, n'avez-vous pas le sentiment d'être une sorte de dinosaure, quand vous insistez sur le rapport personnel de l'éditeur et de ses auteurs, sur la constitution d'un catalogue. Croyez-vous vraiment qu'un jeune éditeur puisse se comporter comme vous ?

– Je vois, ici et ailleurs, beaucoup de jeunes maisons dynamiques. Certes, une concentration d'auteurs telle que la nôtre chez un seul éditeur est désormais bien difficile. Maintenant, dans le monde anglo-saxon, ce sont des agents qui jouent les intermédiaires. Ils rompent la relation de complicité, de confiance, qui existait entre l'éditeur et ses auteurs et ne se préoccupent que d'intérêts financiers. Je déplore ce système. Moi, je n'achète pas de livre à l'aveugle. Je ne me laisse pas convoquer par un agent qui me montre un synopsis et cinq pages avant de m'expliquer que j'ai vraiment intérêt, si je veux être un bon éditeur, à acheter l'auteur qu'il représente. Dinosaure ou pas, c'est comme ça que je conçois mon métier. Et si je ne pouvais plus l'exercer de cette manière là, je m'arrêterai.

– En Allemagne, depuis quelque temps, on se pose des questions sur l'avenir de Suhrkamp, sur votre succession. Voilà un an, l'hebdomadaire *Die Zeit* consacrait un gros dossier à Suhrkamp et évoquait ce problème, soulignant le départ de votre fils, Joachim, qui a quitté la maison en 1991 et celui de Gottfried Honnefelder, autre successeur possible, parti en 1996. Il y a quelques mois, le *Spiegel* lui aussi vous interrogeait sur le futur.

– Naturellement, la question de ma succession me préoccupe. Elle est constamment présente à mon esprit. Pendant toute une période de ma vie, je croyais l'avoir résolue. Je partais du principe que mon fils Joachim serait mon successeur. Malheureusement, cela ne s'est pas réalisé. J'ai donc décidé de créer une fondation, dans laquelle entrent bien évidemment mes parts de l'entreprise, mais aussi mes biens personnels. Si demain je tombe raide mort, un avocat a déjà été désigné, la fondation Siegfried-Unseld entrera immédiatement en action et prendra en main l'ensemble de la maison Suhrkamp. Les directeurs des différents départements ou filiales seront responsables devant la fondation. Mon parcours est singulier : je suis entré chez Suhrkamp voilà quarante-cinq ans ; j'ai pris la responsabilité d'une maison, alors petite, il y a quelque quarante ans, et j'ai grandi avec elle. Mais aujourd'hui, il est impossible qu'un seul individu ait la responsabilité entière de l'entreprise.

– La 49e Foire de Francfort se termine lundi 20 octobre. De plus en plus, on entend dire que ce n'est qu'une sorte de grand-messe, mais qu'il ne s'y passe plus rien et qu'on n'y fait plus aucune découverte.

– Je suis d'un avis radicalement contraire. Il ne s'agit pas seulement, quand on évoque la Foire de Francfort, de juger des transactions entre éditeurs, qui, en effet, sont peut-être moins nombreuses qu'autrefois. Il s'agit de savoir comment on continue de mettre le livre au premier plan, pour qu'il reste l'instrument de culture qu'il est, contre toutes les Cassandre qui annoncent sa mort depuis qu'il existe. Moi je suis assez placide. Je me souviens de Marshall McLuhan, en décembre 1970. Il annonçait la mort du livre pour 1980. Ce n'est pas le livre qui est mort en 1980, c'est lui. »

Propos recueillis par Josyane Savigneau

Celui qui a relayé l'effervescence des années 60

IL EST ATHLÉTIQUE, impressionnant, séduisant. A soixante-treize ans, Siegfried Unseld, le PDG de Suhrkamp, commence sa journée par une séance de natation avant de se rendre dans ses bureaux de Francfort au volant de sa Jaguar bleue. Il n'aime pas l'idée d'apparaître comme un éditeur du passé : celui qui a relayé l'effervescence intellectuelle des années 60, créant en 1963 une petite collection dans laquelle les étudiants ont trouvé les textes qui ont nourri leur contestation.



SIEGFRIED UNSELD

Il ne renie en rien ses choix et ses enthousiasmes. Mais il veut affirmer leur pérennité. Un éditeur, aux yeux de Siegfried Unseld, c'est un homme qui s'intéresse d'abord aux écrivains. Il se plaît à rappeler la leçon de Peter Suhrkamp, auprès duquel il a débuté et qui lui a enseigné le respect des auteurs : *« Si jeune et inexpérimenté soit-il, un écrivain vaut plus que nous, car le créateur, c'est lui. »* Unseld, aujourd'hui encore, publie avec la même jubilation les jeunes auteurs de langue allemande et les « grands anciens », qui sont le socle de la maison. En tout premier lieu, Hermann Hesse et Bertolt Brecht : « *Hesse, on en vend chaque mois entre quarante mille à quatre-vingt mille exemplaires. Quant à Brecht, pour son centenaire, en 1998, je vais publier la fin de l'édition critique en 33 volumes que j'ai initiée en 1988.* » Maison indépendante (Siegfried Unseld en possède 30 %, son fils Joachim 20 %, le reste est détenu par la famille Reinhart), Suhrkamp a su pendant des années réunir les romanciers et les penseurs les plus marquants, au point que George Steiner, dans les années 80, a pu, dans le *Times Litterary Supplement*, évoquer la « *culture Suhrkamp* ». L'avenir ? Siegfried Unseld pense l'avoir assuré, mais cette maison, dans son esprit au moins, pourra-t-elle vraiment exister sans lui ?

Jo. S.

Emilio Gabaglio, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES)

« La réduction du temps de travail doit être négociée sans tabou »

Approuvant la démarche du gouvernement français, le patron des syndicats européens souhaite un équilibre « entre la sécurité pour le salarié et la flexibilité pour l'entreprise »

« Que pensez-vous de la décision du gouvernement français de réduire la durée légale du travail à 35 heures par semaine ?

– Je m'en réjouis. C'est une bonne démarche. Et c'est un succès pour le syndicalisme français, qui, lors de cette conférence, a su présenter un front commun. C'est un signal fort pour l'Europe à quelques semaines du sommet européen de Luxembourg.

– Qu'attendez-vous de ce sommet du 21 novembre consacré à l'emploi ?

– Nous attendons des éléments concrets. Un des slogans de la manifestation que nous organiserons la veille du sommet, à Luxembourg, sera : "Assez de déclarations, des décisions !" Il faut des objectifs clairs, chiffrés et vérifiables pour que le Conseil puisse dresser un bilan de l'action des Etats au bout d'un an. S'il est vrai – et personne ne le conteste – que le chômage est le principal défi de la société, il faut mobiliser tous les acteurs à tous les niveaux. Je ne me fais pas d'illusions : l'Union européenne n'apportera pas "la" réponse au chômage, mais elle peut mobiliser tous les partenaires, impulser une coordination forte entre les politiques menées dans chaque Etat et lancer des actions complémentaires. Le conseil doit lancer un signal fort : une véritable orientation politique davantage favorable à l'emploi. C'est pourquoi nous demandons que la résolution sur la croissance et l'emploi proposée par le gouvernement français à Amsterdam et adoptée aux côtés du pacte de stabilité monétaire soit transformée en un véritable pacte de coordination économique, afin de retrouver des marges de croissance économique. L'économiste français Pierre-Alain Muet n'estime-t-il pas que le manque de coordination des politiques européennes nous a coûté plus de 2 % de croissance ces dernières années ?

– Concrètement, que peuvent faire les chefs d'Etat et de gouvernement ?

– Ils peuvent prendre des initiatives dans plusieurs domaines : la formation, qui serait développée tout au long de la vie, la création d'emplois dans de nouveaux secteurs non pris en charge par le marché, comme ce qu'a fait Martine Aubry en France, et, bien entendu, la réduction du temps de travail. Cette piste n'est qu'évoquée dans les propositions de la commission : nous aimerions qu'elle soit davantage affirmée lors du sommet. Les décisions des gouvernements français et italien devaient y contribuer. Nous serons également particulièrement vigilants à ce que le Conseil reconnaisse que chaque jeune a droit soit à un emploi, soit à une formation et, d'autre part, que les chômeurs de longue durée soient intégrés dans les systèmes de formation.

– Pour vous, la réduction du temps de travail est donc une piste parmi d'autres contre le chômage ?

– S'il y avait une mesure-miracle, cela se saurait. C'est une solution parmi d'autres qui doit être approchée de façon pragmatique et négociée au cas par cas. C'est ce que font les gouvernements français et italien, qui, me semble-t-il, cherchent davantage à donner une impulsion qu'à dicter des conditions. On ne peut pas appliquer la réduction du temps de travail partout, de manière uniforme. Ce ne serait pas profitable à l'emploi. Il faut des négociations ouvertes, sans préalable ni tabou, pour trouver un équilibre entre la nécessité d'une plus grande flexibilité pour l'entreprise et, pour le salarié, un meilleur équilibre entre le travail, la vie familiale et l'engagement social.

– Les 35 heures constituent-elles toujours une de vos revendications ?

– Oui, cet objectif remonte à notre congrès de Londres, en 1976, et a été confirmé en 1995. C'est un élément mobilisateur, mais nous cherchons également d'autres pistes. C'est pourquoi nous avons organisé une conférence à ce sujet début octobre à Bruxelles. Parmi les pistes étudiées, on peut citer le développement de la retraite progressive avec embauches compensatrices, comme dans la métallurgie allemande, le temps partiel choisi et valorisé, sur lequel ont misé les syndicats néerlandais, ou de longs congés de formation tout au long de la vie, ce qui nous amène à aborder la durée du travail tout au long de la vie active. Il y a en Europe des expériences intéressantes. Je pense au Danemark, où un nombre substantiel d'actifs bénéficie de longs congés, soit pour se former, soit pour s'occuper de leurs enfants. Et pendant ces congés, ils sont remplacés par un demandeur d'emploi qui réintègre, à cette occasion, le monde du travail. En Suède, l'objectif est que, globalement, le temps consacré à la formation représente 5 % du volume d'heures travaillées.

– L'annualisation du temps de travail n'est donc pas taboue ?

– L'élément-clé, c'est la négociation. Car seuls les partenaires sociaux peuvent trouver les éléments qui garantissent l'équilibre nécessaire entre la sécurité pour le salarié et la flexibilité pour les entreprises. Mais tout cela n'a de sens que si l'on mise sur une croissance forte et durable. Les patrons mettent la flexibilité et la dérégulation en tête de leurs revendications. Or, le président Santer estime qu'un tiers environ du chômage est dû aux politiques fiscales. Celles-ci ont sans doute un rôle plus important que la prétendue rigidité du marché du travail. »

Propos recueillis par Frédéric Lemaître

هكذا من الإعلام

Le difficile apprentissage de la démocratie en Afrique

AU SOIR de l'élection présidentielle camerounaise, le 12 octobre, un militant de l'opposition au président Paul Biya se lamentait, dans la cour d'une école de Douala : « *Cette stratégie de boycottage ne nous mène à rien. Nos chefs ne nous consultent pas, moi je voulais voter, je ne voulais pas en reprendre pour sept ans.* » Après la togolaise, l'ivoirienne, la malienne, l'opposition camerounaise a choisi de ne pas participer à l'élection présidentielle qui l'obligeait à affronter un président sortant. Dans tous ces pays, on a retrouvé les mêmes arguments en faveur du boycottage : listes électorales manipulées, inégalité d'accès aux médias d'Etat, mobilisation de l'administration en faveur du pouvoir en place, fraudes avérées lors de précédents scrutins. En face, les sortants – qui étaient, *sauf au Mali*, les héritiers du parti unique de la période post-coloniale – ont répliqué que l'opposition préférait éviter un combat qu'elle perdrait, même à la loyale.

Cette succession de scrutins tronqués pose en fait le problème de l'alternance politique en Afrique. A une demi-douzaine d'exceptions près (Afrique du Sud, Bénin, Mali, Zambie...), il a toujours fallu, au sud du Sahara, qu'un dirigeant meure ou soit renversé, par la rue ou par les armes, pour qu'il quitte le pouvoir. Ce blocage révèle bien sûr les faiblesses constitutives des oppositions africaines et leur difficulté à mettre en œuvre des stratégies efficaces. Mais il est aussi la manifestation du conservatisme monolithique de la plupart des groupes au pouvoir, qui, malgré les changements institutionnels, n'ont pas rompu avec la logique de parti unique.

MAINMISE

La faiblesse des oppositions africaines tient la plupart du temps à leur fragmentation. En Guinée-Conakry, au Cameroun, au Kenya, les partis politiques se sont constitués, au début des années 90 sur des bases régionales et ethniques. Dans la plupart des cas, la naissance de ces formations répondait à la mainmise d'un groupe ethnique sur le pouvoir, qui avait rejeté aux marges de la vie nationale des populations. Celles-ci se sont immédiatement reconnues dans des hommes politiques qui prétendaient redresser le tort fait à ceux qui n'appartenaient pas à la bonne communauté. Mais plus les oppositions ont mis en avant le facteur ethnique, plus elles se sont profondément divisées. Chaque parti semblait en effet porteur d'un projet de mainmise hégémonique sur le pouvoir, reproduction exacte du système déjà en place.

De cette méfiance découle, en temps ordinaire, d'interminables querelles de préséance, et, en période électorale, l'impossiblité de mettre au point une stratégie commune. Pour masquer cette impuissance, quel meilleur paravent que le boycottage, qui préserve ses partisans de tout débat sur les programmes, de tout choix tactique. Les boycottages ont presque toujours affecté les scrutins présidentiels, rarement les législatifs. C'est que, confrontés aux mêmes obstacles que lors des présidentielles, les opposants peuvent y gagner des sièges de députés avec les privilèges qui les accompagnent.

LA MISÈRE DES OPPOSITIONS

Plus qu'une tendance à la corruption, ce phénomène met à jour l'incroyable misère des oppositions africaines. Pendant toute la période post-coloniale, l'Etat a été la seule source de richesse, le lieu où se sont constitués les fortunes et les pouvoirs. Les opposants sont encore tenus à l'écart de ces cornes d'abondance et ne disposent généralement pas de financements alternatifs. L'apparition ou la restauration du multipartisme a coïncidé avec le paroxysme de la crise économique, et les militants, s'ils existent, n'ont généralement pas les moyens matériels d'assurer à leur propre famille une existence décente ; que dire alors de leur parti.

A côté de l'aide apportée parfois par le secteur privé, un autre moyen de contourner cette misère matérielle est la formation de gouvernements d'union nationale qui permettent aux partis qui s'y résignent de partager, un temps au moins, les attributs de l'Etat. Militants et électeurs s'en satisfont souvent. Mais, en même temps, ils sont désorientés par le spectacle de leurs dirigeants, qui, dans la presse du parti, tirent à boulets rouges sur le pouvoir en place et, à la télévision, apparaissent aux côtés du chef de l'Etat lors de cérémonies officielles. Une confusion qui reproduit souvent celle des idéologies.

Ces faiblesses, ces confusions, ces renoncements, sont activement entretenus, voire provoqués par les pouvoirs en place. Ils sont souvent les héritiers directs des partis uniques, hérités des années de la décolonisation. En Côte d'Ivoire, au Cameroun, dans le Zaïre de Mobutu ou le Kenya du président Moi, ces partis se sont si longtemps confondus avec l'appareil d'Etat que la séparation se révèle pénible, voire impossible. Même dans les pays qui manifestent le plus d'enthousiasme pour le jeu démocratique, les fonctionnaires territoriaux, les journalistes de la presse d'Etat, se considèrent comme des agents du parti sortant, tant ils sont convaincus qu'une autre attitude ruinerait leur carrière.

Quant aux noyaux dirigeants, soudés par des solidarités innombrables (géographiques, ethniques, religieuses, magiques...), nombre d'entre eux vivent encore la démocratie comme une série de figures imposées à effectuer pour conserver de bonnes relations avec les bailleurs de fonds. Sans cesse revient dans leur bouche cette antienne à l'Occident : « *Puisque vous nous avez imposé la démocratie.* ». Les fraudes au nez et à la barbe des observateurs internationaux, la gestion diplomatique de la difficile période qui suit une élection truquée, ne sont alors que d'autres figures imposées par cette démocratisation venue d'ailleurs, des moments pénibles à passer qui, à ce jour, se sont tous soldés par la reconnaissance de la loi du plus fort par la communauté internationale. Pour ces chefs d'Etat et leurs entourages, la légitimité d'un pouvoir ne vient pas des urnes mais de son exercice, et c'est sans doute pour cela qu'ils ne peuvent envisager son abandon autrement que comme une mort, une abolition définitive de leur existence politique.

Ce blocage a des conséquences graves pour les pays concernés. Il fait régresser la conscience civique des populations, empêche souvent les évolutions économiques et fait courir le risque de la violence, voire de la guerre civile, comme sur les deux rives du fleuve Congo. Il n'est pourtant pas totalement inévitable, comme l'a prouvé le Bénin. Si Mathieu Kérékou, ancien dictateur « marxiste » converti à la démocratie et au protestantisme, a réussi a *être élu contre un président sortant*, Nicéphore Soglio, c'est en grande partie grâce à l'adoption du scrutin proportionnel lors des élections législatives.*La limitation des mandats* présidentiels dans le temps favorise aussi l'alternance. Mais l'enthousiasme des chefs d'Etat pour les amendements constitutionnels abolissant la limitation des mandats ou prolongeant leur durée (au Burkina Faso, au Togo, au Cameroun) montre bien la fragilité de ce garde-fou. Le financement public des partis politiques semble encore un objectif bien peu réaliste (faute de moyens, mais aussi parce qu'il irait à l'encontre de toutes les pratiques politiques depuis la colonisation), même si on l'évoque régulièrement au Mali ou en Côte d'Ivoire.

Reste alors l'espoir de la prospérité. Ce n'est sans doute pas un hasard si les bonnes performances économiques ivoiriennes correspondent aujourd'hui à une nette décrispation de la part du pouvoir, qui se comporte comme un parti en quête d'une réélection à la loyale, en multipliant les initiatives en direction de l'opinion, plus que comme une société secrète assiégée de toute part. Encore faudra-t-il, en Côte d'Ivoire comme ailleurs, que les oppositions trouvent les moyens matériels, intellectuels et tactiques de relever ce défi d'un nouveau type.

Thomas Sotinel

Le blaireau de base *par Philippe Bertrand*



Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Les limites du système Ben Ali

DE l'Elysée au Quai d'Orsay, l'opinion dominante à Paris veut qu'il soit irresponsable de critiquer le régime du président Zine El Abidine Ben Ali, aujourd'hui en visite officielle en France. Après tout, la Tunisie, qu'il dirige depuis dix ans, affiche une éclatante santé économique et sociale. Ce pays de 9 millions d'habitants, dépourvu de richesses naturelles, a éradiqué la grande pauvreté. Il a aussi vaincu l'analphabétisme. Il dispose d'une classe moyenne de plus en plus nombreuse et entreprenante. Il a remarquablement su adapter son économie aux besoins des marchés européens et, pari risqué, s'apprête, au début du siècle prochain, à jouer le jeu du *libre*-échange avec l'Union européenne. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont mis la Tunisie à leur tableau d'honneur. En cinq années de politique libérale, le revenu par habitant a été multiplié par deux, pour devenir le plus élevé *du Maghreb. Ce n'est pas tout.* Héritage béni du bourguibisme, le code du statut personnel y protège les femmes comme nulle *part ailleurs dans le* monde arabe.

Alors, assurément, comparée à ses voisins (la Libye, toujours en *proie à une dictature surréaliste*, et l'Algérie, ravagée par ses guerres), la Tunisie fait belle figure. Plébiscitée par les touristes *européens, elle parait épargnée* par le virus islamiste. L'ancien directeur de la sûreté qu'est M. Ben Ali y a veillé. Il a mené aux *islamistes* une lutte sans merci – emprisonnement, tortures et harcèlement continu des familles des présumés militants – qui semble les avoir anéantis pour longtemps. Le problème est que le mal disparu, l'appareil déployé pour le combattre est resté en place. C'est celui d'un Etat policier, arbitraire et parfois brutal, qui, après les islamistes, s'en est pris à toute opposition au régime de M. Ben Ali. Qu'il s'agisse de l'extrême gauche, de la gauche, du centre, des militants pour les droits de l'homme ou des syndicats, aucune opposition organisée n'est tolérée. Qu'ils soient laïcs, et souvent d'accord avec certains aspects de la politique de M. Ben Ali, n'y change rien.

***Le* président veut des Tunisiens sous haute surveillance. La presse est muselée ; les intellectuels censurés. Les communications *téléphoniques* sont écoutées et la liberté de circuler, notamment à l'étranger, rien moins qu'assurée pour les courageux *critiques du régime... Pourquoi* ? Au nom de quoi cette régression des libertés publiques dans un pays à la sagesse politique *légendaire* ?**

Volontiers moralisateurs, les thuriféraires parisiens du régime évoquent un « modèle tunisien » à « *l'asiatique* », *mélange d'autoritarisme* politique et de libéralisme économique, qu'ils jugent très bien « adapté », n'est-ce *pas..., à ce pays encore* « en développement ». Passons sur ce que cette approche peut receler de mépris pour la Tunisie, et, *sans nier les vraies réussites du* régime, posons une question : et si, au contraire de l'objectif recherché, cet acharnement à écraser *toute opposition laïque* favorisait à terme l'émergence, ou la réémergence, de l'islamisme radical ?

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

Slovaquie et Hongrie, les chiens de faïence

ENTRE BRATISLAVA et Budapest, on feint la réconciliation. Sur la délicate question de la construction du barrage de Gabcikovo qui oppose les deux pays, le gouvernement slovaque se déclare « *prêt aux négociations* ». Le premier ministre hongrois, Gyula Horn, a, de son côté, adressé une lettre à son homologue, Vladimir Meciar, l'invitant à « *entamer des entretiens avant la fin octobre au plus tard, pour aboutir à une solution mutuellement avantageuse* ». L'arrêt prononcé le 25 septembre par la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye, *donnant raison à la Slovaquie*, est pourtant venu rappeler le lourd contentieux qui continue d'opposer les deux capitales sur la *mise en fonctionnement de ce gi*gantesque ensemble hydro-électrique sur le Danube, à la frontière entre les deux pays. Cet arrêt a mis *en évidence* la détérioration des relations entre la Slovaquie et la Hongrie, toutes deux candidates à l'entrée dans l'Union européenne *et dans l'OTAN.*

Les Hongrois s'étaient retirés unilatéralement en 1989 de la construction du barrage de Gabcikovo, *un projet commun* décidé en 1977, à l'époque des « démocraties populaires ». Vu de Budapest, Gabcikovo était devenu le symbole de l'oppression *communiste*, du mépris que manifestaient ces régimes pour l'environnement. Vu de Bratislava, en revanche, le barrage était devenu, surtout avec l'accession à l'indépendance en 1993, un objet de fierté nationale, une réalisation censée consolider la République slovaque en lui apportant une certaine autonomie énergétique. *L'affaire s'était* envenimée au point de rendre nécessaire un recours à la Cour internationale de justice.

Cette dernière a donc tranché en faveur de la Slovaquie, affirmant en substance que l'accord de 1977, considéré comme caduc par la Hongrie, restait valide. La Hongrie « *n'était pas en droit de suspendre puis d'abandonner en 1989 la partie des travaux qui lui incombait* », a *conclu la Cour. Elle a en même* temps reproché à la Slovaquie d'avoir dévié les eaux du Danube sur une distance de 25 kilomètres en poursuivant de son côté les travaux.

« COMPLEXE D'INFÉRIORITÉ »

Pour technique qu'elle soit, l'« affaire Gabcikovo » est perçue à Bratislava comme une « *victoire de la diplomatie slovaque* ». Dans les milieux officiels slovaques, on ne cache pas sa satisfaction d'avoir damé le pion, devant une instance internationale, à l'« adversaire » magyar, soupçonné de bénéficier d'une sympathie indulgente de la part des Occidentaux. Après avoir été, à deux reprises cette année, recalée des « premières vagues » d'élargissement de l'Union européenne et de l'OTAN – la Hongrie figurant de son côté parmi les Etats *choisis –,la Slovaquie a le senti*ment de pouvoir savourer un rare succès. *Il faut aussi remonter dans* l'histoire pour comprendre ce « complexe d'infériorité » slovaque – sorte de crispation identitaire qui se focalise sur la mémoire de « *mille ans de domination hongroise* ».

Dans son livre *La Fin des démocraties populaires*, l'historien François Fejtö évoque cette façon de percevoir le voisin : « *Le ressentiment à l'égard des Hongrois, qui avaient toujours refusé aux autres peuples de l'Empire* [autro-hongrois] *le droit à l'autonomie qu'ils revendiquaient pour eux-mêmes, a perduré même après que les vainqueurs de la première guerre mondiale eurent remembré la Hongrie.* »

Gabcikovo n'est pas le seul point de friction entre les deux pays : la question de la minorité hongroise en Slovaquie est brusquement revenue sur le devant de la scène, après que Vladimir Meciar eut proposé, le 15 août, l'équivalent d'un transfert de populations. Le scandale entourant cette suggestion a mené au gel temporaire des contacts entre les deux gouvernements. Rien n'indique que le froid se soit réellement dissipé. Selon Milan Nic, correspondant de Radio-Europe libre en Slovaquie, Vladimir Meciar chercherait en fait à raviver la fibre anti-hongroise à l'approche des élections législatives qu'il souhaite tenir en juin 1998. « *Afin*, note-t-il, *de conserver une forte capacité de mobilisation, ses partisans se réunissent chaque jeudi dans un hall sportif de Bratislava. C'est au cours d'un de ces meetings que Meciar a parlé de mettre en place un échange de populations : des Hongrois de Slovaquie contre des Slovaques de Hongrie...* »

La tension entre Bratislava et Budapest reflète le durcissement du régime de Vladimir Meciar. Le premier ministre slovaque est soupçonné par l'opposition de vouloir s'emparer des pleins pouvoirs une fois que le mandat du chef de l'Etat, Michal Kovac, arrivera à son terme, en février 1998. Le traité d'amitié slovaco-hongrois, signé en 1995, est resté lettre morte, M. Meciar bloquant notamment la formation d'une commission mixte chargée de contrôler le traitement des minorités.

La pression exercée par l'Union européenne, qui appelle les deux parties à normaliser leurs relations, suffira-t-elle à permettre une reprise du dialogue ? Des observateurs font valoir que « *Horn veut régler l'affaire Gabcikovo avant le mois de décembre* », lorsque le sommet européen de Luxembourg nommera les pays d'Europe centrale qui pourront entamer en 1998 des négociations d'adhésion à l'Union européenne, et lorsque les « protocoles d'accession » à l'OTAN doivent être signés. D'autres soulignent que Vladimir Meciar a intérêt à faire traîner des dossiers susceptibles de lui servir de tremplin électoral.

Natalie Nougayrède

IL Y A 50 ANS, DANS **Le Monde**

Bouleversement de la carte électorale

TRIOMPHE du RPF, effondrement du MRP, stabilité des partis *socialiste et communiste*, tels sont les phénomènes politiques auxquels peuvent être ramenées les élections municipales d'hier. *Ni au MRP ni au RPF, sans doute*, on ne s'attendait à un bouleversement si complet de la carte électorale. Et la SFIO, qui améliore certaines de ses positions, n'en espérait certainement pas tant.

Le général de Gaulle est donc parvenu à la triple fin qu'il semblait poursuivre depuis plusieurs mois. Il a rassemblé la plus grande partie de l'opinion modérée et radicale qui depuis trois ans flottait de façon indécise d'un refuge à l'autre. Il a brisé, pour ce faire, le Mouvement républicain populaire (MRP), qui retenait une part importante de cette clientèle. Il a dressé enfin contre le communisme un rempart apparemment plus épais que les précédents et plus haut que l'adversaire *lui-même. Les forces* électorales du Rassemblement du peuple français (RPF) sont à la fois plus nombreuses que celles *du MRP et que celles du Parti* communiste.

Les chiffres parlent. Le 10 novembre 1946, l'ensemble des partis modérés et radicaux avait obtenu 27,10 % des suffrages. Le RPF en a près de 38,40 %. La différence lui vient principalement du MRP, qui passe de 26 % à 10 %. Dans les grandes villes surtout, la clientèle du MRP l'a abandonné qui avait trouvé en lui ce qu'elle a découvert à l'état plus neuf ou plus pur dans le RPF : le rempart anticommuniste d'une part et la fidélité gaulliste de l'autre.

Jacques Fauvet
(21 octobre 1947.)

ÉNERGIE Réunis à Cologne en Allemagne lundi 20 et mardi 21 octobre, les participants au projet de construction du réacteur nucléaire européen EPR (European Pressurized Reactor) devaient réaffirmer leur engagement à poursuivre ce projet lancé en 1989 par Framatome et Siemens. ● CETTE DÉCLARATION intervient après le renversement d'alliance intervenu dans cette industrie, le groupe allemand Siemens ayant décidé de se rapprocher du britannique BNFL (British Nuclear Fuels) pour offrir une gamme complète de services nucléaires. ● DOMINIQUE VIGNON, président de Framatome, s'interroge sur cette alliance qui viserait le marché français des services et du combustible. Dans ce cas, elle remettrait en question la commercialisation commune du futur réacteur. ● FRAMATOME entend participer à la recomposition du paysage mondial de l'industrie nucléaire.

Framatome est contraint de réviser ses accords dans le nucléaire avec Siemens

Dominique Vignon, PDG du constructeur de chaudières, s'interroge, dans un entretien au « Monde », sur la finalité de l'alliance que vient de passer le groupe allemand avec British Nuclear Fuels. Il souhaite maintenir la coopération franco-allemande pour développer le futur réacteur EPR

« L'allemand Siemens, partenaire de Framatome, vient de signer un accord visant à se rapprocher du britannique BNFL (British Nuclear Fuels), pour créer un groupe concurrent des industriels français et présent dans tous les secteurs du nucléaire. Comment percevez-vous ce rapprochement germano-britannique ?

– Il est clair que cette alliance ne nous fait pas plaisir et nous amène à réfléchir sur sa finalité. Elle peut se comprendre car nous sommes avec Siemens depuis de nombreuses années dans une situation délicate. Nous sommes à la fois concurrent sur le court terme dans le domaine des services et combustibles et nous coopérons sur le long terme pour concevoir le futur réacteur nucléaire européen, l'EPR (European Pressurized Reactor). Or Siemens a des perspectives de marché intérieur qui sont décroissantes. Le groupe allemand a donc souhaité adosser ses activités à un partenaire.

– Pourquoi a-t-il préféré un groupe britannique aux français ?

– Dès le mois de février, j'ai proposé à Siemens de réfléchir à une mise en commun de nos activités nucléaires. Un tel regroupement aurait posé des problèmes au niveau européen car nous aurions été en position dominante. Les dirigeants m'ont également répondu que cet accord n'apporterait rien au futur groupe, chacun étant déjà très implanté sur son propre marché. Dans leur esprit cette alliance leur bloquait tout développement important sur le marché français qui est le premier européen avec soixante tranches nucléaires.

– Le futur groupe germano-britannique s'est constitué pour venir concurrencer Framatome sur son marché privilégié ?

– C'est la question que nous allons leur poser. Il est possible que la stratégie de cette future société soit de venir offrir des services et des combustibles sur le marché français. Siemens et BNFL visent le siècle prochain. Ils sont confortés par la déréglementation de la production d'électricité et les obligations bruxelloises qui obligent les entreprises publiques, donc EDF, à consulter les industriels de façon ouverte pour leur approvisionnement.

– Dans ces conditions, quel est le devenir du futur réacteur franco-allemand ?

– Je constate que Siemens entend poursuivre la coopération engagée avec Framatome pour construire l'EPR, qui est au cœur de l'harmonisation de sûreté franco-allemande. C'est un objectif de long terme qui conditionne le redémarrage de l'industrie nucléaire en France en Allemagne et en Europe. Nous allons maintenant engager des discussions pour la poursuite du développement. Nous n'avons à priori aucune hostilité de principe à travailler avec cette nouvelle société dès lors que nous avons toujours la maîtrise du produit et de l'usage des connaissances techniques. En France, Framatome assurera les réalisations, en Allemagne ce sera Siemens, et nous devions nous mettre ensemble pour le reste du monde. Le nouvel accord nous oblige à en rediscuter.

– Comment se déroulera la commercialisation de l'EPR ?

– Si la compétition devient plus forte sur les marchés des services et des combustibles, la vente en commun s'avérera délicate. Nous pouvons envisager un système analogue à celui existant dans l'industrie automobile – deux constructeurs Peugeot et Fiat s'allient pour un monospace et le vendent séparément – ou continuer sur la base actuelle.

– Pensez vous que Siemens se désengage du nucléaire avec cette alliance ?

– C'est une forme de désengagement mais Siemens assure le contraire.

– Cette association n'est-elle pas une réponse à votre projet de fusion avec le groupe français GEC-Alsthom, une opération que Siemens désapprouvait ?

– L'argument est souvent avancé. Mais ces deux accords sont de nature totalement différente : GEC-Alsthom ne fait pas de nucléaire contrairement à BNFL et n'induisait pas de concurrence dans le champ de notre accord. De toutes façons, la fusion avec GEC-Alsthom n'est plus à l'ordre du jour.

– Cet accord germano-britannique traduit une dégradation de vos relations avec les allemands. C'est un échec pour Framatome ?

– Je suis entré chez Framatome voici huit ans comme directeur général adjoint dans la filiale commune avec Siemens et j'ai joué un rôle important dans la conception de l'EPR. Je connaissais toutes les difficultés de marier notre nucléaire avec les allemands tout en protégeant l'industrie française. L'accord Siemens-BNFL est donc un échec sur ce plan. En revanche, je ne le vis pas comme la fin de l'EPR. La réunion de Cologne qui se déroule lundi et mardi 20 et 21 octobre avec tous les partenaires du projet va réaffirmer son engagement à poursuivre la réalisation de ce réacteur.

– Ce renversement d'alliance obligera-t-il à une recomposition du paysage nucléaire français entre EDF, Cogema, Framatome et le CEA ?

– Cela va ouvrir les yeux. Mais il faut se donner le temps de la réflexion. A long terme, dans une perspective de reprise du marché nucléaire, il faut considérer cette industrie sous deux aspects : le premier, d'ordre stratégique, qui oblige à une avoir une présence des pouvoirs publics importante et le second, sous l'aspect de la vente d'équipements énergétiques. Dans ce dernier cas, Framatome avait deux partenaires GEC-Alsthom et Siemens. Ils sont désormais inaccessibles tous deux.

– Êtes-vous alors tenté de vous allier à la Cogema comme Siemens le fait avec BNFL ?

– Notre lien avec la Cogema peut se consolider. Nous sommes déjà liés dans l'exploitation des combustibles. Il faut aller au-delà, et pourquoi pas envisager une participation de Cogema au capital de Framatome ou une participation croisée entre les deux sociétés. Mais il y a un risque de « bunkérisation » du nucléaire français qu'il faut éviter. De même, avoir son principal client comme actionnaire recèle un danger : la présence d'EDF à environ 11 % dans le capital de Framatome est compréhensible mais en faire un actionnaire de contrôle comporte le risque d'être mis sous tutelle.

– Maintenant que la fusion avec GEC-Alsthom est écartée, que va faire ce groupe, qui demeure votre principal actionnaire privé avec 44 % du capital ?

– Je n'en sais rien. Tout dépend de la stratégie d'Alcatel vis-à-vis de sa filiale GEC-Alsthom. La présence d'Alcatel dans Framatome est liée. Son maintien ou non dans notre capital dépend donc de son choix en matière d'énergie.

– Depuis votre arrivée à la présidence en décembre 1996, de nombreuses critiques ont été adressées sur votre absence de stratégie. Comment réagissez-vous ?

– J'ai une stratégie qui consiste à participer au mouvement de recomposition de l'industrie nucléaire sur la scène internationale. Ainsi, par exemple, le désir de l'américain Westinghouse de se désengager du nucléaire pour se concentrer sur les médias était affiché bien avant mon arrivée à la présidence. Mais c'est moi qui ai eu la volonté de m'intéresser à cette évolution en prenant des contacts cet été. Ils ont échoué à la suite d'une fuite dans la presse qui n'est pas de mon fait... De même, la difficulté de nos relations avec Siemens remonte à 1989. J'ai essayé d'y faire face. En six mois, ce n'est pas si mal. J'y ajoute le renforcement de notre position dans la connectique où l'amélioration est très nette. Mon souci est aussi d'avoir une politique industrielle et sociale autour des sites dont l'activité décline.

– Pour l'instant votre stratégie n'a débouché sur aucun accord industriel d'importance. L'alliance Siemens-BNFL ne va-t-elle pas vous déstabiliser un peu plus ?

– Dans le nucléaire, les négociations sont très longues et mettent du temps à aboutir. Nous suivons toujours avec intérêt ce qui se passe autour de Westinghouse et de la prochaine mise en Bourse de sa branche énergie. Parallèlement, je sais qu'il existe des rumeurs tout à fait organisées pour me déstabiliser. Cet accord va être prétexte à les accentuer. Il faut éviter la superficialité des analyses et juger objectivement les stratégies et les faits. »

Propos recueillis par Dominique Gallois

> Je connaissais toutes les difficultés de marier notre nucléaire avec les allemands tout en protégeant l'industrie française. L'accord Siemens-BNFL est donc un échec sur ce plan. En revanche, je ne le vis pas comme la fin du futur réacteur nucléaire européen

La coopération remonte à 1989

Lundi 20 et mardi 21 octobre, à l'initiative de la SFEN, la Société française d'énergie nucléaire, et de son homologue allemand KTG devait se dérouler à Cologne une conférence pour faire le point sur l'EPR *(European pressurized reactor)*, le réacteur de conception franco-allemande d'une puissance de 1 450 mégawatts. Framatome et Siemens ont créé une filiale commune Nuclear Power International (NPI). Ils sont les initiateurs du projet engagé le 13 avril 1989, auxquels se sont joints ensuite EDF et neuf électriciens allemands. La recherche en est à l'avant-projet détaillé *(basic design)*, réalisé pour un montant de 120 millions d'écus (750 millions de francs).

L'ensemble des partenaires devaient réaffirmer leur volonté de poursuivre le développement du réacteur. L'étape suivante devrait être la présentation en 1998 du projet aux autorités de sûreté de chaque pays.

La faillite du cassoulet Majesté, un sérieux revers pour le pôle de conversion de Carmaux

ALBI
de notre correspondant

Le cassoulet Majesté faisait référence sur le pôle de conversion Albi-Carmaux. Sa chute, brutale, laisse 150 emplois sur le carreau et un passif de 280 millions de francs. La *success story* de son jeune PDG, Jean-François Baylé, s'achève sur des soupçons de malversation. L'audit financier en cours et l'ouverture d'une enquête judiciaire devraient éclaircir l'histoire de la plus lourde déconfiture connue par un bassin minier déjà soumis à bien des déceptions.

Diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Toulouse, c'est avec un prêt étudiant que Jean-François Baylé avait démarré, dans les dépendances d'une ferme familiale du Lauragais, où il stérilisait lui-même ses premiers produits. Le nom du lieu, Majesté, au coeur de cette patrie du cassoulet, deviendra celui de sa marque. Dès ses premiers succès commerciaux, les chasseurs de projets industriels du pôle de conversion l'attirent à Carmaux, en 1985, car la fermeture des puits de mine et le pari aléatoire de l'exploitation du charbon à ciel ouvert poussent à une diversification accélérée.

Très vite, la marque Majesté intéresse la grande distribution. En dix ans, le jeune homme réservé, *« timide et inquiet »* dans les souvenirs de ceux qui l'ont connu à ses débuts, devient une des « locomotives » de l'économie régionale. Il se hisse au deuxième rang national des producteurs de cassoulet supérieur, avec 17 % du marché. Sa ligne de produits fait la tête des gondoles de grandes surfaces à l'approche des fêtes. Le rapport qualité-prix est imbattable. Aujourd'hui, son principal rival, le Chaurien Laurent Spanghero, dit tout haut ce qu'il marmonnait auparavant : *« C'était du dumping qui a fait un tort considérable à la profession. »*

En dix ans, Jean-François Baylé a doublé sa première usine à Carmaux et une deuxième a vu le jour en 1995 au sud d'Albi. Au dixième anniversaire de Majesté, en septembre de cette même année, le « Tout-Midi-Pyrénées » se presse pour saluer la réussite de celui qui a relevé le défi de la reconversion en pays minier. Les aides publiques lui sont facilement accordées : tous ceux qui suivent l'entreprise sont alors persuadés qu'elle est saine et mérite confiance.

Lorsque, quelques mois plus tard, Jean-François Baylé se tourne vers ses banquiers pour demander de l'aide, c'est un premier coup de semonce inattendu. Entre une brutale hausse des cours du foie gras et la grève des routiers, le patron de Majesté trouve un argumentaire suffisant pour justifier des pertes estimées à 10 millions de francs pour 1995. Le dépôt de bilan est évité. Jean-François Baylé devra toutefois rendre des comptes à un comité de suivi après une restructuration du capital. En fait, le déficit approchait déjà les 80 millions de francs, soit la moitié de son chiffre d'affaires, mais tous ceux qui auraient dû savoir jurent aujourd'hui avoir été trompés sur la sincérité des comptes.

Il faudra attendre le printemps 1997 pour que de nouvelles difficultés conduisent Jean-François Baylé à demander une deuxième fois de l'aide. Le comité de suivi impose alors le recours à l'affacturage pour recouvrer les créances impayées. Bizarrement, celles-ci ne s'élèvent pas au montant annoncé. Très vite, la structure financière de Majesté apparaît dans sa réalité : *plus de 12 millions de francs de factures non justifiées, des stocks surévalués, un déficit d'abord estimé à 20 millions de francs...*

Jean-François Baylé continue pourtant sur sa lancée. En mars, à l'invitation du patron de Carrefour, il participe au voyage de Jacques Chirac en Amérique latine. A son retour, il annonce des contrats à l'exportation. Mais le tribunal de commerce d'Albi ne lui laisse aucun répit : le patron prodige doit déposer le bilan en avril. Un expert lyonnais, Me Buturieux, est nommé pour démêler l'écheveau des comptes dont la justice devra maintenant apprécier le caractère délictueux. Selon une source proche du dossier, les conclusions de l'expert seraient sévères : *« Tout le monde en prend pour son grade, la grande distribution pour les conditions qu'elle a imposées à Majesté, les administrateurs pour leur manque de vigilance, les dirigeants pour leur imprudence et les banques pour leur soutien trop facile. »*

Jean-Pierre Barjou

La pénurie de pilotes en France affecte Air Littoral comme d'autres compagnies

« *ALORS QU'ELLE est engagée dans une phase de développement intense, notre compagnie se trouve confrontée comme l'ensemble des opérateurs à une pénurie de pilotes. Le Syndicat national des pilotes de ligne* (SNPL) *utilise la situation pour faire monter les enchères* », explique Marc Dufour, président d'Air Littoral, dont les pilotes sont en grève depuis lundi 13 octobre pour une durée de sept jours, renouvelable. Ils protestent *« contre des conditions de travail inacceptables »*, qui altéreraient la sécurité des vols. *« Faux prétexte,* rétorque Marc Dufour, *l'accord d'entreprise d'Air Littoral retient des normes d'activité (temps de vol-temps de repos) identiques à celles d'Air France et moins contraignantes que celles de Lufthansa et de British Airways. »*

Ce qui est certain, c'est qu'Air Littoral a du mal à recruter en France les pilotes dont elle a besoin. La compagnie doit en embaucher une soixantaine d'ici au mois de mai et une autre cinquantaine dans l'année qui suivra. Actuellement, elle en compte 260. *« Nous sommes en pleine croissance, de 20 % par an en moyenne »*, explique Marc Dufour. Pourtant, selon les dernières statistiques fournies par l'ANPE, on compte 1 187 pilotes chômeurs en France. *« Entre 1991 et 1996, il y a eu très peu d'embauches de pilotes, compte tenu de la situation du transport aérien. A tel point que l'ENAC* [Ecole nationale de l'aviation civile] *ne forme plus de pilotes depuis deux ans. Comme par ailleurs, il sort environ 500 nouveaux pilotes par an des écoles privées, le chômage s'est accru »*, explique-t-on au SNPL.

REPRISE DES EMBAUCHES

Cette année, les embauches ont repris. Mais, entre le moment où un pilote est recruté et celui où il peut prendre les manettes, il s'écoule plusieurs mois pendant lesquels le nouvel embauché doit suivre une formation pour être habilité à utiliser un certain type d'avion. Son embauche induit des formations pour les autres pilotes dont le poste va évoluer. *« Nous sommes engagés dans 330 actes de formation d'ici au mois de mai, pour 60 millions de francs »*, précise Marc Dufour. Air Littoral n'est pas seule confrontée à ce problème. Le groupe Air France a dû, en juin et en juillet, annuler plusieurs vols chaque jour parce qu'elle n'avait pas assez de pilotes disponibles. Les jeunes qu'elle avait embauchés étaient en formation. Au total, la compagnie nationale doit recruter 450 jeunes pilotes d'ici trois ans. A la fin de cette année, 160 seront opérationnels. *« Tout le monde joue la croissance. Les compagnies alimentent leur hub avec des avions plus petits et plus fréquents. Flandre Air et Air Normandie, qui sont engagées dans de vastes programmes d'expansion, connaîtront bientôt les mêmes difficultés »*, commente Geoffroy Bouvet, président du SNPL.

Pendant la période de transition entre l'embauche et la prise de poste des pilotes, les compagnies peuvent augmenter le rythme de travail de leurs salariés, quand cela est possible, ou chercher de la main- d'œuvre à l'étranger, déjà qualifiée pour les postes à pourvoir. Marc Dufour devait ainsi demander au groupe d'experts du conseil du personnel navigant de l'aéronautique civile l'autorisation de recourir à deux équipages (quatre pilotes) canadiens. Pour l'instant, les licences de pilotes sont particulières à chaque pays, même au sein de l'Union européenne. Une compagnie étrangère désireuse de faire travailler un pilote étranger doit préalablement lui faire passer un examen, en français, devant ce groupe d'experts, composé de représentants des compagnies, des pilotes et de l'administration. A compter du 1er janvier 1999, les pilotes ressortissants de l'Union européenne, et peut-être même d'autres pays voisins, comme ceux d'Europe centrale et orientale, auront tous la même licence. Plus besoin, dans ces conditions, de passer devant le groupe d'experts.

CASSE-TÊTE

En attendant, les compagnies désireuses de faire voler des pilotes étrangers n'ont pas le choix : elles doivent passer sous les fourches Caudines du groupe d'experts. *« Les pilotes, via le groupe d'experts, organisent la pénurie,* estime Marc Dufour, *ils ont récemment demandé au Conseil d'Etat l'annulation d'une décision du groupe d'experts qui autorisait Regional Airlines à recourir à deux pilotes allemands. »* *« L'examen avait eu lieu en anglais, ce qui n'est pas légal »*, rétorque-t-on au SNPL.

La gestion du nombre de pilotes est un vrai casse-tête pour une compagnie aérienne. Une reprise peut la surprendre et la laisser en mal de pilotes, comme en 1988 et en 1997. Inversement, le temps de formation des jeunes pilotes, *« qui peut aller jusqu'à deux ans pour les plus inexpérimentés »*, dit-on chez Air France, peut les rendre oérationnels alors que le marché aérien s'est retourné et que sa dépression ne justifie plus ces emplois. La DGAC mène actuellement une réflexion pour mieux anticiper les besoins des compagnies aériennes. L'administration réfléchit actuellement à la possibilité pour l'ENAC de former à nouveau des pilotes : c'est la seule école publique, et donc bon marché, pour cette profession.

Virginie Malingre

France Télécom fait une entrée en fanfare à la Bourse de Paris

L'action cotait 215 francs à l'ouverture au Palais Brongniart avant d'être introduite à New York dans la journée

Lundi 20 octobre, les actions de l'exploitant téléphonique France Télécom ont été cotées pour la première fois à Paris et à New York. A l'ouverture au Palais Brongniart, le titre, qui a été vendu 182 francs aux particuliers, s'est immédiatement envolé. Plus d'un milliard et demi de francs d'ordres d'achat et de ventes on été passés. Un chiffre record de transactions à la Bourse de Paris.

L'EXPLOITANT téléphonique France Télécom, dont l'État a vendu 23,2 % du capital aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux salariés du groupe, pour un total de 42 milliards de francs, a fait son entrée en Bourse lundi 20 octobre. L'action a été cotée pour la première fois en milieu de matinée à Paris et devait être cotée dans la journée à New York (à 9 heures, horaire local).

A Paris, le titre a ouvert la séance sur un cours de 215 francs. Il a été cédé pour 182 francs aux particuliers français et pour 187 francs aux institutionnels.

A titre de comparaison, le 18 novembre 1996, l'action de l'opérateur téléphonique allemand Deutsche Telekom, l'allié de France Télécom, avait démarré sa première cotation à la Bourse de Francfort à 33,2 marks (111,2 francs), alors que son prix de vente avait été de 28,50 marks.

En ce qui concerne France Télécom, les analystes tablaient sur un cours compris entre 210 et 220 francs durant la première journée de cotation. A la veille de cette première cotation, l'action était estimée à un peu plus de 215 francs sur le marché gris, sorte de pré-marché pour les actions non encore cotées.

La progression de la valeur de l'action tient à ce que bon nombre d'acheteurs institutionnels n'ont pu être servis autant qu'ils le souhaitaient. Leurs demandes s'élevaient à 400 milliards de francs, alors que 19,4 milliards de francs d'actions leur ont été proposés. Ces institutionnels sont d'autant plus acheteurs que France Télécom doit figurer dans le CAC 40, l'indice des principales valeurs de la Bourse de Paris.

La poussée de l'action, soutenue par la demande des institutionnels, pourrait inciter un certain nombre de particuliers à vendre rapidement tout ou partie de leurs titres pour réaliser une plus-value. Les petits porteurs – 3,9 millions au total – qui resteront fidèles au moins 18 mois, bénéficieront d'une action gratuite pour dix achetées. Ils pourront bénéficier des avantages du club des actionnaires de l'opérateur, qui leur offrira notamment un week-end de communications gratuites et des réductions sur ses produits et services.

L'action pourrait toutefois être malmenée. Tout dépendra de la façon dont France Télécom affrontera une concurrence, qui sera totale dans le téléphone à compter du 1er janvier 1998. L'opérateur a malgré tout promis le versement, en juin 1998, d'un dividende par action (y compris l'avoir fiscal) au titre de l'exercice 1997, qui se situera entre 8,4 et 11,25 francs.

François Bostnavaron et Philippe Le Cœur

Omnicom entre dans la bataille du téléphone longue distance en France

DANS DEUX MOIS ET DEMI, France Télécom ne sera plus un passage obligé pour établir des communications téléphoniques à partir d'un poste fixe. Il sera possible de faire appel aux services de Cegetel (Générale des eaux) ou de Bouygues, deux groupes qui, depuis longtemps, ont affiché leurs ambitions dans ce secteur. Mais il faudra aussi compter avec d'autres acteurs, comme Omnicom.

Cette société, créée en 1993, sera, dans les prochains jours, autorisée à choisir le préfixe, qui lui servira de carte de visite pour vendre ses services de téléphonie longue distance. Le préfixe est le premier chiffre qu'un client devra composer, à partir de 1998, pour signifier quel opérateur il choisit pour établir un appel national ou international (*Le Monde* du 17 septembre). Pour Cegetel il s'agira du 7 et pour Bouygues du 9.

Avec Omnicom, c'est un acteur différent de Cegetel ou de Bouygues qui entre dans la bataille. Pas de grand groupe derrière cette structure. Les trois fondateurs, dont une femme, ont créé la société sur leurs deniers. Ils ont reçu l'appui de sociétés de capital-risque (Codexi, Galileo) en 1996. L'équipe dirigeante, désormais au nombre de quatre personnes, qui ont entre trente-deux et trente-six ans, mêle compétences techniques, commerciales et marketing. Le président, Alain Nicolazzi, est issu de Sup télécoms. Il a travaillé dans les années 80 pour la Commission européenne sur les questions de déréglementation, avant de créer, puis de revendre une société d'ingénierie informatique.

A la différence de Cegetel et Bouygues, qui veulent déployer des infrastructures nationales de communication pour acheminer leur trafic et ne pas dépendre de France Télécom, Omnicom ne dispose pas physiquement de câbles téléphoniques. Son métier est celui d'opérateur-revendeur. Elle achète à prix de gros un volume de trafic téléphonique à des opérateurs disposant d'infrastructures. Elle revend ces minutes de communication au détail à ses clients, à des prix inférieurs à ceux des opérateurs en place.

LES PME-PMI POUR CIBLES

Sur les infrastructures supportant les communications internationales, où les capacités de transmission sont supérieures aux besoins, les opérateurs sont toujours prêts à louer à bon prix des capacités afin d'optimiser leurs réseaux. C'est sur ce segment de marché qu'Omnicom a fait ses premiers pas en mars 1995. Depuis début 1997, la société vend aussi des services de téléphonie nationale, ainsi que des cartes téléphoniques prépayées. Omnicom loue des capacités à des opérateurs comme France Télécom, le britannique BT ou le canadien Teleglobe. Si elle ne dispose pas d'infrastructures, Omnicom dispose de commutateurs téléphoniques. C'est vers eux que sont acheminés les appels de ses clients, pour être ensuite « routés » vers le meilleur itinéraire possible, sur l'un des réseaux avec lesquels Omnicom a passé des accords.

L'autre caractéristique d'Omnicom réside dans sa cible, unique : les PME-PMI, dont la facture téléphonique mensuelle varie entre 1 000 et 50 000 francs. En France, ce marché représente 43 milliards de francs, dont 20 milliards de communications nationales et internationales. Omnicom revendique près de 3 000 clients. Compte tenu de la réglementation, la société a dû se contenter de servir des « groupes fermés » d'utilisateurs, en offrant aux entreprises des services de communication entre leurs différents établissements, ou avec leurs fournisseurs principaux. Ces restrictions disparaîtront début 1998.

Omnicom compte clore l'année 1997 sur un chiffre d'affaires supérieur à 84 millions de francs (contre 23,3 millions en 1996) et afficher des comptes bénéficiaires. Pour 1998, l'objectif est un volume d'activité supérieur à 340 millions de francs et un bénéfice de plus de 10 millions.

Omnicom a entrepris d'étendre en France le nombre de ses plates-formes de commutation-reroutage, actuellement au nombre de treize. Un plan d'investissement sur cinq ans de 215 millions de francs, portant également sur un accroissement des capacités de transmission, a été lancé cette année. Omnicom veut aussi se développer à l'international (70 millions d'investissements programmés). En Italie et en Espagne notamment. Elle s'est installée en Suisse cette année. Pour financer ces investissements la société a fait appel à la Bourse, début juillet 1997 : elle a levé 111 millions de francs, en plaçant 27,27 % de son capital au second marché, à Paris.

Ph. L.C.

Le personnel de la Barclays réclame des salaires plus élevés

LONDRES
de notre correspondant dans la City

La grève liée à des revendications salariales qui paralyse depuis le 17 octobre la Barclays Bank traduit aussi un profond malaise sur la stratégie de redéploiement de la deuxième banque commerciale britannique. Le mouvement de protestation contre les propositions salariales de la direction – qui doit se terminer mardi 21 octobre – est minoritaire, en raison du nombre important d'employés à temps partiel non syndiqués. Néanmoins, ce débrayage souligne avant tout la résistance du personnel face au plan draconien de réduction d'effectifs et de fermetures d'agences afin de faire baisser à tout prix les coûts d'exploitation jugés trop élevés par la City.

Fécondée par la santé insolente de l'économie britannique depuis 1993, la formidable rentabilité des banques à réseaux est aujourd'hui menacée par la transformation du paysage financier. La mutation de trois grosses sociétés de prêts hypothécaires en banques de dépôt a porté à huit le nombre d'établissements de ce type en Angleterre. A cette concurrence accrue s'ajoute la rivalité des groupes d'assurances, et plus récemment des chaînes de supermarchés, offrant à leur clientèle toute la palette des services financiers. Nouveau venu dans le métier, le conglomérat de loisirs Virgin vient de lancer, à grand renfort de publicité, un nouveau type de comptes censés couvrir à moindres frais tous les besoins des déposants. La concurrence acharnée de ces nouveaux acteurs finira un jour par se répercuter fort logiquement sur les bénéfices de la Barclays.

DIMINUTION DES COÛTS

Outre la diminution des coûts de fonctionnement, l'heure est au recentrage sur la base de départs. L'annonce, le 10 octobre, de la cession d'une partie des actifs de sa banque d'affaires et de marchés, BZW, pour raison de rentabilité insuffisante au regard des autres activités du groupe, illustre cette stratégie. La vente des activités de courtage en actions et de conseil en fusion-acquisition (parmi les candidats au rachat figurent, dit-on, Paribas et la Société générale) devrait être conclue dans trois semaines.

L'abandon des ambitions mondiales s'accompagne d'un redéploiement sur la Grande-Bretagne, dans la banque et l'assurance, à l'image du numéro un du secteur, Lloyd's-TSB, dont la spécialisation s'est révélée payante. Les activités classiques de services aux particuliers ou de banques commerciales constituent toutefois, outre-Manche, des marchés très mûrs. Barclays est donc à la recherche d'un associé pour développer des synergies dans les secteurs à fort potentiel de croissance, comme la gestion de patrimoine, les prêts aux PME ou l'assurance. Lors d'une récente présentation à des gestionnaires de fonds de retraite britanniques, le directeur général du groupe, Martin Taylor, a alimenté les rumeurs d'une fusion possible avec la National Westminster, actuellement numéro trois, afin de créer le leader de la banque commerciale. Il a notamment déclaré qu'à ses yeux ni la commission des monopoles et fusions ni le gouvernement travailliste ne feraient d'objections à pareille consolidation. En tant que président du groupe de travail mis en place par Downing Street pour examiner la réforme de l'impôt, M. Taylor, proche de Tony Blair, ne manque pas d'atouts pour réaliser son projet. Bon nombre d'analystes estiment que la mise en vente par la National Westminster de sa maison de titres NatWest Markets, ainsi que le prochain départ à la retraite de son président, Lord Alexander, sont autant d'indications d'un prochain rapprochement entre les deux banques.

Marc Roche

Nouveau « big bang » à la Bourse de Londres

LONDRES
de notre correspondant dans la City

La Bourse de Londres engageait lundi 20 octobre son deuxième « *big bang* » grâce au lancement d'un nouveau système de transactions pour les actions destiné à lui redonner l'avantage technologique par rapport à ses concurrents européens. Le rapprochement électronique des ordres d'achat et de vente, le Stock Exchange Electronic Trading Service (SETS), remplace le système de fixation des cours par des *market makers* (teneurs du marché). En raison de la résistance au changement d'une poignée de sociétés de Bourse, la troisième place financière du monde était l'une des seules à avoir conservé ses intermédiaires pour fixer les cours.

Mais l'arrivée en force des investisseurs institutionnels comme des spécialistes du tout-électronique, à l'instar d'Instinet, et l'émergence de « mastodontes » du courtage ont eu raison de ces restrictions. Dans un premier temps, le SETS, appelé aussi « livre d'ordres automatisé », ne couvrira que les valeurs entrant dans l'indice FTSE-100. Ensuite, il s'étendra. La réforme rendra plus transparentes les transactions en actions. Par ailleurs, le coût des commissions, jugé prohibitif et tenu pour responsable du détournement des flux au profit des Bourses continentales, devrait se réduire.

Bien sûr, pareil bouleversement ne fait pas l'unanimité. L'impossibilité de corriger des erreurs pouvant se chiffrer en milliards de francs, les possibilités de fraudes ou l'absence d'anonymat du livre d'ordres sont autant de motifs d'inquiétude. Les petits courtiers craignent de perdre leur indépendance, voire leur métier, en raison du coût des nouveaux équipements informatiques et de la concurrence accrue réduisant les marges bénéficiaires. Enfin, les nombreuses déconvenues récentes du Stock Exchange (déroute du système Taurus, dissensions au sommet,...) ont fortement ébranlé sa réputation d'efficacité technique.

Du coup, il s'agit d'une première étape. Libéralisation, modernisation : les deux mots d'ordre outre-Manche devraient déboucher prochainement sur une refonte de l'organisation même du London Stock Exchange, aux structures lourdes et obsolètes.

M. R.

Nouvel accès de faiblesse des Bourses asiatiques

La démission du ministre des finances thaïlandais, Thanong Bidaya a achevé de lasser les investisseurs

HONGKONG
correspondance

Le retour de la confiance dans les pays du Sud-Est asiatique, condition indispensable à la stabilisation des marchés, se trouve chaque jour remis au lendemain. Une fois encore, lundi 20 octobre, les devises et les places boursières de la région ont été victimes d'une vague de défiance. Le dollar américain est reparti à la hausse et s'échangeait lundi à 36,10 bahts thaïlandais, 3 229 ringgits malais, 3,285 roupies indonnésiennes, et 34,35 pesos philippins. Depuis le 2 juillet, date du flottement du baht thaïlandais, ce dernier a perdu 36 % de sa valeur, la roupie indonnésienne 34 %, et le ringgit malais 24 %. Les places boursières n'étaient pas en reste avec, toujours lundi, des reculs de 4,4 % à Hongkong, de 4 % à Taiwan, de 3,3 % en Corée, de 3,1 % en Malaisie, de 2,5 % en Thaïlande, et de 1,3 % en Indonésie et à Singapour.

Cette fois, ce sont les pays aux prises avec des difficultés de politique intérieure que les marchés sanctionnent. Des contraintes identifiées comme le frein principal à une mise en application rapide des réformes économiques nécessaires.

En Thaïlande, l'annonce de la démission de l'actuel ministre des finances, Thanong Bidaya, qui a annoncé qu'il ne serait pas dans le prochain gouvernement, a achevé de lasser les investisseurs. Sixième ministre des finances du pays en vingt-huit mois, Thanong Bidaya, en poste depuis le 20 juin, avait fortement poussé au flottement du baht ; il avait négocié l'apport de 17,2 milliards de dollars avec le FMI ; et luttait contre les interférences politiques qui empêchent depuis le début de la crise l'entrée en vigueur rapide d'un plan de sauvetage. Mais, en fin de semaine dernière, Thanong Bidaya a été « lâché » par le premier ministre, qui, sous la pression du parti Chart Pattana, un élément-clé de sa fragile coalition, a rejeté l'augmentation des taxes sur l'essence.

« RECOMMANDATIONS »

En Malaisie, les investisseurs ont été déçus par le projet de budget pour 1998, présenté vendredi 17 octobre devant le Parlement, et qui était très attendu. Si l'augmentation des taxes à l'importation, les incitations fiscales à l'exportation, et l'engagement du gouvernement à maintenir des taux d'intérêt faibles ont été jugés comme allant « *dans le bon sens* », les observateurs étrangers attendaient une politique plus restrictive à l'égard du secteur immobilier, et espéraient l'arrêt de nombreux projets d'infrastructure à l'utilité contestée.

En Indonésie aussi, il semble que le gouvernement soit plus que réticent à appliquer à la lettre les « recommandations » du FMI, qu'il avait pourtant appelé au secours. En particulier, le gouvernement du président Suharto ne semble pas vouloir renoncer aux projets de constitution d'un fabricant national d'automobiles avec le groupe coréen Kia. Une fois de plus, les réformes requises, comme l'abandon des privilèges, se heurtent aux intérêts particuliers.

Valérie Brunschwig

La majorité de la famille Guichard ne veut pas vendre ses actions Casino

LA FAMILLE Guichard a renvoyé dos à dos, samedi 18 octobre, Rallye et Promodès, les deux groupes qui se disputent en Bourse le contrôle de Casino. Consultés par un référendum officieux organisé par leur chef de famille Antoine Guichard, les descendants de Geoffroy Guichard ont, à 70 %, souhaité conserver leurs actions pour continuer à jouer leur rôle de « *garants de la pérennité du Casino et du maintien de l'emploi dans la région (de Saint-Etienne)* ». Les 30 % restants ont manifestement envie de vendre leurs titres, mais ils « *attendent l'issue des procédures en cours pour se prononcer* » en faveur de l'une ou l'autre OPA. Antoine Guichard, après avoir menacé de démissionner de son poste de gérant du « protocole » qui règle les droits de préemption entre actionnaires familiaux, s'est vu adjoindre un cogérant en la personne d'Hubert Kemlin, représentant la principale branche de la famille favorable à Promodès.

DÉPÊCHES

■ **BIC CORPORATION : la filiale américaine du groupe Bic** a conclu l'acquisition du fabricant et distributeur américain de stylos Schaeffer, selon un communiqué publié lundi 20 octobre.

■ **RHÔNE-POULENC : le pharmacien français a annoncé vendredi 17 octobre** la cession de son activité d'oxyde de titane à l'américain Millenium Chemicals Inc., troisième producteur mondial.

■ **REDLAND :** le président du groupe britannique, Rudolph Agnew, a déclaré dans le *Financial Times* du 20 octobre, être prêt à étudier « *une scission ou des offres plus élevées de Lafarge ou d'autres candidats* ». Le conseil d'administration de Redland avait jugé « *inadéquate* » l'OPA lancée par Lafarge le 13 octobre.

■ **GÉNÉRALE DES EAUX : le groupe a annoncé**, vendredi 17 octobre, la vente de 28,6 % du capital de sa filiale SGE, spécialisée dans le BTP, pour la somme de 1,57 milliard de francs. A l'issue de l'opération, la compagnie verra sa participation passer de 85 à 56,4 % et enregistrera une plus-value de 1 milliard.

■ **BULL : le groupe informatique français** souhaite élargir sa coopération avec son actionnaire japonais NEC à la commercialisation de ses cartes à puce en Asie, a indiqué son président Guy de Panafieu, dans un entretien au quotidien *Nihon Keizai Shimbun*, publié lundi 20 octobre.

■ **COMPAGNIE DES SIGNAUX : les salariés du groupe,** y compris ceux de la filiale Cisi, étaient appelés par la CFDT et FO à manifester lundi 20 octobre à Paris. Les syndicats veulent « *obtenir des informations sur les restructurations en cours* » et « *l'ouverture de négociations sur la protection sociale et l'intéressement* ».

■ **VIDÉODISQUES : les groupes japonais Hitachi, Matsushita, Mitsubishi, Toshiba et JVC,** ainsi que l'américain Time Warner, ont annoncé lundi 20 octobre la création d'un guichet unique chargé de la commercialisation de leurs brevets en matière de vidéodisque numérique (DVD).

■ **PALLAS-STERN : le parquet de Paris a délivré un réquisitoire supplétif** au juge Jean-Pierre Zanoto à la suite du rapport de la Commission des opérations de Bourse sur l'information financière publiée par la Banque Pallas-Stern (*Le Monde* du 4 octobre). Selon le quotidien *La Tribune* du 20 octobre, les chefs d'infraction, qui visent selon les cas les anciens dirigeants du groupe, les commissaires aux comptes ou X, seraient la présentation de faux bilan, la banqueroute et complicité de banqueroute, ainsi que la transmission d'informations inexactes à la commission bancaire.

■ **MATMUT : la mutuelle annonce une nouvelle baisse de ses tarifs** d'assurance auto pour la deuxième année consécutive. En 1998, 16 % des contrats bénéficieront d'une baisse de plus de 10 % et 56 % d'une baisse d'au moins 2 %.

■ **CRÉDIT SUISSE : la banque va prolonger jusqu'au 14 novembre son offre** publique d'achat sur les actions de la compagnie d'assurances suisse Winterthur. L'offre, qui devait normalement expirer le 16 octobre, est repoussée dans l'attente du feu vert des autorités de surveillance britannique et américaine.

La presse ralentit ses investissements dans les médias électroniques

Plusieurs études, présentées les 16 et 17 octobre à Amsterdam, montrent que les éditeurs de journaux, après avoir créé de nombreux produits sur Internet, hésitent à investir massivement pour s'installer de façon durable sur le réseau

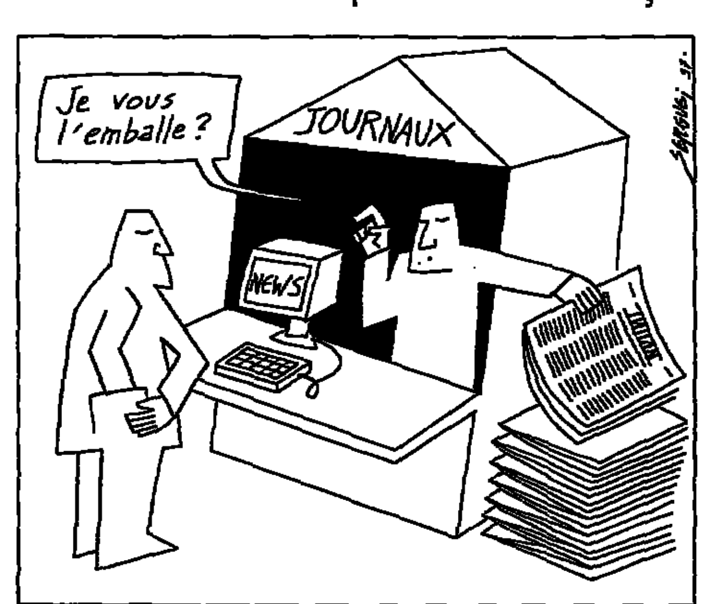
AMSTERDAM
de notre envoyé spécial

Après une période de craintes face à un nouveau concurrent, les éditeurs de journaux ont peu à peu apprivoisé ce nouveau média qu'est Internet. Il existe environ 3 500 journaux électroniques, dont 43 % se trouvent en dehors des Etats-Unis, contre 29 %, un an plus tôt. Selon une étude de la banque Morgan Stanley, il y a 46 millions d'utilisateurs d'Internet cette année. Ils devraient être 82 millions fin 1998 et 157 millions en l'an 2000. Dans sa présentation des principaux événements sur les médias en ligne, lors d'une conférence organisée par l'IFRA et l'INES, deux associations internationales spécialisées dans l'imprimerie et les nouvelles technologies, ainsi que par l'Association mondiale des journaux, les 16 et 17 octobre à Amsterdam, Sergio Puoti, de l'INES, a noté que *« de plus en plus souvent, les journaux avouaient s'approcher du point d'équilibre et dans certains cas l'avaient déjà atteint ».*

« Il apparaît clair cette année qu'il y a une demande pour des informations et des services locaux sur le réseau », a ajouté Sergio Puoti, s'appuyant sur une étude de la société new-yorkaise *Find/SVP*, selon laquelle 24 millions d'adultes se connecteront pour avoir des nouvelles locales. De nombreux journaux régionaux développent ainsi des sites, autour desquels ils veulent fédérer une communauté locale, parfois dispersée dans le monde entier.

Du point de vue journalistique, l'année a été marquée par un événement : le *Dallas Morning News* a décidé de mettre sur le réseau, avant la sortie de l'édition imprimée, un scoop sur l'attentat d'Oklahoma City, donnant ainsi la priorité au journal électronique. Cette décision a été cependant discutée aux Etats-Unis, plusieurs éditeurs craignant que les gens n'achètent plus les journaux s'ils ont eu leurs informations sur Internet.

Enfin, le réseau continue à attirer des investissements publicitaires, spécialement aux Etats-Unis, où les recettes publicitaires pour 1996 sont estimées entre 267 et 301 millions de dollars (de 1,5 à 1,7 milliard de francs). En Europe, les sommes restent symboliques : 5 millions de deutschemarks en Allemagne (16,5 millions de francs), 1 million de livres en Grande-Bretagne (9,5 millions de francs) et 4,5 millions de francs en France. Mais, constate Constantine Kamaras, de l'Association mondiale des journaux (WAN), *« la plupart des revenus vont sur les grands sites, comme Netscape et Yahoo, alors que de nombreux petits sites ont beaucoup d'espaces qui restent invendus »*. Si les journaux ont franchi le cap d'Internet, la question reste posée de savoir s'ils ont la taille critique pour s'implanter durablement sur le réseau.



Les entreprises de presse sont trop faibles pour faire face aux géants de la communication et de l'informatique, comme Microsoft, Time Warner et CNN, ou des compagnies de téléphone. Mais, paradoxalement, elles sont parfois trop grosses pour réussir à trouver des failles qui sont occupées par des petites structures légères et imaginatives.

« STRATÉGIE À COURT TERME »

L'un des secteurs les plus menacés est celui des petites annonces (*Le Monde* du 1er mars). Ce qui a conduit les principaux journaux américains à réunir leurs PA sur un seul site : Careerpath. Ils sont également concurrencés sur le terrain de l'information. Si le magazine de Microsoft, *Slate*, a été un échec, le city-magazine électronique de la firme de Bill Gates, *Sidewalk*, est une réussite. Il est désormais présent à Seattle, New York, Minneapolis et bientôt Boston. Il faut aussi rappeler que le site de CNN est l'un des plus visités. Grâce à leurs moyens importants, qui leur permettent de multiplier des programmes et des moteurs de recherche puissants qui rendent les sites rapides et conviviaux, les grands groupes risquent de dominer Internet.

D'autant que selon les premiers résultats d'une enquête sur la presse en ligne, menée par le magazine professionnel américain *Editor & Publisher*, présentés à Amsterdam par Marsha Stoltman, *« les éditeurs semblent avoir une stratégie à court terme ». « Les investissements ont diminué en 1996*, a-t-elle expliqué, *le nombre de personnes travaillant dans l'édition électronique n'a pas augmenté, tandis que les employés à temps partiel ont diminué. Les dépenses pour le développement en ligne ont diminué en 1996. »*

« Les journaux ont rapidement embrassé le nouveau média, constate Marsha Stoltman, *ils ont développé de nouveaux produits, ont parfois trouvé une rentabilité, mais les éditeurs ne sont pas prêts à augmenter ou à maintenir leurs dépenses dans ce média, alors qu'il va atteindre sa taille critique. »* Et la vice-présidente du marketing d'*Editor & Publisher* conclut : *« Les choses les plus créatives sont faites par les géants des médias, mais aussi par beaucoup de petites entreprises. »* Cela n'exclut pas les journaux, ajoute-t-elle, *« à condition qu'ils sortent leur tête du sable. »*

Alain Salles

Le « Wall Street Journal » parie sur les abonnements

AMSTERDAM
de notre envoyé spécial

Dans le monde des journaux et d'Internet, l'édition électronique du *Wall Street Journal* est une révolution. Sur la grande toile d'araignée informatique où l'on trouve tout pour rien – ou l'inverse –, le quotidien financier américain a pris le pari de faire payer ses services. Alors que de la radio à Internet, en passant par la télévision, l'accès à de plus en plus d'informations est gratuit, le journal du groupe AP-Dow Jones a décidé d'avoir recours aux abonnements.

Décidée en août 1996, l'affaire avait soulevé un grand scepticisme. Aujourd'hui pourtant, l'entreprise revendique 140 000 abonnés payants, dont 38 % sont également abonnés à l'édition imprimée. L'abonnement est bon marché : 49 dollars par an, alors qu'une souscription au *Wall Street Journal* coûte 175 dollars. Les abonnés à l'édition papier ne paient que 29 dollars pour avoir accès à l'édition électronique.

Le rédacteur en chef du *Wall Street Journal Interactive*, Neil Budde, a présenté, lors du congrès de l'IFRA, ce service qui fait un peu figure de Rolls-Royce des journaux électroniques. L'histoire a commencé en 1993 et 1994, quand le journal, dont le propriétaire, AP-Dow Jones, fait face à la rude concurrence de Reuters et de Bloomberg sur les marchés financiers, développe ses propres logiciels pour fournir ses services au public.

CENT PERSONNES SUR LE SITE

Une version partielle du journal est d'abord mise sur le réseau, avant de passer à l'édition complète et au paiement.

Le *Wall Street Journal Interactive* reprend les articles des trois éditions du quotidien financier, qui sont publiées, avec des articles différents, aux Etats-Unis, en Asie et en Europe. La version électronique est réactualisée quatre à six fois par jour. *« On n'utilise pas seulement les dépêches d'agence, les articles sont réécrits et réactualisés »*, explique Neil Budde. Des articles originaux sont également proposés sur le site.

Les abonnés ont accès aux archives des quinze derniers numéros et aux archives payantes (2,95 dollars par article) de l'ensemble des publications du groupe. Deux magazines du groupe, *Baron's* et *Smart Money* ont rejoint le site électronique. Le *Wall Street* propose également une version personnalisée du quotidien, en fonction des centres d'intérêt des lecteurs, de leur portefeuille et de leur entreprise.

« Après le passage au paiement, il y a eu une chute du nombre de visites, mais moins importante que ce que l'on redoutait. Aujourd'hui le nombre quotidien de visiteurs est plus important que lorsque le site était gratuit », constate Neil Budde. La publicité représente 60 % des recettes du site, qui n'est pas encore rentable. Les ventes représentent 35 %.

Le quotidien financier s'adresse évidemment à un public privilégié qui a besoin d'information pour faire des affaires. Il a néanmoins mis de gros moyens pour réussir son pari. Près de 100 personnes travaillent sur le site, dont 40 journalistes, 10 responsables du développement et du design, 25 techniciens et une vingtaine d'administratifs et de publicitaires.

A. S.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : la Cour des comptes** critique la construction du nouveau siège de France Télévision. Selon *Libération* du lundi 20 octobre, celle-ci, dans un *« relevé de constatations provisoires »*, émet de sérieuses réserves sur le choix du terrain (racheté à la Semea XV, une société mixte de la Ville de Paris), qui se révèle onéreux et porteur de nuisances.

■ ***Le personnel de La Sept-Arte***, *dans une pétition signée à l'appel de* la CFDT et de la CGT et remise à Jérôme Clément lundi 13 octobre, déplore le manque de transparence de la direction et s'étonne *« de l'urgence avec laquelle* [elle] *a annoncé son plan de restructuration ».*

■ **PRESSE : les prix Bayeux des correspondants de guerre** ont été décernés, vendredi 17 octobre, à Santiago Lyon d'Associated Press pour un reportage photo sur Kaboul, François Clemenceau d'Europe 1 et Alain Bommenel et ses équipiers de l'AFP pour des reportages sur l'Algérie, Bob Coen de CNN pour un film sur le Liberia. Jean-Paul Mari du *Nouvel Observateur*. Roger Motte et Martine Laroche-Joubert de France 2 ainsi que Luc Delahay de l'agence Magnum ont aussi été récompensés.

La leçon de dépouillement du professeur Mario Garcia

AMSTERDAM
de notre envoyé spécial

C'est l'un des maîtres du design des journaux. Consulté dans le monde entier, il a travaillé sur des centaines de titres, aux Etats-Unis, en Amérique latine, en Asie, en Allemagne, en Belgique, en Scandinavie, etc. Peu en France, où il vient pourtant de réaliser la nouvelle formule du *Midi libre*. Mario Garcia vit en Floride et dans le reste du monde. De passage à Amsterdam pour le congrès de l'IFRA, il en a profité pour donner quelques leçons de limpidité dans l'utilisation d'Internet. La cinquantaine, il fait figure d'ancêtre, dans un nouveau monde où le doyen des internautes semble avoir trente ans.

« Ça fait vingt-cinq ans que je travaille dans l'univers de la presse et j'étais un retardataire sur le Web. Je ne savais pas si c'était un phénomène passager ou durable. Aujourd'hui je sais que ce n'est pas un phénomène éphémère ». Mario Garcia s'est mis à explorer le réseau. Il en est revenu avec quelques certitudes et beaucoup d'intuitions. *« De nombreux sites Web se ressemblent comme deux gouttes d'eau,* constate-t-il, *venus de pays différents, ils devraient être l'expression d'une communauté »*. Ce n'est pas le cas. Qui plus est, *« les petits journaux copient les sites connus et toutes les pages se ressemblent ».*

« Les gens qui conçoivent les pages Web viennent des journaux. Dans cinq ans cela aura changé, car nous aurons le véritable Web, aujourd'hui nous n'en avons que la métaphore. Le Web, ce n'est pas la télévision, ce n'est pas le journal, c'est entre les deux ».

« Il y aura une révolution dans la mise en page sur le Web », reconnaît-il, mais cela ne doit pas faire oublier l'essentiel de l'apport de ce nouveau média : *« L'écriture revient en force, la lecture devient l'essentiel. Nous allons devoir réécrire en journaliste. Ce support va inciter à écrire des textes de plus en plus longs ». « Les éditeurs de journaux traitent toujours le support électronique, comme un support de deuxième zone,* ajoute-t-il. *Le rédacteur du site Web doit être associé à la rédaction, alors que souvent il n'est même pas logé dans la salle de rédaction. Vous prenez un journal et vous le mettez sur le site. Les utilisateurs ne veulent pas que ça ressemble à un journal, ce doit être autre chose. 50 % du journal doit être sur le site, le reste est à réinventer. C'est un autre média ».*

ÉCRANS DE FLIPPERS

Il faut développer l'interactivité, les lettres de lecteurs, les services, les images, animer les infographies, etc. Mais ne jamais perdre l'essentiel : l'information et sa lecture. *« Dans la plupart des sites, il y a trop d'images, c'est un problème pour comprendre l'information, il faut la présenter de la façon la plus claire possible. L'image est un élément pour ouvrir une porte, elle doit amener au texte ».* Alors que de nombreux sites ressemblent à des écrans de flippers, clignotant partout, Mario Garcia plaide pour une grande simplicité.

L'architecture de l'écran doit être claire, divisée en trois parties seulement. *« La toile de fond doit être blanche, il faut éviter les fonds en forme de tapisserie qui créent des perturbations ».* Mario Garcia recommande d'utiliser la couleur comme élément graphique, voire dans les titres, mais surtout pas dans le texte qui doit rester en noir et blanc. Il faut enfin choisir soigneusement sa typographie : *« elle est peut-être plus importante que sur la page imprimée, car les yeux se fatiguent beaucoup plus sur un écran. »*

A. S.

Giraudy demande la redistribution des concessions d'affichage par la Ville de Paris

LE MODE d'attribution des concessions d'affichage par la Ville de Paris est à nouveau contesté. Michel Cacouault, le nouveau président de Giraudy, société d'affichage détenue par Europe 1 Communication (56,31 %) et Publicis (29,35 %), a adressé, mardi 14 octobre, à Jean Tiberi, maire de Paris, un courrier dans lequel il se plaint de *« ne* [bénéficier] *d'aucune convention ou de concession avec la Ville de Paris »* alors que ses concurrents JC Decaux, Avenir et Dauphin *« ont, sous une forme ou une autre, (...) l'exploitation d'espaces publicitaires dans la rue, sur le domaine public ou privé de la Ville de Paris ».* M. Cacouault reproche aux services de la Ville de n'avoir jamais consulté sa société – l'un des ténors du secteur avec 1,275 milliard de chiffre d'affaires et mille personnes – *« sous quelque forme que ce soit »* depuis 1983. Il plaide pour qu'*« à un moment donné la Ville de Paris organise un vrai appel d'offres ».*

Michel Cacouault veut sa *« part du gâteau »* : Avenir détient la concession des palissades de chantier (en surplomb de la voie publique), Dauphin, celle du domaine privé de la Ville et JC Decaux, celle du mobilier urbain. *« Il n'est pas normal que Giraudy n'ait rien »*, explique l'état-major de l'entreprise. Mais, plus que ses concurrents Avenir et Dauphin qui font comme lui partie de l'Union de la publicité extérieure (UPE) dont il est président, c'est la société Decaux que le patron de Giraudy a dans le collimateur. Il s'agit d'une vieille querelle.

FRUSTRATIONS

Le spécialiste du mobilier urbain est accusé par ses concurrents de leur barrer la route sur l'ensemble des grandes agglomérations françaises : les contrats seraient passés de gré à gré et renouvelés par de simples avenants. En l'espèce, Paris concentre les frustrations. La Somupi, filiale de Decaux, a réussi à faire proroger jusqu'en 2015, par un avenant adopté dans la nuit du 22 au 23 janvier 1996 par le conseil de Paris, la concession exclusive qu'elle détient depuis 1976 sur le mobilier urbain parisien. *« Cela signifie que le domaine public de la Ville de Paris est fermé à tous les autres afficheurs jusqu'en 2015 »*, déclarait alors Jean-Pierre Duval, président de la chambre syndicale de l'affichage (*Le Monde* du 13 février 1996).

Une plainte avait déjà été déposé en février 1995 contre Decaux par le syndicat professionnel devant le Conseil de la concurrence pour abus de position dominante. Après une instruction qui a duré plus de deux années, le Conseil devrait rendre son avis *« dans les prochaines semaines ».* Decaux n'a pas souhaité faire de commentaire. En attendant, chez Giraudy, on voit d'un mauvais œil les nouvelles ambitions de Decaux sur les villes moyennes de la périphérie parisienne : *« Ils sont en train de prospecter nos baux privés en faisant des surenchères du double ou du triple. Ils nous obligent à vendre à perte »*, explique Wilfried Raffard, directeur général de Giraudy. Une raison de plus pour M. Cacaoult de *« monter au créneau ».* D'autant que son agence Giraudy Ile-de-France *« perd de l'argent »* et qu'il lui faut restructurer son activité sur la région : Giraudy Il-de-France absorbe la société Billboard.

Le chiffre d'affaires consolidé devrait atteindre 240 millions de francs pour un parc de 11 000 panneaux. *« L'objectif est de simplifier l'offre en réduisant le nombre de produits »*, explique M. Cacouault qui affirme qu'il n'y aura pas de licenciements, mais de *« simples réaffectations ».*

Florence Amalou

هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 20 OCTOBRE

Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,06 %
CAC 40 : 2956,12

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	% variation 31/12 (1)
B.N.P. (T.P)	994	[illegible]	−0,40	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	999	[illegible]	−4,45	[illegible]
Renault (T.P.)	1853	[illegible]	+0,43	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2210	[illegible]	+0,45	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1292	[illegible]	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	950	[illegible]	—	[illegible]
Accor	1092	[illegible]	−0,18	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France ●	235	[illegible]	+33,74	[illegible]
Air Liquide	963	[illegible]	−1,14	[illegible]
Alcatel Alsthom	808	[illegible]	−0,86	[illegible]
Atos (ex.Axime) CA	629	[illegible]	—	[illegible]
Axa	403,50	[illegible]	−0,24	[illegible]
Bail Investis	773	[illegible]	—	[illegible]
Bancaire (Cie)	797	[illegible]	−1,50	[illegible]
Bazar Hot. Ville	553	[illegible]	+0,90	[illegible]
Bertrand Faure	376	[illegible]	−1,59	[illegible]
BIC	411,60	[illegible]	+1,79	[illegible]
BIS	495	[illegible]	−0,94	[illegible]
B.N.P.	308,20	[illegible]	−0,87	[illegible]
Christian Dalloz	750	[illegible]	−1,33	[illegible]
Christian Dior	730	[illegible]	+1,50	[illegible]
Ciments Francais	256,50	[illegible]	−1,75	[illegible]
Cipe France Ly #	183,50	[illegible]	−1,30	[illegible]
Clarins	504	[illegible]	−0,19	[illegible]
Club Mediterranee	461	[illegible]	−1,88	[illegible]
Coflexip	668	[illegible]	−2,54	[illegible]
Colas	900	[illegible]	+0,22	[illegible]
Comptoir Entrep.	11,75	[illegible]	+0,42	[illegible]
Comptoirs Mod.	2615	[illegible]	+0,19	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	% variation 31/12 (1)
CPR	471	[illegible]	−1,27	[illegible]
Cred.Fon.France	64,10	[illegible]	+2,96	[illegible]
Credit Lyonnais CI	357	[illegible]	−1,93	[illegible]
Cred.Nat.Natexis	362,80	[illegible]	—	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	219	[illegible]	−1,82	[illegible]
Damart	3640	[illegible]	+1,51	[illegible]
Danone	922	[illegible]	−0,43	[illegible]
Dassault-Aviation	1230	[illegible]	−1,62	[illegible]
Dassault Electro	611	[illegible]	−0,32	[illegible]
Dassault Systemes	189,80	[illegible]	−3,05	[illegible]
De Dietrich	258	[illegible]	+3,87	[illegible]
Degremont	500	[illegible]	—	[illegible]
Deveaux(Ly)#	653	[illegible]	−0,45	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	48,95	[illegible]	−1,94	[illegible]
Dexia France	587	[illegible]	−0,34	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	112	[illegible]	+3,57	[illegible]
Dynaction	168,50	[illegible]	−0,29	[illegible]
Eaux (Gle des)	700	[illegible]	−1,28	[illegible]
Eiffage	278	[illegible]	−1,90	[illegible]
Elf Aquitaine	744	[illegible]	+1,34	[illegible]
Eramet	271	[illegible]	—	[illegible]
Eridania Beghin	867	[illegible]	+0,11	[illegible]
Essilor Intl	1539	[illegible]	−0,51	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1479	[illegible]	+0,06	[illegible]
Esso	525	[illegible]	+0,19	[illegible]
Eurafrance	2489	[illegible]	−0,68	[illegible]
Euro Disney	8	[illegible]	−0,62	[illegible]
Europe 1	1272	[illegible]	−1,72	[illegible]
Eurotunnel	6	[illegible]	−1,66	[illegible]
Fimalac SA	515	[illegible]	−0,38	[illegible]
Finextel	110	[illegible]	−1,63	[illegible]
Fives-Lille	419	[illegible]	−0,95	[illegible]
France Telecom	182	[illegible]	+15,76	[illegible]
Fromageries Bel	4100	[illegible]	+1,21	[illegible]
Galeries Lafayette	2880	[illegible]	−1,42	[illegible]
GAN ex.dt sous	132	[illegible]	−1,43	[illegible]
Intertechnique	1500	[illegible]	−2	[illegible]
Jean Lefebvre	330	[illegible]	−2,66	[illegible]
Klepierre	796	[illegible]	—	[illegible]
Labinal	1721	[illegible]	+0,23	[illegible]
Lafarge	408	[illegible]	+0,58	[illegible]
Lagardere	185,80	[illegible]	−2,26	[illegible]
Lapeyre	366	[illegible]	+0,54	[illegible]
Lebon	240	[illegible]	—	[illegible]
Legrand	1178	[illegible]	−1,01	[illegible]
Legrand ADP	785	[illegible]	−1,01	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	% variation 31/12 (1)
Spir Communic. #	434	[illegible]	−1,84	+19,74
Strafor Facom	394	[illegible]	+1,52	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	623	[illegible]	−0,64	[illegible]
Synthelabo	683	[illegible]	—	[illegible]
Technip	730	[illegible]	+0,95	[illegible]
Thomson-CSF	175,80	[illegible]	−0,39	[illegible]
Total	649	[illegible]	−0,46	[illegible]
UFB Locabail	600	[illegible]	—	[illegible]
UIF	427	[illegible]	−1,40	[illegible]
UIS	213	[illegible]	−0,46	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	% variation 31/12 (1)
United Technol. #	471	489,10	−0,40	+92,34
Vaal Reefs #	322,50	325,38	+0,83	−4,97
Volkswagen A.G #	3850	3800	−1,29	+75,11
Volvo (act.B) #	175,10	172	−1,77	+69,09
Western Deep #	146	146	—	−8,75
Yamanouchi #	155	152,60	−1,54	+45,33
Zambia Copper	16,85	16,80	−0,29	+175,40

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 20 OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	107,48	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	119,75	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	117,60	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	105,21	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	114,73	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,46	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	101,37	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	122,87	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	114,90	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	105,21	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	108,10	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	—	[illegible]
Financier 9%91-06#	121,80	[illegible]
Financ.8,6%92-02#	112,70	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	—	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	100,22	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	103,56	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,92	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	105,48	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	108,42	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	102,40	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	112,31	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	—	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	114,30	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01CA#	108,35	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	111,43	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	114,54	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	128,59	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	—	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	104,91	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	958	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	69	[illegible]
Baccarat (Ny)	560	[illegible]
Bains C.Monaco	611	[illegible]
Bque Transatlantl.	189,50	[illegible]
B.N.P.Intercont.	900	[illegible]
Bidermann Intl. ◆	110	[illegible]
B T P (la cie) ◆	7,60	[illegible]
Metal Deploye ◆	380	380
Mors	6,45	6,35
Navigation (Nle)	126,50	127,10
Optorg	364	350
Paluel-Marmont ◆	329,80	329,80
Exa.Clairefont(Ny)	869	851
Parfinance ◆	257	257
Paris Orleans	270	270

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 20 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Cardif SA ◆	900	[illegible]
C.E.E #	78,10	[illegible]
CFPI # ◆	380	[illegible]
Change Bourse (M)	207,10	[illegible]
CNIM CA#	209,50	[illegible]
Codetour ◆	365	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	365	[illegible]
Confiandey #	324	[illegible]
C.A. Hte Normandie	326	[illegible]
Gautier France #	231	[illegible]
Gel 2000	54,15	[illegible]
GEODIS #	350	[illegible]
GFI Industries #	1130	[illegible]
Girodet (Ly) # ◆	30	[illegible]
GLM S.A	249,90	[illegible]
Grandoptic.Photo #	1060	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	225	[illegible]
Kindy #	174	[illegible]
NSC Groupe Ny	855	[illegible]
Onet #	1010	[illegible]
Paul Predault #	145	[illegible]
P.C.W. ◆	19	[illegible]
Petit Boy #	89	[illegible]
Phyto-Lierac #	295	[illegible]
Pochet	620	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	239,90	[illegible]
Radiall #	697	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 20 OCTOBRE

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 20 OCTOBRE

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 17 octobre

SPORTS Huit clubs français (Monaco, Paris SG, Lyon, Bastia, Strasbourg, Metz, Auxerre, Nice) sont encore engagés dans les Coupes d'Europe (UEFA, Ligue des champions, Coupe des coupes) qui se jouent cette semaine, l'occasion pour eux de se frotter aux meilleures formations européennes et à leurs phalanges de talents étrangers. ● DEPUIS QUELQUES SEMAINES, pourtant, en Italie, en Espagne et en Grèce, dirigeants et joueurs s'élèvent contre le nombre croissant d'étrangers évoluant dans leurs championnats. ● ILS LEUR REPROCHENT *de ne pas s'investir assez* et de se concentrer uniquement sur *leurs équipes nationales* en vue de la Coupe du monde 1998. ● SEULE L'ANGLETERRE semble échapper à ce phénomène, tirant un profit médiatique et tactique de l'apport de joueurs en provenance du continent européen.

La fronde anti-étrangère gagne les championnats européens de football

Les dirigeants italiens et les joueurs espagnols et grecs protestent contre le nombre grandissant d'étrangers enrôlés dans leurs clubs. Selon eux, ces « mercenaires » n'aiment pas assez le maillot et préfèrent se concentrer sur leur équipe nationale, à la veille de la Coupe du monde

FRANÇAIS, Nigérians, Brésiliens et autres, une cinquantaine de joueurs évoluant dans le championnat d'Italie, participeront à la phase finale de la Coupe du monde. Ils *prieront que la Squadra Azzura* les rejoigne en France, à l'issue de ses *matches de barrage*, les *29 octobre* et 15 novembre, contre la Russie. *Sans quoi, la vie de ces expatriés* risque de devenir précaire. Avant même l'affrontement capital, Cesare Maldini, le sélectionneur de l'équipe italienne, s'est déjà trouvé un mot d'excuse. « *Dans les clubs italiens, les postes-clés sont désormais occupés par des joueurs étrangers*, a-t-il justifié. *Résultat : d'ici à deux ans, l'équipe nationale pourrait connaître de sérieuses difficultés.* »

La faute à ceux qui viennent manger notre pain et piétiner nos vertes pelouses. Le discours a un relent connu. Mais il connaît aujourd'hui une certaine vogue de l'autre côté des Alpes. Le président de la Fédération italienne, Luciano Nizzola, a relayé la rengaine. Le syndicat des *joueurs, par la voix de son président*, Sergio Campana, a également insisté sur les « *dangers inhérents à cette véritable invasion des joueurs étrangers, danger pour l'identité du football italien, pour les équipes nationales, pour le secteur des jeunes* ».

Même Silvio Berlusconi, le président du Milan AC, a rejoint la croisade. « *Nous devons désormais avoir le courage de recruter dans les divisions inférieures italiennes, avant de nous tourner vers l'étranger. Nous donnerons une chance aux Italiens quand nous le pourrons* », a juré Sua Emittenza, après une nouvelle déconvenue de son équipe de mercenaires. Les « rossoneri » ont effectué leur plus mauvais début de *saison depuis 1938, malgré leurs* douze recrues aux CV flatteurs.

LA RÉVOLTE GRONDE

Le patron de Fininvest *a pourtant* été précurseur dans l'importation massive de joueurs étrangers. Mais force lui est de constater qu'avec cinq Italiens sur quinze joueurs employés régulièrement, son équipe obtient moins de résultat que naguère, quand la proportion était inversée. Le centre de formation s'est tari et le président pragmatique semble aujourd'hui prêt à faire le chemin inverse. Il a ainsi rappelé Roberto Donadoni, trente-quatre ans, un pilier de la belle époque, afin de redonner une âme à son équipe.

Silvio Berlusconi a trouvé un *contradicteur en Massimo Moratti*, président du rival milanais, l'Internazionale. « *Je ne regarde pas les passeports*, a-t-il assuré. *Pour moi, Ronaldo et les autres étrangers sont des joueurs de l'Inter, et voilà tout.* » Qu'une équipe soit première de son classement et l'autre treizième n'est sans doute pas indifférent à la divergence d'opinions. Mais l'importation massive n'est pas une exclusivité des grands clubs. Udinese mise ainsi sur le melting-pot de ses quatorze étrangers. Au total, près de cent vingt non-Italiens ont été embauchés dans les clubs de série A, la première division locale.

Le phénomène touche d'autres *grands championnats. L'Espagne* compte environ cent soixante-dix *étrangers, l'Angleterre près de cent* trente, l'Allemagne à peu près autant, et cela *dans leur seule* première division. A l'inverse, la France, elle, compte moins de soixante-dix arrivées extérieures, mais frise la barre symbolique des cent expatriés. Villipendé, l'arrêt Bosman, qui a libéré la circulation des joueurs au sein de l'Union européenne, ne semble pourtant pas seul en cause, la majorité des achats se faisant hors de l'Europe des Quinze.

Alors la révolte gronde. L'Association des footballeurs espagnols exige aujourd'hui que le nombre d'étrangers non communautaires autorisés dans les effectifs soit ramené de six à un. On a évité de justesse la grève à l'*occasion* de la deuxième journée de championnat. Les tractations se poursuivent. En Grèce, le syndicat, confronté à l'afflux de joueurs sous-payés des Balkans, négocie également une baisse des quotas.

Les supporteurs et les présidents *de club commencent également* à avoir des doutes. En Espagne, La *Corogne est allée au bout de la logique* en regroupant un conglomérat de seize étrangers.

Mais l'élimination en coupe UEFA par Auxerre a montré les limites de cette stratégie. La formation peinant en championnat, le président du club a d'ailleurs cru bon de souscrire une police d'assurance auprès d'une compagnie suisse, en cas de descente en division inférieure, car ses achats somptuaires lui créent une obligation de résultats. Non loin de là, l'Athletic Bilbao joue les contre-exemples : l'équipe n'est composée que de Basques, a battu la Sampdoria de Gênes en Coupe d'Europe et réalise un bon début de championnat. Les mercenaires se voient reprocher de ne pas assez aimer le maillot et de préférer se concentrer sur leur équipe nationale, à la veille de la Coupe du monde. A Barcelone, on se plaît aujourd'hui à dire que Ronaldo n'aura *été qu'un joueur* de la Seleçao prêté à l'équipe catalane.

Récemment, Louis Van Gaal a été copieusement hué par le Nou Camp pour avoir sorti *Ivan de la Pena, un* des derniers Catalans de l'équipe. En Espagne toujours, à la fin du mois de septembre, cinquante joueurs étrangers avaient déserté une journée de la Liga pour rejoindre leur sélection, mettant leurs employeurs en difficulté.

PLUS GRANDE TOLÉRANCE

En Allemagne, la cohabitation se déroule un peu mieux. Outre-Rhin, on est habitué depuis longtemps à voir affluer les joueurs du nord de l'Europe. L'arrêt Bosman, réservé en principe aux ressortissants de l'Union européenne, y a même été *étendu à toute l'Europe. A Munich*, Jürgen Klinsman avait bien émis *quelques réserves sur l'invasion* étrangère. Avant de signer à la Sampdoria de Gênes.

L'Angleterre semble la terre de la plus grande tolérance. Trente-sept nationalités y sont représentées, et le football professionnel a encore déboursé à l'intersaison 600 millions de francs en achat de talents. Pragmatiques, les clubs britanniques ont compris qu'il leur fallait rattraper leur retard technique sur le continent. Ils ont donc fait venir nombre de joueurs de renom dans la foulée d'Eric Cantona. Mais le flot s'est quelque peu ralenti. Des hommes comme le Français Arsène Wenger, manager d'Arsenal, ont importé des vedettes, mais surtout de nouvelles méthodes que les joueurs du cru copient avec application. Du fait de son formidable potentiel, *l'Angleterre ne devrait pas tarder à* retrouver son meilleur niveau. Les *étrangers devront peut-être alors se* trouver un autre eldorado.

Infirmant la thèse de *Cesare Maldini*, l'équipe d'Espagne s'est mieux tirée d'affaire que celle d'Italie dans les phases de qualification. Elle a même mis un point d'honneur à dominer ses adversaires yougoslaves, dont un fort contingent émarge dans les clubs de la Péninsule. Pourtant plusieurs titulaires ne sont que remplaçants à Barcelone ou Madrid. Mais neuf des sélectionnés jouent ensemble depuis 1992, année où ils remportèrent la médaille d'or aux *Jeux olympiques* de Barcelone. Ce qui conforte le credo de Marcello *Lippi à la Juventus* de *Turin (cinq* étrangers seulement) ou d'Alex Ferguson à *Manchester United* (sept étrangers tout de même), qui prônent un apport mesuré de sang neuf. Comme le résume le technicien transalpin, « *ce qui compte, c'est former une équipe, une vraie* ». Et non des « machins » de l'ONU.

Benoît Hopquin

Des clubs polyglottes

Louis Van Gaal ne parle pas espagnol. L'entraîneur de Barcelone a donc recours à un traducteur pour faire passer son message. Mais les treize étrangers, issus de sept nationalités, qui composent son effectif ne sont guère plus familier avec la langue de Cervantès et Maradona. Chez les voisins transalpins, l'inamovible Paolo Maldini se plaignait récemment qu'on ne parlait pratiquement plus l'italien dans les vestiaires du Milan AC. Outre-Manche, à Chelsea, onze nationalités sont représentées que le manager néerlandais Ruud Gullit doit mettre au diapason. A La Corogne, en Espagne, le club compte seize étrangers, et le portugais est la langue majoritaire.

Ludovic Giuly, un atout de taille pour l'Olympique lyonnais

LYON
de notre envoyé spécial

La taille, on le sait, ne fait rien à l'affaire. De Diego Maradona à Alain Giresse pour ne citer qu'eux, le football a souvent permis à des joueurs ne dépassant pas le mètre soixante-dix de briller au plus haut niveau. *Aujourd'hui*, l'un des plus grands espoirs du football français est également le plus petit joueur évoluant en première division. Ludovic Giuly, un mètre soixante-trois, meneur de jeu de l'Olympique lyonnais et de l'équipe de France espoirs, a déjà acquis une réputation flatteuse alors qu'il n'a que vingt et un ans.

PORTRAIT

Depuis le début de sa carrière il a eu la chance de croiser des techniciens intelligents

Né à Lyon dans une famille originaire de Corse, fils d'un ancien gardien de but de valeur qui fut notamment la doublure de Gérard Gili à Bastia, Ludovic Giuly, dont la pointe de vitesse n'est pas la moindre des qualités, accumule les commentaires flatteurs et des surnoms plus ou moins évocateurs, qui vont de « *Little Big Gone* » à « *Super Souris* » en passant par « *Speedy Gonzales* ». L'intéressé s'en amuse avant de confirmer qu'il est bien le plus petit joueur de première division, devant le Lensois Stéphane Ziani qui culmine, lui, à un mètre soixante-sept.

« *Ma petite taille m'a d'abord desservi*, avoue-t-il. *Dans les équipes de jeunes de l'OL, les entraîneurs de l'époque ne juraient que par les armoires à glace. Entre quatorze et seize ans, j'ai beaucoup souffert. De plus j'ai connu, lorsque j'étais minime, un problème de hanche. Du jour au lendemain, je ne pouvais plus accélérer. Inquiet, je suis allé voir un ostéopathe qui a décelé un décalage du bassin d'un centimètre et demi et m'a arrangé cela. Deux à trois fois par an, je retourne le voir. Puis Armand Garedo, qui s'occupait des moins de dix-sept ans, m'a fait entièrement confiance. A partir de là, tout s'est accéléré, nous avons remporté le championnat de France de la catégorie et ma carrière a véritablement décollé...* » Arrivé à l'Olympique lyonnais dès l'âge de dix ans en provenance de Chasselay (Rhône), Ludovic Giuly a appris son métier au sein d'un des centres de formation les plus performants du pays. Il y a deux ans, lors des deux rencontres de Coupe de l'UEFA opposant l'OL à la Lazio de Rome, le public découvrait les qualités de jeunes Lyonnais formés au club comme Ludovic Giuly, Florian Maurice ou Jean-Christophe Devaux. Depuis, le travail en profondeur mené depuis de longues années par les responsables de la formation a porté ses fruits, les juniors lyonnais ayant remporté en mai la Coupe Gambardella avant d'envahir les différentes sélections nationales.

« LITTLE BIG GONE »

« *Lors de mes années d'apprentissage, j'ai eu la chance de pouvoir rentrer chaque soir chez moi. Mes parents habitaient à l'époque Saint-Fonds, près de Vénissieux, et j'en avais pour dix minutes en mobylette ! Aujourd'hui, j'ai acheté une grande maison pour mes parents et mes trois sœurs. J'habite avec ma compagne un appartement en centre-ville. J'aime l'ambiance des grandes métropoles* », confie Ludovic Giuly, qui se réjouit d'avance à l'idée de rencontrer mardi 21 octobre un certain Ronaldo sur la pelouse milanaise de San Siro. Un véritable choc des cultures entre un club formateur et un autre qui aligne les stars surpayées, le seul transfert de Ronaldo équivalant au double du budget de fonctionnement du club lyonnais. « *J'adore l'excitation qui règne avant ce genre de match et que j'ai pu ressentir face à la Lazio il y a deux ans. La pression des médias, les stades pleins, tout cela me donne des frissons. Avant même le tirage au sort, je sentais que nous allions tomber sur l'Inter...* »

Depuis le début de sa carrière, Giuly a eu la chance de croiser des techniciens intelligents qui ont su lui donner confiance. Ses débuts en première division, lors de la saison 1994-1995 face à Cannes, il les doit à Jean Tigana, qui n'a pas l'habitude de se tromper dans ses choix. « *Un type comme Tigana, qui s'entraînait avec nous, qui nous épatait encore en réalisant des gestes techniques parfaits, inspire le respect. Raymond Domenech aussi, avec l'équipe de France espoirs, sait trouver les mots pour me mettre en confiance.* »

Lorsque l'on étale, à vingt et un ans, de telles qualités sur les terrains, difficile de ne pas être la proie d'agents recruteurs à l'affût de jeunes talents. Giuly en est à sa quatrième saison en première division à Lyon. Sans doute sa dernière. Conseillé par son père et par Alain Migliaccio, un agent basé à Lyon, le petit prodige a déjà un plan de carrière en tête : « *Il est temps pour moi d'aller voir ailleurs. Cet été, je suis parti en vacances à Tahiti en compagnie de Robert Pires, Florian Maurice et Christian Karembeu. Nous avons parlé du futur, de nos ambitions respectives. Un autre ami, Patrick Vieira, qui joue aujourd'hui à Arsenal, m'a vivement conseillé de venir en Angleterre. Mais cela me plaît moins que l'Italie. Comme ma famille est corse, apprendre l'italien me posera moins de problèmes que l'anglais ! Mais je suis lucide : si je vais en Italie la saison prochaine, le risque est grand de signer dans un club prestigieux et de faire banquette, vu la richesse des effectifs. Mieux vaut signer dans un club plus modeste et faire ses preuves avant de viser plus haut.* »

Après la double victoire lyonnaise face à la Lazio, la presse italienne n'avait pas été avare d'éloges concernant Giuly. Une nouvelle performance de « *Little Big Gone* » face à l'Inter de Ronaldo et Djorkaeff pourrait confirmer le départ du plus petit joueur de première division dans ce qui se veut le plus grand championnat d'Europe.

Alain Constant



ÉRIC LAFARGUE/TEMPSPORT

« Je ne regarde pas les passeports »

Sous le maillot de l'Inter de Milan, Youri Djorkaeff (ici face aux défenseurs du club suisse de Neuchâtel Xamax), blessé à la cuisse droite, dimanche 19 octobre, lors de la victoire de son équipe à Naples (0-2), devait affronter l'Olympique lyonnais de Ludovic Giuly, mardi 21 octobre, en Italie, en match aller des 16es de finale de la Coupe de l'UEFA. Le président de l'Inter, M. Massimo Moratti, est un des rares dirigeants italiens à ne pas entonner le refrain anti-étrangers très à la mode ces derniers temps dans le championnat transalpin. « *Je ne regarde pas les passeports. Pour moi, Ronaldo et les autres sont des joueurs de l'Inter et voilà tout* », rétorque-t-il quand on lui rappelle que près de 120 non-Italiens évoluent en Série A, l'équivalent de la première division française.

La semaine des clubs français

Mardi 21 octobre :
Coupe de l'UEFA (16e de finale-aller)
Metz (Fra.)-Karlsruhe (All.)
Strasbourg (Fra.)-Liverpool (Ang.)
Inter Milan (Ita.)-Lyon (Fra.)
Auxerre (Fra.)-OFI Crète (Grè.)
Steaua Bucarest (Rou.)-Bastia (Fra.)
(Matches retour le 4 novembre)

Mercredi 22 octobre :
Ligue des champions (3e journée)
Groupe A : Parme (Ita.)-Borussia Dortmund (All.) ; Sparta Prague (Tch.)-Galatasaray Istanbul (Tur.).
Groupe B : Manchester United (Ang.)-Feyenoord Rotterdam (P-B.) ; FC Kosice (Svq.)-Juventus Turin (Ita.)
Groupe C : Dynamo Kiev (Ukr.)-FC Barcelone (Esp.) ; PSV Eindhoven (P-B.)-Newcastle (Ang.)
Groupe D : Rosenborg Trondheim (Nor.)-FC Porto (Por.) ; Real Madrid (Esp.)-Olympiakos Le Pirée (Grè.). Groupe E : Besiktas Istanbul (Tur.)-IFK Goeteborg (Suè.) ; Bayern Munich (All.)-Paris-SG (Fra.).
Groupe F : Monaco (Fra.)-Lierse (Bel.) ; Sporting Portugal (Por.)-Bayer Leverkusen (All.).
(Prochaine journée le 5 novembre)

Jeudi 23 octobre :
Coupe des coupes (8e de finale-aller)
Nice (Fra.)-Slavia Prague (Tch.)
(Match retour le 6 novembre)

Samedi 25 octobre :
Championnat de France-Première division (13e journée)
Cannes-Le Havre ;
Lyon-Toulouse ;
Metz-Montpellier ;
Bastia-Marseille ; Paris-SG-Lens ;
Châteauroux-Guingamp ;
Rennes-Strasbourg.

Dimanche 26 octobre :
Championnat de France-Première division (13e journée-match en retard)
Monaco-Auxerre ;
Bordeaux-Nantes.
Championnat de France-Deuxième division (17e journée-match en retard)
Saint-Etienne-Nice.

هكذا من الأصل





Michael Jordan a enchanté le public parisien

À TRENTE-QUATRE ANS, Michael Jordan est un fabuleux joueur de basket-ball et un modèle de père de famille américaine : de passage à Paris pour le McDonald's Championship, le très officieux championnat du monde des clubs, le basketteur le plus doué de la planète a envoyé femme et enfants visiter le parc de loisirs Paris Disneyland ; au pays qui va bientôt accueillir la Coupe du monde de football, il a également avoué qu'il n'avait jamais entendu parler de Ronaldo, le footballeur le plus célèbre de la planète : *« Désolé !*, a-t-il lancé à un journaliste argentin parfaitement incrédule. *En revanche, je connais Pelé... »*

Ce petit couac mis à part, la visite de Michael Jordan à Paris, *sans doute sa dernière apparition* dans un tournoi international, s'est résumée à un triomphe. En deux matchs et autant de victoires pour son équipe des Chicago Bulls, pourtant à court d'entraînement et privée de deux de ses stars, Scottie Pippen blessé, et Dennis Rodman, malade, le surdoué du basket américain a conquis le public du Palais omnisports de Paris-Bercy. Il fut le meilleur marqueur des deux rencontres – 28 points en trente-cinq minutes de jeu contre le PSG-Racing, vendredi 17 octobre, et 27 points en vingt-huit minutes, le lendemain contre les champions d'Europe d'Olympiakos Le Pirée. Il fut surtout à la hauteur de sa réputation d'homme de spectacle.

S'il a dû réprimer, face au club parisien, son irrésistible envie de répondre aux attentes du public, qui tentait de le convaincre à grands cris de succomber à la tentation du grand show, Michael Jordan s'est totalement débridé face aux Grecs battus 104-78 lors de la finale : *« Le coach, Phil Jackson, a tout fait pour me ramener au match de basket »*, a-t-il déclaré avec une pointe de contrition. Pendant ses deux soirées parisiennes, il a parfois souri en croisant, en travers de ses courses tout en souplesse, des joueurs européens tout heureux de partager un instant le parquet avec lui : *« Je pouvais sentir leur envie de compétition dans leurs regards. Je me suis amusé en voyant certains de mes adversaires venir me provoquer en un contre un. »*

Michael Jordan s'est offert un peu de bon temps à Bercy, mais il n'a jamais cédé un pouce de terrain. L'homme, connu pour être un gagneur impénitent, *tient bien* plus à la victoire qu'au spectacle. Il n'a cependant pas oublié de régaler ses admirateurs. *Le* crâne luisant de sueur pour preuve de son engagement, il a fait étalage *de toute sa science : tirs en suspension et en déséquilibre*, feintes irrésistibles, pénétrations *tout en finesse conclues par des* paniers de virtuose... Pour être à la hauteur de sa légende, Michael Jordan n'a oublié d'exposer aucune facette de son talent, et surtout pas son sens inné de la défense. Un secteur de jeu qui, selon le maître du basket moderne, fait le mieux ressortir la différence entre le jeu estampillé NBA et le jeu européen : *« Le renforcement des défenses constitue le dernier pas qui reste à franchir au basket européen pour faire jeu égal avec le nôtre »*, a-t-il confié après avoir empoché, sans surprise, le titre de meilleur joueur du tournoi.

Eric Collier

■ Après s'être offert une victoire de prestige contre le FC Barcelone en ouverture du tournoi, *les* basketteurs parisiens ont opposé le 17 octobre une très belle résistance aux Chicago *Bulls, s'inclinant* seulement de 7 points (89-82). Eric Struelens, le grand intérieur belge du *PSG-Racing, s'est* particulièrement illustré en captant 20 rebonds dans son match contre Chicago. *Une* excellente statistique qui a fait dire à Phil Jackson, l'entraîneur américain, que Struelens avait *« le niveau pour jouer en NBA »*.

Face à l'Italie, le XV de France s'offre une victoire (30-19) qui fait mal

Une prestation inquiétante avant la tournée des Springboks

Deux essais par Califano (10e min) et Saint-André (59e min) et six buts de pénalité et une transformation par Lamaison ont permis samedi 18 octobre à l'équipe de France de rugby de s'imposer 30-19 à l'Italie en Coupe latine. Une victoire à prendre avec des pincettes, tant elle fut le produit d'une piètre prestation collective, avant l'arrivée des Springboks sud-africains en novembre.

AUCH
de notre envoyé spécial

Au tableau d'affichage, les *chiffres scintillent. La* douce lumière gersoise s'insinue jusque dans les moindres *re*plis du score. Par la vertu du soleil d'automne, le jaune des nombres devient un peu plus jaune, et la victoire éclate sur le panneau. France 30-Italie 19. Et, pourtant, de victoire, il n'est guère question dans le vestiaire. Les joueurs ont l'air de gamins pris la main dans le sac d'un vilain tour, les entraîneurs s'interrogent à voix haute.

RUGBY

En ce samedi *18* octobre, *l'hu*meur est à la modestie. Personne n'ose prononcer le mot de revanche, ou de rachat. L'équipe de France de rugby a battu l'Italie, qui l'avait défaite au printemps, au *sortir d'un Grand Chelem dans* le Tournoi des cinq nations. Elle ne cherchera pas à s'en vanter. Car le *spectacle fut pauvre et le jeu triste* à périr. On s'est ennuyé à Auch. Les amateurs de mouvement, les *zélateurs d'un rugby* à *rebondisse*ment ont vainement langui dans l'attente d'un élan tout juste entrevu lors *des premières minutes* de la rencontre. Le XV de France a quitté le terrain sous les huées. Qui oserait s'en prendre au *pu*blic ? Dans un haussement d'épaules, Pierre Villepreux, l'un des entraîneurs, reconnaît sans détour que les spectateurs *« ont eu raison de siffler »*.

On attendait une fête du jeu. Ce fut une dérobade, un florilège de promesses non tenues. Les signes concrets de ce rugby moderne défendu par Jean-Claude Skrela et Pierre Villepreux sont restés coincés dans l'intimité des vestiaires. Confusion des esprits, avalanche de maladresses, les joueurs semblaient parfois s'acharner à mal faire. Ils s'enfonçaient dans l'erreur, pris d'un étrange masochisme. *Les fautes de main, les en*avant, les mauvaises passes, les ballons aussi vite reperdus que re*pris, les symptômes d'un mal-être* sur le terrain ne se sont plus comptés.

A en perdre son latin dans une Coupe latine trop vite promue au rang de simple répétition d'orchestre avant la première contre les Springboks sud-africains, le 15 novembre à Lyon. L'honneur des plus fortes initiatives est revenu aux Italiens. Un duo parfait de leurs ailiers lancés dans l'audace d'une folle relance, et ils ont inscrit le plus bel essai du match (48e min), tandis que leur piètre adversaire assurait une part de son succès grâce à la précision du buteur Christophe Lamaison.

Au fil de minutes sans éclat, les causes d'une défaillance, que Pierre Villepreux qualifiait de *« collective »*, se refusant à *condamner un tel plus qu'un* autre, sautaient aux yeux. Face à une défense agressive et bien or*ganisée, les joueurs répétaient* inlassablement le même schéma stérile, comme en une agaçante *pantomime. Les avants sonnaient* à tour de rôle la charge, pour mieux enterrer le ballon au sol, et arrêter l'action. Pas d'enchaînement, aucun de ces fameux *deuxième* ou troisième temps de jeu qui font tout le sel et l'efficacité du rugby moderne. L'équipe de *France était incapable de se mettre* en position de déborder l'adversaire. Il y avait toujours un Italien pour couper court d'un plaquage aux rêves d'évasion et d'essai. Il y avait toujours un Français pour s'entêter dans l'erreur. Il oubliait d'effectuer le bon geste, d'adresser la bonne passe au bon moment, et tout était à recommencer.

VICTOIRE SANS ÂME

Les joueurs n'en sont pourtant plus à découvrir les règles d'un rugby offensif que certains pratiquent même dans leurs clubs. Ils sont aujourd'hui suffisamment avertis d'un projet de jeu défendu en équipe de France depuis deux ans. Au dire même de Jean-Claude Skrela, ils s'étaient particulièrement appliqués lors des entraîne*ments de la semaine, où aucun dé*tail n'avait été négligé. En marge du travail sur le terrain, chacun *avait été reçu en tête à tête pour* établir un bilan de ses forces et ses faiblesses. Cela n'a pas suffi. Sans *doute faut-il, comme l'indique* Pierre Villepreux, inventer de nouveaux exercices, bosser plus encore pour inculquer au groupe les automatismes du rugby de mouvement. *« Ce n'est pas le système de jeu qui est en cause,* soulignait, Philippe Saint-André, capitaine, sans *chercher d'excuses à ses coéquipiers, nous n'avons pas été assez puissants, résistants au plaquage, explosifs dans nos actions. L'inquiétude est là, si on veut rivaliser dans trois semaines avec l'Afrique du Sud. »*

Les responsables n'étaient pas tous prêts à se satisfaire des plus sincères mea culpa. Jo Maso, manager du XV de France, affirme qu'aujourd'hui les joueurs disposent de tout ce qui leur est nécessaire pour réussir. Il préférait fustiger un état d'esprit, incompatible avec le passage au professionnalisme. *« La première des défaillances dans cette rencontre a eu lieu au niveau mental, et les joueurs vont m'entendre,* menaçait Maso, *car cela n'est pas acceptable au niveau international. J'ai parfois le sentiment qu'en France on fait trop de cocooning, que l'on se coupe des réalités par rapport à l'évolution du jeu. »*

D'autres rappelaient volontiers que cette victoire sans âme n'était *au bout du compte qu'une énième* manifestation d'un vieux travers tricolore. Au contraire des autres *grandes nations du rugby*, la France se montre incapable de jouer tous les matches à son meilleur niveau. Elle s'est fait une irritante spécialité de négliger les rencontres présentées comme faciles. Retrouver dès novembre contre les Springboks, champions du monde en titre, des Bleus d'enfer, ne serait donc qu'un paradoxe apparent. Auparavant, il serait recommandé de battre la Roumanie, puis l'Argentine, avec la manière. Pour en finir avec la Coupe latine, en beauté. Pour éviter de plus douloureuses remises en question.

Pascal Ceaux

Deux joueurs appelés en renfort

Pierre Mignoni, le demi de mêlée de l'AS Béziers, et David Aucagne, le demi d'ouverture de la Section paloise, ont été appelés, dimanche 19 octobre, par l'encadrement de l'équipe de France pour suppléer aux défections de Fabien Galthié et Thomas Castaignède. Les deux joueurs ont été blessés, lors de la rencontre France-Italie. Galthié, le demi de mêlée, qui avait dû quitter le terrain dès la vingt-cinquième minute, souffre d'une luxation claviculaire. Castaignède, le trois-quarts centre, a subi un traumatisme crânien et une brève perte de connaissance à la suite d'un choc avec son vis-à-vis. Ils seront absents des terrains pour une durée minimum de quinze jours. Pierre Mignoni, dont c'est la première apparition dans le groupe tricolore, pourrait faire ses débuts dès mercredi 22 octobre à Lourdes contre la Roumanie. Cette dernière reste sur une défaite dans cette deuxième édition de la Coupe latine. Elle a été battue, samedi 18 octobre, par l'Argentine sur le score de 45-18.

L'équipe de base-ball des Marlins réveille l'identité de la Floride

ATLANTA
correspondance

Le base-ball n'a pas de souvenirs à Miami. Pas encore, il est trop jeune pour cela. L'équipe locale, les Florida Marlins, a frappé ses premières balles au printemps 1993. Un peu plus de quatre ans, tout juste le temps d'en apprendre les règles. Mais les heures présentes se moquent bien de cette *absence de vraies racines. La ville s'est laissé gagner par la fièvre du* jeu depuis mardi 14 octobre, et la qualification des *Marlins* en « World Series », la finale du base-ball nord-américain. Une fièvre *violente et sûrement incurable* pour Miami, ce curieux mélange de retraités en Cadillac et che*mises de plage et d'immigrés his*paniques en quête d'un meilleur chez soi. Un fatras de cultures que personne, *aujourd'hui*, n'ose encore appeler du nom de ville.

Les deux premières rencontres, disputées le 12 octobre, ont affiché complet à peine les billets mis en vente. Normal, ce sont les « World Series », l'événement sportif numéro un aux Etats-Unis avec le Super Bowl de football américain. A Cleveland, l'adversaire des Marlins, les places pour les matchs suivants (la finale se joue en quatre victoires) se sont arrachées en guère plus de temps. Mais ce qui peut sembler naturel *ailleurs* dans le pays ne l'est pas à Miami, où la première langue n'est plus l'an*glais et pas encore l'espagnol*, mais un mélange des deux appelé « Spanglish ».

PUZZLE CULTUREL

A Miami où le basket, le football *et le hockey sur glace ont tous es*sayé, chacun à leur tour, de réveiller l'identité de la ville. Avant de baisser les bras et finalement de rendre les armes.

Par quel miracle les Florida Marlins, logés presque par bonté dans un stade initialement construit pour le football, ont-ils réussi en si peu de temps là où les autres avaient échoué sans gloire ? Réponse facile : en prenant l'accent des lieux. De toutes les équipes du pays, elle est la plus cosmopolite. Cubains, Dominicains, Jamaïquains, Portoricains, Colombiens... Son effectif semble avoir été composé en ramassant les joueurs sur tous les terrains de la ville.

*Un puzzle culturel et linguis*tique que le public a d'abord observé avec méfiance et scepti*cisme, les premières saisons*, lorsque le nombre de ses défaites dépassait souvent de loin celui des *victoires. En début de champion*nat, au printemps, l'équipe avançait encore à tâtons et son pro*priétaire*, le richissime Wayne Huizenga (il a fait fortune dans le ramassage des ordures et le commerce des vidéocassettes), se disait prêt à la vendre au plus offrant. Mais son succès sur les Braves d'Atlanta en finale de division a semblé convaincre les derniers réticents.

Depuis, la ville ne parle plus que de base-ball, des Marlins et de cette première présence en « World Series ». Mais elle le fait à sa manière, dans toutes les langues. A « Little Havana », le quartier cubain de Miami, les drapeaux de l'équipe partagent avec ceux du pays la façade des immeubles. La population a pris fait *et cause pour les Marlins, mais* elle n'a d'yeux que pour Livan Hernandez, la vedette locale, recruté en 1995 après avoir fait défection lors d'un séjour en Floride de la sélection nationale. Ailleurs, le public retient son souffle à chaque lancer de balle de Felix Heredia ou Antonio Alfonseca, les deux *pitchers* dominicains. Et il ne jure plus que par le génie précoce du *jeune Edgar Renteria, l'unique Co*lombien du base-ball américain, dont le visage hilare a fait la *« une » du premier quotidien de* Bogota après la qualification des Marlins pour les « World Series ».

« Les Marlins appartiennent désormais vraiment à Miami, se réjouissait Wayne Huizenga à la veille de la première rencontre. *Cette équipe a tout ce qu'il faut pour rassembler les multiples communautés de la ville. Elle a réveillé son identité, ce que personne ne semblait prêt à croire possible. »*. Peu lui importe désormais, donc, que le budget du club accuse encore un déficit de 30 millions de dollars. Wayne Huizenga en a fait la promesse au soir de la victoire sur les Braves d'Atlanta : les Marlins ne sont plus à vendre. *« Vainqueurs ou battus* (Marlins et Cleveland Indians étaient à égalité, dimanche 19 octobre, une victoire partout), soupire-t-*il* avec un étroit sourire, *ce qu'ils ont accompli n'a peut-être même pas de prix. »*

Alain Mercier

RÉSULTATS

ATHLÉTISME

20 km de Paris

Classement messieurs : 1. J. Gwako (Ken.) 57 min 35 s ; 2. K. Saaidou (Mar.) 58 min 21 s ; 3. O. Wilbrod (Tan.) 58 min 25 s.

Classement dames : 1. C. Pomacu (Rou.) 1 h 07 min 15 s ; 2. R. Joseph (Tan.) 1 h 07 min 32 s ; 3. G. Asiba (Ken.) 1 h 07 min 57 s.

FOOTBALL

Championnat de France D2

Seizième journée

Troyes-Red Star	2-0
Wasquehal-Nîmes	0-1
Caen-Le Mans	0-0
Laval-Lille	1-2
Niort-Martigues	0-0
Toulon-Saint-Etienne	0-2
Nice-Beauvais	2-0
Louhans-Cuiseaux-Sochaux	0-1
Amiens-Gueugnon	2-1
Mulhouse-Valence	1-1
Nancy-Lorient	2-0

Classement : 1. Nancy, 34 pts ; 2. Troyes, 28 ; 3. Sochaux, 28 ; 4. Valence, 27 ; 5. Lille, 26 ; 6. Lorient, 26 ; 7. Nice, 24 ; 8. Mulhouse, 24 ; 9. Amiens, 24 ; 10. Gueugnon, 24 ; 11. Beauvais, 23 ; 12. Laval, 21 ; 13. Caen, 19 ; 14. Niort, 17 ; 15. Red Star, 17 ; 16. Wasquehal, 17 ; 17. Nîmes, 16 ; 18. Martigues, 16 ; 19. Toulon, 15 ; 20. Le Mans, 14 ; 21. Saint-Etienne, 12 ; 22. Louhans-Cuiseaux, 12.

Mondial 98

Zone Asie

● Groupe B

Kazakhstan-Emirats arabes unis	3-0
Ouzbékistan-Corée du Sud	1-5

Classement : 1. Corée du Sud, 16 pts ; 2. Emirats arabes unis, 7 ; 3. Japon, 6 ; 4. Kazakhstan, 6 ; 5. Ouzbékistan, 2.

HANDBALL

Championnat de France D1

Sixième journée

Villeurbanne-Chambéry	18-31
Massy-Nice	25-19
Pontault-Combault-Ivry	26-31
Bordeaux-ACBB	32-23
Paris SG-Sélestat	37-22
Dunkerque-Toulouse	22-17
Créteil-Montpellier	30-30

Classement : 1. Chambéry, 18 pts ; 2. Montpellier, 17 ; 3. Pontault-Combault, 16 ; 4. Dunkerque, 16 ; 5. Toulouse, 16 ; 6. Ivry, 13 ; 7. Bordeaux, 11 ; 8. Sélestat, 11 ; 9. ACBB, 10 ; 10. Créteil, 9 ; 11. Nice, 9 ; 12. Massy, 8 ; 13. Paris SG, 8 ; 14. Villeurbanne, 6.

Laurent Jalabert vainqueur en Piémont et Lombardie

LAURENT JALABERT a gagné samedi 18 octobre, à Bergame, le quatre-vingt onzième Tour de Lombardie avant d'aller enlever dimanche 19 à Barcelone l'escalade de Montjuich. Le Français *s'est imposé dans la classique* d'automne (250 km), tandis que l'Italien Michele Bartoli obtenait le succès au classement final de la Coupe du monde, acquis grâce à sa quatrième place. Laurent Jalabert a forcé la décision par ses attaques dans le col du Gallo, la dernière difficulté de la course. Il a ensuite battu au sprint Paolo Lanfranchi, Francesco Casagrande et Michele Bartoli, qui avaient été les seuls à résister. « Jaja » inscrit la onzième victoire française en quatre-vingt onze éditions. En dix jours, le Tarnais a trusté les premières places, en Espagne d'abord (championnat du monde du contre-la-montre), puis en Italie (*Milan-Turin et Tour de Lombar*die). Pour sa première année dans le peloton, La Française des jeux *termine première au classement* par équipes de la Coupe du monde.– *(AFP.)*

Premier titre pour Santoro

NEUF ANS APRÈS ses débuts sur le circuit professionnel, Fabrice Santoro a obtenu, dimanche 19 octobre, son premier titre. Le Français, qui fêtera ses vingt-cinq ans le 9 décembre prochain, a battu l'Allemand Tommy Haas, 67e mondial, en finale du Tournoi de Lyon (6-4, 6-4). *« Jusque-là, j'ai eu une carrière honorable, mais je n'étais pas un grand joueur puisque je n'avais jamais gagné un titre. Cette fois, je vais repartir en vainqueur... »*, a déclaré Santoro, 42e joueur mondial. Passé professionnel en 1989, à seize ans, élevé au rang de héros national deux ans plus tard après avoir remporté un match décisif de Coupe Davis, Santoro connaîtra son meilleur classement (22e mondial) en 1993, avant de vivre des années difficiles. *« A Lyon, j'ai joué le meilleur tennis de ma carrière... »*, déclare celui qui a successivement battu le Belge Christophe Van Garsse, le Néerlandais Richard Kraijicek, l'Espagnol Felix Mantilla, l'Australien Mark Philippoussis et l'Allemand Tommy Haas.

DÉPÊCHES

■ ***La location** pour les billets de* la deuxième phase du Mondial 98 s'est terminée samedi 18 octobre sur un record : près d'un million de demandes pour 227 000 places disponibles.

■ **VOILE :** **Marc Guillemot** et Sidney Gavignet ont été victimes, sur leur trimaran *Biscuits-la-Trinitaine*, d'une grave avarie technique lors de la course Le Havre-Carthagène et ont renoncé à poursuivre l'épreuve. Pierre-René Carluer, associé à Patrick Tabardy, devait lui aussi abandonner ainsi que Pascal Quintin et *Rendez-vous-nature*, le seul catamaran de la course.

■ **LOTO : les tirages n° 84** du Loto effectués samedi 18 octobre ont donné les résultats suivants.

Premier tirage : 2, 19, 26, 32, 43, 45, numéro complémentaire 7 ; Les rapports sont pour *six* bons numéros de 8 291 620 F, pour cinq bons numéros et le complémentaire de 51 415 F, *pour cinq bons numéros* de 5 795 F, pour quatre bons numéros et le complémentaire de 292 F, pour quatre bons numéros de 146 F, pour trois bons numéros et le complémentaire de 30 F, pour trois bons numéros de 15 F.

Second tirage : 11, 21, 36, 39, 41, 43, numéro complémentaire 47. Les rapports sont pour six bons numéros de 35 074 535 F, pour cinq bons numéros et le complémentaire de 72 735 F, pour cinq bons numéros de 8 925 F, pour quatre bons numéros et le complémentaire de 345 F, pour quatre bons numéros de 177 F, pour trois bons numéros et le complémentaire de 36 F, pour trois bons numéros de 18 F.

هكذا من الأصل

L'élevage au secours du paysage en terre d'Auvergne

Vaches et chevaux de l'estive de Ternant sont suivis à la trace à partir d'un satellite pour déterminer comment leur zone de pâture peut freiner l'extension de la forêt

La baisse du nombre d'agriculteurs en France s'accompagne de l'abandon de certaines terres, moins fertiles ou difficiles d'accès. La broussaille s'y installe, ce qui modifie le paysage ainsi que les équilibres biologiques du milieu. Une expérience unique en son genre a été lancée par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) afin de déterminer le nombre minimal d'herbivores susceptibles d'entretenir ces terrains. Associant vaches et chevaux sur 70 hectares de prairie appartenant à la commune d'Orcines (Puy-de-Dôme), cette étude scientifique fait appel aux techniques satellitaires pour suivre le parcours et le comportement des animaux. Certaines bêtes sont donc équipés de récepteurs GPS, qui permettent à tout moment de savoir où ils sont, les chercheurs de l'INRA pouvant ensuite déterminer ce qu'elles mangent.

ORCINES (Puy-de-Dôme)
de notre envoyé spécial

L'estive de Ternant, 70 hectares de prairie propriété de la commune d'Orcines, est perchée à 1 000 mètres d'altitude. Au nord, le *plateau se prolonge par une forêt* de conifères incongrue, plantée il y a une quarantaine d'années. A l'époque, on se souciait peu de res*susciter les essences locales.* Le rendement, les ventes de billes de bois, passaient avant le paysage, pourtant l'un des plus beaux de France.

Patrice Fournier a l'âge de cette forêt. Il l'a vue grandir et ne veut plus reproduire ce genre de faute de goût. Adjoint au maire d'Orcines et président de la section bovine du groupement pastoral, il est le dernier exploitant de Ternant, un des dix-sept villages qui composent la commune. Celle-ci a adopté une démarche originale pour conserver un aspect rural à une campagne que ses exploitants traditionnels ont progressivement désertée. *« Il y a vingt ans, le puy Pariou était entièrement recouvert d'herbe,* se souvient-il. *Aujourd'hui, il n'en reste plus qu'au sommet. Les arbres et les broussailles ont grignoté le reste. Orcines a besoin de ses agriculteurs pour assurer son entretien. »*

« Il y a cinq ou dix ans, rappelle Claude Malterre, délégué régional de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), *les agriculteurs clamaient :* "Nous ne sommes pas les Jardiniers de la France, *nous sommes des exploitants." Aujourd'hui, le discours change. »* Pour éliminer les broussailles de l'estive de Ternant, ont *été écartées les solutions de l'éco*buage – incontrôlable et dangereux –, du broyage – coûteux et inutile si rien n'est entrepris derrière – et du traitement chimique – polluant. Restait la méthode douce, naturelle, basée sur l'élevage. Mais quelques dizaines de vaches risquaient de ne pas suffire pour faire reculer les genêts, les ronces, les bouleaux et autres graminées sauvages qui s'étaient accaparé l'espace.

Une expérience unique, grandeur nature
Satellites GPS
Distances parcourues
Temps de pâturage
Activité horaire
CHEVAUX — BOVINS ACCOMPAGNÉS — BOVINS SEULS
HEURE DE LA JOURNÉE

LES LOIS BIOLOGIQUES

Le centre régional de l'INRA de Clermont-Ferrand-Theix est alors entré en scène pour lancer une expérience couplant vaches et chevaux afin de tester l'association entre ces herbivores sur un terrain relativement pauvre. En association avec des équipes universitaires de modélisation, les chercheurs veulent *déterminer les lois* biologiques permettant de comprendre les effets des animaux sur la végé*tation envahissante, afin* d'optimiser la gestion du troupeau et de calculer le nombre minimal de bêtes suffisant à empêcher le paysage de se refermer.

L'estive a été divisée en deux parties équivalentes en surface, en dénivelés et en ressources fourragères. *Au sud de la clôture,* trente-deux génisses (des charolaises et des limousines) ont été parquées et constituent le groupe témoin, tandis qu'au nord neuf génisses s'installaient en compagnie de onze juments Mérens, pour un « poids vif » égal entre les deux groupes. Originaires de l'Ariège, *les Mérens,* petits chevaux râblés à la robe bai foncé, presque noire, étaient autrefois utilisés comme bêtes de trait. Ce sont des représentants de cette race rustique qui, lors de la campagne d'Italie, traversèrent les Alpes en tractant les canons de Bonaparte.

Depuis Pâques et jusqu'à la Toussaint, les animaux vivent au rythme tranquille de l'estive, à ceci près que certains d'entre eux sont régulièrement affublés de colliers et de ceintures bien différents des bâts et licols traditionnels. *« Pour le suivi animal, nous avons besoin de savoir où sont les herbivores et ce qu'ils font,* explique Didier Micol. *Sachant que ces herbivores ont des activités importantes la nuit et qu'une observation humaine s'avérait très coûteuse en personnel et imprécise, nous avons eu recours à des technologies modernes. »*

Deux fois par semaine, trois bêtes sont donc équipées de ceintures contenant un appareil d'enregistrement relié au système satellitaire GPS (Global Positioning System). Toutes les cinq secondes, et ce pendant vingt-quatre heures, l'engin reçoit un signal qui permet par la suite de reconstituer le chemin qu'il a parcouru, avec une précision de l'ordre du mètre. Malgré l'aide de la région Auvergne et le soutien des Haras nationaux, le budget ne dépasse pas les 300 000 francs, *salaires* non compris. Les chercheurs n'ayant pu offrir à leurs « cobayes » des batteries légères au lithium, les animaux *doivent* donc s'accommoder de batteries au plomb pesant tout de même cinq kilos... Si, grâce au GPS, l'INRA *sait où se promène* le bétail, il lui faut aussi déterminer quand il mange. Une vingtaine d'animaux ont donc été munis *d'un collier – de quelques centaines de grammes –* contenant deux appareils : un inclinomètre précisant quand la génisse ou la jument a la tête en bas, *et un accéléromètre,* qui note les mouvements d'arrachement. Toutes les données recueillies sont ensuite analysées et *comparées aux relevés botaniques.*

TROIS ENSEIGNEMENTS

Premières constatations, les Mé*rens jouent un rôle dominant dans* le troupeau mixte et obligent les vaches à parcourir plus de kilomètres que celles du groupe té*moin, mais aussi à se nourrir da*vantage la nuit et moins le jour que leurs congénères. Deuxième enseignement, déjà connu des éleveurs : *les chevaux se nourrissent* en partie de ce que les ruminants délaissent. En termes agronomiques, leur spectre d'alimentation est plus large. *Les premiers attaquent ainsi* le genêt et certaines graminées de valeur alimentaire assez faible, *comme le brachypode, que les se*condes ne mangent pas. Dernière information en date : après avoir tondu les zones dégagées, les bêtes *s'aventurent dans les ronces pour* aller brouter sous les piquants des mûriers sauvages. Tous ces déplacements se traduisent en piétine*ments qui cassent les arbustes,* et aussi en engrais qui permettront peut-être à des graminées plus « riches » de repousser.

Pour Didier Micol, ces activités de pâturage, même légères – moins d'une bête par hectare –, peuvent suffire à briser le cercle vicieux de l'enforestation. *L'étude a commencé* en 1996 et se poursuivra encore l'an prochain. Le chercheur de l'INRA reconnaît que, sur le terrain, les *résultats* ne sont pas encore visibles. Mais il n'y a pas là matière à se décourager. Une fois terminée, cette expérience grandeur nature, *à tous les sens du terme,* sera riche d'une multitude de données, tant dans le domaine de la botanique que dans celui de l'animal.

Pierre Barthélémy

L'Ifremer invente l'huître quatre saisons

AUTREFOIS, quand l'huître creuse vivait selon sa nature, elle *suivait* le rythme du soleil. L'hiver, elle accumulait du glycogène, réserves de sucres dont le bon goût assura sa célébrité. Aux temps chauds, elle se préoccupait de reproduction : de mai à septembre, les deux tiers de son énergie revenait à la fabrication d'ovules et de spermatozoïdes. Une activité certes nécessaire à la survie de l'espèce, mais qui privait les ostréiculteurs d'un mollusque comestible, et surtout savoureux, tout au long de l'année.

Autrefois, l'huître creuse *Crassostrea gigas* – celle qui peuple l'ensemble des bassins de production ostréicoles français – était « diploïde ». Le noyau de ses cellules contenait deux lots de chromosomes identiques – l'un hérité de sa mère, l'autre de son père. La voici désormais « tétraploïde ». Grâce aux bons soins de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), plusieurs centaines de spécimens dotés de quatre lots de chromosomes, nés fin juillet, ont désormais franchi le stade de la métamorphose. Ainsi que vient de l'annoncer la station de recherche de La Tremblade (Charente-Maritime), la croissance des jeunes huîtres, actuellement au stade de naissain, *« se poursuit harmonieusement ».* Sous l'œil vigilant de leurs concepteurs, qui espèrent ce moment depuis plus de trois ans.

L'objectif ? Obtenir à bon compte des huîtres... triploïdes. Pas de surprise, c'est mathématique. Croisez entre elles des tétraploïdes et des diploïdes, et vous *obtiendrez des triploïdes, aussi sûrement que 4 + 2 divisé par 2 font 3.* Or ces triploïdes, parce qu'elles possèdent un nombre impair de lots chromosomiques, restent stériles. Conséquence : au printemps comme en été, elles continuent de fabriquer du glycogène. Croissance *plus rapide, chair ferme et* sucrée toute l'année... Et voilà l'huître creuse transformée en huître des quatre saisons.

Les chercheurs de l'Ifremer n'ont pas tout inventé : la technique (complexe) d'obtention des tétraploïdes est déjà expérimentée depuis deux ans, avec succès, aux Etats-Unis. Pour l'Europe, il s'agit d'une première. *« Si aucun problème particulier ne survient, on peut envisager, d'ici un an environ, de vérifier que ces animaux sont fertiles »,* précise-t-on à La Tremblade.

Catherine Vincent

MOTS CROISÉS — PROBLÈME N° 97231

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II				■								
III					■							
IV								■			■	
V			■							■		
VI							■					
VII						■						
VIII					■			■				
IX		■								■		
X									■			

HORIZONTALEMENT

I. Discernement et perspicacité. – II. Mémoire vive informatique. Mises en morceaux. – III. Deuxième calife des musulmans. En Andalousie. – IV. Parti de Grèce, il est devenu l'étranger chez nous. Lancé pour avancer son pion. – V. Venu de Grèce, il aide à faire un tour. Préparé comme un rôti. Le francium. – VI. Privée de tout contact. Porte atteinte à nos sens. – VII. Dans les matières. Le croisement de tous les réseaux. – VIII. Mit Clovis à genoux. Ouvre la deuxième partie du dictionnaire. Rejoint l'Elbe. – IX. Qui ont beaucoup accumulé. Le sodium. – X. Périodes chaudes à la Chambre. Formation courte.

VERTICALEMENT

1. Se taillent ou se mettent à la table. – 2. C'est lui qui trinque quand on veut éviter de faire la lumière. – 3. Concentration d'étoiles. Ont presque disparu de nos forêts. – 4. Limes. – 5. En rade. Rend dépendant. Arturo pour les intimes. – 6. Très rapide. Jeune d'aujourd'hui. – 7. Donne son accord. Sans effet. – 8. Unité nippone. Malet ou Ferré. Bouts de tapis. – 9. Espaces verts. – 10. Arbre à médecine africain. La bonne mesure pour le travail. – 11. L'Europe vue de Rome. Evitent le danger. – 12. Prépareras le terrain.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97230

HORIZONTALEMENT

I. Catherinette. – II. Arrivage. Arc. – III. Taie. Guêpier. – IV. Ebarbée. Esso. – V. GIG. Ensor. Ou.– VI. Ocelot. Terre. – VII. Ra. At. Ta. Oil. – VIII. Trisannuel. – IX. Me. Deux. Atre. – X. Encanaillées.

VERTICALEMENT

1. Catégorème. – 2. Arabica. En. – 3. Triage. – 4. Hier. Larda. – 5. EV. Béotien. – 6. Ragent. Sua. – 7. Igues. Taxi. – 8. Née. OTAN. – 9. Père. Nal. – 10. Tais. Route. – 11. Trésorière. – 12. Ecrouelles.

AFFAIRE DE LOGIQUE — PROBLÈME N° 40

L'armée des nombres

EXISTE-T-IL des multiples de 7 dont l'écriture décimale est formée exclusivement de chiffres 9 ? En particulier, le nombre formé de 1997 fois le chiffre 9 est-il divisible par 7 ? Et 1998 fois, par le chiffre 9 ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen © POLE 1997

SOLUTION DU PROBLÈME no 39 paru dans *Le Monde* du 14 octobre :

r — 2R-r — r — h — r+R — R-r
2R — x — X — 2R - x

LES HUIT petits cercles noirs sont en effet rigoureusement identiques. Ils ont tous un diamètre égal au quart du côté du carré.

● C'est évident pour les deux cercles centraux.

● Pour les quatre cercles les plus proches des coins, il suffit d'appliquer deux fois le théorème de Pythagore avec les hypothèses de la figure du haut. $(2R-r)^2 = r^2 + h^2$ et $(R + r)^2 = (R-r)^2 + h^2$ d'où on tire **R = 2r.**

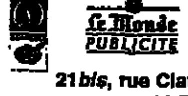
● Pour les deux cerlces restants, il suffit encore d'appliquer Pythagore avec les hypothèses de la figure du bas : $(2R-x)^2 = (2R + x)^2 - (2R)^2$

Il vient encore **R = 2x.**



Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037


Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex



Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

Temps souvent médiocre

PLUSIEURS FRONTS s'enroulent autour de la dépression centrée sur l'Atlantique, donnant mardi sur le pays de très nombreux nuages, de la pluie et parfois des vents forts. De l'air relativement sec et plus frais arrive par le nord-est. Les températures baissent.

Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie. – La journée sera dominée par les nuages, les pluies faibles à modérées, et le vent d'est qui soufflera parfois fort sur la Normandie, les côtes de la Manche et l'ouest de la Bretagne. Il fera de 14 à 18 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Sur le Nord et les Ardennes, temps sec avec de belles éclaircies. Sur la Picardie et l'Ile-de-France, après des pluies matinales, les éclaircies gagneront par le nord-est. Le Centre devrait rester sous la pluie plus longtemps. On perd 4 à 5 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La matinée sera nuageuse avec de petites pluies. Puis de belles éclaircies se dessineront sur l'Alsace-Lorraine, la Champagne et la Franche-Comté. Les nuages resteront nombreux en Bourgogne. On ne dépassera pas 13 à 17 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les pluies sur le Poitou-Charentes se raréfieront au cours de la journée. Des éclaircies sont possibles le matin près de la mer et en soirée sur l'Aquitaine. Il fera 20 à 24 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Des pluies faibles toucheront le Limousin. Elles seront moins fréquentes en Auvergne. En Rhône-Alpes, pas ou très peu de pluie, mais de nombreux nuages. Les températures seront voisines de 20 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le ciel sera dominé par les nuages. Ceux-ci amèneront quelques pluies surtout à proximité des frontières espagnoles et italiennes. On avoisinera 22 à 24 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 21 OCTOBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	24/28 S	KIEV	0/7 P	VENISE	10/18 C	LE CAIRE	18/25 N
				POINTE-A-PIT.	24/30 S	LISBONNE	18/21 S	VIENNE	1/8 C	MARRAKECH	19/30 S
				ST-DENIS-RÉ.	19/24 N	LIVERPOOL	6/10 S	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	16/17 P
				EUROPE		LONDRES	6/11 S	BRASILIA	19/23 C	PRETORIA	13/26 S
				AMSTERDAM	1/8 S	LUXEMBOURG	2/9 N	BUENOS AIR.	15/24 S	RABAT	19/26 N
FRANCE métropole		NANCY	5/10 C	ATHENES	12/19 S	MADRID	16/23 S	CARACAS	26/31 C	TUNIS	19/26 C
AJACCIO	14/22 P	NANTES	13/18 N	BARCELONE	19/27 N	MILAN	14/19 C	CHICAGO	2/9 N	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	19/24 N	NICE	16/21 N	BELFAST	5/10 N	MOSCOU	-1/6 P	LIMA	19/23 N	BANGKOK	27/36 N
BORDEAUX	14/21 P	PARIS	8/13 C	BELGRADE	4/12 N	MUNICH	-1/6 C	LOS ANGELES	13/23 S	BOMBAY	25/34 S
BOURGES	10/19 P	PAU	12/21 S	BERLIN	1/9 N	NAPLES	17/21 N	MEXICO	7/20 S	DJAKARTA	26/32 N
BREST	14/17 N	PERPIGNAN	15/24 S	BERNE	7/12 C	OSLO	-3/6 C	MONTREAL	2/7 C	DUBAI	26/34 S
CAEN	8/12 C	RENNES	13/17 P	BRUXELLES	0/9 S	PALMA DE M.	19/28 N	NEW YORK	7/12 S	HANOI	24/32 S
CHERBOURG	9/13 C	ST-ETIENNE	10/18 P	BUCAREST	4/16 N	PRAGUE	-2/5 N	SAN FRANCIS.	13/21 S	HONGKONG	23/28 S
CLERMONT-F.	10/19 P	STRASBOURG	6/9 C	BUDAPEST	0/10 C	ROME	16/20 N	SANTIAGO/CHI	10/21 S	JERUSALEM	15/23 P
DIJON	8/15 P	TOULOUSE	13/20 C	COPENHAGUE	2/7 N	SEVILLE	21/26 P	TORONTO	1/9 C	NEW DEHLI	19/29 P
GRENOBLE	9/19 P	TOURS	11/17 P	DUBLIN	5/10 N	SOFIA	3/14 S	WASHINGTON	6/16 S	PEKIN	11/23 S
LILLE	4/10 S	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	1/8 S	ST-PETERSB.	-2/3 P	**AFRIQUE**		SEOUL	11/21 S
LIMOGES	13/20 N	CAYENNE	24/33 N	GENEVE	12/13 P	STOCKHOLM	-3/5 N	ALGER	20/27 P	SINGAPOUR	27/32 N
LYON	12/19 P	FORT-DE-FR.	24/31 P	HELSINKI	-4/2 P	TENERIFE	17/22 N	DAKAR	27/31 S	SYDNEY	12/17 C
MARSEILLE	15/23 S	NOUMEA	21/27 S	ISTANBUL	12/13 S	VARSOVIE	-2/5 N	KINSHASA	23/32 C	TOKYO	16/25 S

Situation le 20 octobre à 0 heure TU

Prévisions pour le 22 octobre à 0 heure TU

METEO FRANCE

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **LONDRES.** Née du partenariat entre le London Tourist Board, Eurostar et les hôtels Radisson Edwardian, une campagne de publicité déclinée dans la presse française, du 22 octobre au début *du mois de décembre*, mettra l'accent sur les nouveaux attraits de la capitale anglaise. Réalisée par l'agence Pavloff et Associés, elle ciblera sur *« les boîtes de nuit les plus top »* pour les 18-25 ans, *« les boutiques les plus flash »* pour les couples sans enfants *et « les courants les plus crazy »* pour les 45-60 ans.

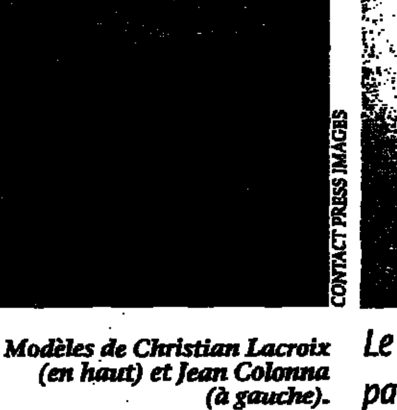
■ ***ISLAM.*** *Le prochain Ramadan* commencera le 31 décembre 1997. Il durera 29 ou 30 jours au terme desquels aura lieu l'Aïd-al-Fitr, la fête de la rupture du jeûne, communique la Mosquée de Paris.

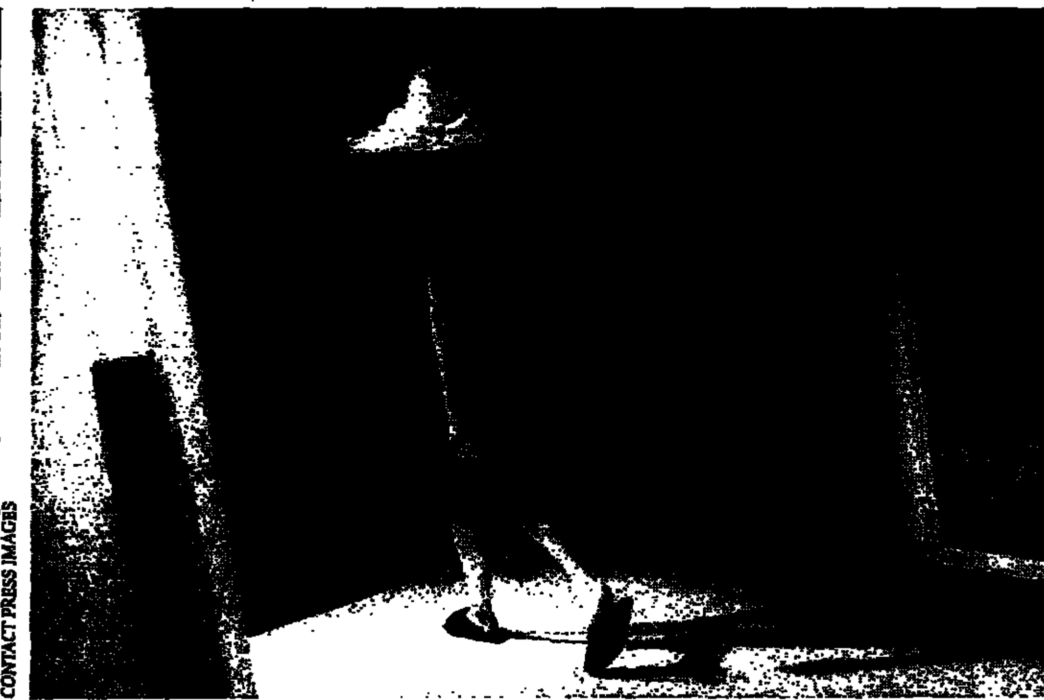
■ **INDE.** Air India annonce des vols directs Paris-Delhi les mardi, samedi et dimanche à partir du 28 octobre.

PRÊT-À-PORTER PRINTEMPS-ÉTÉ 1998

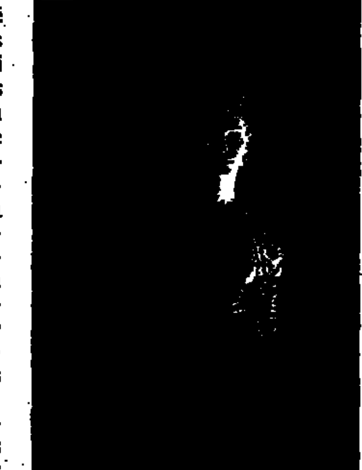
Des aquarelles de Lacroix aux épures de Yamamoto, une mode en constellations







CONTACT PRESS IMAGES



Modèles de Christian Lacroix (en haut) et Jean Colonna (à gauche).

Photographies de Stephen Dupont

LES COLLECTIONS de l'été 1998 ne sont pas encore achetées qu'un regain de celui qui s'achève a surpris la capitale les 19 et 20 octobre, le temps d'un week-end bleu et or. Dans une ambiance un peu irréelle, arrosée de bloody mary et de champagne, les tribus à bicyclette, en limousine, ou à pied, se croisaient du côté du Louvre, acheteurs américains et russes en Nike, semi-marathoniens de Paname *et japonais* à *collier de* perles et cheveux mauves, Anglaises à bas résille rouge, et fées du café Marly.

Les Parisiens ont ressorti chemises légères et nu-pieds, les photographes comptent leurs rouleaux, et les mannequins, leurs ampoules ; les rédactrices américaines font du *debriefing* dans les bars des grands hôtels. Exemple : *« Que penser de la collection McQueen pour Givenchy ? »* Le questionnaire d'Elsa Klinch de la chaîne CNN traîne sur les tables des couturiers : *« Y a-t-il beaucoup de sequins, de paillettes ? » « Les talons sont-ils hauts ou plats »*, etc. Une saison s'achève à Paris, et la Septième Avenue à New York a déjà reçu le nouveau mot d'ordre : *« Think pink ! »*, qui devient une attitude : le *« positive pinking »*, c'est-à-dire positiver et voir la vie en rose.

Mais la force de Paris tient à la richesse de ses propositions. Il faut sans doute des défilés où l'on s'ennuie pour que d'autres brillent comme des phares dans la nuit. Après la mousseline couleur pipi de *Grès où l'on a re*trouvé les découpes façon maillot de bain d'Hermès de l'été dernier, après les jambes garro*tées de métal* pour *Diane sans* chair sauvées au final par trois robes dahlia-mauve-lys en guise d'hommage, le rendez-vous de Jean Colonna à la salle Wagram fut autrement plus électrisant.

PIGMENTS D'OR SUR LE QUOTIDIEN

Enfin des vêtements pour un public qu'il semble connaître comme sa poche, tailleurs en tissu de K-Way, robes patchwork de maille et de plastique rouge Nan Goldin, *lianes zébrées* en terrasse, tissus à l'aspect mouillé, laqué, saupoudré de constella*tions.* Dans la *série 39 2 le matin,* Jean Colonna semble avoir versé des pigments d'or sur le quotidien, impers, tee-shirts, qu'il éclaire dans un « big bang » à Barbès.

Au Carrousel du Louvre, samedi 19 octobre, Christian Lacroix montrait qu'il trempe ses passions de toujours, *« réminiscences d'Arles au XVIII[e], exotisme mauresque... »* dans une Méditerranée moins pittoresque, même si l'on assistait plus à une collection de tissus que de silhouettes.

Des coquelicots brodés sur des pantalons de mousseline semblent flotter dans l'eau au cœur d'une *Camargue de Porto*bello, les tissus se mélangent et se fondent, macramé de raphia, soie nacrée, organza froissé, dégradés tachistes, collages brouillés, tampons de « tie and dye », transparences de vitraux, bleus des verreries Biot. Des livres d'images renversés sur la soie.

Tourbillon léger d'un jardin d'aquarelle, où les bouquets de rose, pistache, pastis, s'envolent sous les canisses. Les lignes sont parfois *éclipsées par le plaisir du* jeu. Aussi, au final, le noir digne des femmes du Sud photographiées par Ferdinando Scianna apparaît dans un mirage. Avec des bracelets de bois rouge feu, un *simple* tee-shirt drapé et un jupon en boutis triomphent comme un luxueux soleil de nuit.

Laurence Benaïm

Le noir au pinceau, par Yohji Yamamoto

Il s'ouvre, se fend, s'aère, plus nonchalant, moins construit : fluidissime... Le noir de Yohji Yamamoto se drape en sarongs de gabardine légère sur le corps, *laissant ses héroïnes entortiller des bretelles* de « falzar » géant. Quelque chose de beau, de mélancolique se dégage de cette collection présentée *devant un public de fidèles, très concert* de musique de chambre pour matinée d'abonnés parisiens. De Jack et Monique Lang à Azzedine Alaïa, ils sont venus applaudir les jeux d'ombre du maître. *« C'est si beau la peau blanche »*, lance d'une voix durassienne Andrée Putman. Comme un chat, Yohji Yamamoto glisse, déplace sans bruit les coutures des vêtements des Puces et des livres d'images griffés *Balenciaga* ou Vionnet, pour les aérer dans un stade-galerie d'art. D'ou ce coton blanc traité comme s'il était en taffetas, ce majestueux blouson *plissé en crêpe mousseline*, dont *le dos s'arrondit* comme une voile gonflée par le vent. Sous des chapeaux-nuages, un fondu enchaîné sport-*couture, venu rappeler* la dévotion des *premières* d'atelier à un homme qu'elles nomment « Yohji San », l'expression japonaise de la vénération.

Les best-sellers de l'hiver 1997

Talons aiguille, jupe fendue, velours dévoré, tailleur pantalon androgyne.... En rupture avec le style effacé du début des années 90, les signes de reconnaissance sont de retour. Dior a déjà vendu *plus d'un million d'exemplaires du sac à main à* anses et surpiqûres. Mais, souvent, la griffe se dissimule aujourd'hui dans une forme.

La « Guccimania » de la presse déborde dans la rue. Dans la boutique du Faubourg-Saint-Honoré, plus de cinquante paires des mules argentées à hauts talons métalliques (1 950 F) sont vendues chaque jour. Avec près de dix ventes quotidiennes à Paris, les tailleurs masculins, pourtant étiquetés entre 8 000 F et 10 000 F, sont réassortis chaque semaine. Rupture de stock et *liste d'attente aussi* chez Joseph, à Londres, pour les mini-jupes « Cleo » en cuir ou en Nylon.

Selon la créatrice Isabel Marant, qui compte déjà 70 parutions dans la presse en deux mois, *« les modèles les plus achetés ne sont pas les plus photographiés. Les magazines confortent les clientes dans le choix de la marque mais la demande se porte sur des basiques comme les tee-shirts ou la maille. »*

A trente ans, Isabel Marant est la plus vendue de la nouvelle génération de créateurs français, avec 50 000 pièces chaque saison.

Côté « classiques », Agnès b. a séduit plus de 2 millions de femmes avec son cardigan pression, un modèle créé en 1979. Chaque année, une part importante de son chiffre d'affaires se fait sur des chemises blanches.

L'engouement porte aussi sur des vêtements presque oubliés à force d'être connus, que les femmes se réapproprient en taille enfant. Après le *Petit Bateau de l'été, c'est le trench Burberrys* que l'on achète en taille 14 ans. Popularisée par la famille royale et Marcello Mastroianni dans les années 50, la marque anglaise est leader mondial pour les imperméables, réalisés dans un tissu gabardine inventé en 1856. Elle en produit 200 000 par an, ainsi que 50 000 trenchs.

Dans cet esprit, certaines marques cherchent à inventer de nouveaux classiques, comme Tod's avec ses mocassins à picots. En 1997, le chausseur italien *en a déjà vendu 200 000* en France, vingt fois plus qu'il y a dix ans.

Quant au couturier Issey Miyake, il a su faire passer *ses références culturelles à travers une* innovation technique pour parvenir à un véritable succès. Depuis 1993, le créateur japonais a vendu 735 000 vêtements poids-plume dans le monde avec sa ligne Pleats Please, où le plissé appliqué à des tissus synthétiques permet de marier la forme et la fonction, selon une approche qui s'apparente au design industriel.

Anne-Laure Quilleriet

FONDATION Cent soixante des plus beaux tableaux du monde (Matisse, Kandinsky, Bacon, Mondrian...) sont réunis dans la campagne bâloise, dans la nouvelle fondation créée par le marchand d'art Ernst Beyeler, l'un des plus grands de son temps. ● L'ACCROCHAGE, avec des rapprochements déroutants, révèle un goût classique, très sûr, à l'écart des phénomènes de mode. Le marchand a recruté un directeur artistique, Markūs Brüderlin, pour organiser à l'avenir des expositions temporaires d'œuvres plus contemporaines. L'exposition inaugurale sera consacrée à Jasper Johns. ● LA CONSTRUCTION de l'édifice a coûté 220 millions de francs, ce qui représente bien peu de chose par rapport aux collections qu'il abrite. Le bâtiment, conçu par l'architecte Renzo Piano, est un chef-d'œuvre de retenue, qui offre luxe, calme et volupté.

Le bon plaisir d'un grand marchand d'art, Ernst Beyeler

Bâle compte désormais un musée de plus, la fondation créée par le collectionneur suisse. Elle abrite, dans un bâtiment construit par l'architecte Renzo Piano, plusieurs des chefs-d'œuvre du XXe siècle

FONDATION BEYELER. Baselstrasse, 77, CH-4125 Riehen/Bâle. Tél.: 00-41-61-645-97-00. Internet: http: //beyeler. com, e-Mail: fondation@beyeler. com. Tous les jours, de 11 heures à 17 heures, le mercredi de 11 heures à 20 heures. Entrée 8 francs suisses (environ 35 F). Catalogue des collections, 48 francs suisses (environ 200 F). Un tramway spécial, gratuit pour les visiteurs, part toutes les trente minutes de la gare de Bâle.

BÂLE
de notre envoyé spécial

En 1964, Marguerite et Aimé Maeght inauguraient à Saint-Paul-de-Vence la fondation qui porte leur nom. Trente-trois ans plus tard, Hildy et Ernst Beyeler font de même, dans la campagne bâloise. Les deux projets se ressemblent: dans les deux cas, ils ont été initiés par les plus grands marchands d'art de leur époque; la construction des bâtiments a été confiée à des architectes d'exception, José Luis Sert pour Saint-Paul, Renzo Piano pour Bâle. La différence tient à la géographie, et aux collections: Bâle est une belle ville, mais elle ne soutient pas la comparaison touristique avec la Côte d'Azur. En revanche, si les collections de Saint-Paul sont remarquables, les tableaux réunis par les Beyeler sont extraordinaires.

Certes, les esprits chagrins trouveront l'ensemble austère, et la répartition des salles classique. Mais Beyeler a rassemblé là cent soixante des plus beaux tableaux du monde. Le maître des lieux a suivi son goût plutôt que les modes, et réserve aux visiteurs quelques belles surprises: plus d'un conservateur de nos musées nationaux avalera son manuel d'histoire de l'art (à supposer qu'il en ait un), en découvrant la confrontation organisée entre Rothko, Newman et deux grands Mark Tobey, ce dernier aujourd'hui méprisé. A part le peintre américain John Koenig, qui s'évertue depuis des décennies à faire reconnaître l'importance de Tobey, rares sont ceux qui accordent encore un regard à celui qui fut un des meilleurs artistes de la côte ouest des Etats-Unis. Beyeler le fait, sans souci du qu'en-dira t-on.


FONDATION BEYELER

Paul Cézanne, « Mme Cézanne au fauteuil jaune », 1888-1890.

ACCROCHAGE ÉTOURDISSANT

Après tout, il est chez lui. C'est même pour cela qu'il a accepté sans sourciller de débourser les 55 millions de francs suisses (environ 220 millions de francs) qu'a coûté la construction (le canton de Bâle assure pour sa part le tiers des frais d'exploitation). Une goutte d'eau, comparée à la valeur des collections qu'elle abrite. Les plus grands musées du monde lui avaient fait les yeux doux, depuis qu'en 1989 le Centre Reina Sofia de Madrid avait exposé pour la première fois au public sa collection privée. A commencer par le Kunstmuseum de Bâle, qui aurait bien vu les tableaux de Beyeler rejoindre une collection déjà prestigieuse. Les Beyeler ne l'ont pas souhaité. Ils craignaient de voir leur ensemble dispersé, entreposé pour une bonne part dans des réserves, et tenaient par-dessus tout à installer les œuvres selon leur bon vouloir, en mêlant par exemple l'art primitif à l'art moderne. L'accrochage étourdissant de la fondation prouve qu'ils ont eu raison: tout de même, il faut être gonflé pour présenter dans une même salle un *Yipwon*, esprit chasseur de Nouvelle-Guinée, un *Nkisi n'kondi*, figure cloutée du Congo, et le grand tableau du Douanier Rousseau intitulé *Le lion ayant faim se jette sur l'antilope*... Et ça marche, très bien même. Le brave Douanier prend tout à coup une virulence et une spiritualité irrésistible qu'un accrochage plus classique n'aurait pas forcément permis de percevoir.

Il serait fastidieux d'aligner des noms, même si l'absence de certains est significative des choix des Beyeler. Ils ont un goût classique, mais, dans ce domaine, ne craignent personne. Quel musée français peut se vanter aujourd'hui de pouvoir suspendre sept Mondrian de la plus belle eau? Et encore, il en reste un à la galerie, au cas où... Où est le grand triptyque peint par Bacon après le suicide de son ami George Dyer? Chez Beyeler. Et le *Nu bleu I*, un des plus célèbres papiers découpés de Matisse? Chez Beyeler encore... Et l'*Improvisation 10*, Kandinsky majeur et flamboyant de 1910? Chez Beyeler, vous dis-je. Des œuvres qui ont fait leurs preuves, écrit non sans malignité un des auteurs du catalogue. Des artistes aussi: le plus jeune des contemporains est né presque en même temps que la galerie, en 1945. Il s'agit de l'Allemand Anselm Kiefer, référence dans le domaine de la peinture d'aujourd'hui, un des plus chers aussi. Pas précisément un gamin, ni un avant-gardiste forcené.

LES MOYENS DE SES AMBITIONS

A cette critique implicite, Ernst Beyeler répond en annonçant l'organisation d'expositions temporaires d'œuvres plus contemporaines, deux ou trois fois par an. Il a recruté un directeur artistique, le Suisse Markūs Brüderlin, trente-neuf ans, qui fut assistant de Daniel Spoerri avant de diriger le Kunstraum de Vienne. Mais Markūs Brüderlin est étrangement discret sur la programmation des expositions à venir. Rien ne permet de penser qu'elles seront particulièrement révolutionnaires. Et surtout pas l'exposition inaugurale, consacrée à Jasper Johns. Elle est presque un symbole: Beyeler se sent en phase avec les grands artistes de son temps, et travaille avec eux en toute amitié. C'est ainsi que Johns, qui aime Bâle au point d'avoir donné deux tableaux au Kunstmuseum en hommage à son défunt directeur, Christian Geelhaar, a confié à son ami Beyeler des œuvres de sa collection personnelle. Une cinquantaine de tableaux et de dessins qui forment un ensemble superbe et cohérent, mais qui ne nous rajeunit pas.

Sauf surprise, la Fondation Beyeler n'entretiendra donc que des rapports lointains avec l'avant-garde d'aujourd'hui. Elle permettra pourtant d'organiser des expositions qui, sans doute, feront date. Ernst Beyeler s'en délecte à l'avance: « *A la galerie, il était parfois difficile d'obtenir un prêt des grandes institutions. Avec la fondation, qui satisfait mieux aux normes muséographiques, c'est différent. Après Jasper Johns et Renzo Piano, j'envisage une grande exposition sur le thème des arbres, ceux peints par Monet, Van Gogh, ou Mondrian, que je voudrais mettre en relation avec les drames que subit aujourd'hui la forêt vierge. L'art et l'écologie, parce que j'ai toujours voulu lier l'art et la vie...* »

La vie a souri à Ernst Beyeler, et lui a donné les moyens de ses ambitions: les années 80, période d'euphorie, voire de folie pour le marché de l'art, ont été fastes pour lui qui possédait à ce moment un des plus grands stocks de la planète. Il a vendu à tour de bras, au plus haut. Il a su aussi ne pas vendre: son grand triptyque des *Nymphéas* de Monet pouvait lui rapporter une fortune. Mais il est irremplaçable: il a préféré le conserver. Même chose pour une *Cathédrale de Rouen*, toujours de Monet, ou pour les papiers découpés de Matisse. Ces chefs-d'œuvre sont désormais les fleurons de la fondation, installée à Riehen, faubourg de Bâle. Les habitants de Riehen, qui ont eu à voter pour ou contre le projet, peuvent se féliciter de leur choix. Ils voisinent désormais avec l'un des plus beaux musées du monde.

Harry Bellet

Biographie

● **Origines.** Ernst Beyeler est né en 1921, à Bâle. Il travaille un temps chez Oskar Schloss, réfugié allemand qui, fuyant le nazisme, a ouvert une librairie doublée d'un magasin d'antiquités dans Baümleingasse.

● **Première collection.** En 1945, Beyeler reprend le fond et organise sa première exposition deux ans plus tard. Elle est consacrée aux gravures sur bois japonaises. Le tournant dans sa carrière se situe en 1959. Il a l'opportunité d'acquérir une partie de la collection Thompson, un amateur de Pittsburgh. Une centaine de Klee, dans un premier temps, qu'il va revendre en bloc au Musée de Düsseldorf. Ensuite, Thompson lui cède trois cent cinquante œuvres de Monet, Cézanne, Matisse, Picasso, Braque, Léger, Miró, Mondrian et Giacometti.

● **La fondation.** En 1966, Beyeler rencontre Picasso. Le courant passe. Comme il passera avec la très redoutable veuve de Kandinsky, Nina, auprès de laquelle Beyeler acquiert une centaine d'œuvres en 1972. «*Paradoxalement*, confie-t-il, *c'est pour cela que je suis heureux de faire cette fondation. Aujourd'hui, les maisons de ventes aux enchères m'empêcheraient de réaliser ce genre de transaction. Ils ont des moyens que je n'ai pas. Un individu ne peut plus acheter des Klee ou des Picasso par centaines ou ils seront de mauvaise qualité.*»

Dans la maison d'un acheteur avisé

BÂLE
de notre envoyé spécial

La galerie d'Ernst Beyeler est située dans Baümleingasse, rue tranquille du Vieux Bâle proche de la cathédrale. Vue de l'extérieur, c'est une de ces façades anciennes. Rien, sinon une plaque, ne la distingue des maisons avoisinantes. On y accède par une petite porte de bois verni, prolongée par un escalier assez raide. Le visiteur pénètre ainsi chez un des plus grands marchands du monde. Chaque année, de juin à septembre, Ernst Beyeler organise une exposition thématique.

Celle de l'été était consacrée à la couleur jaune, et réunissait des chefs-d'œuvre, de Van Gogh à Mark Rothko. Comme elle coïncidait avec son soixante-quinzième anniversaire, Ernst Beyeler l'avait simplement baptisée « Joie de vivre ». Il a décidé de la prolonger jusqu'à la fin du mois d'octobre. Elle s'ouvre, dès la cage d'escalier, par un tableau de Dubuffet, *Le Gai Savoir*. Dans le dédale des salles, on croise une paire de Cézanne, un Van Gogh, deux Gauguin, un trio de Degas, et de Monet; mais aussi des Matisse, un Mondrian, un Miró de 1925... Après avoir descendu un escalier en colimaçon, on affronte un gigantesque Lichtenstein dernière manière, *Beach Scene with Starfish*, des baigneuses qui jouent au ballon de plage. Ludique, Ernst Beyeler ne l'est pas vraiment, même si des pattes d'oie au coin des yeux prouvent qu'il sourit souvent. Il nous reçoit dans un petit bureau sous les combles, dont les fenêtres dominent la cime des arbres du jardin intérieur. La pièce est rendue étroite par tous les tableaux posés au sol, sur la tranche, comme des livres dans une bibliothèque. Sur un chevalet trône un Picasso, un portrait de Dora Maar peint en 1944. Pas très gai. Il l'admet de bonne grâce: « *C'est vrai, c'est un tableau difficile, invendable peut-être parce que déplaisant. Picasso l'a peint en pleine guerre, d'où cette expression forte, qui est moins un reflet de Dora que de la période qu'il vivait. J'ai toujours préféré les tableaux sévères. Léger disait que le joli est l'ennemi du beau. Ce Picasso, je l'ai vu chez James Johnson Sweeney il y a vingt ans. Je l'ai poursuivi depuis, jusqu'à ce qu'on me le vende.* »

Il se lève, farfouille dans son tas de tableaux, et en extrait un Cézanne. L'entretien avait lieu au mois de juin. A l'époque, certains se doutaient qu'il en était l'acquéreur, mais personne ne savait pourquoi, ou pour qui Beyeler avait accepté de payer près de 140 millions de francs *Mme Cézanne au fauteuil jaune* (notre photographie), fleuron de la collection Loeb que Christie's avait vendu à New York un mois plus tôt. Avec douceur, mais sans affectation, Ernst Beyeler pose le monument sur un autre chevalet, à côté du Picasso, et fait remarquer les analogies: mêmes mains jointes, même air égaré, même austérité. Un portrait sévère, et une leçon de goût. « *Je fais une sélection stricte de mes tableaux. Je crois qu'il est possible à cette condition de lier les œuvres des pères fondateurs, comme Cézanne, avec celles des modernes ou des contemporains. J'aime lier l'art du passé à celui d'aujourd'hui, ou celui d'ailleurs avec celui d'ici. Certes, ces tableaux sont durs. Mais la vie aussi. La joie cohabite avec le tragique. L'art donne des raisons de persévérer.* » Le Cézanne est aujourd'hui à la Fondation Beyeler, l'un de cent soixante chefs-d'œuvre.

Ha. B.

La virtuosité retenue de l'architecte Renzo Piano

BÂLE
de notre envoyé spécial

Le monde des arts plastiques s'est vu sonner à deux reprises et presque simultanément, à Bâle et à Bilbao. En Espagne, la respectable Fondation Guggenheim s'est donné un formidable coup de jeune grâce au travail de Frank Gehry – si tant est que le siège de New York, signé Frank Lloyd Wright, ait vieilli (*Le Monde* daté 19-20 octobre). En Suisse, la Fondation Beyeler, plus jeune, a voulu à son tour inscrire sa respectabilité dans la pierre, en l'occurrence le porphyre de Patagonie, aux couleurs exactes du granit de Bâle et magistralement dressé par Renzo Piano.

La concomitance des deux événements a engendré chez les amateurs un syndrome de va-et-vient entre les deux villes. Quel ordre était préférable: Bilbao avant Bâle, ou au contraire Piano avant Gehry? Il aura fallu se rendre à l'évidence: le chaud-froid architectural existe et quel qu'en soit l'ordre, la sensation est exquise. Le Guggenheim de Gehry est un chef-d'œuvre explosif? Le bâtiment voulu par Beyeler est alors un chef-d'œuvre de retenue. Deux langages radicalement opposés pour servir, l'un et l'autre, la peinture et les arts plastiques. Pour Gehry, tout de même, Guggenheim est un point d'orgue, un moment triomphal dans une logique formelle constante.

LUXE, CALME ET VOLUPTÉ

Pour Piano, Beyeler est une étape dans une carrière aux recherches formelles et spatiales beaucoup plus hétérogènes. L'inauguration de la fondation bâloise est à cet égard le premier coup d'une salve à venir impressionnante: la première phase de la Postdamer Platz à Berlin, dès cette semaine, et le Centre Jean-Marie-Djibaou, dans quelques mois, seront les instants marquants de ce feu d'artifice de Renzo Piano, l'un des deux maîtres d'œuvre du Centre Pompidou avec Richard Rogers. Ainsi se dévoile cet architecte, tour à tour débridé – car les explosions aussi le séduisent – et austère, aussi précis dans sa lecture des angles qu'un disciple de Calvin, habile enfin à maîtriser les plus sophistiquées des techniques. Le toit de la Fondation Beyeler ne comporte pas moins de cinq couches, cinq éléments superposés capables (on a pu le vérifier) de régler précisément l'irruption de la lumière du jour.

Quelques visiteurs ont haussé les épaules: ne serait-ce pas un simple avatar de la Menil Collection, le musée qu'il a achevé en 1986 à Houston? Peut-être est-ce cet édifice qui a convaincu Ernst Beyeler de faire appel à l'architecte de Gênes, mais le soleil de la Suisse et celui du Texas étant ce qu'ils sont, les deux fondations n'auront eu en définitive en commun que leur secrète perfection technique, qui fait du toit bâlois un rectangle minimaliste et blanc, et leur volonté de servir les œuvres par l'alchimie des proportions: les œuvres se prêtent à la méthode Piano, qui ne se serait sans doute pas aussi strictement et élégamment tenue s'il avait eu affaire aux artistes « voyous » libérés par la Fondation Guggenheim.

Luxe, calme et volupté: la Fondation Beyeler, dessinée par Piano, avec notamment Loïc Couton ou Bernard Plattner, et avec la coopération sourcilleuse de son *maître d'ouvrage*, relève de ces trois notions déjà utilisées avec succès par la littérature. Le luxe, c'est à l'intérieur comme à l'extérieur, la quasi-dissolution du bâtiment dans la subtilité de chacun de ses détails. Le calme, c'est la conscience technique certifiée conforme par l'ingénieur Jürg Burckhardt. La volupté enfin, c'est le sentiment inavouable de la perfection architecturale, quel qu'en soit le style, à Bilbao ou à Bâle.

Frédéric Edelmann

A Francfort, les éditeurs allemands et « le reste du monde »

La 49e Foire du livre consacre la puissance des Anglo-Saxons

LA SEMAINE la plus épuisante de l'année des éditeurs s'achève, une fois de plus, lundi 20 octobre, laissant derrière elle les soupirs traditionnels de grogne et de lassitude, mais aussi l'enthousiasme des retrouvailles ou l'excitation renouvelée de voir ainsi rassemblées, comme sur une planète en miniature, les productions des éditeurs du monde entier. C'était la 49e Foire internationale du livre de Francfort, rencontre purement professionnelle destinée à l'échange des droits et que le morcellement en entrepôts gigantesques oblige à s'équiper en tapis roulants et bus-navettes.

Pour la deuxième année consécutive, la nouvelle disposition géographique mettait en lumière la suprématie évidente des marchés éditoriaux allemand et anglo-saxon, et leur proximité contribuait à favoriser encore leurs apartés. Entre eux et « le reste du monde », *« c'est la porte de Brandebourg »*, se plaignait Serge Eyrolles, le président du Syndicat national de l'édition française, et ce malgré la visite de Catherine Trautmann, ministre de la culture. En effet, sur les 182 400 mètres carrés accueillant près de 9 600 éditeurs venus de 107 pays, près de la moitié des « halles » était occupée par les éditeurs allemands, et tout ce qui n'était pas allemand, américain ou anglais se trouvait relégué au fin fond.

En revanche, la place consacrée aux pays d'Europe centrale et orientale s'était enrichie. Elle faisait valoir, à côté des stands imposants de Pologne ou de Hongrie, la renaissance des éditeurs de l'ex-Yougoslavie, notamment bosniaques, que l'on avait scrupuleusement disposés par Etats dans des allées distinctes. De même a-t-on noté l'apparition pour la première fois d'un stand palestinien – mais la prudence, sans doute, recommandait aux organisateurs de ne laisser en rien apparaître sous son nom ce pays sans Etat.

Officiellement ouverte mercredi 15 octobre, la foire avait commencé comme toujours dès le lundi de la même semaine, où éditeurs et agents littéraires profitaient de rendez-vous anticipés dans les bars d'hôtels pour dégainer toujours plus vite l'option éventuelle sur les droits d'un livre.

Et comme toujours, les murmures les plus bruyants concernaient quelques « coups » aussi spectaculaires que peu représentatifs, au bout du compte, du travail et du catalogue des éditeurs.

ANIMAL PROTÉIFORME

Seule la vitesse des rumeurs donnait de la foire une impression d'étroitesse : de l'Allemagne au Japon en passant par l'Italie, on évoquait l'autobiographie d'Elton John prétendument proposée pour 8 millions de dollars, ou tel livre d'entretiens avec Fidel Castro, enrichi d'une lettre à Diana et en passe d'être acheté 6 millions de dollars aux Etats-Unis, sans que l'on sache s'il existe vraiment.

Les livres français sur le procès Papon laissaient indifférents les éditeurs étrangers, et les œuvres du Prix Nobel Dario Fo, principalement publiées chez l'Italien Einaudi, ne suscitaient pas d'excitation démesurée.

En revanche, on s'arrachait le roman d'Arundhati Roy (à paraître chez Gallimard), une jeune Indienne de langue anglaise qui vient de remporter le Booker Prize anglais. Le premier roman d'un mystérieux Robert Stuart a fait grimper les enchères, acquis pour 650 000 francs par Ivan Nabokov chez Plon, pour 1,4 million de dollars par les Américains (Bantom), pour 420 000 livres par les Anglais (Transworld).

Ne perdant rien de son flegme et de son humour cynique, le plus redouté des agents littéraires, l'Américain Andrew Wylie, annonçait ses nouvelles conquêtes, comme l'acquisition des droits mondiaux de Joyce et de Kadaré, tout en se laissant griser par l'émulation de Francfort, qui est pour lui *« ce que la crucifixion est pour le Christ »*.

La foire, où l'on aura évoqué encore la nécessité d'une législation internationale sur le prix fixe du livre (*Le Monde* du 18 octobre), a également confirmé l'évolution du processus de concentration éditoriale. Certains éditeurs français indépendants ironisaient sur l'envahissement des allées par les grands groupes, râlant de louvoyer entre *« Hachette Strasse »* et *« Havas Strasse »*.

Après la fusion de l'anglo-néerlandais Reed-Elsevier et du hollandais Wolters Kluwer, que va-t-il advenir des maisons américaines ou anglaises comme Simon & Schuster et Harper Collins, sachant que les géants allemands Bertelsmann et Holtzbrink ont déjà un pied en Amérique ? Plus que jamais, résume l'éditeur américano-allemand Michael Naumann, les groupes d'édition évoquent l'*amoeba proteus*, cet animal unicellulaire indescriptible qui ne cesse de changer de forme.

Florence Noiville et Marion Van Renterghem



MARIANA VIEGAS

Lobo Antunes, romancier portugais à succès.

Les écrivains portugais vont à la foire, sauf Lobo Antunes

INVITÉ D'HONNEUR de la Foire du livre de Francfort, le Portugal est venu en force. Le pavillon national, d'une élégante architecture, mais sombre et exigu, avait été édifié dans l'enceinte de la Buchmesse pour accueillir les débats et une exposition évoquant la littérature du XXe siècle. Cent trois éditeurs, dont une vingtaine d'institutionnels, avaient fait le déplacement, choisissant de privilégier la création contemporaine – même si un grand effort reste à faire en faveur du patrimoine. Plus de quarante écrivains – de José Saramago à Agustina Bessa-Luis, d'Eduardo Lourenço à José Cardoso Pires – étaient venus représenter une littérature moderne qui semble ne guère souffrir de morosité.

Seul incident, l'esclandre de l'ombrageux Antonio Lobo Antunes, romancier à succès et nobélisable en titre, ruant dans les brancards d'une Société des lettres trop consensuelle, et refusant de figurer dans la délégation des écrivains – mais venant malgré tout à l'invitation de son éditeur allemand. *« Il n'y a pas trente écrivains présentables dans ce pays »*, déclara-t-il à la presse. Et enfonçant le clou : *« Au Portugal, le prestige vient toujours de l'étranger. »* De quoi faire grincer bien des dents...

Mais plus concrètement, derrière la vitrine de Francfort, quelle est la réalité de l'édition portugaise ? Pour José Samuel Lello, président de l'association des éditeurs et libraires portugais, qui dirige lui-même une importante maison familiale à Porto, *« le marché du livre est rempli à 100 % »*.

Les chances pour les nouvelles maisons de s'imposer et pour les autres de se développer sont donc minces dans un pays où près de 56 % de la population n'achète jamais un livre et où moins de 11 % de cette même population lit un ou deux livres par an. Les pays lusophones d'Afrique, qui connaissent des situations politiques instables, n'offrent guère de débouchés.

Quant au Brésil – invité du prochain Salon du livre de Paris, alors que le Portugal avait été pressenti –, c'est plus un pays concurrent qu'un client potentiel. *« Nous importons plus de livres que nous n'en exportons »*, précise José Samuel Lello. *« Beaucoup de livres, techniques en particulier, qui seraient impubliables au Portugal peuvent l'être au Brésil, en raison de l'ampleur du marché. »*

Il est fréquent de voir les droits d'auteur d'un même livre vendus séparément dans les deux pays. *Pour l'heure, l'effort public porte sur le développement* des bibliothèques et le catalogage informatique des livres disponibles.

Patrick Kéchichian

DÉPÊCHES

■ **POLÉMIQUE : la remise du Prix de la paix, décerné par les libraires allemands** à l'écrivain turc Yashar Kemal, lors de la Foire de Francfort, a donné lieu, dimanche 19 octobre, à un éclat de Günter Grass, qui s'en est pris à nouveau violemment à la politique turque du gouvernement de Bonn. Dans un hommage à son *« frère spirituel »*, interrompu à plusieurs reprises par des applaudissements, il a dit avoir *« honte de* [son] *pays, qui a dégénéré en une simple place économique »*, tolérant les livraisons à la Turquie d'armes utilisées dans une *« guerre d'extermination »* contre les Kurdes et refusant l'asile à ces mêmes Kurdes. *« La haine de l'étranger, latente en Allemagne, ne s'exprime-t-elle pas dans la pratique des expulsions de l'actuel ministre de l'intérieur ? »* Le secrétaire général de la CDU, Peter Hintze, a réagi avec virulence, estimant que l'écrivain *« touchait le fond intellectuellement »*.

■ **MUSIQUE : la Salle Pleyel doit conserver sa vocation musicale,** a souhaité la ministre de la culture, Catherine Trautmann, vendredi 17 octobre, à l'ouverture du concert anniversaire des trente ans de l'Orchestre de Paris. Propriété du Crédit Lyonnais, l'immeuble Pleyel, qui donne son nom à la salle de concert, doit être prochainement mis en vente. Son prix s'élèverait à 30 millions de francs et des acquéreurs se sont mis sur les rangs, sans assurance de la maintenance de l'activité musicale du lieu. *« Il faut trouver des partenaires financiers et ainsi nous pourrons conserver la musique à Pleyel et Pleyel à la musique »*, a déclaré la ministre.

■ **ÉDITION : le Prix des enfants du Salon du livre pour la jeunesse de Troyes** a été décerné au conte *Le Marchand d'ailes* de Jacques Taravant, illustré par Peter Sis, publié pour la première fois par *Le Monde* dans son édition spéciale de Noël 1996, et édité chez Grasset. Doté de 5 000 francs par la direction départementale de la jeunesse et des sports, ce prix est décerné par un jury d'enfants.

■ **Les « Œuvres complètes » de sainte Thérèse de Lisieux,** proclamée dimanche *« Docteur de l'Eglise »* par le pape Jean Paul II, viennent d'être publiées au Vatican. Elles forment un unique volume de plus de 1 600 pages, qui ont été rassemblées pour la première fois dans leur intégralité par la Libreria Editrice Vaticana. Sainte Thérèse (1873-1897) n'a été l'auteur que de modestes écrits (lettres et poésies édifiantes) mais son rayonnement a été immédiat après sa mort grâce notamment à son journal, *Histoire d'une âme*.

Le cinéma de la cruauté de D. W Griffith

L'intégrale des 530 films du père du cinéma américain inaugurée au Festival de Pordenone

PORDENONE
de notre envoyé spécial

En terre frioulane, à quelques kilomètres de Venise, le Festival du film muet de Pordenone n'est pas un lieu ordinaire. Rien ne semble compter ici, hors la méticuleuse jouissance de l'exhumation. Né d'une initiative des ciné-clubs de Pordenone et de Gemone qui avaient organisé en 1981 trois journées en hommage à Max Linder, ce festival est aujourd'hui l'une des plus importantes manifestations au monde dans son domaine, témoignant du regain d'intérêt dont jouit le patrimoine cinématographique des premiers temps.

Fréquentée par six cents spécialistes, et dirigée par l'historien britannique David Robinson, cette seizième édition était particulièrement attendue. Elle inaugurait la présentation sur plusieurs années de l'intégrale des cinq cent trente films réalisés entre 1908 et 1931 par le père du cinéma américain, David Wark Griffith. Griffith, mort oublié par Hollywood en 1948, et qui – en dépit de *Naissance d'une Nation* (1915) et d'*Intolérance* (1916) – ne serait pas loin de le demeurer aujourd'hui, comme l'affirme Paolo Cherchi Usaï, initiateur du projet et directeur de la Cinémathèque de Rochester : *« La majeure partie de son œuvre n'a pas été restaurée parce que les cinémathèques ne font pas leur travail et sacrifient à des phénomènes de mode. On préfère restaurer trente-six copies de* Nosferatu *pour le prestige, et laisser dormir des pans entiers de l'histoire de cinéma. »*

Tout commence donc en 1908, date à laquelle Griffith signe son premier film – *The Adventures of Dollie* – pour la firme Biograph à laquelle il restera lié jusqu'en 1913. Tourné en deux jours pour un budget de 65 dollars, l'histoire est celle d'une paisible famille américaine victime de la vengeance d'un gitan. Corrigé à coups de fouet par le *pater familias* alors qu'il agresse son épouse, l'homme enlève leur petite fille, Dolly, et l'enferme dans un tonneau. Mais le tonneau roule dans la rivière, et finit par être porté par le courant jusque devant la maison des parents qui y découvrent, fous de joie, la fillette.

SADIQUE ET MORALISTE

Il n'est pas exagéré de dire que ce mélodrame est l'archétype, à quelques exceptions burlesques près, des quelque quatre-vingt courts métrages tournés par Griffith en 1908, et présentés cette année à Pordenone. Sadique et moraliste, manichéen et puritain, voilà un cinéma qui ourdit jusqu'à l'obsession la même contruction dramatique (rapt, séquestration, délivrance), les mêmes ressorts psychologiques (convoitise sexuelle et soif de vengeance), les mêmes protagonistes (familles blanches, sauvages noirs ou rouges), les mêmes antagonismes fondamentaux (campagne contre ville, tradition contre modernité).

A une époque où le nombre de salles passe aux Etats-Unis de dix en 1905 à dix mille en 1909, Griffith est celui par qui le cinéma des attractions se transforme en cinéma narratif, ouvrant ainsi la voie à Hollywood par une maîtrise de plus en plus élaborée du langage cinématographique. En témoigne *A Corner in Wheat*, œuvre charnière de 1909, dans laquelle le réalisateur accède à un très haut degré d'émotion et de stylisation (juxtaposant de longs plans à un montage parallèle terriblement efficace) au service d'une dénonciation implacable du capitalisme. Cela pour ne rien dire de *Naissance d'une Nation* (1915), dont une copie magnifique a été projetée en soirée d'ouverture avec une orchestration dirigée par John Lanchberry et adaptée de la partition originale de Joseph Carl Breil. Mais que retenir de ce film ? Le premier chef-d'œuvre du cinéma mondial dont Eisenstein s'inspirera, ou le monument de racisme utilisé par le Ku Klux Klan comme instrument de propagande et de recrutement ? La question apparaîtra oiseuse à ceux qui ont tranché. Les autres sont dans l'embarras, depuis Sadoul – *« Hors de la question nègre, il devient humanitaire »* – jusqu'à Daney – *« Griffith filme comme on boxe, avant et après la limite. »* Il demeure la figure tutélaire d'un art qu'on a nommé de la cruauté.

Jacques Mandelbaum

La première tournée des « petits nouveaux » de la jeune écurie Lithium

Françoiz Breut, Mendelson et Bertrand Betsch en route vers leur public

Qui d'autre que Lithium aurait produit en France les premiers albums de jeunes artistes originaux ? Créé en 1991, à Nantes, par Vincent Chauvier, aujourd'hui installé à Paris, ce label sait affirmer son audace et donner leur chance, avec des budgets que les multinationales jugeraient dérisoires, à des chanteurs et des musiciens divers, chantres fébriles du spleen des banlieues ou écorchés vifs à la voix rapeuse.

MENDELSON, BERTRAND BETSCH, FRANÇOIZ BREUT : le 21 octobre à Paris, Café de la danse ; le 23 à Strasbourg, La Laiterie ; le 24 à Macon, le Théâtre ; le 25 à Lyon, Le Transbordeur ; le 26 à Alixan (Valence), Le Manège ; le 27 à Marseille, le Poste à Galène ; le 28 à Tulle, Théâtre ; le 29 à Bordeaux, Théâtre Barbey.

Françoiz Breut croque une cuisse de poulet à pleines dents. Dans les coulisses de l'Olympic, vieux cinéma nantais reconverti en salle de concert, ses camarades grignotent sans appétit. Trop anxieux. On essaie de se dérider en se rappelant les bonnes blagues débitées l'après-midi sur une radio locale. Mais, en ce début d'octobre, Bertrand Betsch et les membres de Mendelson ressemblent, à la veille de leur première tournée, à des étudiants qui vont passer un examen. Mendelson n'avait jusqu'alors donné qu'un concert. Bertrand n'en est qu'à son quatrième. Françoiz étrenne sa première date en solo mais triche un peu. Elle est déjà montée sur scène près de cent cinquante fois pour épauler son compagnon, Dominique A, chanteur vedette du label Lithium, maison de disques commune aux trois vedettes de la soirée.

Qui d'autre que Lithium aurait produit en France les premiers albums de ces artistes ? Créé en 1991, à Nantes par Vincent Chauvier, ce label fait fi des manques de moyens et des a priori qui ailleurs condamnent la fragilité, les aspérités… Les chiffres lui donnent raison. Soixante-quinze mille exemplaires vendus de *La Mémoire neuve*, le quatrième album de Dominique A, vingt mille de *3*, le dernier Diabologum, produits avec des budgets que n'importe quelle multinationale jugerait dérisoires.

Sur la route, les nouveaux artistes Lithium allaient-ils trouver leur public ? L'Olympic n'est qu'au deux tiers plein pour accueillir Mendelson. L'accueil chaleureux ne suffit pas à rassurer Pascal Bouaziz, grand jeune homme aux fines lunettes, chanteur et guitariste. Tant mieux. La fébrilité convient aux chansons de *L'avenir est devant*, étonnant premier album. On peut se crisper au contact de cette narration statique, de cette fausse naïveté et de ce minimalisme instrumental. Avant de s'apercevoir de la force décalée de ces petites histoires, de l'accroche entêtante des mélodies. L'apparent détachement cache le spleen gris de décors banlieusards, des remugles d'enfance, des blues anémiés, une dérision qui peut donner le vertige. La scène apporte au trio le brin de chaleur qui manquait au disque.

Accompagné d'un guitariste et de machines, Bertrand Betsch affiche plus brutalement ses différences. Au recul désincarné des émules de Dominique A, il préfère une chanson « tripale ». Son timbre rauque, ses humeurs d'écorché vif bousculent une audience trop passive à son goût.

RÉPERTOIRE TROP LINÉAIRE

Pour les titres de son unique album, *La Soupe à la grimace*, il a bricolé des arrangements originaux. Ce Parisien sait atteindre une vraie intensité. Mais sa cruauté, ses rires caustiques, ne touchent pas toujours juste. Trop de dispersion, d'impressionnisme. Un fort caractère dont les mots manquent encore de consistance et de musicalité.

Françoiz Breut profite de l'expérience d'excellents musiciens. Au côté du bassiste et d'un clavier, la longue silhouette de Dominique A s'accapare une guitare tendue. Le chanteur, qui a écrit toutes les chansons du premier album de son amie, l'accompagnera toute la tournée. Epoustouflant, le batteur belge, Sacha Toorop, habite les ambiances de rythmes tour à tour caressants ou explosifs. Le ton de Françoiz, lui, ne change pas. Un phrasé délié, d'une profondeur mélancolique que ne laisse pas deviner ses allures d'enfant.

Devant le micro, elle bat doucement l'air de son bras. Comme à plusieurs artistes de l'écurie Lithium, on lui reprochera un répertoire un peu linéaire. L'affirmation d'une identité doit-elle passer par la répétition ? Quand une mélodie pourtant se dégage – le frissonnant *Everyone Kisses A Stranger*, la retenue intense de *Ma colère* –, quelle réussite ! La rigueur des musiques et des mots de Dominique épouse l'aura de Françoiz, alliage émouvant d'autorité et de délicatesse.

Stéphane Davet

PROFIL

VINCENT CHAUVIER, HOMME DE GOÛTS

Pourquoi décide-t-on de créer sa marque de disques ? « *Pour prendre le contrepied* », dit Vincent Chauvier, jeune patron de Lithium, label nantais né à l'aube des années 90 et qui n'a pas l'esprit de clocher. « *J'ai voulu le signifier d'emblée en prenant sous licence un groupe anglais, Greenhouse. Puis, j'ai signé un groupe de noisy-pop, Lucievacarme, en réaction à la tendance bon enfant de la pop française BCBG, comme Chealsy ou les Objets.* » Dans cette logique de rupture, il a pris en main la destinée artistique de Dominique A, « *un chanteur rencontré par hasard à Nantes* », alors qu'il était aux antipodes de ces jeunes gens « *furieux aimant saturer les guitares, comme Lucievacarme. Je sors des disques d'artistes qui n'ont rien de commun entre eux, si ce n'est un univers extrêmement personnel.* » Dominique A était inconnu. Depuis, il est devenu le représentant d'une nouvelle chanson française, à laquelle participe sa compagne, Françoiz Breut.

« *Mon label ne laisse pas indifférent, il a une force de proposition artistique, comme, dans un tout autre registre, Rosebud ou Village vert* », dit Chauvier, qui avoue avoir « *raté* » Miossec. « *L'idée de sortir un disque où tout était gagné d'avance, avec le soutien acquis des* Inrockuptibles *qui s'étaient déjà beaucoup engagés sur l'artiste, m'avaient envoyé la cassette, m'insupportait. Je suis passé royalement à côté des textes, je les trouvais alors "variétisants". Puis, il a retravaillé…* »

Militant, Vincent Chauvier défend le droit à « *l'affectif* ». Insensible à la « *séduction facile* », conseillant à ses artistes de garder de la hauteur sans craindre « *le pathos* », cet admirateur du Velvet Underground et de Leonard Cohen cherche l'adéquation entre la musique et la personnalité de l'artiste. Solitaire, perfectionniste, Chauvier est parti en guerre contre l'esprit de famille. Il pourfend les fausses parentés, défendant avec intransigeance le droit à la différence absolue.

Véronique Mortaigne

Les mises à nu cruelles de Bernard-Marie Koltès

Dans « L'Héritage », œuvre puissante et ténébreuse, l'auteur met en scène sa jeunesse révoltée

L'HÉRITAGE, de Bernard-Marie Koltès. Avec Arnaud Simon, Dominique Frot, Christophe Reymond, Agnès Pontier, Franck Manzoni…
LES ABBESSES, 31, rue des Abbesses, 18e. Mo Abbesses. Tél. : 01-42-74-22-77. Du mardi au samedi à 20 h 30 ; dimanche à 15 heures. 95 F à 140 F. Durée : 2 h 15. Jusqu'au 25 octobre.

Vous verrez des éclairages qui trouent la nuit du plateau d'une manière si violente que vous aurez peur. Vous entendrez l'accordéon diachronique de Tom Waits poussé à une puissance infernale, souvent réitérée. Vous assisterez à des moments de folie pure : des danses paroxystiques, des voix aux stridences asilaires, des mises à nu cruelles et travesties. Vous sentirez un effroi, une rage, une impuissance rédhibitoire percer à travers les mots échangés. Vous penserez par moments que vous assistez à un naufrage, tellement l'ordonnancement de la scène semblera vaciller. Vous resterez deux heures, stupéfait. Et vous sortirez en vous demandant ce qui vous est tombé sur la tête : *L'Héritage*, de Bernard-Marie Koltès, dans une mise en scène de Catherine Marnas.

Au commencement de cette histoire est un jeune homme qui veut fuir. Metz, 1968 : Bernard-Marie Koltès rompt les amarres. Avec l'ennui de la province qu'il exècre, avec son père officier, de droite. Partir, loin, n'importe où, mais partir. Ce sera New York, l'Amérique. Un voyage décisif. Le grand saut. La vie en pleine figure.

Quand il revient en France, Koltès sait qu'il ne travaillera pas huit heures par jour. Il écrira. Il commence dans des caves, à Strasbourg, où il fait du théâtre, adapte des textes pour ses amis, se lance. En 1972, il écrit *L'Héritage*. Une de ses toutes premières pièces. Il a vingt-quatre ans. Quand il en aura trente, Patrice Chéreau en fera l'auteur de notre fin de siècle. Et il mourra, du sida, en 1989, après avoir écrit *Roberto Zucco*. Sans que *L'Héritage* ait jamais été joué.

UNE ÂME EN FEU

C'est par une jeune femme que l'histoire continue : Catherine Marnas. Comédienne à ses débuts, assistante d'Antoine Vitez, puis de Georges Lavandant, elle signe ses propres mises en scène depuis 1986. En 1995, elle est invitée au festival de Guanajuato, au Mexique, où elle présente un *Roberto Zucco* remarqué (en espagnol).

Avec Koltès, elle commence donc par la fin, loin, sur cette terre d'Amérique du Sud où il fit de longs séjours. Ce printemps 1997, installée au Théâtre de la Passerelle, à Gap, où sa compagnie est en résidence, Catherine Marnas décide de mettre en scène *L'Héritage*. C'est donc un grand saut qu'elle opère, un plongeon dans le grand bleu qui nourrit l'écriture de Koltès : la naissance des mots.

Dans *L'Héritage*, il y a une maison, froide, posée dans des champs nus qu'il faut traverser pour atteindre la ville. Dans la maison, il y a une famille, bourgeoise, riche à crouler sous les domestiques. Et dans une pièce, il y a un cadavre, celui du père. Dehors, il fait nuit. Il fera nuit toute la pièce. Koltès était un solaire à l'âme d'oiseau nocturne. Il a donné au fils de *L'Héritage* un nom insensé d'Indien à la Claudel, Pahiquial. Pahiquial a une mère, Anne-Agathe, un ami efféminé, Ariée, une « fiancée », Thérèse, et un désir de funambule qui danserait sur des braises. Une âme en feu, la haine du monde, l'envie féroce de tout jeter – l'héritage, la maison, la famille – pour se perdre dans la jungle de villes par lui imaginées. Pahiquial est fragile, Koltès, incendiaire. Ses mots impolis, parfois insupportables, surgissent d'une nuit du refus qui deviendra gracieuse, dans ses pièces suivantes.

C'est cette nuit que Catherine Marnas met en scène. Sur le plateau que Michel Thueil éclaire avec une audace époustouflante, comme s'il labourait un champ de bataille, on voit des piquets de fer pointer vers les cintres, des hommes aux postures de mannequins reclus sur un côté, une immense table, quelques tapis posés sur le sol recouvert de terre. C'est d'autant plus impressionnant que tous les éléments semblent dissociés les uns des autres, déchirés par les lumières. Les comédiens eux-mêmes sont isolés.

Catherine Marnas casse la convention des dialogues, elle insiste sur les folies intérieures propres à chacun. Si, de bout en bout, la mère est jouée d'une manière vraiment hallucinante par Dominique Frot, chacun des autres personnages a son moment d'incandescence : Franz Manzoni (le maître des domestiques) quand il danse avec une carafe, jusqu'à l'effondrement ; Christophe Reymond (Ariée) pendant son strip-tease ; Agnès Pontier (Thérèse) quand elle jette son corps en pâture ; Arnaud Simon (Pahiquial), crucifié contre le mur du fond.

Tout cela dessine un paysage intérieur. Le champ d'une révolte, désorganisé comme un mauvais rêve, harcelé par une représentation qui demande beaucoup au spectateur. Et lui donne beaucoup.

Brigitte Salino

SORTIR

RÉGION PARISIENNE

Orchestre philharmonique de Berlin
Claudio Abbado (direction)
Pour fêter le centième anniversaire de sa première venue à Paris, la Philharmonie de Berlin s'est attachée les services de son alter ego versant choeurs : celui de la Radio suédoise… et de quelques solistes que les mélomanes chérissent. Les programmes sont certes sans surprise, mais il est justement bon d'entendre les Berlinois dans leur répertoire d'élection.
(1) Verdi : *Requiem*. Barbara Frittoli (soprano), Marianna Tarasova (mezzo-soprano), Vincenzo La Scola (ténor), Ruggero Raimondi (basse), Swedish Radio Chorus.
(2) Mahler : *Symphonie no 2 « Résurrection »*. Barbara Bonney (soprano), Anne-Sofie von Otter (mezzo-soprano), Swedish Radio Chorus.
(3) Schubert : symphonie no 9 *La Grande*. Schumann : *Concerto pour piano et orchestre*. Murray Perahia (piano).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e. Mo Ternes. (1) 20 h 30, les 20 et 23 (250 F à 980 F ; (2) 20 h 30, le 21 (250 F à 980 F) ; (3) 20 h 30, le 24 (250 F à 980 F. Tél. : 01-45-61-53-00.

Chaurasia
Le maître indien du bansuri. De ce simple tube de bambou percé de six trous, Hariprasad Chaurasia, maître musicien de l'Inde du Nord tire d'envoûtantes mélodies aux sensuelles ondulations.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4e. Mo Châtelet. 20 h 30, le 20. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

CHÂTEAUVALLON

Compagnie Trisha Brown
Gérard Paquet est toujours *persona non grata* à Châteauvallon, et ce ne sont pas les événements varois qui faciliteront son retour en scène. En dépit de cela, la Compagnie Trisha Brown dansera pour deux soirs son illustre *Set et Reset*, et *M. O.*, première pièce de la chorégraphe américaine sur une musique non contemporaine. Elle engage ici le dialogue avec Bach. Inspiré.
TNDI-Châteauvallon, 83192 Ollioules. 21 heures, les 21 et 22. Tél. : 04-94-22-74-00. 120 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Le Destin
de Youssef Chahine (France-Egypte, 2 h 15), avec Laila Eloui, Mahmoud Hémeida, Safia el-Emary.
Familles, je vous hais
de Bruno Bontzolakis (France, 1 h 18), avec Caroline Trousselard, Yvan Kolnik, Denis Cacheux.
George de la jungle
de Sam Weisman (Etats-Unis, 1 h 32), avec Brendan Fraser, Leslie Mann, Thomas Haden Church.
Le Pari
de Didier Bourdon et Bernard Campan (France, 1 h 40), avec Didier Bourdon, Bernard Campan, Isabelle Ferron.
Rien ne va plus
de Claude Chabrol (France, 1 h 45), avec Isabelle Huppert, Michel Serrault, François Cluzet.
Roseland
de James Ivory (Etats-Unis, 1 h 43), avec Teresa Wright, Lou Jacobi, Christopher Walken.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris-Province sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
L'Ecornifleur
d'après *Jules Renard*, *mise en scène de* Marion Bierry, avec Raphaëline Goupilleau, Noémie Kapler, Matthieu Rozé, Gérard Maro.
Poche-Montparnasse, 75, boulevard du Montparnasse, Paris 14e. Mo Montparnasse-Bienvenüe. 21 heures, le 20. Tél. : 01-45-48-92-27. 110 F à 190 F.
Jeanne au cœur du politique
avec Alain Badiou, Florence Delay et Alain Finkielkraut.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon. 20 heures, le 20. Tél. : 01-44-41-36-44. Entrée libre sur réservation.
Monsieur Ruisseau
de Denis Guénoun, mise en scène d'Anne Torrès, avec Fatima Fanchaouy, Denis Guénoun, Patrick Pineau, Anne Torrès…
Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER Cité-Universitaire. 18 h 30, le 20. Tél. : 01-45-89-38-69. Entrée libre sur réservation.
L'Atelier d'Alberto Giacometti
de Jean Genet, mise en scène d'Hervé Lelardoux, avec Jean-Marie Frin.
Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER Cité-Universitaire. 20 h 30, le 20. Tél. : 01-45-89-38-69. 55 F à 110 F.
Annick Massis
Œuvres de Cavalli, Mozart, Schubert, Fauré, Strauss et Rodrigo. Annick Massis (soprano).
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. 20 h 30, le 20. Tél. : 01-49-53-05-07. 115 F à 300 F.
Juan José Mosalini
Le poète du bandonéon dit d'Antonio Agri qu'il est « le » grand soliste de la musique populaire d'Argentine. Il se produit avec lui en quintette sur disque (Label Bleu) et sur scène.
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. 20 h 30, le 20. Tél. : 01-47-00-57-59. 100 F.
Allain Leprest
Auteur, chanteur, Allain Leprest est le maître-d'œuvre des lundis d'octobre de La Pépinière Opéra qui réunissent une palette de talents variés issus de l'univers du music-hall.
La Pépinière Opéra, 7, rue Louis-le-Grand, Paris 2e. Mo Opéra. 19 heures, les 20. Tél. : 01-42-61-44-16. 100 F.

RÉSERVATIONS

Measure for Measure
de William Shakespeare, mise en scène de Stéphane Braunschweig (Festival d'automne).
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du 4 au 16 novembre. Tél. : 01-46-14-70-00. 80 F à 140 F.
Eclipse
par le théâtre équestre Zingaro, conception et mise en scène de Bartabas. *Fort d'Aubervilliers, 176, avenue Jean-Jaurès, 93 Aubervilliers. A partir du 4 novembre. Tél. : 01-49-87-59-59. 130 F et 220 F.*
La Tordue
L'Européen, 5, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. Du 4 au 22 novembre. Tél. : 01-43-87-97-13. 80 F.
Dee Dee Bridgewater
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. 20 h 30, les 24 et 25 octobre. Tél. : 01-49-52-50-50. Location Virgin. 154 F à 319 F.
Paco De Lucia
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 20 h 30, le 26 octobre. Tél. : 01-45-61-53-00. Location Virgin. 242 F et 275 F.
Calvin Russell
Théâtre de l'Européen, 5, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. 20 heures, le 27 octobre. Tél. : 01-43-87-97-13. Location Virgin. 124 F.

DERNIERS JOURS

26 octobre : César
Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. Mo Concorde. Tél. : 01-47-03-12-50. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Fermé lundi. 38 F.
31 octobre : Nan Goldin
Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris 3e. Mo Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-42-71-09-33. De 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures ; samedi de 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre.
2 novembre : Amours
Fondation Cartier, 261, boulevard Raspail, Paris 14e. Mo Raspail. Tél. : 01-42-18-56-50. De 12 heures à 20 heures ; jeudi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. 30 F.
2 novembre : Tadashi Kawamata
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital, Paris 13e. Mo Gare-d'Austerlitz. Tél. : 01-42-17-60-60. De 8 h 30 à 15 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30. Entrée libre.



Un ancien ministre de l'intérieur passible de 23 ans de prison

Le terrorisme d'Etat pratiqué dans les années 80 par le gouvernement socialiste espagnol à l'encontre de l'ETA fait de nouveau la première page des journaux de la péninsule

MADRID
de notre correspondant

« Le procureur réclame vingt-trois ans pour Barrionuevo et Vera. » Cette information a fait la « une » de tous les quotidiens espagnols après que le parquet a annoncé des peines qualifiées par toute la presse de *« sévères »* à l'encontre de l'ancien ministre de l'intérieur socialiste et de l'ex-secrétaire d'Etat à la sécurité pour appartenance à une bande armée, en l'occurrence les GAL, ces Groupes antiterroristes de libération responsables d'au moins vingt-deux assassinats entre 1983 et 1987 dans le sud de la France parmi les milieux indépendantistes basques. Depuis le procès des deux anciens policiers Amedo et Dominguez en juillet 1991, les révélations des policiers, les règlements de comptes politiques et la publication de documents des services secrets ont rempli les pages de la presse nationale.

Le quotidien *El Pais* réclame *« le procès au plus vite »* et note que *« le procureur maintient les chefs d'inculpation les plus graves à l'encontre de l'ex-ministre de l'intérieur accusé d'appartenance à une bande armée, détention illégale et malversation de fonds publics »*. *El Pais*, proche des socialistes, mais qui a toujours eu une position sans équivoque sur le scandale des GAL, affirme : *« Nous tous qui avons toujours été contre la guerre sale, nous plaidons pour que le procès se tienne le plus rapidement possible face aux critiques tardifs qui semblent davantage intéressés par une lente exploitation politique. D'éventuelles mesures de grâce qui aideraient à refermer la blessure pourront être étudiées en leur temps. Mais seulement après que la justice se sera prononcée. »*

« JE SUIS UN MORT-VIVANT »

L'affaire « Segundo Marey », première action revendiquée par les GAL le 4 décembre 1983, devrait être jugée au début de l'année prochaine. Tous les quotidiens espagnols relèvent les fortes peines requises. Celles-ci sont certes sévères *« mais pas inattendues »*, remarque le quotidien catalan *La Vanguardia*, qui rappelle qu'*« on juge un enlèvement perpétré en 1983 qui a déjà fait couler des fleuves d'encre »*. Pour le journal catalan, *« il appartient au tribunal de fermer définitivement le dossier et il faut espérer qu'il le fera avec la diligence opportune »*. José Barrionuevo a réaffirmé son *« innocence »* à la presse, ajoutant qu'il était opposé à des mesures de grâce ou à toute autre solution qui *« suppose que j'assume quelque chose que je n'ai pas fait »*.

EL PAIS

El fiscal pide 23 años de cárcel para Barrionuevo y Vera por el 'caso GAL'

Quant à la victime de l'affaire, Segundo Marey, un Français d'origine espagnole que les GAL avaient confondu avec un dirigeant de l'ETA, qui fut enlevé par un commando à Hendaye et séquestré pendant dix jours, il considère que ce qu'il a souffert ne peut être indemnisé. Le procureur réclame 36 millions de pesetas – 1,5 million de francs – d'indemnisation pour la victime. Quatorze ans après son enlèvement, Segundo Marey a déclaré au quotidien *El Mundo* : *« Je suis un mort-vivant. Je vis parce que j'ai une femme et des petites filles qui me soignent. Autrement, je ne sais ce qui se passerait. »* Au journaliste qui l'interroge sur la somme qu'il pourrait recevoir, il fait cette réponse terrible : *« S'ils me donnent cet argent, je me ferai faire un cercueil de bois magnifique. »* – *(Intérim.)*

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Edouard Balladur ne choisit pas la facilité en acceptant la proposition de Philippe Séguin : en devenant tête de liste RPR, donc UDF à Paris, l'ancien premier ministre devient le chef de file naturel de la droite modérée pour l'Ile-de-France. Il le fait à un moment où l'opposition est en crise, où l'approche des élections cantonales et régionales (dans moins de cinq mois) fait planer une menace, notamment sur l'Ile-de-France, bastion fissuré du gaullisme. S'il prend ce risque, s'il tente ce quitte ou double, c'est évidemment pour ne pas donner le sentiment de se dérober devant un défi difficile. C'est aussi pour affirmer spectaculairement sa loyauté vis-à-vis du RPR et de l'opposition tout entière. C'est enfin, et surtout, pour démontrer qu'il demeure un recours, un atout pour l'opposition et que sa modération résolue peut apporter des suffrages supplémentaires à la droite. Ce qui reste bien sûr à vérifier.

BFM
Philippe Alexandre

■ *A présent, fini de rire.* Fini, les polémiques politiciennes ou les réglements de compte entre partis démocratiques ! La candidature de Jean-Marie Le Pen aux régionales dans les Alpes-Maritimes donne le signal d'une bataille capitale, nationale. On n'ose pas imaginer le tremblement de terre que provoquerait l'élection du dirigeant du Front national à la tête de la région Provence-Côte-d'Azur. Les quatre élections cantonales qui ont eu lieu indiquent que la défaite du parti néofasciste est possible, mais sous certaines conditions. Les quatre scrutins partiels de ce dimanche prouvent aussi qu'aucun parti, ni la droite même quand elle est unie, ni la gauche au pouvoir ne peuvent prétendre être le seul et irremplaçable rempart contre ce péril que constitue, pour la République, le Front national.

THE SUNDAY TIMES

■ *Le doute* principal à propos de ce gouvernement a eu pour objet l'affaire de la monnaie unique. Beaucoup de gens craignaient que la Grande-Bretagne n'entre rapidement, d'ici deux ou trois ans, dans l'Union monétaire. Ce soupçon, renforcé par des fuites récentes provenant des meilleures sources, a été un des grands sujets de conversation de l'automne. *Gordon Brown*, le Chancelier de l'Echiquier, vient d'y mettre fin. Bien qu'il ne l'ait pas dit ouvertement dans son entretien d'hier au *Times*, il l'a implicitement indiqué : la Grande-Bretagne n'entrera pas dans l'Union monétaire européenne lors de la première vague de 1999, et ne le fera pas d'ici les prochaines élections.

THE SUNDAY TELEGRAPH
William Dalrymple

■ Cinquante ans après la *fin* de l'Empire, la Grande-Bretagne continue d'être obsédée par le sous-continent indien. Nous nous y sentons davantage chez nous que dans beaucoup de pays européens. Nous parlons la même langue, pratiquons les mêmes sports, lisons les mêmes romans. Parce que la Grande-Bretagne éprouve une telle affection et un tel intérêt envers l'Inde, nous avons toujours tendance à croire que ces sentiments sont réciproques. Comme la récente catastrophe diplomatique de la visite de la reine en Inde l'a montré, rien n'est plus éloigné de la réalité.

EN VUE

■ **Le père Andrea**, un franciscain du couvent de Frascati qui hébergeait, en raison de son grand âge, **Erich Priebke**, condamné pour le massacre des Fosses Ardéatines en 1944, à Rome, où furent exécutés 335 otages, a déclaré à l'annonce du transfert de l'ancien nazi dans un hôpital militaire : *« Je suis désolé pour lui. Il avait trouvé des occupations : il veillait à l'ordre du réfectoire... »*

■ **Gyorgy de Habsbourg**, petit-fils de Charles Ier, dernier empereur d'Autriche, qui vivait dans un modeste appartement et s'habillait sans élégance – *« Je n'ai jamais appris l'étiquette »*, disait-il –, vient d'épouser, en présence de 350 invités d'honneur, lors d'une somptueuse cérémonie à Budapest, la duchesse **Eilika von Oldenburg**. Au dîner, la mariée, une jeune femme simple, qui portait une robe avec une traîne de trois mètres, a découpé un gâteau à cinq étages, d'un diamètre de deux mètres et pesant cent kilos.

■ Lundi 13 octobre à Melbourne, un visiteur indigné lacérait une photographie d'**Andres Serrano**, exposée à la Galerie nationale de l'Etat australien de Victoria, montrant un Christ en contre-jour trempant dans l'urine de l'artiste. Trois jours plus tard, une petite statue de **Tania Kovats**, représentant la Vierge Marie enchâssée dans un préservatif, disparaissait du Musée d'art contemporain de Sydney. **Bernice Murphy**, directeur de l'établissement, constate : *« Cette semaine, un climat réactif particulièrement intense s'est installé chez le public australien, face aux œuvres d'art provocantes. »*

■ Plusieurs voleurs se sont présentés encore vivants au commissariat de Gamkale, un faubourg de Niamey, avec un clou planté dans la tête. Les habitants, qui naguère noyaient dans le Niger les malfaiteurs pris sur le fait, préfèrent à présent leur clouter le crâne. *« Avec une pointe de 80 (huit centimètres) enfoncée dans le cerveau, ils ne vont pas loin »*, se félicite un justicier.

■ Récemment, **Roberto Diascenci**, marié, père de deux enfants, modeste chauffeur de taxi à La Plata, près de Buenos Aires, prend en charge un passager exubérant : il a vendu sa maison et part s'installer dans son pays natal. Le client, agité par mille projets, pressé de changer de vie, se fait déposer en vitesse et oublie sa mallette sur le siège arrière du taxi. Elle contient tout son trésor : 30 000 pesos (180 000 francs environ). M. Diascenci, fait alors demi-tour, retrouve le passager désespéré, lui rend son bien. L'homme pleure, rit, l'embrasse, prend un autobus en marche, agite son mouchoir et disparaît avec ses rêves ; sans laisser un peso au chauffeur de taxi.

Christian Colombani

SUR LA TOILE

« LES ÉCHOS » EN LIGNE

■ Le quotidien *Les Echos* ouvre, mardi 21 octobre, un nouveau site Web, dont l'accès est payant, soit à la consultation, soit par abonnement. Il propose notamment l'édition du jour, les archives du journal, une base de données économiques, financières et techniques, et l'accès aux données boursières françaises et étrangères. L'accès au site préexistant, créé il y a un an, restera gratuit.

SITE ROYAL RÉNOVÉ

■ Le site officiel de la famille royale d'Angleterre, qui a reçu 80 millions de visites en huit mois, vient d'être rénové. Il propose désormais une vaste collection de photographies historiques, ainsi que des clichés récents, montrant par exemple la reine Elizabeth, souriante et décontractée, en compagnie du premier ministre, Tony Blair. Par ailleurs, la porte-parole du palais a confirmé que la section consacrée à la princesse Diana, créée après sa mort le 31 août dernier, est désormais la plus visitée. (AP)
www. royal. gov. uk

www. xsite.net/ yoletten/

Les « telenovelas » latino-américaines sont devenues, grâce à Internet, un sujet de discussion planétaire

SAN FRANCISCO
correspondance

Les « telenovenautes » constituent une catégorie métisse d'avenir. Elle réunit les nombreux passionnés de telenovelas qui utilisent Internet pour assouvir leur besoin d'en savoir plus sur ces interminables feuilletons télévisés latino-américains, aujourd'hui exportés dans le monde entier. Grâce à « Telenovelas Internet », site web bilingue anglais-espagnol, ils peuvent savoir quels feuilletons sont diffusés, et par quelle chaîne, dans une vingtaine de pays, de Porto Rico à la Croatie et du Chili aux Philippines.

Les producteurs de telenovelas, surtout des Mexicains et des Brésiliens, sont passés maîtres dans l'art de faire pleurer dans les chaumières en conjuguant toutes les variations possibles et impossibles de l'amour, de la haine et de la trahison. L'heure de la telenovela, c'est l'heure où patronne et servante pleurent de conserve. Une bonne telenovela peut paralyser un pays entier à heure fixe, aussi sûrement qu'une coupe du monde de football.

UNE HISTOIRE D'AMOUR ENTRE DEUX FOOTBALLEURS ? J'AI PEUR QUE NOS CINQ CENTS MILLIONS DE TÉLÉSPECTATEURS NE SOIENT PAS ENCORE PRÊTS !

PRODUCTION

PESSIN

Les titres ont le mérite de la clarté : « Passionnée », « Noces de haine », « Douce ennemie », « Isaure l'esclave », « Larmes noires », « Je n'ai pas de mère », « Je ne fais pas confiance aux hommes », « 90-60-90 », sans oublier l'ineffable « Les riches pleurent aussi ». Telenovelas-Internet en recense plus de 350 du même calibre, avec le plus souvent un court texte pour présenter la trame de départ, et des photos des vedettes principales.

Pour les telenovelas les plus en vue, des résumés quotidiens sont disponibles. La plupart étant très longues et très compliquées, Internet apparaît comme l'instrument idéal pour renouer avec l'intrigue lorsqu'on a manqué un épisode. Il permet aussi d'entrer en contact avec des inconnus, proches ou lointains, qui partagent la même passion. L'un des groupes de discussion est provisoirement hébergé en Russie : parmi les messages récents, on trouve celui d'un certain Vladimir, qui cherche des photos de vedettes et envoie la sienne en train de jouer de la guitare dans un salon plus russe que le bortsch.

Telenovelas Internet n'analyse rien, son rôle est de donner une foule d'informations utiles, et de proposer des liens avec les rubriques-spectacles des principaux quotidiens d'Amérique latine, ainsi qu'avec les innombrables pages web consacrées aux acteurs les plus populaires. D'un côté les sites officiels, souvent créés par les chaînes de télévision, et de l'autre les pages personnelles conçues par des fans, *« non officielles mais faites avec beaucoup d'amour »*.

Francis Pisani

Faux nez et fausses barbes
par Alain Rollat

NE PAS CONFONDRE faussaire et barbouze. Le faussaire est un artisan, parfois un artiste. Il pratique la contrefaçon à visage découvert. La barbouze est un travailleur clandestin, souvent un homme à tout faire. Elle excelle dans la manigance à visage masqué. Olivier Chiabodo, par exemple, est peut-être un faussaire, sûrement pas une barbouze. Karl Zéro, en revanche, se fait volontiers barbouze sans être toujours un faussaire.

La différence se voyait nettement, ce week-end, sur Canal Plus. Licencié par TF 1, Olivier Chiabodo se défendait d'avoir faussé la finale d'« Intervilles ». Sous le regard critique de Marc-Olivier Fogiel, confesseur des éminences télégéniques, il plaidait la bonne foi en analysant à sa façon les images retenues à preuve de sa tricherie. Il les visionnait dans leur continuité pour essayer de démontrer que sa gestuelle sémaphorique n'était pas une grosse ficelle, mais un simple moyen mnémotechnique. C'était confus, insensé, pas forcément faux.

Il n'en reste pas moins vrai que certains « Intervilles » ont été délibérément faussés parce que le jeu, à la télévision, ne doit jamais tuer le spectacle. Olivier Chiabodo a en effet avoué qu'au cours de l'une des manches de ce fameux match entre Le Puy-du-Fou et Ancenis il avait abusivement éliminé l'équipe vendéenne pour entretenir le suspense, à la demande du producteur de l'émission qui l'en avait prié lors d'une pause publicitaire. S'il n'est qu'un présumé faussaire, Olivier Chiabodo est donc déjà un vrai faux-nez.

Le « Vrai Journal » de Karl Zéro fait lui aussi du spectacle en mélangeant les genres. Son numéro de dimanche montait en épingle, en deux coups de cuillère à pot, plusieurs sortes de barbouzes. Un vrai journaliste se prenait pour un détective. Il avait infiltré une association d'anciens prétendus espions – les « Ex-Invisibles » – à laquelle aurait appartenu l'un des frères Saincené, dont la mort mystérieuse serait liée à l'assassinat de Yann Piat. Parti de Paris sur les traces d'un nostalgique des Templiers, il se retrouvait à Vitrolles. Equipé d'un micro caché, il prêchait le faux pour savoir le vrai dans le bureau d'une société spécialisée dans les écoutes téléphoniques privées. Sans conclusion autre que celle d'un vague soupçon... C'était trop ou trop peu. Il y avait aussi, filmée *« quelque part »*, l'ombre du visage d'un soi-disant ex-parachutiste algérien. Elle affirmait avoir vu de ses propres yeux, en mai 1996, dans son pays, de vrais soldats se déguiser en terroristes en mettant de fausses barbes pour commettre de vrais massacres. C'était alléchant. Mais tout de même faux-cul.

LUNDI 20 OCTOBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

18.35 Frenzy ■ D'Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1972, v.o., 115 min). Ciné Cinémas
19.10 The Painted Desert ■ De Howard Higgins (Etats-Unis, 1931, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil
20.10 Speed ■ Δ De Jan De Bont (Etats-Unis, 1994, 120 min). TSR
20.30 Fabiola ■ ■ D'Alessandro Blasetti [1/2] (Italie, 1949, N., 90 min). Ciné Cinéfil
20.30 Parole de flic ■ De Jose Pinheiro (France, 1985, 100 min). Ciné Cinémas
20.35 Broken Arrow ■ ■ De J. Woo (EU, 1996, 105 min). Canal+
20.45 Le Doulos ■ ■ De J.-P. Melville (F., 1963, N., 105 min). Arte
20.45 L'Aile ou la Cuisse ■ De C. Zidi (F., 1976, 120 min). M 6
20.45 Ballroom Dancing ■ ■ De Baz Luhrmann (Australie, 1992, 95 min). France Supervision
20.50 L'Homme des hautes plaines ■ ■ O De Clint Eastwood (Etats-Unis, 1973, 110 min). France 3
21.00 Une semaine de vacances ■ ■ De Bertrand Tavernier (France, 1980, 110 min). Paris Première
21.30 *Rien à perdre* ■ De Gary Sinise (Etats-Unis, 1988, 110 min). RTBF 1
21.55 Tom et Viv ■ ■ De Brian Gilbert (Etats-Unis - Grande-Bretagne, 1994, 125 min). TMC
22.00 Tonnerre sur Malte ■ De Brian Desmond Hurst (Grande-Bretagne, 1953, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil
22.05 Buster ■ De David Green (Grande-Bretagne, 1988, 100 min). RTL 9
22.10 La Colline de l'adieu ■ ■ De Henry King (Etats-Unis, 1955, v.o., 100 min). Ciné Cinémas
22.20 Les Princes de la ville ■ ■ De Taylor Hackford (Etats-Unis, 1992, 175 min). Canal Jimmy
22.25 Butterfly Kiss ■ ■ De Michael Winterbottom (Grande-Bretagne, 1995, v.o., 90 min). Canal+
22.40 Amateur ■ De Hal Hartley (Etats-Unis, 1994, v.o., 100 min). Arte
22.45 True Romance ■ ■ □ De Tony Scott (Etats-Unis, 1992, 130 min). M 6
22.50 *Détective* ■ De Jean-Luc Godard (France, 1985, 100 min). Paris Première
23.00 La Reine Christine ■ ■ De Rouben Mamoulian (Etats-Unis, 1933, N., 95 min). Histoire
23.15 Aux petits bonheurs ■ De Michel Deville (France, 1993, 100 min). France 3
23.45 L'Escadron noir ■ ■ De Raoul Walsh (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
23.45 Le Bel Age ■ De Pierre Kast (France, 1959, N., 95 min). RTL 9
23.50 L'Adolescente ■ De Jeanne Moreau (F. - Allemagne, 1978, 95 min). Ciné Cinémas
0.40 La Cassette ■ ■ De Manoel De Oliveira (Portugal, 1994, v.o., 95 min). Arte
1.20 120, rue de la Gare ■ De Jacques Daniel-Norman (France, 1945, N., 100 min). Ciné Cinéfil
4.45 Le Souper ■ D'Edouard Molinaro (France, 1992, ♦, 90 min). Canal+

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.00 Stars en stock. Joanne Woodward. Robert Mitchum. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Canal+
19.00 Envoyé spécial, les années 90. Triste tropique. Les jeunes et l'idéologie. Les enfants de Thaïlande. Les enfants-prisonniers de Roumanie. Histoire
19.00 L'Invité. *Jean Françaix.* Muzzik
20.00 Thalassa. L'ambre de la Baltique. TV 5
20.55 Femmes et société. Des ours à l'hôpital. Mélanie, enfant du sida. Téva
21.00 Enjeux - Le Point. Le Mexique au cœur du trafic international de la drogue. *Première cuvée de vin kasher.* Les gitans veulent immigrer au Canada. TV 5
22.40 D'un monde à l'autre. France 2
22.45 *Le Droit de savoir.* Les jumeaux : enquête sur un monde étrange. TF 1
0.10 Le Cercle des arts. La comédie-Française. *Invité : Jean-Pierre Miquel.* France 2

DOCUMENTAIRES

20.00 Reportage : Assigné à résidence. Jean-Dominique Bauby, prisonnier de son corps. Arte
21.30 Si dure la douleur. Planète
22.15 Monsieur Chevalier. Festival
22.25 Football argentin. [1/2]. Planète
23.40 Silences. Planète
0.05 L'Eté du grizzli. Planète
0.55 *La Case de l'oncle doc.* Les Mecanos de l'impossible. France 3

SPORTS EN DIRECT

18.00 Tennis. Tournoi messieurs de Stuttgart (Allemagne). Eurosport

MUSIQUE

21.00 Don Carlos. Mise en scène de Luc Bondy. Enregistré au Théâtre du Châtelet à Paris en 1996. Muzzik
23.00 Lamentations, vocal. Concert enregistré *à Cambridge.* France Supervision
23.30 Fasch, Janitsch, Telemann. Concert. France Supervision
0.10 Russlan et Ludmila. *Mise en scène de Lofti Mansouri.* France Supervision

TÉLÉFILMS

20.45 La Belle Vie. De Gérard Marx [1/2]. TF 1
21.00 Louis XI. D'Alexandre Astruc [2/2]. Histoire
22.35 Sandra, princesse rebelle. De Didier Albert [3/8]. TV 5
23.55 L'Enfant perdu. De Christian Faure. Canal+

SÉRIES

18.15 Friends. Celui qui oublie un bébé dans *le bus.* France 2
20.55 Urgences. Nuit morte. Post mortem. France 2
21.00 Le Caméléon. *Les jeux sont faits.* Série Club
21.10 New York Police Blues. Les innocents. Canal Jimmy
22.10 Dark Skies. *Les ailes de minuit.* TSR

NOTRE CHOIX

● **20.45 Arte**
Le Doulos
Silien, le truand qui porte un doulos (chapeau) comme un policier et a fourni des outils pour un cambriolage destiné à mal tourner, est-il un mouchard traître au milieu ? Suspense psychologique maintenu jusqu'à la fin, à partir d'un sujet de la Série noire. Ce thème a vieilli. La mise en scène réaliste et tragique, le poids vraiment humain des personnages interprétés par Belmondo et Reggiani restent les atouts de ce film réalisé par Jean-Pierre Melville en 1962. Premier volet d'un cycle programmé par Arte en hommage au pionnier du film noir moderne. A ne pas manquer, *Bob le flambeur, diffusé vendredi à 23 h 35.*

● **22.40 France 2**
D'un monde à l'autre
Composée de témoignages, de reportages et de débats, une émission d'information et de réflexion sur des questions d'actualité et de société, proposée en direct trois lundis par mois par Paul Amar. Le thème de ce lundi porte sur le divorce, auquel un couple sur trois est chaque année confronté en France. Comment vivre le problème de l'autorité parentale, celui de la garde de l'enfant, du droit de visite, telles seront quelques-unes des questions abordées en présence de familles et de magistrats.

● **0.55 France 3**
La Case de l'Oncle Doc : Les mécanos de l'impossible
Histoire d'une équipée extraordinaire. Trois « fondus » de la mécanique tentent de ramener aux Etats-Unis un bombardier qu'un atterrissage en catastrophe a immobilisé en plein milieu de l'Arctique cinquante ans plus tôt. Un documentaire de Mike Rossiter.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 *Journal.*
20.45 La Belle Vie ! Téléfilm de Gérard Marx [1/2].
22.45 Le Droit de savoir. *Les jumeaux :* Enquête sur un monde étrange.
0.00 Chapeau melon et bottes de cuir.
0.55 Football.
1.30 TF1 nuit, Météo.
1.45 Public.

FRANCE 2
19.25 et 1.55 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Urgences. *Nuit morte. Post mortem.*
22.40 D'un monde à l'autre.
23.45 En fin de compte.
23.50 Journal, Météo.
0.10 Le Cercle des arts. La Comédie-Française.
1.30 Histoires courtes. Nénette.

FRANCE 3
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.40 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 L'Homme des hautes plaines ■ ■ Film O de Clint Eastwood.
22.50 Soir 3.
23.15 Aux petits bonheurs ■ Film de Michel Deville.
0.55 La Case de l'Oncle Doc. Les Mécanos de l'impossible.
1.50 New York District.

CANAL +
► En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Pas si vite.
20.35 Broken Arrow ■ ■ Film de John Woo.
22.20 Flash infos.
22.25 Butterfly Kiss ■ ■ *Film de Michael Winterbottom (v.o.).*
23.55 L'Enfant perdu. Téléfilm de Christian Faure.
1.28 Pin-up.
1.30 L'Inde, la saga des Nehru.

ARTE
19.25 Le Guide vert.
19.30 7 1/2. *Peut-on se passer de télévision ?* La folie des pilules.
20.00 Reportage : Assigné à résidence.
20.25 Contre l'oubli, pour l'espoir.
20.30 *8 1/2 Journal.*
20.45 Le Doulos ■ ■ Film de Jean-Pierre Melville.
22.30 Kinorama.
22.40 *Amateur* ■ Film de Hal Hartley (v.o.).
0.20 Court circuit.
0.40 La Cassette ■ ■ Film de Manoel De Oliveira (v.o.).

M 6
19.00 FX, effets spéciaux : La Série.
19.50 Voile.
19.54 6 minutes, Météo, Mode 6.
20.05 Notre belle famille.
20.35 Décrochages info, 6 sur 6.
20.45 L'Aile ou la Cuisse ■ Film de Claude Zidi.
22.45 True Romance ■ ■ Film □ de Tony Scott.
0.55 Jazz 6.

RADIO

FRANCE-CULTURE
20.00 Le Rythme et la Raison
20.30 Le Grand Débat. Le citoyen et la science.
21.30 Texte nu. Avignon 97. *Lettres à Nelson Algren*, de Simone de Beauvoir.
22.40 Toit ouvrant.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE
20.00 Concert. Bundeslander 1997. Œuvres d'Ockeghem, Busnois.
22.30 Musique pluriel. Hommage à Jacques Leguerney.
23.07 Le Bel aujourd'hui. Musica 97. Œuvres de Ligeti, Dalbavie.

RADIO-CLASSIQUE
20.40 Les Soirées. Hermann Hesse et la musique. Œuvres de Beethoven, Mozart, R. Schumann, Bach, Vivaldi.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Schubert, Ravel, Schoeck, R. Strauss, Beethoven.

MARDI 21 OCTOBRE

FILMS DU JOUR

13.35 *Le Huitième Jour* ■ De Jaco Van Dormael (France - Belgique, 1995, 115 min). Canal+
13.35 La Main gauche du seigneur ■ D'Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1955, v.o., 90 min). Ciné Cinémas
14.05 L'Escadron noir ■ ■ De Raoul Walsh (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 155 min). Ciné Cinéfil
16.30 Butterfly Kiss ■ ■ De Michael Winterbottom (GB, 1995, 90 min). Canal+
16.40 Fabiola ■ ■ *D'Alessandro Blasetti [1/2]* (Italie, 1949, N., 30 min). Ciné Cinéfil
17.05 L'Affaire Maurizius ■ ■ De Julien Duvivier (France, 1953, N., 110 min). Festival
17.10 Tonnerre sur Malte ■ De Brian Desmond Hurst (Grande-Bretagne, 1953, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil
17.35 Monsieur Hire ■ ■ De Patrice Leconte (France, 1989, 80 min). Ciné Cinémas
18.50 120, rue de la Gare ■ De Jacques Daniel-Norman (France, 1945, N., 100 min). Ciné Cinéfil
18.55 La Femme secrète ■ De Sébastien Grall (France, 1986, 95 min). Ciné Cinémas
19.00 La Reine Christine ■ ■ De Rouben Mamoulian (Etats-Unis, 1933, N., 120 min). Histoire
20.10 Un homme parmi les loups ■ ■ De Carroll Ballard (Etats-Unis, 1983, 100 min). Disney Channel
20.30 Galia ■ De Georges Lautner (France, 1965, N., 105 min). Ciné Cinéfil
20.30 *Tristana* ■ ■ ■ De Luis Buñuel (France - Espagne, 1970, 100 min). Ciné Cinémas
20.35 Ponce Pilate ■ De Gian Paolo Callegari et Irving Rapper (F. - It., 1961, 110 min). TMC
20.55 Les Aventures d'un homme invisible ■ De John Carpenter (Etats-Unis, 1991, 100 min). France 2
21.00 Gorki ■ ■ De Mark Donskoï (Urss, 1940, N., 60 min). Histoire
21.45 *Lola* ■ ■ ■ De Jacques Demy (France, 1960, N., 90 min). France Supervision
22.10 Coups de feu sur Broadway ■ ■ De Woody Allen (Etats-Unis, 1994, v.o., 95 min). Ciné Cinémas
22.15 Temps sans pitié ■ ■ De Joseph Losey (Grande-Bretagne, 1956, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
22.20 Signes de feu ■ ■ De Luis Filipe Rocha (Portugal, 1995, 100 min). Arte
22.30 Fellini-Roma ■ ■ ■ De Federico Fellini (Italie, 1972, v.o., 120 min). Paris Première
22.35 Kalifornia ■ □ De Dominic Sena (Etats-Unis, 1992, 120 min). RTL 9
23.40 Les Amants du Nouveau Monde ■ De Roland Joffé (Etats-Unis, 1995, v.o., 130 min). Canal+
23.45 *La Prisonnière* des ténèbres ■ De Nunzio Malasomma (Italie, 1934, N., v.o., 70 min). Ciné Cinéfil
23.45 *Blow Out* ■ ■ De Brian De Palma (Etats-Unis, 1981, 110 min). Ciné Cinémas
0.55 The Painted Desert ■ De Howard Higgins (Etats-Unis, 1931, N., v.o., 75 min). Ciné Cinéfil
1.05 Monsieur Taxi ■ D'André Hunebelle (France, 1952, N., 80 min). RTL 9
3.05 Les Yeux sans visage ■ ■ ■ De Georges Franju (France - Italie, 1959, N., 85 min). Canal+

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 Spécial procès Papon. Avec Dominique Veillon ; Jean-Pierre Bertin-Maghit ; Laurence Bertrand Dorléac ; Pascale Nivelle. Histoire

MAGAZINES

13.40 Parole d'Expert ! Invité : Christophe Lambert. France 3
14.25 ► Vivre avec... La maladie de Creutzfeld-Jakob. France 2
14.30 Droit d'auteurs. Avec Edouard Glissant ; *Marcel Gauchet* ; Alain Turgeon. La Cinquième
17.00 Envoyé spécial, les années 90. Triste tropique. Les jeunes et l'idéologie. Les enfants de Thaïlande. Les enfants-prisonniers de Roumanie. Histoire
20.00 L'Invité. Joe Zawinul. Muzzik
21.15 Pulsations. *Les grands brûlés.* RTBF 1
22.20 Célébrités. Brigitte Bardot. Jean-Marc Barr. Les Gipsy King. Claudia Schiffer. Sylvester Stallone. Les Spice Girls. TF 1
22.35 Bouillon de culture. Profession : écrivain. Invités : Jean d'Ormesson ; Anne Delbee ; Jack-Alain Leger ; Pierre Lepape ; Bernard-Henri Lévy. TV 5
23.00 *De l'actualité à l'histoire.* De Christian Dior à Dior. La Tunisie de Ben Ali. Histoire
0.30 Zone interdite. Vivement le mariage. M 6
0.35 Les Grands Entretiens du Cercle. Invités : Gilbert et George. France 2

DOCUMENTAIRES

19.00 Les Origines de la musique. [1/3]. Coutumes et sorcellerie. Muzzik
19.15 Gay à tout prix. Planète
20.10 Des hommes dans la tourmente. [24/32]. *Grant versus Lee.* Planète
20.35 La Royal Air Force. [3/8]. Cranwell, le joyau de la couronne. Planète
20.45 ► La Vie en face. *Cette télévision est la vôtre.* Arte
21.25 Roland Petit. [1/2]. Planète
21.25 Prince of Paisley Park. Canal Jimmy
22.20 Georges Lemaître, le maître du Big Bang. Planète
23.20 Le Destin animal. Le singe. Planète
23.20 Squatters. TSR
0.00 La Chute des Romanov. Histoire
0.10 La Double Vie de Dona Ermelinda. Téva
0.15 Du Tage au Douro. Chroniques littéraires lusitaniennes. Arte
0.15 Si dure la douleur. Planète

SPORTS EN DIRECT

18.00 Tennis. Tournoi messieurs de Stuttgart. Eurosport
19.30 Football. Coupe de l'UEFA (Seizièmes de finale aller) : Steaua Bucarest - Bastia. Metz - Karlsruhe. Auxerre - OFI Crète. Inter Milan - Lyon. Strasbourg - Liverpool. Canal+

MUSIQUE

19.15 Nuits magiques. Concert enregistré au Festival de Lorient. France Supervision
20.45 Zouk Machine. France Supervision
21.00 Solti dirige Beethoven : Symphonie nº 7 et Concerto nº 1. Concert enregistré en 1987. Muzzik
22.35 Solti dirige Chostakovitch : Symphonie nº 10. Muzzik
23.15 Salomé. Mise en scène de Luc Bondy. France Supervision
23.30 *Solti, Barenboim et Schiff* jouent Mozart. Muzzik

TÉLÉFILMS

18.00 Nuits secrètes. De Billy Hale [3/4 et 4/4]. Téva
18.55 Les Disparus de Saint-Agil. De Jean-Louis Benoit. Festival
20.00 Mort à l'étage. De Philippe Venault. TV 5
20.30 La Femme et le Pantin. De Mario Camus. Festival
20.55 Un cœur pour vivre. De Sandor Stern. Téva
22.05 Le Feu sous la glace. De Françoise Decaux-Thomelet. *Festival*
23.00 Pour le meilleur et pour le pire. O D'Andy Wolk. France 3

SÉRIES

17.05 21, Jump Street. La rivière désenchantée. TF 1
18.05 Sliders, les mondes parallèles. Un monde retrouvé. M 6
18.15 Friends. Celui qui tombe des nues. France 2
20.45 Murder One : L'Affaire Jessica. Chapitre VII. Série Club
20.50 Docteur Quinn, femme médecin. Le barrage. Récital d'adieu. M 6
21.35 Twin Peaks. *Episode nº 2.* Série Club
22.30 Colorado. Le tablier jaune. Série Club
22.30 Profit. Cupid (v.o.). Canal Jimmy
22.35 La Femme Nikita. Trahison. TSR
23.15 Les Disparues de l'île aux mouettes. Série Club
23.15 Star Trek : la nouvelle génération. Jeux de guerre (v.o.). Canal Jimmy
23.50 Le docteur mène l'enquête. O Mort sous les verrous. TF 1
0.00 Le Retour du Saint. Le charme italien. Série Club
0.00 L'Enquêteur. Le secret de Carole. TMC
1.40 Bottom. Accident (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable *ou interdit aux moins de 12 ans*
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les *programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision* ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● *10.10 Planète*
De Gaulle première

Le Général crève l'écran

LE DOCUMENT date un peu, mais pas le sujet : Charles de Gaulle au petit écran. Cinq ans après la mort du grand homme, la télévision avait encore envers lui le ton révérencieux qu'il avait imposé durant son « règne ». En 1975, Daniel Costelle, spécialiste de l'histoire télévisée, se conformait toujours aux précautions d'usage à l'époque mais avait su déjà profiter d'un certain recul.

Le réalisateur ramène la caméra dans le décor Grand Siècle des principales allocutions du Général. Un décor bâti dans un coin de l'Elysée. Un décor qui aurait pu être de théâtre. Ce qui permet à l'écrivain Romain Gary de souli*gner que de Gaulle était un acteur,* mieux, un « auteur-acteur » qui, à l'écran comme dans toute sa vie politique, avait créé son propre personnage, « hors série ».

Romain Gary rappelle quel événement était chaque discours, interview ou conférence de presse du Général. Il indique que l'on regardait la prestation de De Gaulle comme s'il s'agissait d'une pièce et que la « vedette » manifestait un sens aigu de la dramaturgie jusqu'à se servir des costumes, revêtant, par exemple, l'uniforme militaire pour fustiger le « quarteron » des généraux putschistes. Images à l'appui, il note que « *l'extraordinaire réussite* » médiatique de celui qui fut le premier chef d'Etat français à faire de la télévision un instrument de pouvoir résidait dans la « *formidable confiance* » qui l'animait – de Gaulle refusait *le miroir que lui tendait son maquilleur* en disant : « *Pour quoi faire ?* »

C'est sans doute cette assurance qui autorisait de Gaulle à employer un langage étonnant et démesuré, n'appartenant qu'à lui et au passé, Grand Siècle. Même dans les années 60, aucun autre homme politique n'aurait osé dire : « *Il faisait bien sombre hier, ce soir il y a de la lumière.* » Avec cette anthologie, on comprend mieux que de Gaulle s'était inscrit une fois pour toutes dans l'histoire de France pour montrer sa différence.

Francis Cornu

★ **Autres diffusions : mercredi 22, 11.30 ; jeudi 23, 13.10 ; vendredi 24, 17.30 ; samedi 25, 19.50 ; dimanche 26, 15.50.**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
13.50 Les Feux de l'amour.
14.45 Arabesque.
15.40 Côte Ouest.
16.35 TF 1 jeunesse.
17.05 21, Jump Street.
17.55 Pour être libre.
18.25 Mokshû Patamû.
19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.45 Un Indien dans la ville. *Film d'Hervé Palud.*
22.20 Célébrités.
23.50 Le docteur mène l'enquête. O Mort sous les verrous.
0.45 TF1 nuit, Météo.
0.55 Reportages. La voyance.
1.25 Permeke.

FRANCE 2
13.50 Derrick.
14.50 Dans la chaleur de la nuit.
15.40 Tiercé.
15.50 La Chance aux chansons.
16.35 Des chiffres et des lettres.
17.05 et 22.35 Un livre, des livres.
17.10 Sauvés par le gong.
17.40 Qui est qui ?
18.15 Friends.
18.45 C'est l'heure.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.55 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Les Aventures d'un homme invisible ■ Film de John Carpenter.
22.45 La Prise de Beverly Hills. *Film de Sidney J. Furie.*
0.15 En fin de compte.
0.20 Journal, Météo.
0.35 Les Grands Entretiens du Cercle.

FRANCE 3
13.40 Parole d'Expert !
14.25 ► Vivre avec... La maladie de Creutzfeld-Jakob.
14.48 Le Magazine du Sénat.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Le Jardin des bêtes.
16.40 Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.25 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 3e Festival international du Cirque de Massy.
22.35 Soir 3.
23.00 Pour le meilleur et pour le pire. *Téléfilm O d'Andy Wolk.*
0.30 Magazine olympique.
1.00 Rencontres à XV.
1.25 New York District.

CANAL +
13.35 Le Huitième Jour ■ Film de Jaco Van Dormael.
15.30 Le Grand Forum.
16.30 Butterfly Kiss ■ ■ Film de Michael Winterbottom.
18.00 et 1.50 Surprises.
► En clair jusqu'à 19.10
18.20 Cyberflash.
18.30 Nulle part ailleurs.
19.10 Flash infos.
19.15 Football. Coupe de l'UEFA. 16es de finale.
23.39 Pin-up.
23.40 *Les Amants* du Nouveau Monde ■ Film de Roland Joffé (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE
13.00 Une heure pour l'emploi.
14.00 Chercheurs d'aventures
14.30 Droit d'auteurs.
15.30 Les Rois d'Afrique. [1/4].
16.25 Gaïa.
16.55 Cellulo.
17.25 Allô la terre.
17.35 De cause à effet.
17.50 Le Journal du temps.
18.00 Pushkar.
18.30 *Le Monde des animaux.*
19.00 The Monkees.
19.25 Le Guide vert.
19.30 7 1/2. La guerre du chocolat. *La folie des pilules.*
20.00 Archimède.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ► La Vie en face. *Cette télévision est la vôtre.*
21.40 Soirée thématique. Ecrits d'Extrême-Europe : Littératures du Portugal.
21.45 Les livres sont éternels. Bilan de la Foire du livre de Francfort 1997.
22.20 Signes de feu ■ ■ Film de Luis Filipe Rocha.
0.00 Entretien avec Luis Filipe Rocha.
0.15 Du Tage au Douro. Chroniques littéraires lusitaniennes.
1.45 Never the Same.

M 6
13.30 L'Echange. Téléfilm de John Power.
15.10 Wolff, police criminelle.
16.10 Boulevard des clips.
17.25 M6 Kid.
18.05 Sliders, les mondes parallèles.
19.00 FX, effets spéciaux : La Série.
19.50 Voile.
19.54 6 minutes, Météo, Mode 6.
20.05 Notre belle famille.
20.35 Décrochages info.
20.40 E = M 6 junior.
20.50 Docteur Quinn, femme médecin. Le barrage. Récital d'adieu.
22.50 Les Liens de l'amour. Téléfilm de John Kent Harrison.
0.30 Zone interdite.

RADIO

FRANCE-CULTURE
19.02 Agora. Hélène Thomas.
19.32 Perspectives scientifiques. Chronobiologie [2/4].
20.00 Le Rythme et la Raison de... *Dominique Fourcade [2/5].*
20.30 Archipel science. L'obsédante question des déchets nucléaires.
22.40 Nuits magnétiques. Fin de siècle à Johannesburg [1/4].
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE
18.36 Scène ouverte. Œuvres de R. Schumann, Rachmaninov, Grieg.
19.30 Hommage à Sir Georg Solti. *Don Giovanni*, de Mozart (rediff.).
23.07 Le Dialogue des muses. La musique ancienne à Palerme.

RADIO-CLASSIQUE
20.40 Les Soirées. Le chef d'orchestre Esa-Pekka Salonen. Œuvres de Bartók, R. Strauss, Mahler.
22.40 Les Soirées... (suite). Œuvres de Reinecke, Brahms, Brahms.

Le Monde
MARDI 21 OCTOBRE 1997

Londres réaffirme que de « formidables obstacles » s'opposent à une adhésion rapide à l'euro

Le Stock Exchange perdait 2,2 % lundi matin, manifestant la déception des milieux financiers

LONDRES
de notre correspondant

Après trois semaines de confusion et d'hésitations sur l'attitude à adopter sur l'euro, les tentatives de clarification faites au cours du week-end par le gouvernement britannique, qui laissent entendre que Tony Blair n'envisage pas de rejoindre rapidement l'Union monétaire européenne, ont suscité une grande nervosité dans les milieux financiers. La Bourse de Londres perdait 2,2 % lundi matin 20 octobre à l'ouverture. Le ministre des finances, Gordon Brown, avait réaffirmé en début de matinée que la position officielle du cabinet était qu'une participation du Royaume-Uni au premier groupe de pays qui adopteront l'euro au 1er janvier 1999 est *« très improbable »* et qu'il existe de *« formidables obstacles »* à l'adhésion.

PEUR D'IMPÔTS NOUVEAUX

M. Brown – qui passe pour le plus européen des ministres travaillistes – avait défendu la position du gouvernement dans un entretien publié, samedi 18 octobre, par le *Times*. Affirmant que le Labour refusait de tomber dans le piège du *« Wait and see »* qui avait été fatal aux conservateurs, M. Brown, parlant avec l'aval de Tony Blair, a déclaré : *« Nous avons considération et respect en Europe depuis le sommet d'Amsterdam. Nous perdrions cette influence si nous suivions la ligne des tories en rejetant l'euro. Mais nous ne rejoindrons pas l'euro si cela devait se faire au détriment de nos intérêts économiques nationaux (...) Nous avons dit dans notre manifeste électoral, et cela reste vrai aujourd'hui, qu'il était fort improbable que nous fassions partie de la première vague. »* Et de répéter les conditions mises par Londres à l'euro et la différence de cycle économique entre les économies britannique et du continent. Selon un rapport du Trésor, une entrée prématurée du Royaume-Uni dans l'UEM pourrait coûter 20 milliards de livres d'impôts nouveaux.

M. Brown voulait sans doute mettre fin aux spéculations selon lesquelles il souhaitait une entrée du Royaume-Uni dans l'UEM peu après 1999, et qui avaient suscité une flambée des cours de la City. Mais les explications de texte données par son entourage, loin d'atteindre leur objectif, n'ont fait qu'accentuer le trouble dans les milieux économiques et politiques. En effet, ses conseillers ont fait dire, entre les lignes, au chancelier de l'échiquier que Londres ne rejoindrait pas l'euro avant les prochaines élections, soit en 2002 au plus tôt. Ce qu'a immédiatement regretté le chef du CBI (patronat).

M. BLAIR DANS LE SENS DU VENT

Londres n'a cessé de bruire pendant tout le week-end sur le risque de voir la Bourse réagir lundi au report de la décision sur l'euro par un effondrement des cours.

Le ministre des finances a rappelé, lundi, qu'il ferait prochainement une déclaration aux Communes pour rendre publiques les intentions de Tony Blair. L'affaire est plus grave qu'il n'y paraît. Elle témoigne des hésitations de M. Blair face à la question européenne qui avait empoisonné les dernières années du gouvernement Major. Le Labour risque-t-il d'être entraîné à son tour dans cette spirale ? Les premières réactions de ministres, dimanche, témoignent pour le moins d'un manque de concertation au sein du cabinet.

L'opposition torie n'a pas manqué de dénoncer le *« demi-tour »* du gouvernement. Mais *« les tories ont tort de dire que le Labour a fait volte-face »*, remarque l'hebdomadaire conservateur *Sunday Telegraph* : il a en réalité *« transformé la politique d'"attendre et voir" en "attendre seulement" »*. Une analyse reprise à gauche par l'*Observer*, qui a mis en garde M. Blair contre une tendance à vouloir toujours aller dans le sens du vent : cette affaire, écrit-il, *« soulève une question qui va beaucoup plus loin que l'UEM, celle de savoir si M. Blair cherchera jamais à prendre des décisions allant à l'encontre de l'opinion et des tabloïds »*.

Patrice de Beer

Helmut Kohl rencontre Tony Blair aux Chequers

Le chancelier allemand, Helmut Kohl, était attendu lundi matin 20 octobre aux Chequers, résidence de campagne des premiers ministres britanniques, au nord de Londres, pour y rencontrer de manière informelle Tony Blair. *« Cette rencontre était prévue de longue date et les deux hommes évoqueront les questions d'actualité et les sujets de politique européenne »*, a indiqué à Bonn un porte-parole du gouvernement allemand.

Le chancelier Kohl aura vraisemblablement à cœur de comprendre ce que veut véritablement un gouvernement britannique qui a adressé ces dernières semaines des signaux contradictoires sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la zone euro et sa volonté d'assumer dans l'avenir un rôle de premier plan en Europe. Londres assumera à partir du 1er janvier 1998, pour six mois, la présidence de l'Union européenne, au moment où sera précisément connu le nombre des pays qui participeront dès le départ, en 1999, à l'Union monétaire européenne.

Manipulations *par Pierre Georges*

AU PRIX de quelques manipulations génétiques, c'est possible. La preuve : ils l'ont fait. Des chercheurs anglais viennent d'« inventer » un embryon de grenouille sans tête. C'est-à-dire un non-animal sans cerveau, ni système nerveux central. Plutôt une grenouille en pièces détachables, corps, organes et pattes, qui, arrivée à maturité, survivrait une semaine.

Quel intérêt, alors ? En schématisant à l'extrême, et sans prétendre ici à une explication scientifique fort ardue, cette avancée permettrait d'envisager, à terme, une application autrement dérangeante : ni plus, ni moins que la création, théoriquement possible, de clones humains sans tête utilisables pour le prélèvement d'organes et de tissus nécessaires aux transplantations chirurgicales.

Donnée dimanche par le *Sunday Times*, cette nouvelle est tout simplement terrifiante. De la grenouille sans tête, créée par Jonathan Slack, professeur de développement biologique à l'université de Bath, aux morceaux d'homme fabriqués, il n'y a qu'un pas. En adaptant la technique, on devrait pouvoir faire *« pousser »*, plutôt qu'un homme sans tête, des cœurs, des reins, des foies, des pancréas humains dans un sac embryonnaire immergé dans des entrailles, dans un sein artificiel. On pourrait obtenir, par clonage et comme en batterie, des organes parfaits, des pièces détachées absolument neuves.

Car, dit le professeur Slack, il n'est évidemment pas question *« d'utiliser des embryons humains dans le but de faire pousser des organes. Il faudrait tuer l'embryon, ce qui serait un meurtre. J'ai pensé qu'on pourrait, au lieu d'un embryon complet, faire pousser seulement un organe désiré plus un cœur et la circulation sanguine »*. Et comme on ne peut pas imaginer non plus de cultiver ce morceau d'embryon dans l'utérus d'une femme, le bon professeur propose la solution *in vitro* : *« Le plus acceptable serait de prendre une cellule et de faire pousser un organe complet dans une sorte de bouteille. »*

Il n'y aurait, dit-il, pas de difficultés techniques insurmontables. La preuve : c'est précisément à partir des travaux de clonage effectués il y a trente ans sur quelques grenouilles qu'on en est arrivé à Dolly, la brebis dupliquée. Et les scientifiques de l'Institut de Roslin, près d'Edimbourg, les pères de Dolly, ont affirmé, eux, que, si on le désirait, des clones humains pourraient être fabriqués d'ici deux ans.

Voilà. C'était une petite nouvelle des temps à venir. Et on n'est pas très loin de partager l'opinion d'un autre scientifique, interrogé par le *Sunday Times*. Andrew Linzey, spécialiste de l'éthique animale à l'université d'Oxford, dénonce ainsi ces recherches : *« Cette sorte de pensée est du fascisme scientifique, car elle est faite pour servir un groupe dominant. C'est une régression morale que de créer une vie mutante. »*

Petite nouvelle des temps présents, maintenant. Selon l'agence Reuters, l'association des donneurs de reins de Hongkong, en raison d'une pénurie, lorgne vers la Chine continentale. Car, explique Robert Yiu, un responsable de cette association qui s'affirme en contact avec les autorités chinoises : *« Il y a beaucoup de reins disponibles pour des transplantations, en Chine, du fait du grand nombre de condamnés à mort. »* S'il dit vrai, c'est là plutôt du fascisme médical.

Le Nobel de physique contesté

L'ATTRIBUTION du prix Nobel de physique 1997 vient d'être contestée par des chercheurs russes de l'Institut de spectroscopie. Dans le quotidien économique *Kommersant*, samedi 18 octobre, Vladimir Minoguine affirme que l'équipe du professeur Vladilen Letokhov, à laquelle il appartient, a ralenti il y a dix ans des atomes avec de la lumière. *« Nous travaillons depuis longtemps dans ce domaine et nous sommes plus avancés »* que les Nobel, affirme-t-il. Ce scientifique indique que ces travaux ont été publiés en 1986 dans un ouvrage, *Pression des radiations laser sur les atomes*, et qu'ils avaient été traduits *« en anglais et publiés en 1987 aux Etats-Unis »*. L'équipe récompensée à Stockholm, insiste Vladimir Minoguine, *« a pu recevoir le prix avec une publication de niveau moyen grâce à une campagne intensive de publicité »*.

Interrogé sur cette polémique, le président du comité Nobel pour les sciences physiques, Bengt Nagel, a rejeté ces critiques. *« Nous étions au courant des travaux russes,* a-t-il déclaré, *mais ils n'étaient pas aussi élaborés que ceux des récipiendaires. Je comprends les protestations des Russes. Ils ont actuellement d'énormes difficultés et un prix Nobel* [près de 6 millions de francs] *pourrait les aider à poursuivre leurs recherches. Les travaux scientifiques qui nous sont soumis sont examinés par un comité d'experts extrêmement compétents et il est faux de dire que nous avantageons les Occidentaux par rapport aux Russes. »*

Un rapide passage en revue des lauréats Nobel montre cependant la prééminence de la science américaine dans le domaine de la physique. Depuis 1901, soixante-six chercheurs américains ont reçu le Nobel de physique, contre seulement six pour les Russes et une dizaine pour les Français.

M. Chevènement veut restaurer les « principes républicains » dans le Var

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, Jean-Pierre Chevènement, s'est exprimé pour la première fois, dimanche 19 octobre, à propos du livre *L'Affaire Yann Piat*, qui présente – sans les nommer – MM. Léotard et Gaudin comme les commanditaires de l'assassinat du député varois en 1994. M. Chevènement a estimé sur France 3 que ces accusations n'étaient *« pas étayées par des preuves suffisantes »*.

Interrogé sur la *« dérive mafieuse »* dans le Var, le ministre a déclaré : *« Je ne sais pas trop par où on va commencer mais il faudra le faire parce que cela ne peut pas continuer comme ça sur le territoire de la République. »* M. Chevènement a précisé qu'il avait demandé aux services de police de *« prêter tout leur appui aux juges chargés des enquêtes »*.

L'Arabie saoudite ne veut pas exporter son gaz

L'ARABIE SAOUDITE a écarté, dimanche 19 octobre, la possibilité d'exporter son gaz qu'elle réserve au développement de son industrie. *« Dans un avenir prévisible, nous n'envisageons pas d'exporter du gaz, étant donné l'accroissement de la demande intérieure et les besoins de développement »* dans le royaume, a déclaré le ministre saoudien du pétrole et des ressources minières, Ali ben Ibrahim al-Nouaïmi, lors d'une conférence sur le gaz à Yanbu, centre industriel sur la mer Rouge.

Ryad avait annoncé la veille la mise en œuvre de grands projets de production électrique alimentés par le gaz naturel. Le royaume est *« tout à fait ouvert »* aux entrepreneurs étrangers pour aider à la mise en place de l'infrastructure et l'installation de gazoducs, a ajouté M. Nouaïmi.

DÉPÊCHES

■ *PARTI RADICAL : **Thierry Cornillet a été élu président du Parti radical***, dimanche 19 octobre, lors du 98e congrès de cette formation politique, par 620 voix contre 132 à Bruno Gouallou, président de la fédération des Hauts-de-Seine et secrétaire national. Il y a eu 246 abstentions, 3 votes blancs et 2 nuls. Maire de Montélimar, M. Cornillet, 46 ans, jusqu'ici vice-président du parti, avait la préférence du président sortant, André Rossinot, qui ne pouvait se représenter après deux mandats. Composante de l'UDF, le PR revendique près de 10 000 adhérents.

■ **COHABITATION : François Hollande, premier secrétaire délégué du PS**, a déclaré, lundi 20 octobre, sur *RTL*, qu'en période de cohabitation, *« le chef de l'Etat devient très rapidement le chef de l'opposition »*. M. Hollande a ajouté que le président Jacques Chirac ne s'est pas mis *« au rang de général, ni même de maréchal »* de l'opposition. *« Pour l'instant, il a conduit ses troupes avec l'ardeur – plus l'ardeur que le talent – des capitaines d'infanterie »*, a-t-il ironisé.

■ **IMMIGRATION : Claude Goasguen, secrétaire général de l'UDF**, a souhaité, le 20 octobre, sur RMC, que l'opposition UDF-RPR dépose une motion de censure contre le gouvernement à l'occasion de l'examen du projet sur l'immigration. *« Entre le discours de M. Chevènement »* sur le *« consensus républicain »* et *« la réalité de la loi, il y a une marge considérable »*, a-t-il dit. Selon le député de Paris, *« la loi ne permet pas de maîtriser l'immigration »* : *« Sur le droit d'asile, on crée un appel d'air et on assouplit le regroupement familial (...) qui est source d'abus considérables »*.

■ **ÉCOLOGISTES : Geneviève Andueza a été élue à la présidence du Mouvement écologiste indépendant (MEI)**, le 19 octobre. Conseillère régionale d'Aquitaine depuis 1992, secrétaire nationale du parti du MEI depuis 1995, elle succède à Antoine Waechter. Ex-Vert, ancien candidat à la présidence de la République en 1987, fondateur du MEI en 1994, M. Waechter, qui n'a réalisé que 7,8 % de voix en Alsace lors des dernières élections législatives, en mai, a été mis en minorité lors de l'assemblée générale du mouvement (*Le Monde* daté 19-20 octobre).

Israël-Palestine, un destin partagé

Pour le Proche-Orient, l'année 1997 marque un double anniversaire. En août 1897, le premier congrès sioniste se réunissait à Bâle, sous la direction de Theodor Herzl ; en novembre 1947, l'Assemblée générale de l'ONU adoptait le plan de partage de la Palestine, qui sera rejeté par les dirigeants arabes. Ce vote donna sa légalité internationale à la naissance dans la douleur, en mai 1948, de l'Etat d'Israël.

Autant d'occasions pour *Le Monde* de raconter ce siècle où, de guerre en guerre, Juifs – puis Israéliens – et Arabes de Palestine ont peu à peu fait leur – la nécessité de partager leur destin. Ce qui conduit inéluctablement au partage de la terre. Ce récit prend la forme d'un numéro spécial de la collection « L'Histoire au jour le jour », intitulé *Israël, Palestine, un destin partagé (1897-1997)*, découpé en dix chapitres composés pour l'essentiel d'articles issus des archives de notre journal, mais aussi, pour le demi-siècle précédant la naissance du *Monde*, d'articles originaux. Le choix effectué résulte du travail collectif d'historiens, de journalistes et de documentalistes.

★ ***Israël, Palestine, un destin partagé (1897-1997)*, « L'Histoire au jour le jour », 167 pages, 70 F.**

Le Monde de l'éducation d'octobre

Edgar Morin est le rédacteur en chef invité du *Monde de l'éducation, de la culture et de la formation* d'octobre, dont le dossier central est consacré à l'Université. Sous sa direction, Laurent Batsch (*« A chacun son métier »*), Christophe Charle (*« Des modèles, pas de solution »*), Alain Garrigou (*« Vanitas vanitatum »*), Georges Haddad (*« Un audit mondial »*), Jacques Lagroye (*« La loi du nombre »*), Basarab Nicolescu (*« Transdisciplinarité cherche disciple »*), René Passet (*« L'autre mondialisation »*), Alain Renaut (*« L'exception française »*)... parlent de l'université en France et à l'étranger, de son rôle, de ses enjeux, de son histoire, de ses problèmes... Ce dossier est accompagné d'un entretien entre le ministre Claude Allègre et Edgar Morin.

Egalement au sommaire : les écoles d'art ; l'informatique à l'école ; les élites de la République, un débat avec Pascal Perrineau, Michel Crozier et Jean-Pierre Boucher. Et les chroniques de Jean-Michel Gaillard, Hervé Hamon et Michel Serres.

★ ***En kiosque : 28,00 francs.***

Léger recul à la Bourse de Paris

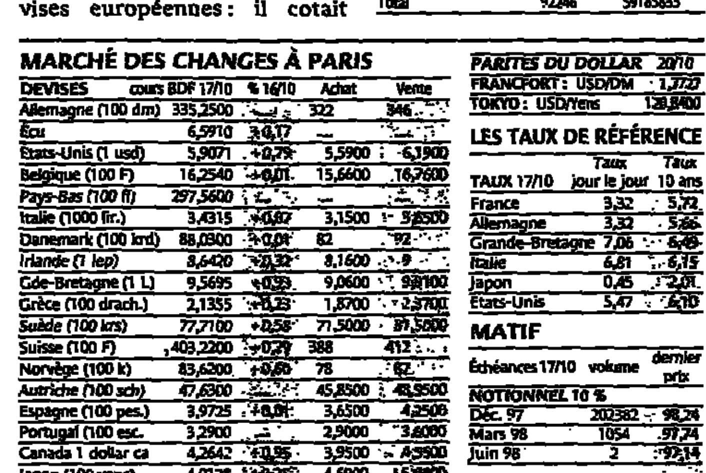
LA BOURSE DE PARIS était en légère baisse, lundi 20 octobre, en fin de matinée. A midi, l'indice CAC 40 cédait 0,18 %, à 2 952,79 points. Il avait ouvert en recul de 0,53 %.

L'action France Télécom s'inscrivait à 214 francs, pour un prix de vente au public de 182 francs. Le titre AGF, dont la cotation avait été suspendue lundi 13 octobre, après l'offre d'achat lancée par Generali, cotait 314,10 francs, en progression de 33,7 %.

Le marché obligataire français était en légère hausse, lundi matin : le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 12 centièmes, à 98,36 points.

Sur le marché des changes, le dollar se montrait ferme face aux devises européennes : il cotait 1,7730 deutschemark et 5,9440 francs. Il gagnait aussi du terrain face à la monnaie japonaise, à 121,39 yens, après l'annonce d'un excédent commercial nippon en septembre moins important que prévu (8,9 milliards de dollars).

La Bourse de Tokyo a terminé la séance de lundi en recul de 1,05 %, directement affectée par la chute des places boursières d'Asie du Sud-est.



VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	20/10 Titres échangés	Capitalisation en F
France Telecom	21982054	4708602189,40
AGF-Ass.Gen.France	2447497	771326338,60
Worms & Cie CA	512352	257022095,50
Elf Aquitaine	163581	121587790
Carrefour	27633	95648623
Axa	203299	81558559,70
B.N.P.	264629	80948382,60
L'Oreal	30152	67157234
Alcatel Alsthom	82326	65841103
Total	92246	59185835

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 17/10	% 16/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	335,2500	[illegible]	322	346
Écu	6,5910	[illegible]	—	[illegible]
États-Unis (1 usd)	5,9071	+0,79	5,5900	6,1900
Belgique (100 F)	16,2540	+0,01	15,6600	16,7600
Pays-Bas (100 fl)	297,5600	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4315	[illegible]	3,1500	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,0300	[illegible]	82	92
Irlande (1 iep)	8,6420	[illegible]	8,1600	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	9,5695	+0,93	9,0600	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1355	[illegible]	1,8700	2,3700
Suède (100 krs)	77,7100	+0,58	71,5000	[illegible]
Suisse (100 F)	403,2200	[illegible]	388	412
Norvège (100 k)	83,6200	[illegible]	78	[illegible]
Autriche (100 sch)	47,6300	[illegible]	45,8500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	3,9725	[illegible]	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2900	[illegible]	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,2642	[illegible]	3,9500	[illegible]
Japon (100 yens)	4,9128	[illegible]	4,6900	[illegible]

PARITÉS DU DOLLAR 20/10

FRANCFORT : USD/DM	1,7722
TOKYO : USD/Yens	120,8400

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 17/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans
France	3,32	5,72
Allemagne	3,32	5,66
Grande-Bretagne	7,06	6,49
Italie	6,81	6,15
Japon	0,45	2,01
États-Unis	5,47	6,10

MATIF

Échéances 17/10	volume	dernier prix
NOTIONNEL 10 %		
Déc. 97	202382	98,24
Mars 98	1054	97,74
Juin 98	2	97,14

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le lundi 20 octobre, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17294,51	−1,05	−10,68
Honk Kong index	12970,28	−4,63	−3,57

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 20/10	Var. en % 17/10	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2956,12	−0,06	+27,65
Amsterdam CBS	908,92	+0,48	+40,21
Bruxelles	15763	+0,23	+49,12
Francfort Dax 30	4047,22	−0,35	+40,11
Irlande ISEQ	3862,07	−0,60	+41,69
Londres FT 100	5206,40	−1,23	+26,41
Madrid Ibex 35	6588,19	−1,14	+27,81
Milan MIB 30	23529	+0,20	+49,89
Zurich SMI	5761,20	+0,17	+46,14

Tirage du *Monde* daté dimanche 19-lundi 20 octobre : 579 370 exemplaires 1 3

هكذا من الأصل

Les « gendarm
de Washingto
contre la corru

هكذا من الأصل

CONJONCTURE
A quand la Chine membre de l'OMC ? page IV

ENJEUX
L'Italie, bon élève de Maastricht page V

Le Monde ▼ ECONOMIE

ENJEUX ET STRATÉGIES

MARDI 21 OCTOBRE 1997

ENQUÊTE
Les bienfaits du gaz en Méditerranée page VI

ANNONCES



IMMOBILIÈRES
pages VII et VIII

…VERREZ,
…TOWERS
…LE BROUILLARD
…ANGE DE
…R BRIDGE
…LA BRUME.

Les « gendarmes » de Washington contre la corruption

DOSSIER

WASHINGTON
de notre envoyé spécial

Au cours de l'été, l'information n'a mérité que quelques lignes dans les gazettes. Mais pour les pays concernés, comme pour les spécialistes de « l'argent sale », elle avait valeur d'avertissement autant que d'encouragement. Dorénavant, les « gendarmes » de Washington, à savoir le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, s'engageaient concrètement dans la lutte contre la corruption. Avec, en guise de mandat de perquisition, une injonction de *« good governance »* libellée en anglo-saxon sur le bon fonctionnement de l'appareil d'Etat, condition nécessaire à son efficacité économique, mais aussi à sa crédibilité auprès de la communauté internationale, pourvoyeuse d'investissements privés. Une exigence que les deux institutions financières multilatérales font désormais valoir auprès de leurs adhérents.

Tout a commencé à la mi-juillet lorsque le FMI a fait savoir à l'Argentine que son assistance financière serait désormais conditionnée par d'autres facteurs que les traditionnels paramètres sur le respect des grands équilibres macroéconomiques, et que l'institution entendait surveiller également les progrès accomplis dans d'autres domaines tels que la réforme fiscale, l'éducation, la santé, de même que les pratiques judiciaires en matière d'indépendance des juges mais aussi de corruption et de prévarication.

Quinze jours plus tard, c'était au tour du Kenya d'être sur la sellette. Cette fois-ci de façon beaucoup moins édulcorée, le FMI avisait Nairobi qu'il suspendait son programme d'ajustement structurel renforcé – et les 220 millions de dollars à la clé – tant que le gouvernement du président Daniel arap Moi n'aurait pas clairement montré sa détermination à lutter contre la corruption et à s'attaquer de façon drastique à des réformes d'envergure. Quelques semaines plus tard, Washington consentait à reprendre, sous réserve d'inventaire, son aide au Kenya. *« Pour nous, c'était là le premier acte concret du FMI pour reconnaître ce problème et décider de s'y attaquer »*, indique Nacy Zucker Boswell, responsable, à Washington, de l'antenne américaine de Transparency International, une ONG créée en 1993, à Berlin, par Peter Eigen, un ancien directeur de la Banque mondiale et qui publie chaque année un classement des pays les plus corrompus. En liaison étroite avec les organisations internationales et les milieux d'affaires, cet organisme a réussi à faire passer, notamment auprès de l'OCDE, des recommandations visant à limiter, à défaut d'interdire, l'usage des pots-de-vin pour la passation de marchés publics. Un code de bonne conduite (évoquant d'autres aspects que les seuls bakchichs) appliqué au monde du business et auquel s'est rallié le Conference Board, l'une des principales caisses de résonance du patronat américain.

Pourquoi maintenant et pourquoi tant de bruit sur un phénomène aussi ancien que l'argent sur lequel il est indexé et avec lequel le monde des affaires comme celui de la politique ont si longtemps composé ? Tout simplement parce qu'il a pris une telle ampleur, qu'il s'est propagé avec une telle aisance, verticalement dans l'ensemble de l'édifice économique mondial et horizontalement dans un nombre croissant de pays, que, lié aux méfaits du crime organisé – lui aussi une entreprise de plus en plus prospère –, il constitue un facteur majeur de dérèglement économique et de déstabilisation politique des pays en mutation, donc fragilisés, comme des régimes dits démocratiques et matures qui croient leurs institutions plus solides.

Serge Marti

Lire suite page II

▼ Pots-de-vin

Les institutions internationales veulent contenir ce fléau qui déstabilise les économies comme les régimes politiques

CHRONIQUE

par Erik Izraelewicz

L'épargnant n'est pas épargné

La famille, la grande entreprise, l'épargnant. Des trois catégories sollicitées par le gouvernement de Lionel Jospin pour combler les déficits publics, la dernière – celle des épargnants – est celle qui est restée, jusqu'à présent, la plus discrète. Mis à part quelques critiques émises dans les milieux professionnels, l'alourdissement sensible des prélèvements fiscaux et sociaux sur les revenus de l'épargne décidé par Dominique Strauss-Kahn, le ministre de l'économie, et Martine Aubry, la ministre du travail, n'a pas provoqué de véritables débats. Le nombre de personnes concernées est pourtant bien plus grand que dans les deux autres groupes de « victimes ». C'est que ce choix correspond à des logiques politique et économique clairement affichées, et acceptées par l'opinion. Il n'est cependant pas sans danger.

En pourcentage du PIB

Année	1990	91	92	93	94	95	96	97
Valeur indiquée	0,3			7,1				5,3

Source : Insee

L'épargne des ménages dans la production

Globalement, le gouvernement a décidé d'accroître d'environ 20 milliards de francs les prélèvements opérés sur les revenus de l'épargne. Ils étaient jusqu'à présent de 67 milliards. C'est donc un alourdissement important. Il résulte des mesures prises dans le cadre du budget (sur l'assurance-vie) et surtout de celles arrêtées à l'occasion du plan de financement de la Sécurité sociale (l'extension du « prélèvement social » de 2 % sur les revenus du patrimoine et le transfert des cotisations maladie des salariés sur la contribution sociale généralisée).

Cet accroissement du prélèvement sur l'épargne vise d'abord, naturellement, à faciliter la résorption des déficits publics – Europe oblige. Mais il est aussi la traduction dans les faits de deux grandes promesses du candidat Jospin. Celui-ci avait clairement annoncé son intention, par souci de justice sociale, de procéder à un rééquilibrage de la fiscalité, en allégeant la pression qui pèse sur le travail et en augmentant celle qui pèse sur le capital. Le PS avait aussi promis un soutien de la croissance par une stimulation de la consommation.

En alourdissant l'impôt sur l'épargne, le gouvernement espère que les familles seront davantage incitées à consommer. Il est vrai que les Français restent de gros épargnants et que les revenus de l'épargne ont, jusqu'à récemment, progressé plus fortement que ceux du travail. Contrairement à bien d'autres nations, le pays dégage régulièrement un surplus d'épargne considérable qui trouve son expression dans l'excédent de ses comptes courants, proche de 2 % du PIB. Les ménages français sont ensuite économes. Même si leur épargne stagne depuis 1993, les Français mettent encore de côté chaque année près de 14 % de leur revenu disponible.

La propension à consommer étant généralement plus forte sur les salaires que sur les revenus financiers, il peut être judicieux, a priori, de surtaxer ces derniers pour favoriser la consommation. Malheureusement, la fiscalité n'est que l'un des très nombreux déterminants qui pèsent dans les arbitrages que font les ménages entre épargne et consommation. Si les Français épargnent, ce n'est pas généralement parce qu'ils veulent alléger leur feuille d'impôts. C'est qu'ils souhaitent se constituer une « cagnotte » de précaution, pour le cas où…

Peu efficace a priori comme stimulant de la consommation, l'alourdissement de la fiscalité sur l'épargne fait naître en revanche deux risques : celui d'une délocalisation des patrimoines et celui d'une démobilisation des épargnants. A l'heure de l'Europe et de l'euro, l'épargne est l'un des actifs les plus mobiles. Quoi de plus facile que de transférer ses économies du guichet d'une banque parisienne à un guichet luxembourgeois ? Les efforts de DSK à Bruxelles en faveur d'une harmonisation de la fiscalité de l'épargne visent à limiter l'intérêt de tels transferts. Ils sont, pour l'instant, restés sans suite. Si la fiscalité française devait être durablement plus désavantageuse que celle en vigueur dans les autres pays européens, cela ne serait pas sans danger. André Babeau, le directeur du Centre de recherches sur l'épargne, s'en inquiète dans la lettre du CREP d'octobre.

Au-delà, la menace d'une démobilisation des épargnants est plus dangereuse encore. A assimiler l'épargne au capital et le capital au mal, l'Etat prend le risque de détourner les Français de ce qui est pourtant aussi l'un des moteurs de la croissance. Il n'y a pas d'emplois sans croissance, de croissance sans consommation, certes. Mais il n'y a pas de croissance sans investissement non plus, et d'investissement sans épargne. Nécessaire, l'épargne, notamment l'épargne placée à long terme, n'est pas un geste naturel. Elle exige un effort, un renoncement. Sa diabolisation comme l'instabilité fiscale risquent, à terme, d'assécher cette source de la croissance… et de favoriser aussi le passage sous capitaux étrangers de nombre d'entreprises françaises.

FICHE PRATIQUE du 21.10.1997

Cette fiche hebdomadaire est rédigée par les spécialistes du mensuel immobilier **Immoneuf.**

■ Acheter une maison en nouveau village

Un nouveau village est un ensemble de maisons groupées réalisées par des promoteurs constructeurs. Sa commercialisation est soumise aux règles de la vente en l'état futur d'achèvement. Mode d'emploi.

Pour construire un nouveau village, le promoteur achète un grand terrain et se préoccupe d'obtenir un permis de construire unique. Il divise ensuite la parcelle en lots destinés à la construction de maisons. Attention : il ne faut pas confondre village et lotissement. Ce dernier est une opération d'aménagement qui propose des terrains à bâtir équipés. Puis l'acquéreur dépose un permis de construire à titre individuel et fait appel au constructeur de son choix.

■ Un achat en deux temps

Pour acheter une maison en village, l'acquéreur signe dans un premier temps un contrat de réservation. Il s'agit d'un avant-contrat spécifique à la Vente en l'état futur d'achèvement (Vefa ou vente sur plans), par lequel le vendeur s'engage à réserver un lot à un acheteur contre le versement d'un dépôt de garantie (5 % si le délai de vente ne dépasse pas un an, 2 % entre un et deux ans et rien au-delà). Ce document est obligatoirement écrit. Il doit être signé par l'acquéreur et le vendeur. Son contenu est réglementé et doit comporter un certain nombre d'indications sous peine de nullité (description détaillée du logement, qualité des matériaux, prix prévisionnel, date de signature du contrat définitif, etc.). Après la signature, le vendeur doit adresser le contrat préliminaire à l'acquéreur par lettre recommandée. Dès la réception, ce dernier dispose d'un délai de sept jours pour se rétracter sans frais. A défaut, le contrat définitif doit être ratifié.

Dans un second temps, l'acquéreur signe le contrat de vente proprement dit, une formalité passée obligatoirement devant notaire. Ce document reprend en détail les informations contenues dans le contrat préliminaire.

■ Le paiement du prix

En vente sur plans, l'acquéreur paie au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Soit 35 % du prix à l'achèvement des fondations, 70 % à la mise hors d'eau et 95 % à l'achèvement de l'immeuble. Le solde, à savoir les 5 % restants, est payé à la livraison de la maison. Sauf si des réserves sont émises. Dans cette dernière hypothèse, ce solde est consigné. Par ailleurs, en matière de vente sur plans, et donc de maisons en village, le législateur a instauré une garantie d'achèvement de la construction ou de remboursement des sommes versées.

■ La vie en village

Les nouveaux villages peuvent être soumis au statut de la copropriété lorsque par exemple les terrains et la totalité du sol sont des parties communes. Mais le plus souvent, leur fonctionnement relève de l'association syndicale libre. Son objet consiste principalement en la gestion des surfaces communes (espaces verts, voiries…). Elle veille aussi au respect du cahier des charges (règlement intérieur) ainsi qu'à l'esthétique et à l'agrément du village.

N. G.



هكذا من الأصل

Jeremy Pope, directeur de Transparency International, organisation non gouvernementale chargée de lutter contre la corruption

« La lutte contre la corruption doit s'ancrer dans la société civile »

BERLIN
de notre envoyée spéciale

« Par quels mécanismes la corruption gangrène-t-elle l'économie mondiale ?

– A une époque, certains économistes prétendaient que la corruption avait des côtés positifs, notamment que c'était le seul moyen d'accélérer les procédures et de couper court aux lenteurs administratives. En réalité, les pots-de-vin permettent surtout de contourner des réglementations indispensables en matière de sécurité ou de protection environnementale. La corruption n'a que des effets négatifs, d'autant plus pernicieux qu'on ne les voit pas toujours. Les gouvernements des pays pauvres sont incités à entreprendre des projets parfois inutiles, ce qui accroît la dette de pays déjà très endettés. L'attribution des marchés est faussée, le prix est excessif et la qualité souvent insuffisante. Parfois, la totalité de l'investissement est perdue, comme en Afrique, où l'on construit des routes qui ne résistent pas à la première pluie. De plus, la corruption compromet le développement des industries des pays pauvres, qui ne peuvent pas rivaliser avec les entreprises étrangères, faute de moyens financiers, et aussi par crainte de sanctions pénales. Un entrepreneur local risque la prison s'il soudoie des responsables de son pays.

– De quelle manière une organisation non gouvernementale peut-elle lutter contre la corruption ?

– Si vous vous attaquez à la corruption en ne considérant que les gouvernements en place, vous ne verrez que la moitié du problème. En effet, les gouvernements ne sont pas seuls en cause. Pour qu'il y ait corruption, il faut qu'il y ait quelqu'un d'autre, extérieur au gouvernement, qui achète les hommes politiques ou les fonctionnaires en place, ou auquel ces hommes politiques ou ces fonctionnaires extorquent de l'argent. Chaque fois qu'on a essayé de lutter contre la corruption et que les réformes ont échoué, c'est parce que les citoyens, les chefs d'entreprise, en un mot la société civile, ne s'étaient pas suffisamment investis dans le processus de changement. Un gouvernement corrompu ne peut pas se réformer spontanément, si l'impulsion ne vient pas de la société civile.

» Dans ce contexte, notre action consiste à favoriser, dans les différents pays qui le souhaitent, la formation de groupements d'opinion, appelés chapitres nationaux. Les chapitres rassemblent des membres de la société civile, des représentants du secteur privé et du secteur public. Depuis sa création, en 1993, Transparency International a mis en place des relais locaux dans soixante pays. Bien sûr, les actions diffèrent d'un pays à l'autre, en fonction du contexte national. Une action, si elle s'avère efficace dans un pays donné, peut être transposée avec succès dans un autre pays.

– Comment peut-on apprécier l'efficacité de votre action ?

– Nous avons entrepris diverses actions en collaboration avec l'OCDE et nous avons obtenu des résultats encourageants. En Amérique latine, une prise de conscience s'est opérée. Il y a, au sein de la société civile, une réelle volonté de lutter contre la corruption généralisée au sein des gouvernements. Une convention internationale a été ratifiée, afin de faciliter, notamment, l'extradition des dirigeants ayant détourné des fonds publics. En Europe aussi, nous avons fait évoluer les choses. Par exemple, la position du gouvernement britannique s'est radicalement modifiée, suite à l'intervention de notre chapitre anglais. De même, en Allemagne, les responsables politiques hésitaient à supprimer la déductibilité fiscale des pots-de-vin, craignant l'opposition des entreprises. Nous avons donc fait parvenir au gouvernement une pétition, signée par une quinzaine de dirigeants de grandes entreprises européennes – dont Siemens et France Telecom – réclamant le durcissement de la lutte contre la corruption.

– Il y a pourtant des pays où votre entreprise de lutte contre la corruption est vouée à l'échec...

– Comme je l'ai déjà souligné, la corruption ne peut être combattue que si la société civile est partie prenante. Nous sommes obligés de faire des choix. Nous commençons par les pays où nos actions ont des chances d'aboutir. Nous laissons pour l'instant de côté les pays où la corruption est trop enracinée. Malgré sa taille, la Chine n'est pas une priorité pour nous. Le processus de changement n'est pas encore prêt à s'enclencher. Un autre exemple : le FMI souhaitait collaborer avec nous pour réduire la corruption en Angola. Malheureusement, il n'y avait aucun responsable politique, sur place, désireux de mener les réformes.

– Vous publiez, chaque année, un classement de la corruption dans les différents pays. Que révèle-t-il ? Existe-t-il, en particulier, un lien entre corruption et pauvreté ?

– Notre index est établi en fonction des déclarations d'hommes d'affaires ayant eu des relations commerciales dans les pays de notre échantillon. On peut mesurer la corruption d'un pays à l'aune de celle de ses institutions. Effectivement, une ligne de partage apparaît entre les pays riches et les pays pauvres. Les pays développés sont en général mieux organisés et disposent d'institutions solides, alors que les pays en voie de développement sont souvent dotés d'institutions fragiles. Nous avons établi une comparaison entre l'indice de corruption et l'indicateur de développement humain et nous avons observé une corrélation entre corruption et pauvreté. Mais ce lien n'est pas absolu. Le Nigeria, par exemple, figure tout en bas du classement de l'année 1996, derrière le Bangladesh, alors que le Nigeria est potentiellement très riche. De même, le Venezuela est très mal placé, alors qu'il dispose d'importantes ressources pétrolières. En outre, les pays riches, s'ils sont moins corrompus, sont plus corrupteurs, et le phénomène s'amplifie avec la crise. Les entreprises des pays développés sont aujourd'hui soumises à la concurrence des pays à bas salaires. Pour obtenir des marchés à l'étranger, certaines versent des pots-de-vin, de montants toujours plus élevés. Quant aux gouvernements européens, ils sont davantage préoccupés par l'ampleur du chômage que par les agissements de leurs entreprises. La législation est souvent trop indulgente, comme en Allemagne, où les pots-de-vin sont déductibles des impôts.

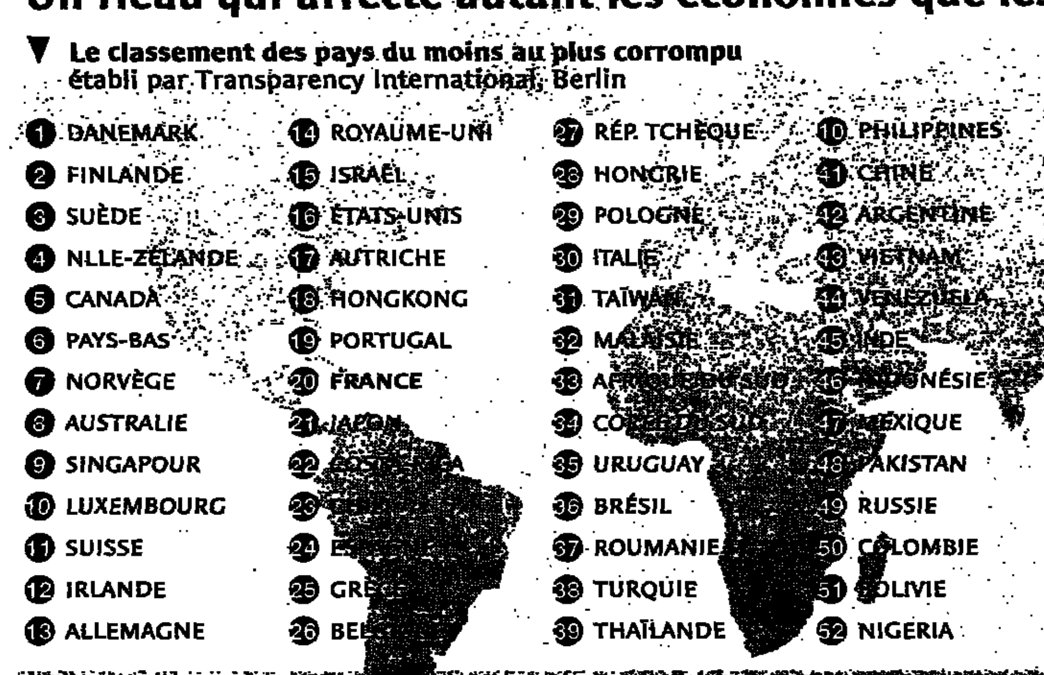
– Assistons-nous à une extension du phénomène de corruption à travers le monde, à la faveur, notamment, des opérations de privatisation ?

– Vous avez raison de mentionner les privatisations. Il y a des gens, à la Banque mondiale, qui pensent que le bon moyen, pour se débarrasser de la corruption, est de privatiser à grande échelle. En fait, les privatisations ont donné lieu, en Russie, à une corruption massive, à des cessions frauduleuses totalement scandaleuses. Les acteurs politiques n'ont eu qu'à se servir. Oui, je pense que nous entrons dans une nouvelle ère de la corruption. Le phénomène devient plus facile à détecter. Depuis l'effondrement du communisme et la fin de la guerre froide, l'information circule mieux. Les médias parlent plus librement. Le problème prend une ampleur sans précédent. C'est la première fois dans l'histoire qu'autant de responsables politiques ou de chefs d'entreprise sont mis en cause dans les "affaires", dans les différents pays du monde, à commencer par l'Europe. Considérez, par exemple, la Grande-Bretagne : les citoyens ne font plus du tout confiance aux hommes politiques. Le soupçon se généralise, car on assiste à un véritable effondrement des repères moraux, sous les effets conjugués de l'argent facile procuré par les activités criminelles et de l'incertitude engendrée par le chômage et la crise. »

Propos recueillis par
Vanessa Ragot

Un fléau qui affecte autant les économies que les institutions

▼ **Le classement des pays du moins au plus corrompu**
établi par Transparency International, Berlin



Cet indice annuel (le dernier en date, celui de 1997, a été rendu public début août) est établi par Transparency International, une organisation non gouvernementale (ONG) créée en 1993 dans le but de lutter contre la corruption mondiale et qui dispose d'une représentation dans une soixantaine de pays. Il repose sur les calculs effectués par le Dr Johann Graf Lambsdorff, économiste de l'université de Göttingen, en Allemagne, spécialisée dans ce domaine, à patir de 7 séries d'informations fournies par un large échantillon international d'hommes d'affaires, d'analystes politiques et d'autres experts au travers du réseau de Transparency International ou des études réalisées par des cabinets spécialisés (Gallup, DRI/Mc Graw Hill, Political Risk Services...). Il faut au moins 4 séries d'informations pour qu'un [illegible] dans ce classement [illegible] explique sa limitation [illegible].

▼ **Les principaux obstacles au développement économique dans les pays pauvres et en transition** (Harvard University)

Obstacle important
Moindre obstacle

CORRUPTION DU SECTEUR PRIVÉ
NIVEAU INSUFFISANT DE DÉMOCRATIE
INSTIT. FINANCIÈRES PEU DÉVELOPPÉES
INSTABILITÉ POLITIQUE
NIVEAU D'ÉDUCATION INSUFFISANT
SYSTÈME LÉGISLATIF INSUFFISANT
INSTABILITÉ DES POLITIQUES ÉCONOM.
INSTABILITÉ DES INSTIT. GOUVERN.
INEFFICACITÉ DES ENTREPRISES D'ÉTAT
CONTRAINTES LIÉES À L'INSUF. DES INFRAST.
CORRUPTION DU SECTEUR PUBLIC

▼ **L'indice de crédibilité de l'Etat**

0 0,2 0,4 0,6 0,8 1

PAYS À REVENU ÉLEVÉ DE L'OCDE
ASIE DU SUD ET DU SUD-EST
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU N.
EUROPÉE CENTR. ET ORIENTALE
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
AFRIQUE SUBSAHARIENNE
COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS

Pays à revenu élevé de l'OCDE = 1

Les gendarmes de Washington contre la corruption

Suite de la page I

« Les attaques virulentes contre l'interventionnisme étatique, contre les systèmes de protection sociale, contre les bureaucrates, l'affaiblissement des valeurs de la sphère publique et du coût moral de la corruption, l'apologie sans nuance du marché » sont aussi des éléments qui ont encouragé le phénomène, estime Yves Mény, directeur du Centre Robert-Schuman à l'Institut universitaire européen dans une publication de la Documentation française consacrée au sujet. La corruption ne date effectivement pas d'hier, relève-t-il, mais ce qui est nouveau, c'est *« son insertion dans une structure d'opportunité particulièrement propice (la transition de l'économie dirigée vers une économie de marché), conjuguée à l'inadéquation ou à la méconnaissance des nouvelles équipes et à l'affaissement des valeurs traditionnelles, [qui] lui a donné une dimension rarement atteinte, tant par son extension, universelle, que par l'importance des intérêts en jeu. Un facteur nouveau apparaît également déterminant dans la transformation du problème : l'internationalisation des échanges économiques qui s'opère en même temps que celle des mécanismes de la corruption ».*

De fait, peu ou prou, tous les pays – riches ou pauvres, industrialisés ou non – sont concernés, ainsi qu'en témoigne l'actualité récente. Au Japon, où pouvoir politique et corruption ont toujours fait bon ménage (des institutions financières telles que Nomura et Dai-Ichi Kankyo Bank ont été récemment condamnées pour leurs relations avec la pègre nipponne), c'est sous la pression de l'opinion publique que le premier ministre Ryutaro Hashimoto a dû renoncer à nommer à son cabinet un ancien inculpé du célèbre scandale Lockheed des années 70, condamné pour avoir touché des pots-de-vin du constructeur d'avions américain. En Chine, c'est le Parti communiste lui-même qui a annoncé en septembre l'expulsion de 121 500 de ses membres accusés de corruption, tandis que s'annonce le procès, pour les mêmes chefs d'accusation, de l'ancien maire de Pékin, Chen Xitong. En Lettonie, c'est le premier ministre en personne, Andris Shkele, qui a été contraint de démissionner en juillet pour faits de corruption, un mal qui continue à gangréner la Russie, en proie à un capitalisme mafieux qui n'hésite pas à tuer.

A la différence du crime organisé dont les méfaits autant que les revenus considérables qu'il génère (de l'ordre de 500 à 1 000 milliards de dollars par an selon les estimations) ont régulièrement été mis à l'index, la corruption a longtemps bénéficié d'une relative bienveillance dans la mesure où elle était considérée comme un mal nécessaire, étroitement lié à la bonne marche des affaires. Mais ces dernières années, en raison justement du nombre des « affaires » et de l'exaspération croissante de l'opinion publique, la quasi-justification économique de ce fléau a cédé la place à une condamnation sans appel. Même si les sommes en jeu (une centaine de milliards de dollars sur la base théorique d'une « commission » de 5 % appliquée à l'ensemble des contrats conclus de par le monde, de même qu'aux investissements, nationaux et à l'étranger et aux échanges de marchandises) sont, pour l'instant, inférieurs aux gains tirés des autres sources d'*« argent sale »*, leur nocivité ne fait plus de doute. Un constat qui a conduit les organisations financières internationales à réagir.

C'est en octobre 1996, à l'occasion de l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale qui se tenait à Washington, que Michel Camdessus et James Wolfensohn, le directeur général et le président de l'une et l'autre institution, donnaient le top de départ à la lutte contre *« le cancer de la corruption »*, cet *« affront fait aux plus pauvres »* qui, selon M. Wolfensohn, *« détourne l'argent vers les plus riches, accroît le coût de toutes les activités, provoque de graves distorsions dans l'utilisation des ressources collectives et fait fuir les investissements étrangers »*. Pour sa part, M. Camdessus soutenait alors qu'il *« ne peut y avoir de développement durable sans une gestion responsable des affaires publiques »*. Pour ces économistes, il est certain à présent que la corruption est un frein à l'essor des économies. Conduits par Paulo Moro, des experts du FMI ont bâti une grille d'analyse permettant de calculer les effets de la corruption sur l'investissement et la croissance. Il en résulte notamment qu'un pays confronté à ce fléau et qui réussirait à améliorer d'un point l'écart-type de son indice de corruption bénéficierait d'une augmentation de 4 % de l'investissement *« avec l'amélioration correspondante de l'emploi et de la croissance »*.

Lutter contre la corruption ne signifie pas seulement oeuvrer pour la salubrité économique. Cela veut dire aussi aider à restaurer l'autorité de l'Etat. Dans le « Rapport 1997 » sur le développement dans le monde, établi par la Banque mondiale en juin et consacré à un *« Etat efficace dans un monde en mutation »*, les auteurs d'une enquête menée auprès de 69 pays membres soulignaient que pour attirer l'investissement privé dans un pays, la crédibilité du gouvernement en place était un facteur déterminant. *« Il existe une étroite corrélation entre la note de crédibilité et les taux de croissance et d'investissement »*, expliquaient-ils.

« La lutte contre la corruption par une limitation des pouvoirs discrétionnaires (notamment vis-à-vis de l'exécutif) est l'un des grands axes de toute stratégie qui vise à retonifier le secteur public. la réforme de la fonction publique, la lutte contre le clientélisme politique et l'amélioration des rémunérations (des fonctionnaires) peuvent également contribuer à la lutte contre la corruption », estimaient les auteurs du rapport. Si la corruption s'avère généralisée, *« il faut prendre des mesures plus radicales pour la combattre, notamment en renforçant la surveillance des fonctionnaires et en punissant ceux qui se rendent coupables de malversations, des peines effectives devant être infligées aux entreprises nationales ou internationales reconnues coupables »*, préconisent-ils, soulignant que *« le monde entier »* est concerné. *« La corruption n'est pas propre à telle ou telle culture, et le corrupteur est aussi fautif que le corrompu. »*

Pour autant, ces institutions érigées en juge de paix iraient-elles jusqu'à prévoir, dans leurs conditions de prêt ou d'assistance financière une clause expresse « anti-corruption » à caractère suspensif ? Au FMI, on préfère éviter toute conditionnalité explicite de ce type. En revanche, le récent exemple de l'Argentine et du Kenya prouve qu'une démarche au coup par coup est possible. Pour peu que le dossier ne soit pas trop politique... Est-il envisageable, en effet, d'appliquer, par exemple, les mêmes réserves à l'encontre de la Russie, un pays largement soumis à l'emprise économique de la mafia et qui continue néanmoins à bénéficier de la mansuétude des institutions de Washington (et du G 7...) ? Voire à la Chine, largement corrompue, elle aussi et qui figure toujours parmi les « bons clients » de la Banque mondiale ? *« Nous souhaitons d'abord réduire les tentations en éliminant les distorsions »*, répond prudemment Massood Ahmed, un des responsables du FMI, lorsqu'on l'interroge sur le sujet.

De son côté, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a réussi au mois de mai, à l'issue d'un intense lobbying conduit par les Etats-Unis, à faire adopter par ses membres des dispositions visant à criminaliser la pratique des pots-de-vin. A l'instar du *Foreign Corrupt Practices Act*, une législation entrée en vigueur aux Etats-Unis après le scandale Lockheed. A terme, l'OCDE voudrait obtenir un traité international qui rendrait illégal le paiement des pots-de-vin en mettant fin à la possibilité, dans de nombreux pays, de les déduire fiscalement. Il était temps. Actuellement, la vitalité du marché aidant, le tarif des bakchichs connaît une véritable envolée, souligne Michael Wiehen, l'un des responsables de Transparency International. *« Dans de nombreux pays, M. 10 % est devenu M. 30 %. Ce n'est plus tenable... »*

S. M.

هكذا من الأصل

L'ampleur considérable du crime organisé

L'effondrement du bloc communiste est-européen et l'ouverture des frontières en Europe de l'Ouest ont constitué sans doute un formidable appel d'air dans lequel s'est engouffré un grand vent de liberté. Mais celui-ci n'a pas eu que des conséquences positives. Cette libéralisation a aussi été marquée *« par des facteurs colossaux de mobilité incontrôlée »* que la pègre a su utiliser à son profit, relève Serge Sabourin, sous-directeur d'Interpol dont le siège est à Lyon. *« D'une part, les pays de l'Est ont vécu la fin d'un contrôle policier à caractère politique. De l'autre, à l'Ouest, le grand marché européen a permis la liberté de circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services. Le flux des trafics illicites en quête de nouveaux marchés s'est ainsi considérablement développé,* explique-t-il. *En raison de l'ampleur des profits ainsi réalisés, le crime organisé a de plus en plus tendance à contrôler directement sur place chaque étape de ces activités, jusqu'à s'installer sur les territoires du transit de la "marchandise" »*, ajoute M. Sabourin.

Le marché s'est considérablement étendu mais le chiffre d'affaires total du crime organisé atteint-il la somme faramineuse de 1 000 milliards de dollars avancée par certains experts ? Sur ce sujet, le spécialiste d'Interpol reste d'une grande prudence. *« Les capitaux gérés par les organisations criminelles sont énormes »*, concède-t-il, donnant quelques exemples d'où on peut tirer des ordres de grandeur plus généraux. *« Ainsi, l'organisation mafieuse Cosa Nostra a recyclé, en 1990, au niveau mondial, l'équivalent de 85 milliards de dollars et la valeur totale des ventes de stupéfiants atteignait cette année-là 122 milliards de dollars. Depuis, les sommes n'ont fait qu'augmenter. Il est évident qu'une organisation criminelle disposant d'une telle masse d'argent est désormais en mesure de contrôler des territoires entiers. Le pouvoir corrupteur d'une telle masse d'argent permet à ces organisations criminelles de se livrer à une véritable guerre contre l'Etat. »*

▼Quels sont les moyens juridiques à opposer à une pègre qui sait utiliser et la libéralisation générale et les nouveaux moyens informatiques et financiers

Face à ce pouvoir du crime organisé *« qui atteint chaque couche de notre société et qui constitue une maladie susceptible de contaminer tout ce qui est en contact avec elle »*, quels sont les moyens de riposte dont disposent les gouvernements qui continuent à opérer sur le terrain de la légalité ? *« La complexité des législations nationales peut entraver la coopération internationale et gêner les poursuites »*, reconnaît M. Sabourin. A ce jour, si 177 pays ont décidé de lutter contre la criminalité organisée en adhérant à l'Organisation internationale de police criminelle, connue depuis 1956 sous le nom d'Interpol, ses adhérents en sont encore à réfléchir sur la notion juridique du crime organisé. Et à se demander s'il convient d'adopter la définition proposée lors du premier Colloque international sur la criminalité (organisé en mai 1988...), à savoir *« toute association ou tout groupement de personnes se livrant à une activité illicite continue, dont le premier but est de réaliser des profits sans souci des frontières nationales »*.

Pour faire face à l'emprise croissante des organisations criminelles sur le système économique mondial, la France a renforcé en 1996 son arsenal juridique. La loi du 13 mai 1996 qui parachève l'évolution du droit français en matière de lutte anti-blanchiment (relancée après le Sommet de l'Arche du G7, en juillet 1989, lequel avait débouché sur la loi anti-blanchiment de juillet 1990) a permis la création d'un délit général de blanchiment applicable au produit de tout crime ou délit, passible d'une peine de cinq ans de prison et de 2,5 millions de francs d'amende. Parallèlement, des moyens juridiques renforcés ont été accordés aux douanes (le délit douanier de blanchiment est harmonisé avec le délit général de droit commun), notamment pour mieux surveiller les changeurs manuels, maillon très sensible de la chaîne du blanchiment. Enfin, la cellule Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins), créée en mai 1990 et qui dépend du ministère de l'économie et des finances, a vu ses pouvoirs d'investigation renforcés.

Une amorce de coordination internationale, au plan gouvernemental, a été esquissée avec la création du GAFI, le Groupe d'action financière internationale sur le blanchiment de capitaux, chargé de surveiller et de prévenir le blanchiment des capitaux résultant du trafic de stupéfiants. La création de cet organisme, fort de 26 membres mais auquel n'adhèrent ni la Russie ni la Chine et qui dépend, en France, du ministère de l'intérieur, a été décidée en 1989 à l'issue du Sommet de l'Arche, à Paris. Pour lutter contre le crime organisé, cet organisme a publié 40 recommandations applicables aux pays membres dans le but d'améliorer les législations existantes. Avec quelques succès à son actif. Le système ne prévoit pas de sanctions à proprement parler mais les rapports écrits du GAFI, épinglant tel ou tel pays, en tiennent lieu dans la mesure où les avis négatifs de cet organisme dissuadent les investisseurs potentiels et pénalisent le commerce, indique-t-on dans son entourage. Et de citer l'exemple de la Turquie qui, rappelée à l'ordre par le GAFI en septembre 1996, adoptait, quelques mois plus tard, une loi criminalisant le blanchiment de l'argent sale avant de renforcer les organes de contrôle de son secteur financier.

Le GAFI s'efforce de faire en sorte que les nouveaux moyens informatiques et financiers (*smart card* ou porte-monnaie électronique, systèmes de paiement par Internet ou commerce électronique ; systèmes mixtes combinant porte-monnaie électronique et Internet) ne puissent pas être détournés pour blanchir, par exemple, l'argent de la drogue ou des ventes d'armes. *« Comment s'assurer que de grosses sommes d'argent n'utilisent pas ces nouveaux véhicules, hors de tout contrôle ? Comment garder une trace des opérations réalisées ? Toutes ces questions restent en suspens. Nous sommes encore démunis face à ces nouveaux instruments électroniques »*, reconnaît un spécialiste. *« La parade consisterait sans doute à adopter pour les transactions électroniques les systèmes de contrôle qui fonctionnent déjà pour les transactions bancaires. Le danger est réel mais il faut le relativiser, dans la mesure où le commerce électronique n'en est encore qu'à ses débuts. »*

V. R.

Enrique Iglesias, président de la Banque interaméricaine de développement (Washington)

« La pénalisation de la corruption est effective dans de nombreux pays d'Amérique latine »

« Lors de l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale qui s'est déroulée en septembre à Hongkong, ces deux institutions sont à nouveau intervenues pour rappeler la nécessité de lutter contre la corruption et pour expliquer leur action dans ce domaine. La BID, que vous présidez, a-t-elle un langage différent sur ce sujet ?

– Je partage la profonde préoccupation de la Banque mondiale et du FMI à propos de la corruption, dont l'ampleur et l'étendue ne sont plus à démontrer. Comme eux, je crois qu'il s'agit d'une aberration condamnable aussi bien du point de vue moral que de l'efficacité économique. A la BID, nous sommes prêts à agir en coordination avec les autres institutions financières internationales. Un phénomène de cette ampleur appelle évidemment une action concertée à différents niveaux.

– Quand on parle de corruption et de crime organisé, on évoque souvent les pays d'Amérique du Sud. Existe-t-il une spécificité latino-américaine ?

– Je ne crois pas : d'abord, l'Amérique latine n'a pas un monopole en matière de corruption, il suffit de lire la presse pour s'en rendre compte. C'est un problème mondial qui touche de façon particulière mais pas exclusivement les pays en transition politique et économique. C'est le cas des anciens Etats communistes ou des pays jadis dirigistes qui empruntent maintenant le chemin des réformes structurelles. Avec l'ouverture politique et la voie démocratique, on assiste à un processus sans précédent de transfert de biens qui a facilité les pratiques corrompues, dû, surtout au début, entre autres facteurs, au manque d'expérience, à la faiblesse des institutions, etc. Mon sentiment est que progressivement les gouvernements en place en Amérique latine sont de plus en plus déterminés à agir contre la corruption parce que les opinions publiques la tolèrent de moins en moins.

– La corruption est-elle plus importante aujourd'hui ?

– Difficile à dire. On manque d'évaluations précises. Ce qui est sûr, c'est que l'essor de la démocratie, le développement de la presse indépendante ont permis une transparence qui n'existait pas.

– Est-ce à dire que l'opinion publique est devenue plus exigeante ?

– Ce sont les conséquences directes de la démocratie. Celle-ci a permis une énorme valorisation du problème de la corruption auprès de l'opinion publique. Par ailleurs, cette dernière a été particulièrement sensible au fait que la lutte contre la corruption en Amérique latine n'a pas épargné les plus hauts personnages de l'appareil politique. Je vous rappelle simplement qu'au cours des dernières années quatre chefs d'Etat ont été punis par la société civile pour faits de corruption ou d'autres raisons d'incompatibilité avec leurs fonctions et contraints à la démission Il s'agit de Carlos Andres Perez (Venezuela), Collor de Mello (Brésil), Serrano Elias (Guatemala) et Bucaram (Equateur).

» Je ne porte pas de jugement sur ces sanctions ni sur les raisons qui les ont motivées. Je dis simplement qu'il s'agit là d'un phénomène nouveau, impensable il y a seulement une dizaine d'années. Par ailleurs, la condamnation de faits de corruption touche aussi le secteur privé, notamment au niveau des institutions bancaires. Par exemple, plus d'une centaine de banquiers vénézuéliens ont été contraints à l'exil pour faits de corruption. La pénalisation de la corruption est maintenant entrée dans les faits dans de nombreux pays latino-américains, notamment au Paraguay et en Bolivie. C'est là aussi une évolution importante des mentalités et des institutions.

– Dans le montage de ses programmes financiers, comment la BID fait-elle intervenir le paramètre anti-corruption ?

– D'une façon générale, l'action de la banque vise à encourager la réforme de l'Etat entreprise dans ces pays. Pour aider ces gouvernements à lutter contre la corruption, nous leur offrons notre assistance dans quatre domaines (notamment pour la passation de marchés publics, des concessions et des licences consenties à l'occasion de privatisations d'entreprises publiques, pour tout ce qui a trait au crime financier, pour tous les aspects juridiques).

» Dans les faits, cela signifie que nous intervenons dans tous ces domaines qui concernent la réforme du rôle de l'Etat, mais aussi de façon plus concrète, par exemple sous forme de programmes d'assistance au système judiciaire. Ne serait-ce que pour élaborer les nouvelles régulations exigées par le passage du public au privé de certains secteurs sensibles tels que la distribution d'eau ou d'électricité. Par ailleurs, nous avons inclus dans nos procédures de prêt des dispositions prévoyant que les entreprises qui participent à des appels d'offres déclarent les commissions payées aux intermédiaires.

– Existe-t-il une forme de coopération entre les différentes organisations régionales ou multilatérales ?

– Au niveau régional, nous venons d'organiser à Lima, au Pérou, la huitième conférence internationale anti-corruption. Elle s'est tenue le mois dernier avec un remarquable succès de participation et elle a adopté une déclaration finale très compréhensive et nuancée, mettant en lumière la complexité et la diversité du problème. Nous envisageons également de consacrer un séminaire au blanchiment d'argent dans le cadre des activités parallèles à notre réunion annuelle des gouverneurs qui se tiendra à Carthagène, en Colombie, à la mi-mars. En outre, la BID ainsi que l'Organisation des Etats américains ont été mandatées par les chefs d'Etat lors du dernier sommet tenu à Miami pour travailler sur différents fronts dans le combat contre la corruption. Pour ce qui est des organisations multilatérales, nous sommes naturellement en contact étroit avec le FMI et la Banque mondiale.

– Ces sujets, la corruption, le crime, la drogue ne sont pas des problèmes que connaissent uniquement les pays en développement ou en transition : les pays industrialisés y sont également confrontés...

– ... Eh oui, c'est comme pour danser le tango, il faut être deux...

– ... Justement. Quelle est la nature des relations entre les pays latinos et leur grand voisin, les Etats-Unis ?

– Elles sont souvent difficiles dès qu'on parle de drogues. Les pays latino-américains considèrent qu'il y a aux Etats-Unis une sorte de sous-évaluation du coût qu'ils paient dans leur lutte contre le trafic illégal de stupéfiants, qui est très élevé. Le narcotrafic est un système pervers qui est en train de miner certaines de nos sociétés ; c'est un problème énorme, un défi aux Etats, qui ne peut pas laisser et ne laisse personne indifférent. Mais les pays de la région agissent et paient un prix fantastique, y compris en vies humaines, qui n'est probablement pas tout à fait reconnu à l'étranger.

» Pour ce qui est du narcotrafic et de son influence néfaste sur l'économie, les travaux récents conduits par des experts internationaux, tel le Colombien Francisco Thoumi, ont démontré les effets dévastateurs aussi bien sur l'activité économique que sur le tissu social. En Amérique latine, on a l'impression que l'opinion internationale se focalise sur la production, attribuée aux pays en développement, tandis que le problème de la consommation, propre aux pays industrialisés, est moins pris en compte. Il y a là un déséquilibre, une injustice que nous vivons parfois assez mal. »

Propos recueillis par S. M.

CORRUPTION

Questions-réponses

1 Qu'elles sont les principales causes de la corruption des institutions publiques ?

Dans une récente étude publiée par le FMI sous le titre « Pourquoi faut-il s'inquiéter de la corruption » et consacrée aux *institutions publiques*, c'est-à-dire aux activités illégales qui diminuent l'efficacité économique des institutions publiques (l'étude ne porte pas sur la corruption privée, exercée par le crime organisé à l'encontre d'individus ou d'entreprises privées), Paolo Mauro énumère les causes suivantes :

1. Les restrictions aux échanges commerciaux, qu'il s'agisse de l'importation d'un bien soumis à une restriction quantitative ou de la protection d'une industrie nationale, par le biais de droits de douane, contre la concurrence étrangère, laquelle crée un semi-monopole de l'industrie locale. A ce sujet, l'auteur rappelle qu'au vu de plusieurs études, en règle générale, une économie très ouverte s'accompagne d'un faible niveau de corruption.

2. Les subventions officielles qui peuvent être une source de rente – à savoir la somme versée en plus à quelqu'un pour l'obtention d'un produit ou d'un service dont l'offre est limitée – pour les corrupteurs lorsque l'objet de la subvention n'est pas défini de manière précise et que des entreprises pour lesquelles elles ne sont pas prévues en bénéficient. Là aussi, plus le volume des subventions est important, plus l'indice de corruption est élevé.

3. Les contrôles des prix, théoriquement destinés, pour des motifs sociaux ou politiques, à abaisser le prix de certains biens au-dessous de leur valeur de marché, mais qui, souvent, incitent des individus, ou des groupements, à offrir des pots-de-vin à des fonctionnaires pour préserver le flux de ces biens ou pour acquérir injustement une part du marché au prix subventionné.

4. Les taux de change multiples et les systèmes d'attribution officielle de devises qui permettent de jouer sur le différentiel entre ces taux ou qui incitent à corrompre des fonctionnaires lors de la répartition de ces devises, souvent rationnées par des banques publiques.

5. Les traitements des fonctionnaires qui, lorsqu'ils sont sensiblement plus bas que les salaires du secteur privé, ouvrent la voie à la corruption.

2 En dehors des actes de corruption, quels sont le poids et les formes que revêt le « blanchiment » ?

L'argent sale blanchi sur les marchés financiers représente plus de 500 milliards de dollars (2 700 milliards de francs), soit l'équivalent de 2 % du PIB mondial, estimait le FMI en juin 1996. Selon certains spécialistes, la moitié de ces sommes considérables serait recyclée aux Etats-Unis. L'institution estimait alors que la globalisation des marchés financiers et la liberté croissante des mouvements de capitaux offraient *« des moyens faciles pour blanchir de l'argent acquis illégalement »* au travers du trafic de drogue, de la vente d'armes, de la prostitution ou de la corruption.

Les transactions liées au blanchiment utilisent une large panoplie d'instruments financiers, y compris les produits dérivés, estimait le FMI, ajoutant que les larges mouvements de capitaux concernés pouvaient contribuer à déstabiliser les économies des pays dans lesquels ces capitaux sont investis. A cela, il faudrait ajouter les effets de la criminalité informatique, un risque encore sous-estimé, alors que les dégâts qu'elle a déjà occasionnés en France en 1996 ont été évalués à environ 7 milliards de francs (2,3 milliards en 1985) par le Club des utilisateurs de systèmes informatiques français (Clusif). Un piratage qui, la même année, aurait coûté l'équivalent de 50 milliards de francs aux entreprises américaines et quelque 40 milliards de francs au système bancaire britannique. Pour sa part, le Parlement européen considère que plus de 100 milliards de dollars (550 milliards de francs) sont blanchis chaque année en Europe. Le Vieux Continent a été longtemps considéré comme à l'abri, mais il voit maintenant affluer des sommes considérables, en provenance de l'ex-Union soviétique et d'autres pays d'Europe orientale, indique le GAFI (rapport sur les typologies du blanchiment, février 1997).

Cet organisme ajoute que les groupes criminels organisés en Italie, au Japon, en Colombie, en Russie et en Europe orientale, au Nigeria et en Extrême-Orient, notamment, ont fortement élargi l'éventail de leurs activités, au-delà des pratiques traditionnelles. Expertes dans l'art d'utiliser le « smurfing » (fractionnement des dépôts) pour déjouer les contrôles et les mécanismes de garantie de prêts, ces organisations criminelles ont largement investi le système financier international en infiltrant, en particulier, des petites banques et des institutions financières non bancaires, voire en utilisant des *« comptes de transit »* (comptes de dépôt à vue ouverts auprès des institutions financières américaines par des banques ou sociétés étrangères) ou des « banques clandestines » associées à des groupes ethniques d'Afrique ou d'Asie qui permettent le transfert de fonds entre divers pays, sans emprunter le système bancaire légal.

L'activité de blanchiment permet aux intermédiaires qui y sont impliqués d'en recueillir des bénéfices substantiels, alors que les risques de répression encourus restent limités. Selon différentes sources recoupées par Jihad Azour, un expert international, le blanchiment laisse de 10 % à 15 % de marge aux banques qui se livrent à cette activité illicite (soit des gains estimés, au total, à 6 milliards de dollars), auxquels s'ajoutent 25 % de marge environ, qui reviennent aux intermédiaires. Ces montants expliquent pourquoi le système bancaire et financier hésite encore à se lancer dans une franche coopération avec les organismes chargés de la répression de ces trafics.

3 Quel est le rôle des paradis fiscaux ?

Les sociétés-écrans qui y sont installées constituent un excellent refuge pour les activités et transactions illicites. La région la plus « fournie » est celle des Caraïbes où des dizaines de milliers d'entreprises ont élu domicile. Bien connues, les îles Caïmans abritent près de 30 000 sièges sociaux et plus de 500 banques. A eux seuls, les territoires sous dépendance britannique représentent près de la moitié des sociétés offshore. Mais l'Europe n'est pas en reste. Le Liechtenstein, le Luxembourg, la Suisse, mais les îles de Jersey et de Guernesey, ainsi que Madère et Gibraltar, et Monaco constituent autant d'abris discrets pour l'argent douteux.

هكذا من الأصل

LES INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE (données nationales, OCDE, cvs)

	Etats-Unis	Japon	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Canada
Production industrielle (en %)	août	août	août	juin	juin	août	juin
Dernier mois connu	+1,0	−2,2	−2,9	+0,6	−1,4	−0,1	+0,3
Sur 12 mois	+5,3	+4,2	+5,2	+2,8	+0,7	+1,9	+5,8
Taux de chômage (en %)	septembre	août	août	août	juillet	septembre	septembre
Dernier mois connu	+4,9	+3,4	+11,6	+12,5	+11,7	+5,2	+9
Un an avant	+5,2	+3,3	+10,4	+12,4	+11,7	+7,4	+10
Indice des prix (en %)	août	août	septembre	septembre	septembre	septembre	août
Dernier mois connu	+0,2	+0,1	−0,3	+0,2	+0,2	+0,5	+0,1
Sur 12 mois	+2,1	+2,1	+1,9	+1,3	+1,4	+2,7	+1,8
Solde commercial (en milliards)	juillet	août	juillet	juillet	juillet	juillet	juillet
Dernier mois connu (monnaies nationales)	−15,8	+1 099,4	+11	+22,4	+ 5 506,8	−0,5	+1,7
Cumul sur 12 mois (monnaies nationales)	−177,8	+8 526,5	+114,8	+145,3	+60 813,4	−10	+31,5
Cumul sur 12 mois (en dollars)	−177,8	+ 72,9	+70,4	+26,1	+ 38,1	−16,2	+23
Croissance du PIB (en %)	97 T2	97 T2	97 T2	97 T2	97 T2	97 T2	97 T2
Dernier trimestre connu (rythme annuel)	+3,3	−11,2	+4,1	+4	+6,7	+4,1	+4,9
Sur 12 mois	+3,4	−0,3	+2	+2,3	+1,9	+3,6	+3,7
Solde des paiements courants (en % du PIB) 1997 (estimations OCDE)	−2,3	+1,9	+0,1	+1,7	+4,3	+0,2	−0,2
Déficit public (en % du PIB) 1998 (prévisions OCDE)	−1,2	−2,3	−2,7	−3	−3,8	−1,8	+0,5
1997 (estimations OCDE)	−1,1	−3,1	−3,2	−3,2	−3,2	−2,8	−0,2
Dette publique en % du PIB 1997 (estimations OCDE)	63,8	90,8	61,8	57,8	123,3	54,1	97,2

INDICATEURS DE QUATRE PAYS DU PROCHE-ORIENT

● *ÉGYPTE.* Même si elles procèdent parfois par à-coups, les réformes économiques se poursuivent. Avec des résultats positifs, à en juger par certains baromètres. Ainsi, les réserves en devises, qui représentaient 1,5 milliard de dollars seulement en 1991-1992, soit l'équivalent de deux mois de couverture des importations, atteignaient 20 milliards de dollars fin 1996, indique l'Arab African International Bank. La dette extérieure représente à présent moins de 50 % du PIB égyptien et l'inflation est tombée de 25 % en 1990 à 7 % en 1996.

PIB réel 1995	PIB réel 1997	Inflation 1995	Inflation 1997
3,2 %	5 %	9,4 %	6,2 %

● *ARABIE SAOUDITE.* Le pays, qui, ces dernières années, a connu de sérieux problèmes budgétaires, a vu son déficit ramené à 3,3 % du PIB fin 1996 contre 5,9 % l'année précédente. Dans le même temps, la balance des paiements courants, qui était déficitaire de 7 milliards de dollars en 1995, a enregistré un léger excédent l'année suivante, affirme la Riyad Bank. Enfin, le flux des investissements reste important. Dans le seul secteur pétrochimique, près de 8 milliards de dollars de projets d'investissement ont été engagés.

PIB réel 1995	PIB réel 1997	Inflation 1995	Inflation 1997
0,5 %	1,8 %	5 %	0,7 %

Source : FMI/British Bank.

● ÉMIRATS ARABES UNIS. Selon les statistiques les plus récentes, le montant des réserves de pétrole prouvées représente l'équivalent de 98 milliards de barils de brut, ce qui fait des Emirats le troisième plus important producteur de pétrole au monde. Mais, relève la British Bank, l'économie locale s'est considérablement diversifiée au cours des vingt dernières années et les secteurs *non pétroliers* de l'économie représentent actuellement environ 63 % du PIB total. Avec une population de 2,4 millions d'habitants, celui-ci équivaut à 16 000 dollars par an et par habitant.

PIB réel 1995	PIB réel 1997	Croissance 1995	Services 1997
3 %	3 %	14 %	14 %

● KOWEÏT. La discipline budgétaire produit ses effets. Elle a permis d'équilibrer les comptes publics et les rentrées pétrolières supérieures aux prévisions (8,4 milliards de dollars prévus pour 1996-1997 sur la base d'un prix moyen du baril de 13 dollars) ont permis un léger excédent, estime la Commercial Bank of Kuweit. *Pour ce qui est de l'endettement* du pays, l'emprunt de 5,5 milliards de dollars contracté en 1991 a été totalement remboursé en 1996, ramenant à 156 millions le total de la dette externe.

PIB réel 1995	PIB réel 1997	Inflation 1995	Inflation 1997
1,6 %	1,2 %	2,7 %	1,2 %

A quand la Chine membre de l'OMC ?

▼Commerce mondial

Difficile, pour les autorités de Pékin, d'apprendre une patience venue d'ailleurs

A la fin de ce mois, la visite du président chinois *Jiang Zemin à Washington* sera cruciale pour l'entrée de son pays dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC). *Malgré dix ans de négociations*, les réticences à une entrée rapide de la Chine populaire sont encore nombreuses à Washington (*comme dans bien d'autres capitales*), même si certains industriels américains, le dernier étant le président de Boeing, s'y sont déclarés favorables.

Ces réticences n'ont rien à voir avec le problème de l'unité chinoise : celui-ci est contourné par le fait que les membres de l'OMC peuvent être des « territoires douaniers autonomes ». Hongkong est membre de l'OMC depuis 1986. Et l'entrée de Taïwan est déjà acquise, sous le nom de Territoire douanier autonome de Taïwan, Penghu, Kinmen et Matsu. *Le seul écho au problème sino-taïwanais* à l'OMC est qu'il a été convenu de déclarer Taïwan membre de l'OMC « *une minute après* » l'entrée de la Chine populaire.

Les réticences des pays membres de l'OMC sont plutôt dues à un problème plus fondamental de confiance. Les structures actuelles de l'économie chinoise héritées de l'époque communiste seront-elles *en conformité avec les règles de* l'organisation mondiale ? Et le seront-elles au rythme qu'exige l'importance croissante de l'économie *chinoise dans le monde* ?

Le poids de l'économie chinoise est un point-clé : s'il pousse à l'entrée rapide à l'OMC d'un pays qui est déjà le sixième exportateur mondial (si l'on exclut du commerce *mondial le* commerce entre les pays de la Communauté), il renforce aussi le besoin de confiance sur l'évolution future de *la Chine populaire.*

Au cœur de ce problème de confiance, se trouve la règle essentielle de l'OMC – le fait que les mêmes lois *et taxes soient appliquées* aux produits domestiques et étrangers (une fois les droits de douane acquittés sur ces derniers). *Comment ce principe de non-discrimination* peut-il être bien appliqué dans un pays où l'Etat possède 60 % des actifs des firmes existantes et où les entreprises d'Etat font plus de 30 % de la production industrielle ? Voilà la question-clé.

Certes, la situation a bien évolué (*en 1974*, les entreprises d'Etat faisaient près de 80 % de la production industrielle), et cet été le président Jiang a annoncé un important programme de privatisation et de « *légalisation* » de l'économie chinoise. Mais cet optimisme résiste mal aux disparités entre provinces.

Ainsi, dans la province du *Guangdong* (la *plus* proche de Hongkong), seulement 20 % des actifs sont détenus par l'Etat, et plus de 40 % sont liés à des participations étrangères. *Par contre*, dans la province du Liaoning, les proportions sont, respectivement, de 70 % et 10 %. Ces différences *énormes entre provinces reflètent* la complexité des processus de décision en Chine et la très grande « malléabilité» des lois chinoises.

Tout cela, combiné avec un goût prononcé pour le secret d'Etat (récemment, des firmes étrangères n'ont même pas pu connaître le montant exact des restrictions quantitatives qui leur étaient imposées) engendre des protectionnismes provinciaux. D'où la *remarque amusée* d'un économiste chinois, selon lequel l'entrée de la Chine populaire dans l'OMC est le meilleur moyen de réduire les barrières chinoises internes, entre provinces.

INCERTITUDES JURIDIQUES

La crainte persistante des pays membres de l'OMC explique l'âpreté des négociations sur de *nombreux aspects très techniques.* Tout se passe comme si ces pays cherchaient à compenser l'incerti*tude juridique générale en Chine* par un grand nombre d'engagements chinois précis – par exemple sur les procédures d'achat des entreprises d'Etat, les licences d'importation et d'exportation, les restrictions sur les personnes et les entreprises pouvant faire des *échanges (trading rights)* ou sur la création de tribunaux indépendants pour régler les litiges impliquant les firmes étrangères (on *pourrait citer au moins* une quinzaine d'autres points importants).

A côté de ces questions quasi constitutionnelles, la Chine, comme tout candidat à l'OMC, doit négocier des concessions commerciales. Certaines de ces dernières sont classiques. Ainsi, certains membres de l'OMC voudraient une baisse de la moyenne des droits de douane chinois à 8 % environ – *avec des efforts particuliers dans* l'agriculture, les machines, le textile et l'automobile. Il faut rappeler que les *droits de douane chinois* ont été abaissés de 34,5 % à 21,5 % en 1996 (dans le cadre de l'APEC, Coopération économique Asie-Pacifique), puis à 17 % en 1997. Mais d'autres concessions commerciales demandées aux Chinois sont plus inédites, comme la libéralisation progressive des services financiers, des télécommunications ou du commerce de gros et de détail, mais elles reflètent encore la peur du vide ou du flou juridique. Il est facile de comprendre que ces négociations engendrent, chez des Chinois, une certaine impatience devant ce qui apparaît une profonde (ré)écriture de leurs lois.

Il leur faudra beaucoup de sagesse pour accepter que l'OMC soit l'instrument de la modernisation de leur économie – un rôle que l'organisation n'a jamais joué à ce *point jusqu'à présent* dans d'autres pays. D'autant que la forte croissance chinoise passée cache de *sérieux problèmes* : des services très inefficaces (le système bancaire serait insolvable, pour un coût estimé à trois fois celui de la débâcle financière japonaise), des entreprises d'Etat souvent fortement endettées avec des effectifs pléthoriques.

Le tout donne des taux de profit souvent inférieurs à ce qu'ils sont dans le Sud-Est asiatique ou en Amérique *latine*, et rend plausible la crise économique vers 2000-2001 prévue par un institut économique australien.

PRUDENCE

Cette impatience chinoise risque de perdurer : dans l'état actuel des négociations, il est prévu un examen régulier (tous les deux ans) de la mise en œuvre des engagements chinois par un groupe de travail à l'OMC. Pourtant, en dépit des apparences, cela est une bien meilleure solution que de faciliter le recours des actuels membres de l'OMC à des mesures de sauvegarde « spéciales » contre la Chine populaire, une fois devenue membre de l'Organisation. On sait les dangers de cette voie, car elle a été, de fait, appliquée aux exportations japonaises jusque dans les années 90 : elle nous a entraînés *dans une série de coûteuses* batailles protectionnistes d'arrière-garde, toutes perdues.

Patrick Messerlin
professeur à l'IEP-Paris

▼ Le poids de la "grande Chine"

	POPULATION en millions d'habitants 1995	PNB/hab. en dollars 1995	CROISSANCE taux annuel moyen/hab. 1985-1995
CHINE POPULAIRE	1 200	620	8.3
HONG KONG	6	22 990	4,8
TAIWAN	21	12 000	8.5

Source : Banque mondiale, rapports du développement

Beaucoup de croissance et peu d'emplois en Argentine

▼ Amertume

Le pays connaît un véritable boom, dû surtout aux investissements. Mais le chômage et la pauvreté persistent

L'Argentine, après l'« effet tequila », serait-elle atteinte d'un syndrome européen, celui de la croissance avec chômage ? Pourtant, deux ans après la crise sévère provoquée par la fuite des capitaux, le *pays est aux limites de la surchauffe.* Depuis le printemps, les analystes de la capitale n'ont cessé de relever leurs projections de croissance, de 5,5 %, estimation gouvernementale initiale, à 6,5 %, et jusqu'à 8 %. Le très sérieux cabi*net Broda* table sur 7,3 %.

Moteur de ce boom : l'investissement, qui devrait augmenter de *24 % par rapport à l'an passé.* Appuyé fortement par les capitaux étrangers, il touche des secteurs traditionnels, comme *l'agriculture et l'agroalimentaire*, et *nouveaux* ou redécouverts comme l'industrie minière – grâce à la refonte du code *minier* – *l'énergie* (pétrole et gaz), la pétrochimie et l'automobile, où joue l'« effet Mercosur » : constructeurs et équipementiers répartissent leurs installations entre l'Argentine et le Brésil. S'y ajoute l'exécution des investisse*ments convenus lors des privatisa*tions des années précédentes. Cette croissance tire la sidérurgie et les matériaux de construction.

Malgré cela, la hausse des prix reste faible (1,5 % pour l'année). De quoi nourrir l'optimisme des *économistes et des dirigeants* : l'Argentine a montré qu'elle pouvait surmonter une crise sans modifier sa politique économique, et *notamment la loi de convertibilité* du peso, adoptée en 1991.

Douloureuse, la crise a même permis d'assainir un secteur bancaire *fragile. La confiance des dé*tenteurs de capitaux ne se dément pas, surtout quand l'Asie déçoit. Les investissements étrangers directs continuent d'affluer : on table sur 7 milliards de dollars, voire 8 milliards en 1997, contre 5 milliards en 1996, et l'investissement de portefeuille ne sera pas en reste. Un signe : en septembre, le gouvernement a placé sans difficulté des bons en dollars à trente ans ; il *a même pu lancer un emprunt en* pesos.

Si les annonces sont confirmées, *l'investissement étranger permet*trait de combler sans mal un déficit des comptes courants qui pourrait avoisiner les 8,9 milliards de dollars cette année, contre 4,7 milliards en 1996. Le boom de l'investissement se traduit en effet par un bond des *importations* (29 % au premier semestre), provenant avant tout des biens d'équipement (+ 42 %).

En revanche la croissance des exportations, toujours tirée par la même poignée de secteurs porteurs, a été handicapée par une *baisse des prix des hydrocarbures* ou de certains produits agricoles au premier semestre. Certes, les ventes d'automobiles, dopées par le Mercosur comme les investissements, ont dépassé en huit mois le volume de toute l'année 1996 : sur l'ensemble de 1997, la progression devrait atteindre 84 % !

Mais ces succès n'empêchent pas le déficit commercial de se creuser depuis l'an dernier, s'élevant à *1,9 milliard de dollars sur les sept* premiers mois, ce qui laisse présager un montant de 3 milliards environ sur l'année entière.

Point d'inquiétude non plus sur le déficit budgétaire, qui sera maintenu à 4,5 milliards de dollars au *plus, soit 1,5 % du PIB, largement* au-dessous du critère de Maastricht, soulignent les Argentins. L'an dernier, en dépit de mesures d'économies et de *recettes nouvelles*, il avait atteint les 6 milliards, bien au-dessus de l'objectif fixé par le ministre de l'économie Roque Fernandez pour satisfaire aux demandes du Fonds monétaire international.

Les rentrées de TVA *remontent* avec le boom, mais la crise a renforcé les habitudes de fraude et les *retards de paiement : en cas de dif*ficulté, la première dette qu'on ne paie pas, c'est celle envers l'Etat. Une seule privatisation a pu se *faire, laborieusement*, celle de la poste, mais ni celles des aéroports, ni celles des centrales électriques, en raison d'une guérilla juridico-politique. Et, *en année électorale*, le gouvernement ne pouvait guère se montrer très rigoureux sur les programmes sociaux.

En effet, la situation sociale, elle, n'incite guère à l'optimisme. Malgré dix-huit mois de forte croissance, le taux de chômage n'est redescendu qu'à 15,8 % selon la dernière enquête officielle. Et M. Roque Fernandez, comme son précesseur Domingo Cavallo, es*time nécessaire une flexibilité sup*plémentaire du travail pour retrouver le niveau d'avant la crise... vers l'an 2000.

LES EFFETS DE LA PRIVATISATION

Ce haut niveau résulte d'une *conjonction de facteurs. Les créa*tions d'emplois ne suffisent pas à répondre à l'augmentation de la population active, par suite d'une arrivée croissante de femmes sur le marché du travail – la crise n'a fait que renforcer le besoin d'un *deuxième revenu éventuel.*

Sauf l'automobile, les branches qui investissent utilisent peu de main-d'œuvre. Surtout, les privati*sations ont sévèrement taillé dans* les effectifs ; la crise, les contraintes budgétaires des provinces ont réduit encore l'emploi *public. Dans les villes*, les boutiquiers sont aujourd'hui laminés par la concurrence. Dans une économie ouverte, avec une *monnaie alignée sur le dollar*, les entreprises, forcées aux gains de productivité, préfèrent l'investissement matériel à l'emploi ; la baisse des salaires réels *depuis* 1991, le développement de l'emploi précaire ou sans couverture sociale ont juste freiné la tendance, car les rémunérations restent encore élevées par rapport aux pays voisins.

Le chômage a gonflé les rangs des pauvres. *Selon les données officielles* du printemps, 1,4 million de chômeurs (près des deux tiers du total) vivent dans une « *extrême pauvreté* » ; 26,3 % des habitants du Grand Buenos Aires se trouvent au-dessous du seuil de pauvreté seulement 1,6 point de moins qu'en 1996.

Les proportions sont bien supérieures dans les provinces du Nord *et du Nord-Ouest, peu peuplées* certes, mais où le taux de chômage dépasse 50 %. Et, à la frontière de la pauvreté, on trouve de nombreux *retraités à 250 dollars par* mois et de petits fonctionnaires, comme les instituteurs. Loin d'apporter du bien-être (le *feel good* des *économistes*), la croissance tend à accentuer les tensions, comme l'a montré depuis six mois la multiplication des manifestations et des grèves, *notamment dans les provinces* appauvries. L'amélioration espérée ne vient pas.

L'amertume est encore accrue par la *dégradation* de l'enseignement et des services de santé, comme par les scandales survenus au cours des dernières années : implication de la police dans des assassinats, corruption dans la haute fonction publique ou dans les entreprises. Elle *nourrit* le désir de sanctionner les péronistes, au pouvoir : on prévoit un recul du Parti justicialiste aux élections législatives du 28 octobre, malgré les négociations ambiguës des pouvoirs avec la principale centrale syndicale, *la CGT, et malgré les abondantes* aides sociales distribuées dans la province de Buenos Aires par le gouverneur Eduardo Duhalde, *candidat à la succession de* Carlos Menem à la présidence de la République en 1999.

Guy Herzlich

▼ *L'économie de l'Argentine*

CROISSANCE DU PIB (en %)

1991	1992	1993	1994	1995	1996
+ 8,9	+ 8,7	+ 6	+ 7,4	− 4,5	+ 4,4

TAUX DE CHÔMAGE (en %)

1991	1992	1993	1994	1995	1996
6,5	7	9,6	11,5	17,5	17

COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de dollars)

IMPORTATIONS
EXPORTATIONS
25
20
15
10
5
0
1991 1992 1993 1994 1995 1996

L'Italie, bon élève de Maastricht

par Giovanni Balcet

L'économie italienne semble susciter, chez les autres Européens, des sentiments manichéens, orientés, selon la conjoncture, vers le pessimisme le plus radical ou l'admiration stupéfiée. La crise politique du gouvernement Prodi à Rome, qui s'est soldée par un compromis avec le parti Rifondazione comunista, sur la réduction du temps de travail à trente-cinq heures en 2001, a brusquement accru les incertitudes sur l'avenir économique du pays. Mais dès le lendemain, les prévisions économiques de la Commission européenne selon lesquelles l'Italie devrait, dès 1997, respecter le critère d'une limitation des déficits à 3 % du PIB, dissipait en partie ces interrogations.

Il y a un an environ, le pessimisme prévalait largement, et les chances de la péninsule de rejoindre l'euro avec le premier groupe de pays apparaissaient bien minces. Au cours des derniers mois, par contre, après un an d'efforts considérables, grâce aux politiques de rigueur mises en place par le gouvernement Prodi et à l'obstination du ministre de l'économie, Carlo Azeglio Ciampi, le cadre s'était complètement renversé et l'Italie apparaissait comme le bon élève de Maastricht, voire même l'exemple à montrer aux autres écoliers. Même les autorités monétaires allemandes, ainsi que les médias d'outre-Rhin, avaient dû se rendre à l'évidence et corriger leur jugement sur ce membre indocile du « Club Med ».

Les données publiées en septembre par le FMI confortaient cet optimisme ; elles témoignaient que le fameux rapport déficit/PIB s'était réduit de moitié en douze mois, et que le mythique 3 % était presque atteint. Les prévisions estimaient cet indicateur à 3,2 % en 1997 et au-dessous de 3 % en 1998, cela malgré la faible croissance du PIB, qu'on chiffre à 1,2 % pour l'année en cours. La demande des titres en lires sur les marchés financiers avait augmenté, et la baisse des taux d'intérêt était spectaculaire. A cela il faut ajouter les résultats en matière d'inflation, désormais inférieure à celle de l'Allemagne, et les excédents de la balance commerciale et de la balance des paiements, cette dernière étant estimée à 3,2 % du PIB cette année.

L'assainissement des finances publiques a été presque brutal. Depuis 1992, à partir du gouvernement Amato, le budget public italien dégage un excédent primaire, le déficit étant entièrement dû au paiement des intérêts sur la dette, c'est-à-dire au poids du passé. La réforme des retraites, sur laquelle une négociation difficile est en cours avec les syndicats, devait, dans les intentions du gouvernement Prodi, consolider définitivement l'assainissement. Après la rentrée, la Bourse de Milan avait réagi avec euphorie aux bonnes nouvelles. Mais l'incertitude sur le déroulement de la crise politique est venue bouleverser ce cadre, tout en alimentant les inquiétudes des pessimistes.

Au-delà de ces considérations de circonstances, un regard plus attentif sur l'économie italienne, pour mieux comprendre ses perspectives, devrait considérer non seulement les questions maastrichtiennes mais aussi les signes en provenance de l'économie « réelle ».

Les faiblesses structurelles de la grande industrie et des secteurs avancés, ainsi que les inefficacités de l'administration publique, menacent la compétitivité des entreprises

Tout d'abord, le chômage, qui demeure à 12,2 %, a été alimenté dans une mesure non négligeable par l'impact déflationniste des politiques de rigueur. Il est d'autre part indéniable que les Italiens ont déjà payé un prix élevé, au cours des dernières années, en termes de réduction de l'Etat social, alors que les inefficacités d'un certain nombre de services et infrastructures essentielles (poste, chemins de fer, Sécurité sociale...) leur sont bien familières.

Un aspect moins connu de la situation économique du pays est la perte de compétitivité d'une partie importante de la grande industrie, accompagnée par l'abandon de créneaux décisifs dans la haute technologie. La gravité de la situation est illustrée par la cession à des firmes étrangères, dans l'espace des derniers mois, de deux fleurons de la grande industrie.

Fin janvier, quelque mois seulement après la démission de son président Carlo De Benedetti, Olivetti, très endettée, annonçait la cession de la division Personal Computers à une société constituée pour l'occasion avec comme actionnaire dominant l'homme d'affaires américain Edward Gottesman. L'industrie italienne, victime d'une concurrence accrue, est ainsi sortie du marché des ordinateurs, après des années de lourdes pertes. Plus récemment, le 5 septembre, Olivetti a trouvé un partenaire pour son nouveau secteur stratégique, la téléphonie mobile ; le groupe allemand Mannesmann a pris une participation de 25 % dans le capital d'OMTS (Olivetti Mobile Telephony Service), qui contrôle Omnitel, le deuxième opérateur de téléphonie mobile de la péninsule, et prévoit de monter à 49,9 % en l'an 2000.

L'autre épisode concerne la chimie. Le 13 septembre, Montedison, qui était le géant privé du secteur, lui aussi lourdement endetté, a cédé à Shell, son partenaire dans la société mixte Montell, l'essentiel de ses activités chimiques. La Bourse de Milan a réagi positivement, bien sûr, mais il reste que, après des décennies de luttes politiques, d'erreurs stratégiques et d'occasions manquées, la grande industrie chimique transalpine est sortie de la scène, si l'on exclut le groupe public ENI, en voie de privatisation.

Dans cette industrie, comme dans les secteurs traditionnels et dans la mécanique spécialisée, où se concentrent les « districts industriels », des moyennes et des petites entreprises demeurent très compétitives dans des niches technologiques et des créneaux spécifiques. Encore une fois, les PME apparaissent comme étant l'épine dorsale de l'industrie italienne. L'économiste Margherita Balconi a récemment étudié l'ampleur du phénomène de la croissance rapide de nombreux groupes industriels moyens, surtout dans les industries traditionnelles.

Mais la pénétration des capitaux étrangers dans les secteurs les plus rentables et technologiquement avancés s'est accentuée dans les dernières années, en partie à la suite des privatisations. Dans l'industrie pharmaceutique, par exemple, la présence des firmes étrangères est prépondérante.

A quel prix l'Italie pourra-t-elle se passer du rôle des grandes entreprises innovatrices dans des secteurs-clés de haute technologie ? L'effort de recherche-développement, tant public que privé, se limite à 1,2 % du PIB, un niveau bien inférieur à celui des partenaires européens. De plus, le système scolaire et de formation est dans le marasme, malgré les efforts de rénovation du ministre de l'éducation, Luigi Berlinguer, qui se sont heurtés encore une fois aux contraintes budgétaires ; les salaires des enseignants et des instituteurs, par exemple, sont parmi les plus bas en Europe, pour la plupart inférieurs à 7 000 francs par mois.

L'assainissement en cours des finances publiques italiennes est sans doute spectaculaire, et les signes de vitalité du système productif ne manquent pas. Mais les faiblesses structurelles, notamment dans la grande industrie et dans les secteurs avancés à haute intensité de recherche technologique, ainsi que les inefficacités de l'administration publique, menacent la compétitivité des entreprises à moyen terme. C'est pourquoi Maastricht n'est pas tout.

Giovanni Balcet *est professeur à l'université de Turin.*

Des Etats sous influence mais pas sans influence

par Olivier Lacoste

Jorge Luis Borges, l'écrivain argentin, aurait été surpris d'apprendre que sa nouvelle intitulée *Guayaquil* élucide le bras de fer qui se joue entre les Etats et les marchés financiers. Un professeur d'université, unanimement reconnu, va être investi par le ministre d'une mission aussi importante qu'honorifique. Petite formalité : il doit recevoir un obscur confrère aux travaux mineurs, M. Zimerman, dont la candidature a été inconsidérément présentée par une université de province et lui expliquer, sans le froisser, que tout est déjà joué et qu'il doit discrètement se retirer de la course. L'entretien qui s'engage n'est pas un duel, seulement une mise au point polie. Pourtant, sans jamais ouvrir les hostilités, M. Zimerman s'approprie inéluctablement la mission et terrasse son adversaire avec une seule arme : sa plus grande volonté.

Comme le professeur réputé, les marchés financiers ont, a priori, tous les atouts en main. Ils exercent aujourd'hui une influence visible sur les nations, et sanctionnent par des crises violentes (comme cet été en Asie) les politiques économiques qui leur déplaisent. Du coup, on ne remarque pas le savoir-faire avec lequel les Etats réussissent, comme M. Zimerman, à imposer leur vues. Contre toute attente, ils savent se créer des marges de manœuvre, ou plus fort encore, orienter les marchés au point de les utiliser comme de véritables outils de régulation conjoncturelle. Tout leur art consiste à montrer leur volonté, sans jamais déclarer la guerre.

C'est avec un réel doigté que les Etats arrivent à tromper la surveillance que les marchés exercent sur leurs finances publiques. Et pourtant, l'arme budgétaire est aujourd'hui presque enrayée, après avoir longtemps été privilégiée par la politique économique. Par peur de provoquer une flambée des taux longs, plus aucun gouvernement ne se risque à déclarer ouvertement qu'il creusera son déficit pour soutenir l'activité. Au contraire, la ruse consiste pour l'Etat à s'édicter bruyamment une discipline que les marchés lui imposeraient de toute façon (et de façon plus brutale). Ce qui aboutit, paradoxalement, à desserrer les contraintes... en les reportant au lendemain. L'effet premier de la règle des 3 %, formidable trouvaille psychologique, est de faire patienter les marchés. La preuve en a encore été donnée le 21 juillet par la présentation de l'audit des finances publiques : tout en avouant, à demi-mot, ne pas pouvoir atteindre les 3 % en 1997 (pourtant année de référence pour l'examen de passage à l'euro), le gouvernement affirmait haut et fort tenir cet engagement... en 1998. Les marchés n'ont pas bronché.

C'est avec un réel doigté que les Etats réussissent à tromper la surveillance que les marchés exercent sur leurs finances publiques

Dans ce petit jeu avec les marchés, il est un domaine où les autorités publiques sont devenues encore plus roublardes : la gestion des taux d'intérêt. Bien qu'elles n'aient aucune prise directe sur les taux longs (dont le niveau reflète les anticipations diverses des marchés), les banques centrales sont passées expertes dans l'art de les influencer. Par exemple, pour comprendre l'action que mène, depuis 1994, Alan Greenspan, patron de la Réserve fédérale américaine, il faut savoir qu'il veut lisser les évolutions des rendements obligataires. Quand, devant de « trop » bons indicateurs conjoncturels, les opérateurs s'affolent à l'idée d'un retour de l'inflation, il les rassure en durcissant sa politique aussi fort qu'ils le réclament... et fait marche arrière quand leurs angoisses sont dissipées. Quand les marchés sont calmes... alors il ne bouge pas ses taux courts, mais lâche parfois quelques déclarations sibyllines dans l'espoir de guider la Bourse.

Pour influencer les opérateurs, la Banque de France n'est pas non plus sans talent. En 1995, alors que, pour protéger le franc, elle avait dû relever sa garde lors de deux crises monétaires, elle a immédiatement profité, pour faire baisser les taux courts – et surtout les taux longs –, du discours tenu le 26 octobre par Jacques Chirac sur la nécessité de respecter la discipline européenne. Qu'elle ait été convaincue ou non importe peu : ce qui compte, c'est « l'intox » qu'elle a pratiquée en direction des marchés. Elle les convainquait des gages d'orthodoxie budgétaire donnés par le pouvoir en faisant mine d'y croire elle-même, c'est-à-dire en baissant pas à pas ses taux courts. Grâce à cette ruse, la détente des taux longs pouvait reprendre.

C'est sur le change que les Etats montrent le plus d'aptitude à manipuler les marchés. Les Etats-Unis, passés maîtres dans cet art délicat, ont par exemple réussi à faire baisser le dollar contre le yen de début 1993 (arrivée au pouvoir de Bill Clinton) à début 1995, alors même que la Fed remontait ses taux courts à partir de début 1994. Pour accomplir ce tour de force, la méthode était toute simple : en multipliant les déclarations appelant la hausse du yen (pilonnage psychologique qui fut surnommée le *« talking yen up »*), les autorités américaines ont réussi à modeler les anticipations des marchés financiers. Le plus fort, c'est qu'ils parvinrent à faire marche arrière. Début 1995, Robert Rubin remplace Lloyd Bentsen au poste de secrétaire d'Etat au Trésor, et décide d'orchestrer une remontée du dollar contre le yen, pour donner un peu d'air à l'économie japonaise, alors au bord de l'asphyxie. De messages nouveaux sont adressés au marché (la Réserve fédérale intervient même sur le marché des changes en avril et en août 1995). Et une fois encore, la puissance publique parvient à imposer ses vues.

En fait, les Etats-Unis, contrairement à la légende du *« benign neglect »* (ou du laissez-faire les marchés), n'ont pas cessé, dans la période récente, d'influencer le cours du dollar. Pour eux, la gestion du change est devenue l'arme majeure de la régulation conjoncturelle, et pas seulement une dérivée de la politique monétaire : ils ont fait baisser le billet vert avec détermination tant qu'ils voulaient soutenir leur activité, puis ont autorisé son raffermissement pour empêcher la surchauffe.

Un exemple aussi efficace de politique de change, qui nécessite d'influencer les marchés, est hors de portée des Etats dépourvus de volonté. Ce que seront, malheureusement, les pays de la zone euro. En effet, les traités ne permettent même pas de savoir s'il y aura une gestion du change : ils indiquent seulement (à l'article 109) que *« le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, soit sur recommandation de la Commission (...), soit sur recommandation de la BCE, peut formuler des orientations générales de politique de change »* vis-à-vis des monnaies tierces. Ce dispositif est trop confus : non seulement il ne donne aucune arme efficace aux gouvernements, mais surtout il ne favorise pas l'émergence d'une volonté commune. En matière de change, la construction de l'euro a oublié un élément essentiel : une instance capable, comme M. Zimerman, de vouloir.

Olivier Lacoste *est économiste.*

LIVRES

« L'unilatéralisme » américain en question

Par Martine Laronche

RAMSES 98
Synthèse annuelle de l'évolution du monde
par l'Institut français des relations internationales
Dunod, 398 p., 219 F.

Tour du monde géopolitique autant qu'économique, le Ramses 98 s'intéresse cette année à la multiplicité des logiques régionales sur fond de domination des Etats-Unis. *« L'Amérique,* écrit Thierry de Montbrial, qui a dirigé, avec Pierre Jacquet, cette synthèse, *détient aujourd'hui les clefs de l'évolution des relations internationales, du moins dans leurs grandes lignes. La question essentielle, à l'heure présente, est qu'elle est tentée d'abuser de sa position dominante. C'est ce qu'on appelle pudiquement l'* "unilatéralisme" *américain. »*

On a pu le constater dans le domaine militaire avec l'échec des tentatives françaises d'adosser l'OTAN à un « pilier européen » ; dans le domaine politique avec le veto opposé par Washington à la reconduction du secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, mais aussi en matière économique avec les lois Helms-Burton et D'Amato-Kennedy, qui visent à empêcher les entreprises étrangères de commercer avec d'une part Cuba et d'autre part l'Iran et la Libye. Le sommet de chefs d'Etat et de gouvernement de Denver (Colorado), en juin 1997, est une autre illustration de la volonté des Etats-Unis de s'ériger en modèle. Les représentants américains ont insisté auprès de leurs homologues de la Commission européenne sur les vertus de la flexibilité des marchés du travail et du libéralisme en arguant de leur taux de chômage très bas.

Les Japonais se sont, eux aussi, fait sermonner. *« Suivant un scénario éprouvé,* rapportent les spécialistes de l'IFRI (Institut français des relations internationales), *les Etats-Unis ont mis le Japon en cause en attribuant le creusement de leur déficit commercial avec l'archipel, aux multiples réglementations protectionnistes qui limiteraient l'accès au marché nippon. Ils n'ont pas exigé cette fois d'engagements en termes de résultats pour les entreprises américaines, mais ont obtenu du gouvernement de Tokyo qu'il promette de poursuivre à leur avantage l'effort de déréglementation en cours. »*

Cette volonté d'hégémonie américaine se produit au moment où on constate un certain ralentissement des échanges commerciaux dans le monde. En revanche, les flux de capitaux privés ont repris à destination des pays en développement (Amérique latine, Asie et surtout Chine). Après deux très bonnes années, l'expansion du commerce mondial s'est ralentie l'an dernier, pour retrouver un rythme de 4 % en volume, selon les estimations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce ralentissement s'explique par deux raisons : échanges deux fois moins rapides entre pays industrialisés et contre-performances des économies d'Asie de l'Est.

Les pays européens semblent pris dans un *« cercle vicieux »*, où la conjoncture médiocre alimente le chômage, qui bride la demande et pèse sur les déficits publics. L'Europe, malgré quarante ans d'intégration, peine à relever le défi de la mondialisation. *« Dans quelle mesure la construction européenne peut-elle aider les Etats membres à opérer les changements nécessaires tout en préservant la cohésion sociale ? »*, s'interrogent les spécialistes de l'IFRI. D'autant que l'Union monétaire devrait certes protéger les Etats membres des fluctuations de change, mais aussi renforcer la concurrence à l'intérieur de l'Europe, et que l'OMC est devenue un vecteur puissant de la mondialisation.

L'OMC, qui a tenu sa première conférence ministérielle à Singapour en décembre 1996, a déjà abouti à un accord sur les technologies de l'information. Au final, trente-neuf pays se sont engagés à abolir progressivement les droits de douane sur les produits des technologies de l'information d'ici l'an 2000. Cet engagement devrait grandement profiter aux Etats-Unis, leader dans ce secteur. Même chose en ce qui concerne l'accord en février sur la libéralisation des télécoms. Pour ce qui est des services financiers, les Etats-Unis et l'Union européenne poussent les pays en développement à ouvrir davantage leur marché.

L'arrivée de nouveaux acteurs dans l'économie mondiale devrait pousser l'Europe à concilier mondialisation et cohésion sociale. Le sommet de Denver avait marqué la transformation du G7 en « G8 » avec, pour la première fois, la présence de la Russie à la table des sept pays les plus riches. De son côté, la Chine souhaite faire partie de l'Organisation mondiale du commerce. Même si certaines réticences (parfois américaines, au gré des contentieux commerciaux entre les deux pays) à une admission rapide persistent, on ne pourra reculer bien longtemps l'arrivée d'un géant qui devrait représenter plus de 10 % du commerce mondial en 2020.

PARUTIONS

● ***DÉMYSTIFIER LA MONDIALISATION DE L'ÉCONOMIE, coordonné par Annie Fouquet et Frédéric Lemaître***
Un chef d'entreprise, un haut fonctionnaire, un journaliste du Monde et des universitaires ont réuni leurs compétences pour un seul objectif : tordre le cou aux « mythes » de la mondialisation, qui font de celle-ci le bouc émissaire de nos difficultés économiques. Preuves en main, en s'appuyant sur des stratégies d'entreprise payantes, les auteurs démontent le schéma simpliste des vases communicants (les emplois qui disparaissent « chez nous » se recréent « chez eux ») et battent en brèche l'idée selon laquelle les politiques publiques seraient impuissantes devant le phénomène de la globalisation. Commerce international, investissements et délocalisations, internationalisation de la finance : cette démonstration très (trop ?) rassurante passe en revue tous les aspects de la mondialisation, sur un ton allègre et sans raisonnements abstraits. (Editions d'organisation, 1997, 192 p., 129 F.)

Les bienfaits du gaz en Méditerranée

Quelle meilleure photographie de l'état des relations politiques entre les pays qui bordent la *mare nostrum* que la carte des gazoducs en Méditerranée ? Là où d'anciens ennemis se sont réconciliés ou, pour le moins, ont amélioré leurs relations, on trouve un gazoduc. Là où un projet de gazoduc a échoué, la paix est chancelante. Il suffit, à cet égard, de comparer le sort du projet de gazoduc qui devait acheminer du gaz égyptien en Israël, Palestine et Jordanie, aujourd'hui gelé, avec celui du gazoduc Maghreb-Europe (GME) – qui relie l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et le Portugal – entré en service l'hiver dernier. Le commerce du gaz contribue également à détendre l'atmosphère entre l'Algérie et le Maroc : *« Ce gazoduc est un axe de paix »*, avait déclaré le ministre algérien de l'énergie, M. Sadek Boussena, lors de la signature de l'accord de construction du GME à Madrid en mai 1991. Enfin, la méfiance qui caractérisait jusqu'alors les relations énergétiques entre l'Espagne et le Portugal, dernier pays de l'Union européenne à accéder au gaz naturel, a laissé la place à une coopération qui bénéficie aux deux pays.

L'histoire récente suggère que, si une grande puissance veut empêcher les relations entre deux pays voisins de s'améliorer, elle fera pression pour empêcher la construction de nouveaux gazoducs. Ainsi, les efforts de la Turquie pour trouver des nouveaux partenaires-gaz à l'Est, notamment en Iran, se heurtent à l'hostilité des Etats-Unis, comme ce fut le cas avec l'Europe quand celle-ci exprima, au début des années 80, son intention d'acheter du gaz dans l'ex-Union Soviétique. De la même façon, les Américains sont en désaccord avec le projet italien de l'ENI d'un gazoduc visant à importer du gaz de Libye et considèrent que l'Italie viole la politique de sanctions à l'encontre de cet Etat accusé de terrorisme.

L'augmentation des flux encourage aujourd'hui une série d'initiatives macroéconomiques qui, à leur tour, contribuent à stimuler la

▼Là où un projet de gazoduc échoue, c'est un peu de l'espoir de paix qui s'effrite

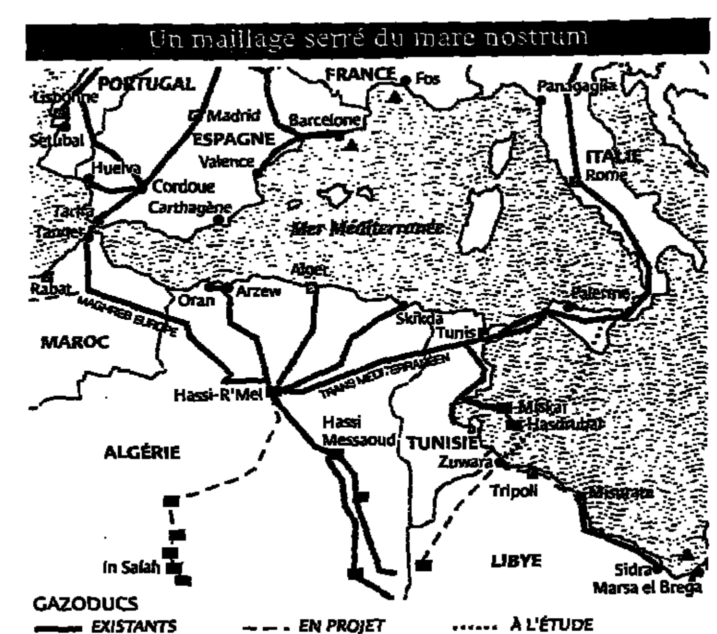
croissance. James Ball, associé gérant des consultants Gas Strategies, à Londres, pense que *« le gaz a été, plus que la diplomatie, un agent de promotion d'échanges fructueux entre voisins et, plus que les économistes, un facteur de libéralisation économique »*.

L'ALGÉRIE DONNE L'EXEMPLE

Le Maghreb offre à cet égard trois exemples. En libéralisant, en 1991, les lois qui réglementaient l'exploration de son gaz et de son pétrole, l'Algérie a réussi à attirer deux douzaines de compagnies internationales qui ont investi des milliards de dollars et monté des co-entreprises avec la société d'Etat Sonatrach. En décembre 1994, celle-ci a signé avec la British Petroleum un contrat majeur dont l'objectif est d'explorer, de produire et de commercialiser du gaz d'In Salah, une région fort éloignée des champs actuels de gaz en production et située à 1 200 kilomètres au sud d'Alger. Les deux compagnies ont imprimé à leur coopération une note plus ambitieuse en établissant, au printemps dernier, une compagnie conjointe qui commercialisera le gaz d'In Salah. L'Algérie a même donné à cette société son premier client en lui transférant un contrat de 4 milliards de mètres cubes-an de gaz que la Sonatrach livre depuis 1995 au producteur italien d'électricité ENEL. Mener à bien le projet d'In Salah nécessitera 3,5 milliards de dollars (21 milliards de francs), dont l'essentiel proviendra de fonds privés internationaux.

Un autre projet important de gaz en aval est celui de l'usine d'hélium, qui a été construite à Arzew conjointement par la Sonatrach, L'Air liquide et l'américain Air Products. L'hélium, qui est utilisé dans la recherche et la médecine, est extrait lorsque l'on transforme le gaz naturel en gaz naturel liquéfié. Des contrats de ce type présentent deux avantages essentiels pour le pays hôte : ils contribuent au transfert d'une technologie avancée et sont susceptibles d'être financés par des fonds privés occidentaux, ce qui évite d'alourdir le poids de la dette extérieure algérienne. Dans ce contexte, l'Algérie ne devrait pas avoir de mal à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, à savoir exporter, à l'horizon 2000, 60 milliards de mètres cubes de gaz-an.

Un maillage serré du mare nostrum



LA TUNISIE SUR DEUX FRONTS

La Tunisie, quant à elle, mène depuis de longues années une politique qui se déploie sur deux fronts. D'un côté, elle encourage l'exploration et l'exploitation de ses propres ressources en gaz, de l'autre elle coopère de façon étroite avec l'Algérie. Le résultat est que la part du gaz dans la satisfaction des besoins en énergie primaire du pays est passée de zéro en 1972 à plus du quart au milieu des années 80 et atteint aujourd'hui 38 %. Chaque année, la Tunisie perçoit, au titre de forfait fiscal (droit de passage), 2,25 % du volume de gaz qui s'écoule dans le TransMed, entre l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Slovénie. La capacité du TransMed a été doublée voilà trois ans : il peut transporter 24 milliards de mètres cubes de gaz par an ; cette année, il en transportera 20 milliards. La Tunisie a également acheté, à titre commercial, des montants de l'ordre de 400 millions à 500 millions de mètres cubes-an à la Sonatrach. Ces contrats étaient jusqu'à cette année d'une durée de trois ans mais le dernier en date a, pour la première fois, une durée de vingt-cinq ans, signe de la confiance qui règne entre les deux partenaires.

Enfin, le contrat signé avec British Gas, en 1992, pour développer le champ de gaz offshore de Miskar a permis la découverte récente, dans le champ voisin d'Hasdrubal de gaz de meilleure qualité. La Tunisie avait décidé, à la fin des années 70, de ne pas développer le champ de Miskar avec des fonds publics. Ce sont des fonds privés qui ont assumé un risque et joué un rôle que l'Etat avait décliné. Les retombées ont été appréciables pour British Gas, et de nombreuses compagnies internationales frappent maintenant à la porte de la Tunisie.

Il est intéressant de souligner au passage que, depuis l'inauguration du TransMed en 1983, le flux de gaz n'a jamais souffert d'interruption, fût-ce pour des raisons techniques, de sécurité ou de politique. L'Algérie s'est révélée être un fournisseur très fiable pour l'Italie, où la part du gaz dans les besoins primaires en énergie est de 29 %, la plus forte des pays de la rive nord de la Méditerranée.

L'année dernière, la Tunisie a lancé un appel d'offres international pour la construction et la gestion d'une centrale à cycle combiné, dont le coût est de l'ordre de 300 millions de dollars (1,8 milliard de francs) et qui produira de l'électricité à partir du gaz. Pour la première fois dans ce pays, une centrale sera non seulement construite mais gérée par une compagnie internationale et financée par des fonds privés étrangers. La majorité de ces investissements se dirigent depuis longtemps vers le secteur énergétique, qui produit aujourd'hui près de 2 milliards de mètres cubes de gaz par an. Avec Hasdrubal, ce chiffre pourrait augmenter et dépasser les besoins immédiats du pays, soucieux de sécuriser son approvisionnement en énergie sur le long terme.

Avec l'inauguration du gazoduc Maghreb-Europe (GME) au début de cette année, le Maroc est devenu membre à part entière de la confrérie méditerranéenne du gaz. Satisfaisant ses besoins, essentiellement à partir du pétrole et du charbon, le royaume se trouve aujourd'hui face à une nouvelle et importante source d'énergie. Certes, en 1995, Asea Brown Boveri et CMS ont remporté un contrat de 1,4 milliard de dollars (8,4 milliards de francs) pour gérer deux centrales thermiques à charbon existantes et en construire deux autres à Jorf Lasfar, au sud de Casablanca, ce qui représente le plus gros investissement étranger jamais réalisé au Maroc. Mais un appel d'offres sera bientôt rendu public pour la construction d'une première centrale à cycle combiné utilisant le gaz naturel. Par ailleurs, un avis de préqualification sera lancé à la fin de l'été dans le cadre de la préparation de l'appel d'offres pour la construction d'un gazoduc de raccordement au GME, lequel permettra d'acheminer le gaz vers la zone industrielle de Casablanca-Mohammédia. D'autres centrales à cycle combiné seront construites, plus tard, dans le Nord : les autorités marocaines espèrent que l'augmentation de la production d'électricité encouragera d'autres activités économiques dans une région qui reste pauvre et très dépendante des revenus que procure la culture du haschisch. Le gaz pourrait contribuer, ou pourrait aider à transformer, sinon des épées en charrue, du moins des activités liées à la drogue en industries.

UN PLUS POUR L'ENVIRONNEMENT

L'utilisation croissante du gaz apporte aussi une contribution essentielle à l'environnement dans une région qui, sur ce plan, souffre de graves déséquilibres. La pénurie croissante d'eau et la pollution qui résulte de la densité toujours croissante de la population sur une étroite bande côtière, notamment sur la rive sud, sont lourdes de menaces pour le futur. Dans une région où la demande d'électricité croît vite, le gaz, dont les pays de la rive sud ont d'amples réserves, offre ainsi une source d'énergie beaucoup moins polluante. L'Italie a toujours refusé l'option nucléaire à fin civile. L'Espagne a gelé la construction de nouvelles centrales nucléaires il y a dix ans.

Le gaz se développe néanmoins de façon inégale puisque la Grèce, qui importe une petite quantité de gaz russe depuis peu, reste le seul pays du Nord à ne pas avoir de politique cohérente en la matière. Son voisin turc, par contre, importe aujourd'hui du gaz par gazoduc de Russie et sous forme liquide d'Algérie. Le marché turc est à ce point prometteur aujourd'hui que l'Egypte envisage d'y exporter du gaz sous forme liquéfiée. L'Egypte, qui avait décidé plus tôt que ses voisins nord-africains d'encourager les investissements des compagnies internationales, bénéficie aujourd'hui d'un appréciable surplus de gaz à exporter. Sur le plan du gaz – au moins –, la Méditerranée progresse !

Francis Ghilès
directeur de FGA Associates, consultant sur la Méditerranée

DROIT ET ÉCONOMIE

par Stéphane Corone

La télévision et l'Europe

La directive du 3 octobre 1989, plus connue sous le nom de « Télévision sans frontières », qui modèle le droit européen de l'audiovisuel, vient d'être amendée (nº 89/552/CEE modifiée par la directive 97/36 du 30 juin 1997), après une négociation qui a duré plus de deux ans. L'objectif de la directive de 1989 était de coordonner les dispositions en vigueur dans les Etats membres afin d'assurer la libre circulation des émissions : il suffit qu'un organisme de radiodiffusion télévisuelle établi dans un Etat membre se conforme à la législation applicable dans cet Etat pour que ses émissions puissent être reçues et retransmises librement dans toute l'Union. Ces règles concernaient la publicité et le parrainage, la protection des mineurs, la protection de la santé publique, le droit de réponse, l'obligation de diffuser une majorité d'œuvres européennes, ainsi que la promotion de la production et la distribution des programmes audiovisuels européens.

LES ENJEUX DE L'AUDIOVISUEL EUROPÉEN Ils sont clairement déterminés par le Livre blanc de la Commission, *Croissance, compétitivité, emploi*, du 5 décembre 1993 : *« Le marché européen* [de l'audiovisuel] *a été l'un de ceux dont la croissance a été la plus rapide au monde avec un taux de 6 % par an en termes réels qui se maintient. Ce sont les Etats-Unis qui ont le plus bénéficié de la croissance en Europe. Leurs ventes de programmes sont en effet passées de 330 millions de dollars en 1984 à 3,6 milliards en 1992. En 1991, 77 % des exportations américaines étaient absorbées par l'Europe, dont près de 60 % par la CE, ce qui en fait le deuxième secteur industriel exportateur des Etats-Unis alors que le déficit annuel de la CE, dans ses échanges avec les Etats-Unis, s'élève à 3,5 milliards de dollars environ. »* Quant aux emplois, la Commission estime que l'audiovisuel pourrait en créer deux millions d'ici à l'an 2000... Le Livre vert du 6 avril 1994 est catégorique : *« En l'absence d'un décloisonnement des marchés et d'une réorientation à l'échelle européenne, l'industrie européenne des programmes est condamnée à un étouffement progressif. »* Et de préconiser *« la libéralisation des services ou la suppression des obstacles au marché intérieur pour faciliter les activités transfrontalières »*. La diversité des législations européennes est vécue comme une barrière parmi d'autres, notamment la barrière linguistique. L'harmonisation législative et l'uniformisation des règles du marché deviennent donc une nécessité pour la survie de ce secteur. En ce qui concerne les règles du marché, Jacques Peskine, secrétaire général de l'Union syndicale des producteurs audiovisuels (USPA), estime qu'*« il est essentiel d'accélérer la libération des droits, pour favoriser la circulation des œuvres »*.

Les négociations furent difficiles, bien que les constats soient clairement analysés par le Conseil économique et social : un patrimoine culturel considérable, des catalogues peu exploités et surtout une faiblesse inquiétante en matière de production de programmes capables d'alimenter les nouveaux services offerts au public (« *La télévision de demain* », avis du Conseil économique et social du 12 février 1997, présenté par Raphaël Hadas-Lebel, rapporteur). Mais, face à ces données, les réponses à apporter varient... Deux théories s'affrontent. D'une part celle de la France, qui souhaite la diffusion d'un quota d'œuvres d'expression européenne, afin de permettre à la production européenne de se structurer et de se renforcer. D'autre part, celle des pays du Nord, qui préconisent une libéralisation des structures et des marchés. La France avait obtenu, en 1989, la diffusion d'une proportion majoritaire d'œuvres européennes, mais avec la mention *« chaque fois que cela est réalisable »*. Outre son aspect flou, la notion d'*« œuvre européenne »* est diversement interprétée.

L'ACCORD TROUVÉ La France espérait bien profiter de la renégociation pour renforcer les quotas. Mais la plupart des autres Etats souhaitaient supprimer toute référence aux quotas. A défaut d'accord, la même formule fut reconduite... Rendez-vous est pris dans cinq ans pour reconsidérer cette question, après l'établissement d'*« une étude indépendante sur l'impact des mesures concernées aux niveaux communautaire et national »*. Par ailleurs, les chaînes qui émettent dans une langue non européenne ne sont pas soumises aux quotas. Lorsque cette langue représente *« une part substantielle mais non exclusive du temps de retransmission de la chaîne »*, la chaîne n'est soumise aux quotas que sur son temps de diffusion dans la ou les langues européennes. Quant à la notion d'œuvre, si le téléachat et le télétexte en sont exclus, elle n'élimine pas les émissions de plateau, ce qui ne correspond pas à la conception française. La principale nouveauté est introduite par l'article 3 *bis* qui encadre la diffusion exclusive d'événements majeurs. La directive de 1997 établit les conditions pour que puisse être garanti au public le libre accès à la diffusion d'*« événements, nationaux ou non, d'une importance majeure pour la société, tels que les Jeux olympiques, la Coupe du monde et le championnat d'Europe de football »*. Les Etats membres pourront établir une liste d'événements qui devront être diffusés en clair, et faire en sorte que les différentes chaînes respectent chacune de ces listes.

Autre point : la compétence des Etats membres par rapport aux chaînes. Le nouveau texte reprend la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes qui clarifie les critères de la loi applicable ; c'est désormais celle du lieu d'établissement. L'article 2 précise cette notion lorsque l'activité du diffuseur est géographiquement éclatée. La difficulté dans certains cas à déterminer la nationalité d'une chaîne nourrissait en effet une importante source de contentieux. Les délais de diffusion des films après leur sortie en salle, imposés aux radiodiffuseurs par la directive de 1989, sont désormais librement déterminés par les ayants droit (article 7).

Le chapitre sur la réglementation de la publicité est complété pour tenir compte du téléachat et de l'autopromotion. Celle-ci est définie comme *« une forme particulière de publicité réalisée par l'organisme de radiodiffusion télévisuelle en vue de promouvoir ses propres produits, services, programmes ou chaînes »*. L'autopromotion est soumise aux mêmes règles que la publicité, sauf pour les chaînes qui s'y consacrent exclusivement. Quant au téléachat, son régime est précisé.

Concernant la protection des mineurs, l'article 22 prévoit que lorsque des programmes *« susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental et moral »* des mineurs sont diffusés en clair, ils devront soit être précédés d'un avertissement acoustique, soit être identifiables par un symbole visuel. La France, qui a joué un rôle moteur dans ce dossier, n'a pas obtenu le durcissement des obligations de diffusion et d'investissement qu'elle souhaitait. Toutefois, le statu quo est maintenu. Les pouvoirs publics attendent du plan Media II, qui est une aide au développement et à la distribution de près de 2 milliards de francs sur cinq ans, le renforcement de la production européenne.

LES QUESTIONS-CLÉS DE L'AUDIOVISUEL, par L. Franceschini, E. Mauboussin, L. Cormier, S. Croix, V. Freland, C. Haquet et C. Moureaux (éditions Dixit, 1996, 687 p., 300 F).
MÉDIAS ET SOCIÉTÉS, par Francis Balle (éditions Montchrestien, 1997, 821 p., 180 F).
L'AUDIOVISUEL, par Pierre-Marie Dupuy (Juris-Classeur Europe, fascicule nº 1220).
LES TÉLÉVISIONS EN EUROPE, par Hervé Michel (PUF, 1994, 127 p., 42 F).



هكذا من الأمل

IMMOBILIER

LE BAROMETRE DE L'IMMOBILIER PAR LES NOTAIRES

CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

PARIS NOTAIRES services

L'activité du marché immobilier ancien au 2ème semestre 1997 marque une certaine stabilisation du marché en volume à un niveau d'activité encore bas. En effet, après un 4 ème trimestre 1996 exceptionnel nous avions constaté une poursuite de cette forte activité sur le mois de janvier et un recul de l'activité immobilière *en février et en mars.* Ces mouvements brutaux étaient dus à la suppression des mesures fiscales de réduction des droits de mutation qui a conduit les particuliers à anticiper la concrétisation de leur projet immobilier.

Sur le segment de marché du neuf en revanche, les mesures « Perissol » qui doivent perdurer jusqu'au 31 décembre *1998, portent aujourd'hui leurs fruits,* notamment à Paris et dans les Hauts de Seine : les appartements neufs vendus libres connaissent un réel engouement, puisqu'ils affichent sur les 4 départements de Petite Couronne une augmentation de + 41 % au 1 er semestre 1997 par rapport au 1 er semestre 1996.

Cet été et cet automne, l'activité a été légèrement supérieure à celle du 3 ème trimestre 1996, puisque le nombre de promesses de ventes *et de ventes enregistre* une augmentation de + 3 % sur les quatre départements. Cette augmentation, qui s'est confirmée en septembre, est plus nette à Paris qu'en Petite Couronne. Le volume des transactions sur l'année 1997 n'atteindra pas le niveau de 1996 du fait des circonstances particulières de la fin de l'année dernière. *Il est actuellement stable par rapport aux chiffres de l'an passé.* Mais le marché immobilier parisien et le marché francilien sont très loin, à ce niveau, d'avoir retrouvé le rythme d'activité que l'on pourrait considérer comme normal, c'est à dire répondant à la fois aux capacités de l'offre et aux besoins de logement de la demande.

Enfin, les prix baissent à un rythme annuel de 5 % en moyenne.

Chambre des Notaires de Paris - *Place du Châtelet* - Paris 1er - Téléphone : 01.44.82.24.00

VENTES

APPARTEMENTS

PARIS-1er

Place DAUPHINE, RARE, 50 m² env. 3,10 m. s. plafond 4 fenêtres. Sud. 3e asc. charme. Px 2 MF. Tél. : 01-47-43-92-88.

PARIS-3e

MARAIS imm. 17e Volume Gd caractère 36 m², hauteur 2,80 m soleil, calme, verdure, s. de bains, cuis. cave. 870 000 F. 01-42-78-71-11.

PARIS-5e

Rue de la Montagne-Ste-Geneviève Duplex, 3 p., 85 m², 4e ét. poutres, gd séj., belle s. de bains, 2 chbres, cuis. équipée, très bon état. Px : 2,250 MF. Tél. : 01-40-51-09-18 (rép.)

5e. Rare 190 m² + terrasse Prox. *Cluny* imm. XVIIe ét. élevé asc. soleil *2 chbres parfait état.* Exclusivité 4 900 000 F CAURIMMO 01-40-62-15-00.

PARIS-6e

VAVIN pierre de t. ét. él. 2-3 p. ent. c. bs, w-c 75 m² pl. sol. ch. 01-48-35-18-36.

PARIS-7e

RUE SAINT-SIMON Part. vend imm. pierre de t. 2e ét., balc., 154 m², 4-5 p., appt de réception, à rénover. Px : 3,9 MF. Tél. : 02-37-99-20-33 ou 01-45-51-07-24.

TRÈS BELLE VUE

SUR INVALIDES 4 p. ét. élevé, récent 3 500 000 F. 01-45-71-01-40.

Mº BAC ancien bon stand. *6-7 pièces. 5 100 000 F.* EDL. 01-42-84-28-28.

5 PIÈCES 140 M² Parfait état 1er ét. à voir 3 600 000 F. 01-40-56-07-60.

UNESCO

Imm. stand., gd séj. 1 chbre, 98 m² sur jard. Calme, clair, park. 2,200 MF. Mme Feuillade : 01-45-66-00-75.

PARIS-8e

FRANÇOIS-Ier 357 m² 2 park. possib. libéral 6 700 000 F SOGIF 01-55-62-26-26.

PARIS-9e

Mº PIGALLE 3 P.

1er ét. sud. Excellent état. 70 m², charme 1 300 000 F X'IMMO. 01-40-25-07-05.

LIÈGE 3 p. 75 m² asc. *p. de t. 2e ét. chbre serv. à rén.* 1 150 000 F. 01-53-92-25-24.

PARIS 10e

Mº POISSONNIÈRE, récent except. dern. ét. vue monum. 3/4 p. 117 m² + 300 m² terr. et jard., 2 parks, à saisir. 01-43-35-18-36

PARIS-11e

PPTAIRE vd beaux appts

REFAITS À NEUF

studio 36 m² 7e ét., 530 000 F
2 P. 52 m² s/jd, 712 000 F
2 P. 54 m² s/jd, 772 000 F
2 P. 57 m², 799 000 F
3 P. 65 m², 943 000 F
3 P. 65 m² dernier ét. avec terrasse. 980 000 F.

53, AV. PARMENTIER

Visites mercredi et jeudi *de 11 à 13 h et* de 14 à 19 h. SEFIMEG 01-48-06-22-96.

PARIS-12e

PROPRIÉTAIRE VEND 34, RUE CLAUDE-DECAEN

TR. BEAUX APPTS

2 P. 52 m², 680 000 F
3-4 P. 83 m², 1 135 000 F
4 P. 99 m², 1 405 000 F
5 P. 113 m², 1 685 000 F
Bureau de vente s/place, du lundi au samedi 11 heures à 19 heures.

01-43-43-89-68.

Mº NATION résid. stand. studio 28 m² bon état général 1er ét. cave, park. 470 000 F. GERER Mme Michaut 01-42-65-03-03.

PARIS-13e

ENCHÈRE NOTAIRE 35, rue de la Glacière, 3 p. 64 m² + park. Mise à prix 715 000 F. Visites 20 et 25-10 de 10 h. à 12 h., 29-10 de 14 h. à 16 h. J. Lalande Champetier de Ribes. 01-44-58-61-51.

PARIS-14e

ALÉSIA maison rénovée, liv, *3 ch., cuis. éq. 2 bs, 140 m²* jard. priv. sol. 01-43-35-18-36.

Mº DENFERT-ROCHEREAU *récent de stand. Studio* 21 m² s/jard. cave, park. *540 000 F.* GERER. Mme Michaut. 01-42-65-03-03.

198, AV. DU MAINE

Immeuble nf gd standing VOIE PRIVÉE Livraison juin 1999 Avantages Périssol Studio 2 p. 3 p. 4 p. 5p. à partir de 540 000 F + park UFG - 01-44-56-10-60

DENFERT. 2 PIÈCES

(GRENIER AMÉNAGÉ) 4e ét., cuis., bains, w-c 290 000 F - 01-43-20-32-71

PORT-ROYAL anc. 4e ét. asc. 4 p. 96 m² charme chf. Ind. gaz - 01-43-35-18-36

MONTPARNASSE gd stand. 5p. 111 m2 séj. s/pte terrasse 2 bns park - 01-43-35-18-36

PARIS-15e

15e MONTPARNASSE *Imm. fin années 60* 8-20 r. du Cdt-Mouchotte *Stud. à part. 495 000 F* 2 P. à part. 630 000 F *3 P. à part. 979 000 F* 4 P. à part. 1 320 000 F *Appt dominant pour la majorité s/gds jardins Poss. Park. s/sol* Bur. s/pl. du mardi au samedi 14 h 30-19 h. Tél. 01-43-20-85-94.

PRÈS VAUGIRARD Terrasse plein ciel 80 m² appt 140 m² dern. ét. impecc. 3 540 000 F - 01-53-70-86-46

CONVENTION 3 P.

60 m² Terrasse 9 m² sud bon plan 1er ét. rue et cour 980 000 F - 01-43-20-32-71

BIR HAKEIM gd 2 p. 55 m² stand. vue s/Seine, park. 1 290 000 F - 01-53-92-25-24

PARIS-16e

ENCHÈRE NOTAIRE 32, rue Lauriston, 3e ét. 4 p. duplex 80,5 m² + park. Mise à prix 1 500 000 F Visites 23, 27 et 30-10 de 15 h à 17 h. Jouvion, Dupont-Cariot, Depaquit, notaires. Tél. : 01-43-87-59-59.

PARIS-18e

THÉÂTRE ATELIER 1er ét. sud, 5 p. 105 m² 1 700 000 F. 01-40-25-07-05.

PARIS-20e

PHILIPPE-AUGUSTE

Immeuble 1968 DU 2 PCES AU 4 PCES Ex. 2 p. 42 m² s/jardin refait peintures et moquettes, cave. Prix : 567 000 F SINVIM 01-43-70-24-77 ou 01-41-92-55-55.

4-5 P. duplex terrasse dernier ét. stand. F.N.R. 2 300 000 F. 01-40-31-96-57.

HAUTS-DE-SEINE

VANVES

LIMITE PARIS Stud. à part. 247 000 F 2 P. à part. 620 000 F 3 P. à part. 865 000 F *4 P. à part. 1 080 000 F* état impeccable

BALC. TERRAS.

Possib. parkings en s/sol 55 000 F.

Tél. 01-40-93-56-44.

BOULOGNE RÉSIDENT.

SUPERBE COTTAGE

250 m² env. + jard. + terrasse px justifié. 01-47-27-25-23.

LEVALLOIS Mº Anatole-*France, récent studio* 23 m² belle hauteur ss *plafond jardin privatif* 20 m² cave. 330 000 F. GERER - Mme Michaut 01-42-65-03-03.

VAL-D'OISE

15' ST-LAZARE (Argenteuil) bel atel. très atyp. amén., 150 m² + 150 m² terrasse. 1 550 000 F. I.P. 01-48-83-83-32-88.

PROVINCE

GENÈVE FRONTIÈRE 25' par train du centre F1/2 meublé. Imm. luxe. 240 000 F ou loc. 2 400 CC. Chambrette : 60 000 F ou loc. : 600 F CC. Tél. : 04-50-37-43-17 ou 01-43-37-65-73.

LYON. Prox. parc. Tête d'Or. calme, b. imm., gard. (Dijie), vd cse décès appt 65 m² env. hall, séj. dble, 2 ch., parquet, hts plafonds 3 m, cave, gar. 710 000 F. 01-34-60-10-99.

NICE dans hôtel particulier 3 p. 148 *m² superbes volumes* S et O. Etat irréprochable. Prix : 1 300 000 F. TAG IMMOBILIER 04-93-53-06-16.

BREIL-SUR-ROYA - 06 Entre arrière-pays niçois et parc du Mercantour, 3 p. vue rivière, ds village. Prox. SNCF. Tél. : 01-40-26-20-74.

CANNES (13 km) Luxueuse résid. de loisirs Site remarquable 15 appart. de 4 à 6 personnes Gdes récept, 2 pisc., sauna Park. 25 voitures Achevé neuf : 9 500 000 F Achat partiel possible Tél. : 04-93-40-75-56 après le 23 octobre : 01-49-24-00-98

ÉTRANGER

CRANS-MONTANA Appt gd stand. liv., 3 chbres, 2 S. de bains, mezzanine, park. int., gd balc., à 2 mn des installations skl. Possibilité ski d'été. Golf international ht niveau. Px : 2,6 MF. T. : ++41/21 80-43-71-21. ou 213-61-45, ou 646-35-52.

ACHATS

APPARTEMENTS

Rech. URGENT 100 à 120 m² PARIS. Paiement comptant chez notaire. 01-48-73-48-07

RECH. APPTS DE TRÈS GD STANDING étudie ttes propositions M. MELLUL. 01-45-67-88-88

MAISONS

Peupliers mais. *1906 s/3 niv.* 7-8 p. 200 m², cuis. éq., sud *jard. 125 m². 01-43-35-18-36.*

Métro St-Mandé, 200 m Paris Maison de ville, claire, calme. Liv. 80 m², 5 chbres, 2 bains. Px : 2,930 F ou loc : 18 000F. Tél. : 01-49-57-98-65.

CLAMART gare-maison anc. bon état 5 ch. jard. 3 950 000 F - 01-34-60-39-08

CHÂTEAUX

14 KM PARIS - RARE

MONUMENT HISTOR. XVIIIe Parc 1,5 ha. 6 500 000 F. *Exclusif Viou 01-45-08-53-84*

IMMEUBLES

IMM. BOULOGNE

R + 5. 5 500 000 F. RENTABILITÉ 580 000 F. E. Suffren 01-45-67-88-88.

DOMAINES

Jura prox. frontière suisse 10' Besançon vd forêt 11 ha. Hêtres, chênes, érables, sapins, cerisiers, terrain const. sur 2/5. Tél. 01-46-06-64-64 ou soir 01-42-57-00-63.

VIAGERS

LIBRE DANS 4 ANS

Boulogne gd 2 P. tt cft 5e ét. asc. Fme 85 ans 185 000 F + 5 000 F – 01-45-54-28-66

PROPRIÉTÉS

92. Parc de la Malmaison Belle PROPRIÉTÉ, maison de maître début du siècle, Récept., 4 ch. + mais. d'inv. 5 900 000 F. 01-45-71-01-40.

LUBÉRON 5 km Gardes

Pt culmin. authent. vil. prov. *propriétaire* vend maison XVIIIe restaurée, s et o séj. + *chem.*, bibl. + gde ch. 3 ch., bains, loggia, terrasse, vue panoramique exception. 1 520 000 F. Tél. : 01-47-05-42-62. Fax : 01-45-51-22-27.

Cannes. Croix-des-Gardes Villa 260 m², gd séj. chem. *Terrain dom. 4 400 m² sud* vue mer, terrasses, pisc. *2 570 MF. T. 04-93-80-74-96.*

LANDES. 20' OCÉAN 45' Bordeaux. 1 km A 10. Mson de mtre 1900/chauff. central. Sans trvx. 350 m² hab. Dépendance 66 m² hab. Ds parc arboré 1 ha. 1,5 MF. 05-58-90-97-61 (hb).

A vendre ou à louer

CÔTE D'AZUR-VAR

Fréjus - St-Raphaël 20 km *Entre mer et montagne,* propriété style provençal villa (280 m²), + villa (180 m²) logt gardien (85 m²) et dépendances (300 m²) sur pinède 7 250 m² pisc. 13x6,5. Tennis (à terminer) Direct prop. : 6,3 MF (frais compris). Tél. : 04-94-40-69-98 ou 04-94-40-61-63.

NICE. Mont-Boron Villa 300 m², gd liv., chem. 7 chbres, 3 s. de bains, ter. 750 m², gar, soleil, vue. T. : 04-93-26-73-47. P. : 3,8 MF.

CANNES (13 km) *Luxueuse RÉSID. DE LOISIRS* SITE REMARQUABLE *15 APPART. de 4 et* 6 personnes *Gdes récept. - 2 pisc. - sauna...* Park. 25 voitures. Achevé neuf : 9 500 000 F Achat partiel possible. Tél. : 04-93-40-75-56 après le 23 oct. : 01-49-24-00-98.

IRIGNY LYON SUD *à saisir : villa récente* 5 P + cuis. équipée, 3 chbres *séj., salon, cheminée,* terrasse, balc., s.-sol., *cave à vins, gar., terrain* clos : 860 m² Tél. : 01-42-17-28-19

Fermette entièrement rénovée *(à 2 heures de Paris - 10 km* de l'autoroute d'Autrèche, 37110), sur 1 ha de terrain arboré + une mare. Surf. hab. 230 m² env. comp. : Au rch : 1 gde pce de 40 m² avec bar, 1 cuis. de 26 m², 1 s. à mang. + sal. av. chem. de 50 m², 1 s. d'eau, WC (le tt en poutres appar.). A l'étage : 5 chbres, 1 s. de bains, 1 WC, 1 gd placard, 1 grenier. 2 gdes granges de 50 m² chac., sellier, 1 atelier et autres petites dépendances. Prix : 1 600 000 F. Tél. : 02-47-56-88-61

LOCATIONS

DEMANDES

INTER-PROJETS rech. s/Paris-Est, VOLUMES ATYPIQUES. A louer ou à vendre. T. : 01-42-83-46-46

EMBASSY SERVICE

43, avenue Marceau, 16e Rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS HAUT DE GAMME HÔTEL PARTICULIER et VILLAS OUEST Paris VIDES et MEUBLÉS GESTION POSSIBLE

01-47-20-30-05

MASTER GROUP

47, r. Vaneau, Paris-7e Rech. appts, vide ou meublé Toutes surfaces pour CADRES BANQUES ET *GRANDES SOCIÉTÉS* Tél. : 01-42-22-98-70

OFFRES VIDES

Pptaire loue PARIS-5e studio 15, rue Jussieu *3 000 F par mois, étudiant(e)* de préférence. Appeler *M. PAUZAT au 01-46-72-05-46*

PARIS-5e, rue Mouffetard, *2 p. 50 m²,* imm. classé sur tr. belle cour pavée, tr. bon état, calme. 7 412 F net. T. : 01-40-47-62-38

A LOUER LOCAUX PROF. 80, bd Raspail, 6e 2e ét. asc., 112 m² Libre au 30 oct. 97 Loyer : 15 000 F + ch. Tél. : 04-70-43-32-07

6e, bd Raspail pierre de t. *4e asc., 3 p. tt cft, gd stand.* 88 m² env. 9 000 F ch. comp. *M. des Prés : 01-45-89-91-46*

BD MALESHERBES, APPT d'exception 190 m² entièrement refait. Tél. : 01-40-23-94-34

Mº PÈRE-LACHAISE Imm. 1983, 3 p. 63 m² + terrasse 12 m², cave et park. inclus. 4 900 F + ch. hon. 4 254,76 F. GERER, Mme Michaut *Tél. : 01-42-65-03-03*

MONTPARNASSE, gd stand. 5 p., 111 m², séj. s/pte terrasse, 2 bns, park. T. : 01-43-35-18-36

DENFERT, anc. s/cour, calme Séj. dble 3 chbres, 87 m², 2 bns, chf gaz. T. : 01-43-35-18-36

PARIS 17e, F1, 2 100 F PARIS 20e, F2, 3 044 F T. : *01-40-41-97-87* h.b. *frais.*

OFFRES MEUBLÉES

ILE-SAINT-LOUIS *VUE SUR SEINE - SOLEIL* Duplex, dble liv., 1 chbre Luxueusement meublé, beaux volumes, 20 000 F + ch. Tél. : 01-55-42-92-34

RÉGION PARISIENNE

CLICHY-LEVALLOIS

imm. nf jamais habité, prestation de ht niv. STUDIO 30 m² Park. moto, 1er ét., 3 280 F c.c.

STUDIO 30 m², 5e ét., park., vue, soleil, calme, 3 350 F c.c. Tél. : 06-60-42-37-86

PROVINCE

Pptaire loue vacances scol. hiver-printemps 97-98 Studio aux Saisies (73) 3 100 F par sem. Appeler M. PAUZAT au 01-46-72-05-46

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

ÉTOILE

Pptaire loue 4 burx cx Hall 107 m². 18 000 F/M CC. Tél. : 01-46-47-58-75.

AGENDA

ASSOCIATIONS

COURS D'ARABE

ts niv. jour, soir, sem. Cours enfants : mercredi *Ins. AFAC, tél. :* 01-42-72-20-88

AU PAIR

Séjournant en Allemagne, Autriche et aux USA. Famille allemande : 2 enfants, 2 ans et 3 mois, recherche fille au pair, responsable et indépendante. Permis B et BAFA souhaités. Tél. : 0-00-49-89-34-89-39

BIJOUX

BIJOUX ANCIENS

Bagues romantiques

GILLET

19, rue d'Arcole, 75004 Paris *Tél. : 01-43-54-00-83* Médailles religieuses

DIÉTÉTIQUE

CENTRE DU VERNET **Mincir et stabiliser** Méthode LAURAND testée et expérimentée sous contrôle *médical* Une méthode d'amincissement performante à Saint-Maur ! *NATURELLE,* SANS MÉDICAMENT *NI COSMÉTIQUE* 1er entretien gratuit sur *rendez-vous* au 01-42-83-20-15 LA VARENNE 22 *bis*, avenue de Chanzi *(face clinique Saint-Hilaire)*

MUSIQUE

Particulier vend Paris (cause déménagement) *beau*

PIANO PLEYEL

1/2 QUEUE, 1927, 50 000 F Bois palissandre satiné T. : 01-42-40-34-57 (soir)

TOURISME

SKI DE FOND

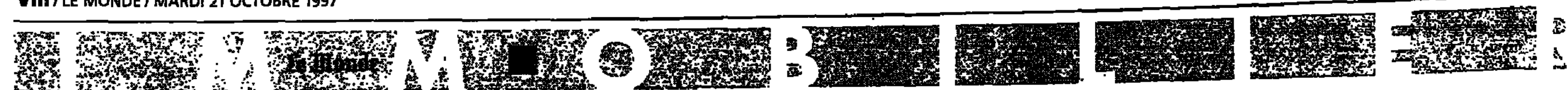
Haut Jura, 3 h Paris TGV Yves et Liliane vous accueillent ds anc. ferme comtoise du XVIIe Gd cft, ambiance conviviale Table d'hôte, produits mais. et régx, chbre av. s. de bs + w.c. Tarifs selon période : sem./pers. 2 700 F à 3 200 F tt compris : pension complète + vin aux repas, moniteur et matériel ski. Tél. : 03-81-38-12-51 *LE CRÊT L'AGNEAU* 25650 LA LONGEVILLE

Près gare TGV Vallorbe JOUGNE (Doubs) Près pistes ski fond et alpin Part. loue F2 50 m², cuis., séj., 2 chbres, couchages, 5 pers. Douche, w.c. sép., véranda 12 m² Terrasse. TV couleur, etc. Pr réserver : 03-81-49-20-65

VINS

Particulier vend ★ 150 bout. Château Poujaud 1970 *Faire offre sérieuse* Tél. : 01-39-02-38-45 *après 14 heures.*

هكذا من الأصل



NEUF ET RÉSIDENTIEL

LE MARCHÉ : LES CONSEILS DE LA FNPC

INVESTISSEMENT IMMOBILIER LOCATIF PLUS QUE QUELQUES SEMAINES POUR BÉNÉFICIER DU QUILES-MÉHAIGNERIE !

En fin d'année, certains épargnants s'interrogent sur les placements dont ils peuvent tirer le meilleur parti en *considération de la législation* fiscale applicable.
Ont-ils pensé à l'investissement immobilier locatif, qui bénéficie encore, jusqu'au 31 décembre 1997, des dispositions dites Quilès-Méhaignerie ?

Il est en effet possible, pour les particuliers qui acquièrent un **logement neuf** destiné à la location nue à usage de résidence principale du locataire pour une période de *six ans, de bénéficier d'une* **réduction égale à 10% ou 15% du logement.**

La réduction d'impôt est égale à 10% du prix de revient du logement plafonnée à :
- 30 000 F pour une personne célibataire, veuve ou divorcée;
- 60 000 F pour un couple marié, pour un **logement locatif «normal»**; et
- 60 000 F pour une personne célibataire, veuve ou divorcée;
- 120 000 F pour un couple marié, pour un logement dont le loyer et les ressources n'excèdent pas certains plafonds (logements dits intermédiaires).

La réduction d'impôt est accordée au titre de l'imposition concernant les *revenus de l'année* d'achèvement du logement (ou de l'année d'acquisition si elle est postérieure à celle de l'achèvement).
L'acquéreur bénéficie de plus, pour un tel logement locatif, de la déduction forfaitaire à taux majoré (25%) sur les revenus fonciers de son logement des 10 premières années.
Enfin, il n'est pas inutile d'ajouter que le logement correspondant doit être achevé au 31 décembre 1997...
Il ne reste donc plus que quelques semaines pour profiter de cette disposition.



FEDERATION NATIONALE DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS

**106, rue de l'Université
75007 Paris
Tél. : 01 47 05 44 36
Fax : 01 47 53 92 73**

PARIS

2e arrondissement

L'Hôtel Colbert
16, rue du Croissant, 75002 Paris

Réalisation et commercialisation
**STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
*Bouygues Immobilier,***
92513 Boulogne-Billancourt cedex
Tél. 01 47 12 54 44
Internet : http://www.stimbatir.fr

NOUVEAU L'HOTEL COLBERT

APPARTEMENTS DU STUDIO AU 4 PIÈCES TRIPLEX

Au cœur du 2ème arrondissement, entre l'Opéra Comique et la Bibliothèque Nationale, STIM BATIR réhabilite le prestigieux hôtel "Colbert", immeuble du 18ème siècle et propose à la vente 35 appartements complètement rénovés.
Exemple de prix : 2 pièces à partir de 710 000 F, 3 pièces à partir de 1 540 000 F (prix hors parking).
Conseils sur les mesures investisseurs, amortissement "Périssol".

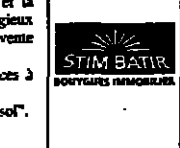
Renseignements et ventes : 01 47 12 54 44

STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER

7e arrondissement

Le 72, rue Saint-Dominique et le 15, rue Jean Nicot
75007 Paris

Commercialisation :
SODEMI
Pour tout renseignement :
Tél. 01 41 92 22 21



Mise en vente de quelques appartements prestigieux au cœur du 7ème
Entre Invalides et Champ de Mars, dans le 7ème le plus convivial, le "72, rue Saint-Dominique" et le "15, rue Jean Nicot" vous offrent le choix entre un nouvel immeuble doté de tous les avantages du neuf : qualité de la construction et des prestations, dernières normes techniques, balcons, terrasses, parkings en sous-sol... et une superbe rénovation avec tout le charme et le cachet de l'ancien, qui bénéficie également des frais de notaire réduits.
Aujourd'hui, il ne reste que quelques appartements livrables immédiatement à partir de 34 000 F le m². Du studio au 6 pièces duplex (dont quelques surfaces spéciales investisseurs).
Visite uniquement sur rendez-vous.

15e arrondissement

12, rue Dulac
75015 Paris

SEFRI CIME
20, place de Catalogne
75014 Paris

Tél. 01 40 48 56 30



Le charme tranquille de Montparnasse entre la rue de Vaugirard et le boulevard du Montparnasse.

Le 12, rue Dulac : une petite résidence de qualité composée de 17 appartements et d'une maison de ville.

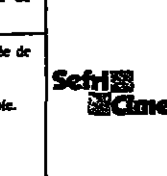
Du studio au 5 pièces, prix à partir de 28 000 F le m² habitable.

Profitez des avantages de la loi "Périssol".

Sefri Cime

Villa Marmontel
107-109, rue de l'abbé Groult,
75015 Paris
Idéal défiscalisation Périssol.

1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation :
**FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00**
7 jours/7, de 9 h à 19 h.



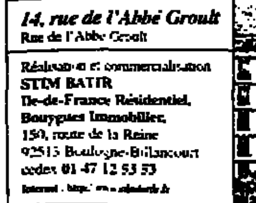
Un programme superbe à découvrir absolument et choisissez le meilleur du 15e arrondissement ! A deux pas du métro Convention et des commerces, un programme de **très grand standing sur jardins intérieurs : Plus que 8 appartements** disponibles du studio au 5 pièces avec caves et parkings en sous-sol. **Le calme au cœur d'un véritable quartier parisien ! Livraison 4ème trimestre 1997**

Prix à partir de 24 500 F le m² hors parking et dans la limite du stock disponible.
Bureau de vente sur place ouvert :
lundi, jeudi et vendredi de 14h à 19h, samedi, dimanche et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.

FRANCE CONSTRUCTION

14, rue de l'Abbé Groult
Rue de l'Abbé Groult

Réalisation et commercialisation
**STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,**
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
cedex **01 47 12 53 53**
Internet : http://www.stimbatir.fr



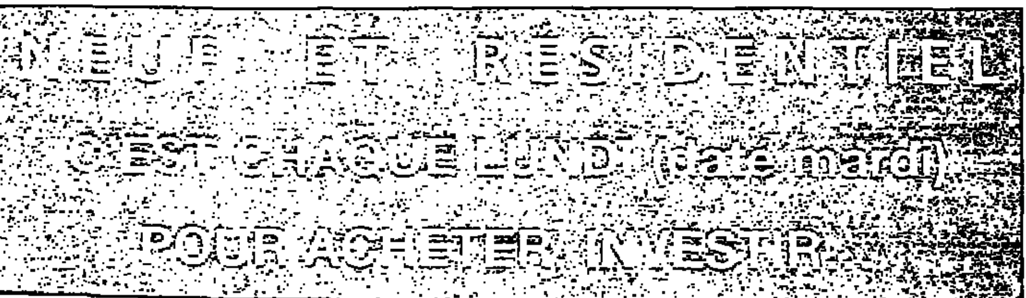
APPARTEMENTS DU 3 AU 5 PIÈCES. LIVRAISON HIVER 1997

Au centre du 15e arrondissement, dans une rue calme toute proche de la place du Commerce, cette résidence de standing conjugue charme, confort et sécurité. **Exemple de prix** : 3 pièces 75 m² hab *avec parking et cave : 1 930 000 F (lot n°4).*

Conseils sur les mesures investisseurs, amortissement "Périssol".

Bureau de vente : 18, rue de l'Abbé Groult. Ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
Tél. 01 45 31 61 35 ou 01 47 12 54 44

STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER



19e arrondissement

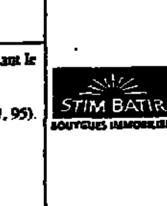
L'Orée du Parc
69, rue Compans/59, rue Rozier
A toute proximité des Buttes-Chaumont à découvrir absolument !

Réalisation :
**FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00**
Rens. : 7 jours/7, de 9 h à 19 h



Premier promoteur certifié qualité ISO 9001
Prix à partir de 18 800 F le m² hors parking et dans la limite du stock disponible.

Le calme d'une petite résidence de charme à 100 m du Parc des Buttes-Chaumont et du métro. Très belles prestations : nombreux balcons et vue sur un beau jardin intérieur. **Plus que 12 appartements disponibles** du studio au 4 pièces avec parkings en sous-sol.
Livraison fin 1997. Idéal défiscalisation Périssol.
Bureau de vente : 3, rue du Général Brunet, ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14 h à 19 h.



RÉGION PARISIENNE

Région Parisienne

Réalisation et commercialisation
**STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,**
92513 Boulogne-Billancourt cedex
01 47 12 53 25
Internet : http://www.stimbatir.fr



**LOI MEHAIGNERIE :
L'INVESTISSEMENT MAISONS INDIVIDUELLES**

Investisseurs, profitez des dernières livraisons possibles avant le 31 décembre 97 pour défiscaliser en Méhaignerie.

Opportunités à saisir dans plusieurs départements (77, 78, 91, 95).

Renseignements et ventes : 01 47 12 53 87



92 Antony

Les Jardins d'Antony

Réalisation et commercialisation
**STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,**
92513 Boulogne-Billancourt cedex
01 47 12 53 53
Internet : http://www.stimbatir.fr

Rare à Antony : 2 maisons de ville dans un programme situé à proximité du parc de Sceaux.

Belle situation - architecture et prestations de qualité.

Pour renseignements et prix, téléphonez au 01 47 12 53 53 ou 01 42 37 30 47.



92 Asnières

Les Villas Sainte-Lucie
Impasse Sainte-Lucie

Réalisation et commercialisation
**STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,**
92513 Boulogne-Billancourt cedex
01 47 12 53 25

INVESTISSEZ EN MAISONS... Exceptionnel à Asnières

A deux pas du métro, au cœur d'un nouveau quartier, des maisons de 4 ou 5 pièces, avec double garage et jardin.

4 pièces à partir de 1 200 000 F.

Conseils sur les mesures fiscales liées à l'investissement locatif, amortissement "Périssol".

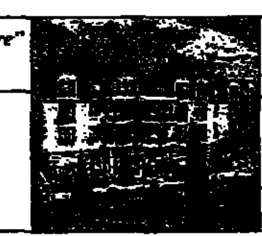
Pour renseignements et ventes : 01 47 12 53 87

STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER

92 Boulogne-Billancourt

Le Clos des Arts
rue de Silly, angle rue Couchot
92 Boulogne
NOUVEAU

1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation :
**FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00**
7 jours/7, de 9 h à 19 h.



Prix de lancement : à partir de 17 500 F le m² hors parking et dans la limite du stock disponible.

A deux pas des commerces et des transports, France Construction vous propose une nouvelle résidence, du studio au 5 pièces avec parking et cave en sous-sol. La conception et les prestations des appartements ont été étudiées dans les moindres détails pour vous assurer confort et sécurité au quotidien (balcons, terrasses, nombreux appartements avec double orientation, grandes ouvertures pour la luminosité, grandes caves, digicode, interphone, loge gardien...).

Pour concevoir l'appartement dont vous rêvez, avec l'aide de nos architectes et la qualité France Construction et bénéficier du meilleur choix, appelez dès maintenant le 01 46 03 22 00.

FRANCE CONSTRUCTION

78 Carrières-sur-Seine

Résidence "La Vallière"
45/49, route de Chatou
78 Carrières-sur-Seine

Réalisation :
FRANIM
Tél. 01 47 20 48 09



**Livraison immédiate.
Du studio au 4 P ainsi que duplex indépendant de 5 P 113 m².
Parking et caves en sous-sol et parking en surface.
Du studio 3e étage à 320 000 F au 3 P 70 m² à partir de 960 000 F.**

Dans un écrin de verdure et un cadre de vie protégé, résidence à l'architecture et aux prestations de qualité : labels Promotelec et Qualitel. Nombreux balcons et grandes terrasses.

**Bureau de vente et appartement modèle sur place, visite sur rendez-vous : ouvert du jeudi au lundi de 15 h à 19 h.
Tél : 01 39 57 26 10**

FRANIM

PROVINCE

Produit rare
FORTE DEMANDE LOCATIVE

Réalisation et commercialisation :
FOURNY S.A.
44 bis, rue Pasquier
75008 Paris
Tél. 01 42 93 03 36



PERISSOL LE PLAISIR EN PLUS...

**Un chalet à la montagne, au cœur du plus grand domaine skiable de Haute-Savoie.
Disponible pour Noël 97.**

Un patrimoine familial à court terme bénéficiant de l'avantage fiscal de l'amortissement Périssol.

Renseignements et ventes : 01 42 93 03 36

FOURNY

